








3-7

HISTOIRE
DE
FRANCE.

Depuis l'établissement de la Monarchie, jusqu'au regne de Louis XIV.

Par M. l'Abbé Velly.

TOME TROISIEME.

NOUVELLE ÉDITION.

Prix, 3 livres relié.

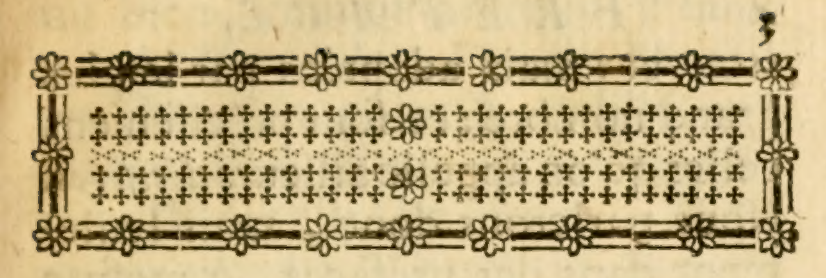


A PARIS,

Chez { SAILLANT & NYON, rue Saint-Jean-de-Beauvais.
DESAINT, rue du Foin-Saint-Jacques.

M. DCC. LXXII.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.



PRÉFACE.

L'ACCUEIL que le Public a fait aux deux premiers volumes de cette Hiſtoire, ne permet ni de lui diſſimuler quelques inadvertances, ni de laiſſer ſans réponſe quelques critiques où l'on croit appercevoir tantôt plus d'érudition que de certitude, tantôt plus de zele que de ſcience, quelquefois plus de chicane que de ſolidité. On s'était d'abord impoſé la loi de tout entendre, de profiter de tout, & cependant de garder un profond ſilence; la réflexion enſuite a détruit ce ſiſtême, peut-être le meilleur, ſouvent auſſi très dangereux dans ſes conſéquences. Si c'eſt devoir & juſtice de ſe rétracter lorſque l'on s'eſt trompé, accident trop ordinaire à l'humanité, c'eſt en même temps ſimplicité de ſe taire quand on n'a rien avancé, que ſur des autorités, on ne dit pas inconteſtables, où les

trouver ? mais adoptées par le plus grand nombre : ce sont précisément celles qu'on appelle ailleurs *décisives*. Nous parlerons donc, mais seulement dans des préfaces, à mesure que cet ouvrage paroîtra : disserter sur chaque papier courant, ce seroit une trop grande distraction au travail qui nous occupe.

Lettre à l'Auteur du Journal de Verdun, Avril 1755, page 290.

On ne s'arrêtera néanmoins ni aux fautes d'impression, ni aux différentes manieres d'ortographier certains noms propres ; minuties qu'on a pu nous reprocher, mais qui ne méritent point l'attention du lecteur, toujours plus curieux de choses que de mots. Indulgent, il voudra bien lire *Trophime* au lieu de *Trophyme :* modeste & réservé, il pourra dans son cabinet substituer *Maluse* à la place de *Malus* ; cependant ; de peur d'être démenti par un homme tel que Cordemoi (*a*), il ne publiera point d'un ton emphatique, *que jamais personne ne s'est servi de ce dernier nom :* intelligent enfin & sage, il se permettra de décider tout bas, s'il faut écrire *Faramond*, *Marculfe*, *Fécan*,

(*a*) Hist. de France, tome I, p. 238.

ou bien, comme autrefois *Pharamond*, *Marculphe*, *Fécamp.* Mais il ne cherchera point à établir une espece d'inquisition inconnue jusques-là dans la littérature, & ne criera point à la barbarie, lorsque sans égard à la nouvelle ortographe, *Filosophie*, on écrira tout bonnement *Philosophie.* C'est positivement la même dispute. Quelque parti du moins qu'il prenne, on lui suppose assez d'équité pour excuser l'Auteur, qui, en adoptant l'un plutôt que l'autre, n'a eu en vue que de conserver l'ancienne étymologie (*a*).

Ibid, page 279. 280.

Nous mettons pareillement au nombre des chicanes de mot, le nom de *Vouillé*, donné à la fameuse bataille gagnée par Clovis sur Alaric. C'est grand dommage assurément, que le critique, à cette occasion, ait employé inutilement une page d'érudition. Eh! Monsieur, lui dira-t-on, oubliez *tous vos voyages sur les lieux*, abandonnez pour un moment *les antiquaires du pays*, laissez-là *les tombeaux & la dissertation funébre du*

(*a*) Pharamundus, Marculphus, fisci campus.

P. Routh, Jésuite : tout cela ne fait rien à la dispute présente. Il ne s'agit point ici de *Vouillé*, arrosé par la petite riviere d'Auzence, qui vous paroît à juste titre trop voisin de Poitiers : il est question d'un bourg plus célébre, que les uns appellent *Vouglé*, que les autres, par adoucissement, nomment *Vouillé*, fondés sans doute sur son origine latine *Vouglia* (*a*). C'est celui-là même que Grégoire de Tours place à dix milles de la capitale du Poitou (*b*), mais qu'il ne dit point *situé sur les bords du Glein*, quoique vous l'assuriez d'un ton si positif : ce qui prouve bien que les sçavans ne jouissent pas du privilége de l'infaillibilité. Que cette vérité dumoins les rende plus indulgens envers ceux qui n'ayant pas leurs lumieres, n'en sont que plus exposés à s'égarer après eux & avec eux.

C'est ainsi que ne trouvant aucun éclaircissement sur le lieu nommé dans nos anciens auteurs, tantôt *Sarcingum*, tantôt *Sarci-*

(*a*) Baudrand, Diction. géog. au mot *Vouglé*.
(*b*) Hist. Franc. l. 2. apud Duch. tome 1. p. 290.

nium (*a*), persuadés d'ailleurs que ce pouvoit être le *Sarnaium* que M. de Valois place dans la forêt d'Iveline (*b*), nous avons dit après & avec M. de Cordemoi (*c*), » que » S. Léger fut livré à Chrodobert, » comte du Palais, qui lui fit tran- » cher la tête dans la forêt d'Ive- » line, & que les miracles qui sui- » virent sa mort, l'ont fait appel- » ler forêt S. Léger «. Nous reconnoissons de bonne foi que nous nous sommes trompés avec ce célèbre Historien, *critique d'ailleurs délicat & judicieux* (*d*) : ce fut dans le diocese d'Arras que le S. évêque reçut la couronne du martyre (*e*).

Quand au titre d'Archevêque donné à S. Remi de Reims, & à S. Loup de Sens, il ne demande aucune justification. La précaution qu'on a prise de marquer en son lieu l'origine de cette dignité, inconnue dans les premiers siecles de l'église, est plus que suffisante pour prévenir toute erreur. Telle est *Ibid*, *pag.* 290.

(*a*) Duch. tome 1. p. 612. 622.
(*b*) Notit. Gal. p. 430.
(*c*) Hist. de Franc. tome 1. p. 367.
(*d*) Mém. de Trév. Juillet 1703.
(*e*) Duch. tome 1. p. 613.

encore la dénomination de Lorraine : on a cru qu'après l'avoir fixée à Lothaire II, on pouvoit l'employer de même par anticipation, pour ne point fatiguer les lecteurs, qui ne sont pas tous aussi sçavans que l'austere censeur veut le paroître. Du reste, nous félicitons beaucoup *M. Marion, chanoine de l'église de Cambray*, qui a eu le bonheur de *trouver encore en terre les corps de ceux qui furent tués à la bataille de Vincy ou Vinchy, lieu situé entre le Câtelet & Cambray, où l'abbaye de Vaucèles possede une bonne ferme.* Sans doute que tous ces corps étoient très-reconnoissables, bien étiquetés, tellement numérotés enfin, qu'on ne pouvoit s'y méprendre. Quoi qu'il en soit, nous lui protestons, avec tout le respect dû à son mérite, que nous n'avons d'autre part à la note qui semble jetter des doutes sur une découverte aussi rare, que de l'avoir empruntée du célèbre P. Daniel, qui conjecture que le champ de cette bataille pourroit bien être la pleine d'Imchy, petit village entre Arras & Cambray. Nous avions

Ibid. page 281.

Ibid. page 284. 85.

Dan. Hist. de Fr. t. 1, *page* 326.

cru l'avoir cité ; c'eſt une omiſſion.

On trouve mauvais que nous n'ayons point pris le ton déciſif ſur la véritable ſituation du lieu que les manuſcrits des continuateurs de Frédégaire, & du *Geſta Francorum* appellent *Latofao*, *Latofago*, *Lucofao*, *Leucofao*, *Locofico*, & même *Lufao*. Mais que pouvions-nous faire de mieux dans une circonſtance où tous les grands hommes, car tous les ſçavans ſont tels, nous paroiſſent étrangement diviſés ? Celui-ci prétend que tous ces différens noms n'expriment qu'un ſeul & même endroit : celui-là au contrairé aſſure qu'on ne peut abſolument regarder *Lufao* de l'auteur des Geſtes, comme le même lieu que Frédégaire nous indique ſous le nom de *Latofao*. Si l'un allégue ſes voyages nombreux pour preuve de ſon opinion, l'autre répond qu'il n'a pu voir ſur les lieux des traces qui n'exiſtent plus (*a*). Le premier décide avec autorité, que la ſeconde bataille de ce nom (*b*)

(*a*) Lettre importante ſur l'Hiſtoire de Franc. p. 4.
(*b*) Il y place auſſi la premiere ; mais il n'eſt ici queſtion que de la ſeconde.

gagnée par les François de Neuſtrie contre ceux de l'Auſtraſie, ſe donna préciſément ſur le territoire où ſe trouve le village de *Laſau* entre Laon & Soiſſons ; ce qui lui donne occaſion d'étaler beaucoup d'érudition : par exemple, » que la moitié de ce village s'ap» pelle *Allemans*, parce que les » Auſtraſiens y furent deux fois » taillés en piéces ; que cette ter» re d'*Allemans* étoit apparemment » royale, puiſqu'elle appartient à » M. le duc d'Orléans; que c'eſt un » pays cultivé & non ſtérile, puiſ» qu'on voit par des titres de cinq, » ſix, & ſept cens ans, que quan» tité d'anciens monaſtres y avoient » de bon bien ; enfin qu'il y a une » ſeconde ſeigneurie dite *la Motte*, » nom que l'on donnoit autrefois » à ces éminences qui couvroient » un tas de corps de ſoldats morts » à la guerre «. Le ſecond, peu touché de tant de jolies choſes, qui lui paroiſſent autant de hors-d'œuvres, ſoutient ſur le même ton qu'il faut chercher ce célébre champ de bataille entre Laon &

la forêt des Ardennes, au-delà d'Efchery (*a*). Un troisieme le place à *Loixi*, dans le Laonnois (*b*); un quatrieme à Lifou, dans les environs de Toul (*c*); un cinquieme dans le diocèse de Sens en Gâtinois (*d*). Effrayé de tant d'incertitudes, nous nous sommes dit avec le bon Palémon de Virgile (*e*):

Non nostrum inter vos tantas componere lites.

Modestie, dira-t-on, bien digne d'un pauvre berger; soit: mais quel autre parti prendre? Nous n'avons pas encore acquis ce degré de science, qui donne le ton élevé, décidé, absolu. Ce n'est qu'aux génies du premier ordre, aux ames enfin qui ont vieilli dans l'érudition, qu'il appartient de dire avec une noble confiance après le Corrége, *& moi aussi je suis peintre*: ed ioanche son pittore.

Une autre querelle aussi peu fondée, est le reproche qu'on nous fait d'avoir pris le *Nasium* de Frédégaire pour le *petit Nancy*, ou *Ibid. page 282, 83, 84.*

(*a*) Lettre importante sur l'Hist. de Franc. p. 5.
(*b*) Rerum Gall. script. tome 2. p. 451.
(*c*) Idem ibid.
(*d*) Idem ibid p. 420.
(*e*) Bucol. Virg. Eclog. 3.

plutôt, car toujours des disputes de mots, pour le *petit Nancey*, & encore mieux le *petit Naçois :* ce qu'on pouvait bien dire il y a cent ans ; ce qui se trouve aujourd'hui du dernier ridicule. On convient à la vérité *qu'il est assez sur la route d'Andelau à Toul* ; mais on nie que ce soit celui dont parle l'Historien cité. La raison en est décisive ; *c'est que ce lieu n'est qu'un méchant village où jamais il n'y eut d'antiquités. Nas*, au-contraire, *situé dans un agréable vallon*, offre je ne sais combien de curiosités. » On y trouve de belles inscrip- » tions, des médailles Romaines, » des murs de Mosaïque, des restes » d'un chemin militaire construit » suivant les regles de Vitruve, des » urnes, un petit Antinoüs long » d'un doigt, un aquéduc enfin à la » hauteur de trois pieds «. Ce *Nas* est donc précisément cette seconde cité des Leuquois, mentionnée sous le nom de *Nasium* dans la géographie de Ptolomée, dans l'itinéraire d'Antonin, & dans la table de Peutinger. Raisonnement admirable assurément, & de plus très-

ſçavant, mais qui ne conclut rien contre nous. Nous en inférons au contraire que ce *Nas* n'eſt donc point le *Naſium* dont parle Frédégaire; il ne lui donne point *comme à Toul le nom de cité*; mais ſimplement celui *de château* : *Naſio caſtro capto* (*a*). Envain le critique objecte qu'on ne découvre au petit Nancy ou Nançois aucune marque d'édifice conſidérable. Combien de palais autrefois célébres, dont il ne reſte plus de veſtiges! Antoin & Fontenoy, miſérables villages, peuvent être ruinés de fond en comble; mais la gloire que Louis XV s'y eſt acquiſe, n'en ſera pas moins éterniſée dans les faſtes de l'hiſtoire.

Nous ne répondrons de même à la remarque ſur les ouvrages de S. Eloi, qu'en oppoſant au cenſeur les propres paroles de l'auteur de la vie de cet illuſtre Prélat. *Multas ſanctorum ex auro, argento, atque gemmis fabricavit thecas ſive tumbas: puta Germani Pariſienſis, Severini Agaunenſis, Quintini, Luciani Bellovacenſis, Genovefæ, multorumque*

(*a*) Fredeg. Chron. apud Duch. tom. 1. p. 751.

aliorum. (*a*). » Il a fait plusieurs » châsses de Saints en or, en argent, » en pierreries; telles que celles de » S. Germain de Paris, de S. Séverin d'Agaune, de S. Quentin, » de S. Lucien de Beauvais, de Ste. » Génevieve, & de plusieurs autres «. Mauvaise traduction, s'écrie le sévere Aristarque : *j'ai vu toutes ces châsses*, & j'ai décidé irrévocablement, *qu'aucune ne peut être de la façon de S. Eloy.* » Il » est bon d'avertir qu'il n'en a fabriqué aucune : l'usage n'en étoit » pas encore venu de son temps. » M. Baillet qui dit le contraire, » n'est pas en regle : l'abbé Chastelain plus sage & plus littéral, » assure que l'ouvrage du S. évêque fut un sépulcre. « Voilà donc une nouvelle chicane de mots. Qui la décidera ? Le critique, ou l'auteur critiqué ? Non sans doute : personne n'est juge dans sa propre cause. Ce sera donc le sçavant du Cange. Ouvrons son excellent Glossaire : *Theca*, dit ce célébre antiquaire, qui à cette oc-

Ibid. page 286, 87.

(*a*) Ex vita S. Eligii Noviom. Episcop. per B. Audoen Rothom. Præsul, apud Duch. tome 1. p. 630.

casion cite *les expressions mêmes de S. Ouen*, est une cassette ou coffre où l'on renferme les ossemens des Saints, *capsa sanctorum reliquiis instructa, capsa dicta quod capiat in se atque servet aliquid : ex græco* Καμψα, *gallicè, châsse* (a) Jusqu'à quand les sçavans nous donneront-ils leurs doctes songes comme autant de décisions infaillibles ?

Mais un reproche plus grave, s'il étoit fondé, est celui qu'on nous fait dans les Mémoires pour l'histoire des Sciences & beaux arts, où l'on nous accuse *de ne pas toujours ménager nos termes, quand nous avons occasion de parler des divers ordres du clergé :* reproche dicté sans doute par un zele plus délicat que réfléchi, qui s'allarme de tout, que rien ne tranquillise. Rassurez-vous cependant célébres Aristarques, on n'oublie pas si aisément les grands principes qu'on a puisés en de bonnes écoles. Nous sommes pénétrés du respect le plus profond pour le saint Siége, pour le corps épiscopal, pour tous les

Mémoires de Trévoux, Décembre, 1755, page 2997.

(1) Du Cange, Gloss. aux mots *theca* & *capsa*.

ministres de Jesus-Christ, & en particulier pour vous, qui sçavez réunir dans un degré si éminent, & la science & la piété; mais l'histoire est l'écho de la vérité. Elle nomme chaque chose par son nom; elle le doit, ou elle perd son être & son existence. Hé quoi! je pourrai, sans encourir l'indignation de la noblesse, le corps le plus sensible à l'honneur, nommer traître & perfide tout gentilhomme qui suscite des révoltes dans le royaume; & l'on me fera un crime de peindre de ses vraies couleurs l'orgueil indomptable & l'opiniâtreté séditieuse de quelque pontife qui troublera la tranquillité publique? *Les Ministres de l'Eglise*, dit le P. Daniel (*a*), *sont sujets aux emportemens de la passion comme les autres hommes:* un historien doit donc les traiter de même. Ce n'est pas lui qui, en racontant leurs attentats, manque au respect dû à leurs personnes sacrées: ce sont eux-mêmes qui, en s'écartant de l'ordre, man-

(*a*) Hist. de Franc. tome 3. pag. 198.

quent à ce qu'ils doivent à leur caractere, à la religion, à l'état, au monde entier.

Nous avons dit que le bibliothécaire Anastase parle des choses anciennes suivant les préjugés de son siecle, lorsqu'il assure que Pepin alla au-devant du pape Etienne II, descendit par respect *& l'accompagna comme un simple écuyer, marchant à pied, & tenant son cheval par les rênes.* Qu'a donc ce récit de si incroyable, demandent nos illustres Journalistes? Rien, répondra-t-on, que d'être absolument contraire à l'usage de ce temps-là, & au témoignage de tous nos anciens historiens. On n'en voit aucune trace, ni dans les Annales de S. Bertin, qui disent simplement que ce pontife vint en France pour demander du secours (*a*); ni dans les Annales de Mets, » qui racontent que le monarque se fit amener le saint pere à Pont-Yon; » qu'il le reçut avec honneur; que » le pape, le lendemain de son arrivée, parut devant le roi avec » son clergé, sous la cendre & le

Ibid, page 2286.

(a) Duch. tome 3. p. 151.

» cilice ; qu'il se prosterna à ses » pieds, le conjurant, par les mé- » rites de S. Pierre, de délivrer » Rome de la tyrannie des Lom- » bards (*a*) «. Ces mêmes Annales (*b*) celles de Fulde (*c*), celles de Moissac (*d*), Thégan, (*e*), & l'auteur de la vie de Louis le Débonnaire (*f*), ne mettent pas plus de cérémonie dans l'entrevue de cet empereur & du pape Etienne IV. Thégan observe seulement que tous deux descendirent de cheval ; que le prince se prosterna pour recevoir la bénédiction du pontife, qu'ils s'embrasserent ensuite, & marcherent de compagnie à l'église de S. Remy de Reims. Ce n'étoit donc pas encore la coutume alors qu'un roi, & sur-tout un roi de France, se fît *simple Ecuyer* du pape. Anastase a donc confondu les temps, ou par ignorance ou par malice : ce que nous avons dû relever dans un ouvrage où l'on

(*a*) Duch. tome 3. p. 276.
(*b*) Duch. tome 3. p. 274.
(*c*) Duch. tome 3. p. 542.
(*d*) Duch. tome 3. p. 247.
(*e*) Duch. tome 2. p. 278.
(*f*) Vita & actus Lud. pii Imp. apud Duch. t. 2. p. 247.

ſe propoſe de faire connoître les différens uſages. On voit par-là que notre principale attention eſt de puiſer, autant que nous pouvons, dans les ſources; *& que nous conſultons, autant qu'il faut, les monumens de l'Hiſtoire.*

Un autre crime, du moins auſſi grand, peut-être plus impardonnable, eſt d'avoir dit que certains moines *s'oublierent juſqu'à mettre au nombre des Saints ceux qui leur donnoient généreuſement des richeſſes mal acquiſes.* Mais ne voit-on pas par une infinité d'exemples, que pour être réputé un ſaint perſonnage parmi les anciens Cénobites, il ſuffiſoit de leur faire du bien? Liſez le moine anonyme de S. Denis: Dagobert eſt un Saint (*a*). Conſultez les vrais monumens de l'hiſtoire: c'eſt un prince adultere, qui eut en même-temps trois femmes; un tyran qui ſurchargea ſon peuple d'impôts pour ſatisfaire tout à la fois à l'inſatiable avidité de ſes maitreſſes, & à ſa profuſion envers les monaſteres.

Ibid. page 1997.

(*a*) Geſta D. Dagob Reg. ſcripta à Monach. Cænob. S. Dioniſ. apud Duch. tome 1. p. 587.

Ecoutez les religieux de Cîteaux : Thibault, comte de Champagne, eſt un homme tout en Dieu (*a*) : parcourez les faſtes les plus authentiques de la monarchie, c'eſt un ſéditieux, né pour le malheur de la France, qu'il ne ceſſa de déchirer par ſes rébellions : vrai brigand, qui croyoit réparer par ſes prodigalités envers les moines, des ravages que toute la terre lui reprochoit ſi juſtement. D'où vient cette différence de pinceaux. C'eſt que ces bons ſolitaires ne voyoient dans ces deux princes que des fondateurs généreux & des bienfaiteurs prodigues.

Ibid. 2?99. *On nous défie de citer aucun Saint connu de l'Egliſe, qui par ce moyen ait obtenu les honneurs d'un culte religieux.* N'eſt-ce pas donner à entendre que nous avons réellement avancé cette impiété ? Mais nous défions à notre tour de prouver une accuſation ſi odieuſe, à moins qu'on ne veuille prendre *les moines* pour l'Egliſe ; ce qui eſt bien éloigné de notre penſée. Quand on impute de pareilles cho-

(*a*) Fragm. ex L. 4. vitæ S. Bernard. auct. Gaufr. Monach. Clarevall. apud Duch tome 4. p. 423.

ſes, il faut du moins quelques fondemens, *ſans quoi*, dirons-nous avec les cenſeurs, *il eſt aiſé de voir contre qui ſe tournera la réflexion du lecteur attentif, judicieux, impartial.*

Nous voici maintenant à la plus triomphante de toutes les critiques. C'eſt celle de l'auteur d'une *lettre ſur l'hiſtoire de France :* critique *importante*, *ſage*, *modérée.* Chaque terme mérite d'être mûrement peſé. Critique *importante*, c'eſt le titre modeſte que le cenſeur lui donne. Il s'agit en effet de ſçavoir ſi Pharamond a régné quelques mois plutôt ou plutard : ce qui n'eſt pas l'objet principal de notre travail : ce que nous n'avons cependant pas négligé, quoi qu'en diſe le ſévere cenſeur, qui nous accuſe *d'avoir adopté des dates au hazard :* accuſation ſinguliere, qui deshonnore la vraie ſcience, en la faiſant ſoupçonner d'une ruſticité qu'elle n'a pas réellement. (*a*) Oui, Monſieur pouvons-nous

Lettre importante ſur l'Hiſtoire de France, à Paris, chez Chaubert. 1756 page 1.

(*a*) On en appelle aux Foncem. aux la C. de S. P. &c. vrais ſçavans, qui joignent toutes les graces de l'urbanité à ce que l'érudition a de plus épineux & de plus abſtrus. Il ſont vis-à-vis des demi-ſçavans,

lui dire avec toute vérité, nous avons lu comme vous, & peut-être avec moins de précipitation, ces paroles de Prosper (*a*): *Xiste régit l'église Romaine. Eclipse de soleil arrivée cette année. Pharamond regne en France.* Mais malheureusement nous ne sommes pas aussi familiers que vous avec les éclipses: plus malheureusement encore, nous n'avons pas ces yeux sçavans qui pénétrent jusques dans la pensée d'un auteur qui écrivoit il y a plus de mille ans, pour lui faire dire ce que de fait il ne dit pas. Quel est donc ce Xiste, dont il est ici parlé? J'ouvre l'art de vérifier les dates (*b*), & j'y trouve son exaltation placée en 432: car ce ne peut être ce pontife de même nom, qui fut ordonné en 257, & mourut en 259: encore moins celui qui a tenu le siége de Rome depuis 119, jusqu'à la fin de 128. Le couronnement de Pharamond, suivant la chronique,

ce qu'un homme véritablement pieux est relativement à un faux dévot.

(*a*) Prosper. Aquit. Chron. aupud Duch. tom. 1. page 198.

(*b*) Page 363.

eſt poſtérieur à l'introniſation de Xiſte III : il faudroit donc le reculer de pluſieurs années. De grace, Monſieur, levez-moi cette difficulté, ou plutôt capitulons. Vous avez bien voulu, *en faveur du marquis de S. Aubin*, *retarder d'une année le regne du premier monarque François :* je ne vous demande que quelques mois; c'eſt un terme ſi court, ſi-tôt écoulé; il ſuffit cependant pour nous mettre d'accord. Quoi, ni les Petau, ni d'autres fameux critiques, ne pourront vaincre l'inflexibilité de votre cœur ? Vous aimez la ſingularité; on reſpecte votre goût : convenez du moins que ni la Chronique, *ni ſon trente-neuvieme Xiſte*, ni tous vos beaux raiſonnements, ne concluent rien que dans une imagination préoccupée. Si Proſper a pu prendre un pape pour un autre, ou ſi *rien n'eſt plus confus que ſa chronologie*, ainſi que le remarque le ſçavant Pierre Pithou (*a*), quelle idée voulez-vous que j'aye d'un ſyſtême édifié ſur un

(*a*) Duch. tome 1. p. 196.

fondement qui croule de tous côtés (*b*) ?

Critique *ſage :* apparemment de cette ſageſſe cabaliſtique à qui tous les cabinets ſont ouverts ; mais pour y voir ce qui n'y eſt pas réellement, non pour y remarquer ce qui s'y trouve effectivement. De-là cette accuſation plus que ſinguliere, *que nous n'avons pas même connu le recueil de Ducheſne.* Heureuſement pour ceux qui vivent aujourd'hui, que cette lettre ſans doute n'ira point à la poſtérité. Quelle étrange idée donneroit-elle du dix-huitieme ſiecle ? Qui pourroit y reconnoître cette politeſſe de mœurs, cette fineſſe d'eſprit, cette délicateſſe de raiſon, qui l'élevent au-deſſus de tous ceux qui l'ont précédé ? Or pour prouver au cenſeur que *nous connoiſſions* cette précieuſe collection, nous allons lui démontrer que lui-même *ne parle que d'après les autres*

(*b*) J'en diſautant des autres dates, ſur-tout de celle de la bataille qu'Aëtius gagna contre Attila. *L'art de vérifier les dattes* la place comme nous en 451. Nous exhortons le critique à lire avec attention cet excellent ouvrage. Il y verra Mérovée couronné en 447 ou 448, & mort en 456. Que deviendront alors ces huit années dont il nous accuſe de reculer cet événement ?

tres; qu'il n'a pas lu les originaux, ou que du moins il ne les entend pas. Grégoire de Tours ne dit point, comme il l'avance avec une intrépidité peu commune, *que l'empereur paroît n'avoir eu d'autre objet que de rendre Clovis arbitre de l'Occident; ainsi que lui-même l'étoit de l'Orient*: il dit simplement que *Clovis reçut d'Anastase un brevet de consul, & que depuis ce moment le prince Franc fut appellé comme consul & auguste* (*a*). C'est ce que nous avons rendu par le terme de *patrice*, non d'après un copiste *ignorant*, épithète un peu familiere au critique; mais sur l'autorité de M. de Valois (*b*), qui prétend que cette dignité étoit la même que celle de consul; mais sur le témoignage d'Aimoin (*c*), qui n'y met pareillement aucune différence: après avoir dit que le conquérant de la Gaule fut nommé *patrice*, il ajoute qu'aussi-tôt *il prit la robe consulaire*: mais enfin par la raison que le consulat strictement dit n'étoit que passager, au lieu que le patriciat

Ibid. p. 11.

Ibid. 14.

(*a*) Greg. Tur. Hist. Franc. L. 1. apud Duch. t. 1. p. 291.

(*b*) Hadr. Vales. tome 6. Rerum Franc.

(*c*) Aimoin. Monac. Hist. Fr. apud Duch. t. 3. p. 23.

étoit à vie. Où donc le censeur a-t-il pris qu'il y avoit une parfaite égalité entre les consuls & les empereurs ? Ce n'est pas l'idée qu'on en a communément : seroit-ce pour cela même qu'il auroit adopté cet étrange paradoxe ? Où a-t-il vu que le titre de *patrice n'auroit servi qu'à dégrader Clovis ?* Pepin, Carloman, Charlemagne lui-même se seroient donc deshonorés en prenant cette qualité, qui, dans sa véritable origine, n'annonce *qu'un pere, un tuteur, un protecteur de l'empire* (*a*) ? Quel titre plus glorieux ? Lisez, Monsieur, lisez Zozime (*b*) : vous y verrez que *le patriciat surpassoit toutes les autres dignités*. Lisez Walafride Strabon (*c*), vous y apprendrez que *dans les empires les patrices étoient les premiers après les Césars*. Lisez tous les historiens de l'empire, ils vous diront que *cette dignité, la plus éminente du monde après celle d'empereur, a été souvent donnée aux rois & aux princes étrangers*, qui s'en faisoient honneur (*d*). Lisez enfin,

Ibid. p. 13.

(*a*) Hugo Flaviniac. in Chron. p. 223.
(*b*) Zozim. l. 2.
(*c*) Walafrid. Strabo, lib. de Rebus Eccles. c. 31.
(*d*) Procop l. 1. de bello. Goth. c. 1. l. 2. c. 6. &c.

car il m'eſt bien pardonnable de chercher à vous convaincre que j'ai lu des ouvrages de plusieurs genres), liſez le dictionnaire de l'académie Françoiſe (*a*), vous y trouverez cette phraſe remarquable : *on ne parvenoit ordinairement au patriciat, qu'après avoir paſſé par les plus grandes charges, comme de conſul, de préfet du prétoire, de préfet de la ville.* Ainſi, loin de *dégrader* le premier de nos monarques chrétiens, je n'ai fait que lui donner un titre peut-être plus noble, du moins plus ſtable. Que devient donc *le ridicule* de ce ſentiment que j'ai cru pouvoir adopter ? Le procès eſt inſtruit : c'eſt au public toujours équitable à prononcer.

Critique *modérée* : c'eſt la derniere qualification de cette lettre ſi *importante.* Bien des gens peut-être refuſeront d'y ſouſcrire, quand ils verront qu'avant que de l'avoir mérité, on nous reproche de ne chercher *qu'à multiplier les éditions, la ruine du public, mais la richeſſe des auteurs & des Libraires.* Ceux qui nous connoiſſent nous rendront ſur cet

(*a*) Tome 2, au mot *patriciat.*

article toute la justice qui nous est dûe : ceux qui ne nous connoissent point, attendront du moins l'événement pour nous condamner. Quand à nous, contens du témoignage de la conscience, nous protestons que nous ne savons point répondre à de telles imputations. S'il nous est échappé quelque chose qui puisse déplaire à ce censeur si *modéré*, nous nous en disculpons d'avance : c'est que nous étions pleins de son *énergie*. Ce n'est point emportement de cœur, c'est, comme il le remarque très-judicieusement; *pure vivacité de la plume.* Nous l'exhortons seulement à mettre plus de décence dans ses disputes littéraires, à ne point confondre l'amour propre avec la raison, ni l'apparence avec la réalité; enfin à ne pas ériger ses idées en décisions infaillibles.

On ne donne aujourd'hui que la moitié du regne de S. Louis : il est si beau, si étendu, si fécond en événemens remarquables, qu'on n'a pu le renfermer dans un seul volume. Nous donnerons la suite séparément, & le plutôt qu'il nous sera possible.



HISTOIRE DE FRANCE.



LOUIS VI,

Dit le Gros.

LOUIS avoit été couronné quelques années avant la mort du roi son pere : mais la coutume étoit que le prince associé fût sacré de nouveau, lorsqu'il devenoit seul possesseur du trône. Cette cérémonie se fit à Orléans par Daimbert, archevêque de Sens. Ce qu'elle offre de plus remarquable, c'est que les évêques, après lui avoir ôté son épée, lui en donnerent une autre, en l'avertissant que Dieu la lui mettoit

ANN. 1108.

Louis est sacré à Orléans.

Suger in vit. Lud. Gros. t. 4. Duch. p. 295.

ANN. 1108.

en main pour s'en ſervir contre les infracteurs des loix. On lui préſenta enſuite les autres marques de la royauté, le ſceptre & la main de juſtice, en lui diſant qu'il devoit les employer pour la défenſe des égliſes & des pauvres opprimés. Il reçut enfin l'onction royale, & fut proclamé roi. Il avoit fait ſes preuves de ſageſſe & de valeur avant de parvenir au trône : ſes vertus y monterent avec lui & ne l'abandonnerent point.

L'archevêque de Reims eſt forcé de lui faire hommage.

Il étoit preſque paſſé en loi que les princes de la troiſieme race fuſſent couronnés dans l'égliſe métropolitaine de Reims. Hugues Capet, Henri ſon petit-fils, & Philippe ſon arriere-petit-fils, y avoient reçu l'onction ſacrée. C'eſt pour cela que quelques-uns de nos rois l'appellent *la ſainte égliſe leur mere, & la capitale de leur royaume.* Mais Rodolphe, élu par le clergé de cette ville, avoit pris poſſeſſion de ſa dignité, ſans attendre le conſentement de Philippe, qui, pour le punir, en avoit nommé un autre appellé Gervais. Louis ne voulut être ſacré, ni par les mains du premier, qui, conformément aux décrets des papes & du concile de Clermont, refuſoit l'hommage lige de

Epiſt. Lud. VI. apud. Duch. t. 4, p. 445.

fidélité, ni par le ministere du second, qui n'étoit pas universellement reconnu. Rodolfe imagina de s'opposer au couronnement du prince, sous prétexte qu'il ne pouvoit se faire que dans sa métropole. Le dessein du prélat étoit d'engager le monarque à abandonner son concurrent : Ives de Chartres le devina, & s'offrit de lui ménager les bonnes graces du roi. Louis consentit que l'archevêque vînt le saluer à Orléans, & qu'il se trouvât à l'assemblée qu'il avoit indiquée dans cette ville. On y agita la question des investitures. Toute la France, malgré les prétentions des papes, croyoit avec saint Augustin, que les églises ne tenant leurs biens temporels que des souverains, elles ne pouvoient les posséder que dépendamment d'eux. C'étoit la tradition constante de l'église Gallicane, qui, à cette fameuse objection du pape, *qu'avez-vous à démêler avec le roi?* répondoit avec le saint docteur au nom du monarque, *pourquoi voulez-vous posséder mes terres ?* Ainsi toute l'assemblée conjura le roi de ne point reconnoître l'archevêque, qu'il ne se fût soumis à l'hommage. Rodolfe prit enfin son parti, & fit le serment avec la

ANN. 1108.

Ivon. Carnot. epist. 65. ad Hug. arch. Lugdun.

ANN. 1108.

Ejusd. epist. 190 ad Paschal. sum. pont.

cérémonie ordinaire, qui étoit de mettre ses mains entre celles du prince en signe de servitude. L'évêque de Chartres crut devoir informer Rome de cette démarche, qu'il justifie par l'exemple de tout ce qu'il y a eu de plus sainrs prélats dans l'empire François. Le pape, trop occupé contre l'empereur Henri V, se vit réduit à dissimuler, & nos rois demeurerent en possession de donner l'investiture des grands bénéfices.

Etat de la France à l'avénement de Louis à la couronne.

Cette importante affaire étoit à peine terminée, que Louis se vit obligé de prendre les armes pour soumettre quelques mutins. On l'a déja dit : quoique la France fût un assez grand Etat, il s'en falloit beaucoup que son roi fût un prince puissant. Le domaine royal, très-borné dans son étendue, ne comprenoit guère que Paris, Compiégne, Melun, Etampes, Orléans, Bourges, & quelques autres villes peu considérables. Le reste étoit en propriété aux vassaux de la couronne, qui à la vérité faisoient hommage au roi ; mais qui à cela près, étoient de véritables souverains sur leurs terres, exigeant des tributs de leurs sujets, levant des troupes d'autorité absolue, souvent plus puissans en hommes que le monarque qu'ils recon-

noissoient pour maître, lui accordant ou lui refusant, selon leurs caprices, les secours qu'ils lui devoient en vertu de leur hommage. Le comble de l'embarras, c'est que mille petites souverainetés situées dans l'étendue des domaines du prince, divisoient ses forces & affoiblissoient son pouvoir. La communication des villes de son district avec la capitale se trouvoit coupée de tous côtés: celle d'Etampes par Montlhéry, Châteaufort & la Ferté-Baudouin, qu'on croit être la Ferté-Alais: celle d'Orléans, par le fort de Puiset, qui seul coûta trois années de guerre: celle de Melun, par le château de Corbeil, dont le comte nommé Eudes, fils de Bouchard de Montmorenci, l'un des principaux barons du royaume, eut presque toujours les armes à la main contre son maître. On raconte que ce seigneur allant faire la guerre au roi, dit à sa femme: *Comtesse, donnez-moi vous-même mon épée. C'est un comte qui la reçoit de votre main: bientôt devenu roi, il vous la rapportera teinte du sang de son ennemi.* L'événement fit voir que c'étoit moins une prophétie qu'une bravade; l'orgueilleux Eudes, dès le même jour, fut tué d'un coup de lance dans le com-

ANN. 1108.

Apud. Duch. t. 4 p. 22.

Suger. in vit. Lud. Grof. n. 19.

bat. Voilà ce qu'il faut continuellement avoir présent à l'esprit, tant pour avoir une idée juste de l'état de la France sous les premiers Capétiens, que pour pouvoir apprécier le mérite d'un prince qui sçut dompter cette multitude de tyrans, toujours redoutables, lorsqu'ils se liguoient ensemble, & se secouroient mutuellement (*a*).

ANN. 1108.

Il soumet les seigneurs de Rochefort.

Le plus séditieux de ces vassaux étoit Guy de Rochefort : ce fut aussi le premier qui porta la peine de sa défection. On lui enleva Chevreuse & plusieurs autres petits châteaux d'où il faisoit des courses continuelles dans le Parisis. La mort du rebelle ne finit pas la querelle. Hugues de Crecy, son second fils, héritier de sa haine & de son courage, portoit par-tout le fer & le feu. Ce jeune brigand, outré contre le comte de Corbeil, qui fidele pour cette fois, ne voulut point entrer dans la conspiration, l'attire à une partie de chasse, le fait prisonnier, & le conduit chargé de chaînes au château de la Ferté-Baudouin. Louis y vole avec sa célérité ordinaire, prend la place, délivre le comte, & avec lui Anselme de Garlande,

Suger. ibid. n. 14.

(*a*) Pour éviter la confusion, on s'est déterminé à rapporter de suite toutes ces victoires, plus utiles qu'éclatantes.

sénéchal de France, qui avoit été pris par les assiégés. Cet échec déconcerta les factieux, dont la plupart implorerent la clémence du roi. Hugues, furieux, & désespéré de cette désertion, entreprit de s'en venger sur Milon, vicomte de Troies, qui en avoit donné l'exemple, le surprit en trahison, & le promena lié & garotté de château en château. Mais ne voyant aucune place d'où le monarque vainqueur ne pût le délivrer, il le fit étrangler (*a*), & jetter par la fenêtre, afin que l'on crût qu'il s'étoit tué lui même en voulant se sauver. Le crime cependant fut découvert. L'assassin, condamné à se justifier par le duel, n'eut pas la hardiesse de s'exposer à cette épreuve, persuadé, selon la superstition du temps, qu'il y avoit toujours un miracle tout prêt pour confondre l'imposture. Il vint se jetter aux pieds de Louis, lui remit ses terres, & se retira par pénitence à Cluny où il prit l'habit de moine.

ANN. 1106.

Chron. Morin. apud. Duch. t. 4. p. 366.

Ce rebelle terrassé, Louis marche contre un autre seigneur de même

Il réduit le sire de Puiset.

(*a*) *Abominabili genere mortis, quod vulgo* murt *vocatur, innocentem nocte suffocavit.* Murt, morth, mutre, ou murdre, est quand un homme est tué, de nuit ou en repos, dehors ou dedans la ville. *Du Cange*, au mot, morth.

ANN. 1108. nom, l'investit dans son château de Puiset, le fait prisonnier, & l'envoie sous bonne garde à Château-Landon en Gâtinois. Le comte de Corbeil ayant été tué sur ces entrefaites, Hugues, pour obtenir sa liberté, céda au monarque ce comté dont il devoit être l'héritier. Mais bientôt les hostilités recommencerent, & un second accommodement fut suivi d'une troisieme révolte. Alors le roi ne ménage plus rien; il assiége le Puiset pour la troisieme fois, défait le comte de Blois qui venoit au secours de la place, la prend & la ruine jusqu'aux fondemens. Le séditieux cependant vivoit, & dans un combat avoit tué Anselme de Garlande, sénéchal & favori du prince. La crainte de son ressentiment ne lui permit pas de demeurer dans le pays. Il fut long-temps errant & vagabond. Il se détermina enfin à passer dans la terre sainte, qui étoit alors le refuge des brigands comme des véritables pénitens. Il mourut avant d'y arriver.

Suger. ibid. n. 19, 20, 21.

Il dompte le comte de Coucy.

Un autre tyran plus redoutable encore & plus méchant (c'étoit Thomas de Marle, seigneur de Coucy) exerçoit toutes sortes de brigandages sur les églises de Reims, de Laon & d'A-

miens. On vint avertir *sa sérénité*, c'est l'expression de l'abbé Suger, que ce comte, le plus scélérat des hommes, portoit par-tout la désolation; qu'il avoit pillé la ville de Laon, brûlé Notre-Dame, saccagé quantité de villages, égorgé plusieurs prêtres, massacré l'évêque Galderic, & que les foudres lancés contre lui, loin de ralentir sa fureur, ne faisoient que l'irriter. Louis y court avec sa promptitude accoutumée, emporte Crecy & Nogent, places alors très-considérables, force la Tour de Laon, défait les troupes du factieux, dont la prise & la mort assurent le repos de la province, & revient à Paris avec la gloire toujours chere aux bons princes, d'avoir exterminé les brigands & soulagé les malheureux.

ANN. 1108. *Idem. ibid. n. 2.*

La reconnoissance est rarement la vertu des grands. Philippe, comte de Mante, oubliant qu'il ne tenoit sa puissance que de la générosité du roi son frere, osa se révolter à l'exemple de tant de tyrans, devenus ses alliés par son mariage avec Elisabeth héritiere de Montlhéry (*a*). Neveu d'Amaury de

Il dissipe la conjuration formée par Philippe son frere.

(*a*) La maison de Montlhéry, étoit une branche cadette de Montmorency. Bouchard I, seigneur de cette illustre baronie, fut pere de Bouchard II, & de Thibaud, surnommé *Fil-étoupe*, forestier du roi

Montfort, l'un des plus puissans barons du royaume, frere utérin de Foulques d'Anjou, qui fut depuis roi de Jérusalem, il sçut les engager dans sa querelle & dans sa révolte. Mais il avoit une protection plus puissante encore dans la personne de Bertrade sa mere, femme consommée dans toutes les ruses d'un sexe qui posséde si bien l'art de séduire ceux mêmes qu'il a le plus cruellement offensé. On remarque en effet qu'elle avoit tellement fasciné l'esprit du vieux comte d'Anjou, que malgré l'affront qu'il en avoit reçu, on le voyoit souvent à ses pieds, recevant ses ordres avec tout le respect d'un mortel vis-à-vis d'une déesse. Le jeune prince, fier de tant d'avantages, couroit le pays, ravageoit la campagne, pilloit les pauvres, renversoit les églises, & refusoit de comparoître à la cour des

ANN. 1108.

Idem, ibid. n. 17.

Robert, qui eut pour son partage les seigneuries de Bray-sur-Seine & de Montlhéry. Gui, fils de ce Thibaud, eut trois enfans, Milon de Bray, Gui de Rochefort, & Alix, femme de Hugues, sire de Puiset. Milon eut, de l'héritiere du vicomté de Troyes, Guy Troussel, pere d'Elisabeth, mariée à Philippe, comte de Mante, fils du roi Philippe & de la reine Bertrade. Guy de Rochefort eut d'Elisabeth de Grecy un fils de même nom, qui mourut sans postérité, Hugues de Crecy, & deux filles, toutes deux mariées, l'une à Louis le Gros, qui fut obligé de la répudier, l'autre à Anselme de Garlande, sénéchal de France. *Mézerai, abrégé chron. tom. 2. page 66.*

pairs, où il avoit été cité pour ses brigandages. Louis, indigné de cette conduite, rassembla promptement ses troupes, alla mettre le siége devant Mante, & l'attaqua avec tant de vigueur, qu'il l'obligea de capituler. Delà il marche du côté de Montlhéry, qu'il enleve au gendre d'Amauri, pour le donner au vicomte de Troies, qui lui jure une éternelle fidélité. ANN. 1108.

Ainsi finit cette guerre, qui pouvoit avoir des suites fâcheuses par le nombre, la puissance, & la qualité des seigneurs conjurés; mais qui ne servit qu'à faire éclater le courage & l'activité du prince. Tout rentra dans le devoir. Ces expéditions, aussi glorieuses qu'utiles, parce qu'elles avoient pour objet le bonheur & la sûreté du peuple, se firent en différens temps & à diverses reprises. Il seroit difficile d'en déterminer précisément l'époque (*a*). Mais bientôt le monarque se vit obligé d'en venir aux mains avec un ennemi plus puissant & plus redoutable.

ANN. 1110.

Il trouve un nouvel ennemi en la personne du roi d'Angleterre.

C'étoit Henri I, fils de Guillaume le Conquérant, qui de cadet, sans autre partage que les trésors de son pere &

(*a*) L'art de vérifier les dates place ces événemens dans les années 1114 & 1115.

ANN. 1110. une pension de ses freres, devenu roi d'Angleterre, avoit encore usurpé la Normandie sur son aîné, & forcé le duc de Bretagne à lui faire hommage. Maître d'une des plus riches provinces de France, beau-pere de l'empereur Henri V, oncle du comte de Blois, l'un des plus grands terriens du royaume, il disputoit de crédit & d'autorité avec le souverain dont il se reconnoissoit vassal. On s'apperçut enfin, mais trop tard, de la faute qu'on avoit faite de ne point s'opposer aux conquêtes d'un prince, dont les grands talens rendoient la puissance encore plus formidable. On prit donc les armes, & depuis ce moment jusqu'au regne de Charles VII, on ne vit plus qu'une alternative de guerre & de trêves entre la France & l'Angleterre. On compte plus de cent vingt traités, tous rompus presque aussi-tôt que signés.

Sujet de la querelle : défaite des Anglois.

Le sujet de la premiere querelle fut la forteresse de Gisors, située sur les frontieres de l'isle de France & de Normandie. On étoit convenu qu'elle demeureroit entre les mains d'un seigneur qui n'y recevroit ni Anglois, ni Normands, ni François ; ou que si elle tomboit au pouvoir de l'un des deux

princes, on la feroit raser dans l'espace de quarante jours. Pagan ou Payen, c'étoit le nom du gouverneur, gagné par argent, ou intimidé par des menaces, se laissa corrompre & livra la place au roi d'Angleterre. Louis ne l'eut pas plutôt appris, qu'il envoya un gentilhomme au monarque Anglois, pour lui demander ou la démolition du château, ou le combat de corps à corps. Les deux armées applaudirent à ce défi. Elles n'étoient séparées que par la riviere d'Epte, sur laquelle il y avoit un pont qui tomboit en ruine. Quelques mauvais plaisants se mirent à crier, *qu'il falloit que les deux rois se battissent sur le pont qui tremble.* Henri, loin d'accepter la proposition, n'y répondit que par une raillerie. On en vint à une bataille, où les Anglois furent défaits & repoussés jusqu'à Meulan.

ANN. 1110.

Idem, ibid. n. 15.

La ressource du vaincu fut de soulever les grands de la France, & de susciter une guerre civile qui occupât le roi chez lui Le plus séditieux comme le plus puissant des rebelles, étoit Thibaut, comte de Blois, de Chartres & de Champagne. Irrité que le monarque lui eût refusé la permission

Les deux rois font la paix.

ANN. 1110. de bâtir une forteresse sur un fief du domaine royal, il se ligua avec le comte de Poitiers, le duc de Bourgogne & plusieurs autres seigneurs de la couronne, & fit une fâcheuse diversion en faveur du roi d'Angleterre son oncle. Louis qui dans ces occasions étoit toujours d'une activité merveilleuse, se mit promptement en campagne, secondé de Robert comte de Flandres, l'un des plus braves guerriers de son siécle. Le comte de Blois fut battu dans trois différens combats, l'un auprès de Meaux, l'autre auprès de Lagny, & le troisieme à une lieue de Puiset. Henri cependant simple spectateur de ces cruelles tragédies, demeuroit tranquille dans sa capitale de Normandie, d'où il se contentoit d'envoyer quelques troupes aux factieux. Louis, pour l'obliger à les rappeller, fit faire des courses jusqu'aux portes de Rouen, où l'on brûla quelques villages. Alors le prince Anglois parut à la tête de son armée, remporta quelques avantages sur les François qui n'étoient pas toujours sur leurs gardes; mais il ne put faire aucune conquête. Il se fit un traité de paix, où tous les rebelles furent compris.

Chron. Senon.
Malmesb. c. 5.

La principale condition étoit, que Guillaume, fils de Henri, feroit hommage pour la Normandie entre les mains du roi, qui lui céda le château de Gisors.

La destinée de Louis étoit d'avoir toujours les armes à la main : il avoit à peine terminé cette guerre que Thibaut, par une nouvelle révolte dont on ignore le motif, l'obligea d'entrer dans la Brie qui étoit du domaine des comtes de Blois. Cette expédition ne fut pas heureuse. Le roi surpris & défait, eut la douleur de perdre le plus fidéle de ses vassaux. C'étoit Robert comte de Flandres, qui dans la déroute fut renversé de son cheval, & tellement froissé de sa chûte, qu'il en mourut quelques jours après. On accusoit le roi d'Angleterre d'être le premier moteur de toutes ces rebellions : Louis à son tour, pour lui susciter des affaires, se servit habilement de la disposition où il trouva Foulques V, comte d'Anjou. Ce seigneur avoit épousé Sybille, fille unique d'Helie comte du Maine, & par la mort de son beau-pere étoit devenu maître de ce comté. Gagné par la cour de France, & assuré de son secours, il refusa d'en faire hommage

ANN. 1112, 13 & 14.
Nouvelle guerre & nouvelle paix entre les deux monarques.

Olderic. l. 11.

ANN. 1112, 13 & 14.

au prince Anglois, & sçut engager dans son parti plusieurs seigneurs Normands; entre autres Robert de Bellesme, & Hugues de Medavid. Henri, sur la nouvelle de cette ligue, passe la mer, s'assure du comte de Blois, surprend Bellesme qu'il fait prisonnier, & force le comte d'Anjou à lui demander la paix, que Louis, après de vains efforts, se voit-lui-même contraint d'accepter. Ainsi tout l'avantage de cette guerre demeura au monarque Anglois, qui augmenta encore sa puissance par le mariage de Guillaume Adelin son fils avec la fille cadette du comte Foulques, qui eut pour dot le comté du Maine. Il en fit un second qui le rendoit de plus en plus redoutable à nos rois, dont les plus puissans vassaux devenoient ses plus proches alliés : ce fut celui d'une de ses filles avec Conan, fils & héritier du duc de Bretagne. Leur petit-fils, Conan IV, fut pere de Constance, qui eut de Guy, comte de Thouars, Alix femme de Pierre de Dreux, arriere-petit fils de Louis le Gros. C'est par cette alliance que la Bretagne est entrée dans la maison royale pour n'en plus sortir.

Malemsb. l. 5.

Ce fut vers ce même temps que Louis épousa Adelaïde, fille de Humbert, comte de Maurienne & de Savoie; femme d'un rare mérite, qui signala sa générosité par la fondation de l'abbaye de Mont-martre, & sa religion par les soins qu'elle donna à l'éducation des princes ses enfans: elle les faisoit venir soir & matin, pour les instruire elle-même à la piété & à la vertu. Le roi son mari l'aima toujours avec beaucoup de tendresse, & fit pour elle ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'avoit encore fait: il voulut que les Chartres & autres monumens de cette nature fussent également datés des années de son regne & de celles du couronnement de la princesse. Quelques critiques ont cru voir dans cette condescendance une preuve authentique & de la foiblesse du mari, & de l'ambition de la femme: jugement fondé sur la conduite d'Adelaïde, qui aussi-tôt après la mort de Louis, se remaria à Mathieu de Montmorenci, connétable de France. Mais cette seconde alliance qui paroîtroit singuliere de nos jours, étoit alors autorisée par plusieurs exemples.

ANN. 1115.

Mariage du roi avec Adelaïde princesse de Savoye.

Mabill. in Diplom.

Tels étoient les intérêts des cours

ANN. 1116

Louis entreprend de rétablir le fils de Robert dans le duché de Normandie.

de France & d'Angleterre, telle la position des deux monarques, qu'ils ne pouvoient être long-temps en paix. Trop voisins, trop jaloux l'un de l'autre, ils trouvoient encore dans l'inquiétude de leurs vassaux des occasions aussi fréquentes que spécieuses de se livrer à leur inclination guerriére. Si quelque seigneur François étoit mécontent, il cherchoit à s'appuyer de l'Angleterre : si quelque Normand vouloit brouiller, il avoit recours à la France, toujours sûr d'en être protégé. On ne s'occupoit enfin de part & d'autre qu'à trouver des prétextes pour rompre. Louis en avoit un très-légitime qu'il saisit avec d'autant plus d'empressement, qu'il étoit plus propre à lui faire honneur. C'étoit le rétablissement de Guillaume Cliton, dit *Courte-cuisse*, fils de Robert, que son frere Henri retenoit prisonnier depuis la bataille de Tinchebrai. Le roi commençoit à sentir qu'il avoit manqué de politique en laissant prendre pied en France aux Anglois. Il éprouvoit une partie des maux que Philippe son pere avoit prévus, & se reprochoit de n'avoir pas déféré à ses sages conseils. Il voulut réparer sa

Chron. Maurin. Duch. t. 4. p. 365.

faute ; mais il n'étoit plus temps. Henri étoit devenu ſi puiſſant, que Louis, quoique très-bien intentionné pour la famille de Robert, n'oſa entreprendre de la rétablir par ſes ſeules forces. Il conſeilla donc au jeune Guillaume d'employer tous ſes efforts pour ſe faire un parti en Normandie, l'aſſurant que s'il venoit à bout de former une ligue en ſa faveur, il prendroit hautement ſa protection. Le ſuccès paſſa l'attente du monarque. Pluſieurs ſeigneurs Normands, le comte de Flandres & le comte d'Anjou promirent au prince de le ſeconder de toute leur puiſſance.

ANN. 1116.

Mais lorſqu'il fut queſtion de conclure le traité avec le roi, le comte Foulques refuſa de s'y engager, qu'à la condition d'être rétabli dans la charge de grand ſénéchal de France, héréditaire dans ſa maiſon depuis le regne de Lothaire. On a déja dit que cette charge étoit à peu-près la même que celle de grand maître de l'hôtel pour ce qui regarde la maiſon du roi, que celle de connétable pour la guerre, que celle enfin de comte du palais pour l'adminiſtration de la juſtice. Le peu de ſéjour que les vaſſaux

Il traite avec le comte d'Anjou, qu'il rétablit dans ſa charge de grand ſénéchal de France.

Du Cange, au mot Seneſcalcus.

ANN. 1115.

du premier rang faiſoient alors à la cour ne permettoit pas aux comtes d'Anjou de s'acquitter exactement des fonctions de leur emploi. On leur donna donc un ſubſtitut, qui exerçoit en leur place, mais toujours avec dépendance & ſous l'obligation de l'hommage. Ce n'eſt pas le ſeul exemple de charges de la couronne fieffées à des ſeigneurs de moindre rang que ceux qui en étoient propriétaires. Il y avoit long-temps que cet office étoit rempli par les Garlandes, miniſtres & favoris de Louis le Gros. Ces Seigneurs, fiers de la protection du monarque, profiterent des révoltes de l'Angevin, pour lui refuſer certains devoirs & certains honneurs. Le comte ne parut pas dans les commencemens y faire beaucoup d'attention; mais craignant enfin de laiſſer éteindre ſon droit, il ſe ſervit habilement de la circonſtance pour y rentrer. Louis qui avoit beſoin de lui, le confirma dans la poſſeſſion de la premiere charge du royaume: Guillaume de Garlande lui en fit hommage, & après lui, Etienne ſon frere, qui, quoique diacre, lui ſuccéda dans un emploi qui donnoit le commandement des armées, avec le pouvoir de

Hugo de Cleriis. Duch. t. 4. p. 329.

juger

juger à mort. Chose jusques-là sans exemple, & qui scandalisa tous les gens de bien. Mais il avoit toute la faveur; & plus roi que ministre, il laissa murmurer, & ne s'occupa que du soin de jouir de sa grandeur.

ANN. 1116.

Chron. Maurin, p. 373.

On ne sera peut-être pas fâché de trouver ici le détail des articles arrêtés à ce sujet dans une conférence que le roi voulut bien accorder au comte d'Anjou. Ils sont tirés des mémoires d'un homme de qualité, auteur d'autant plus croyable, qu'il fut lui-même le négociateur de cet accommodement. On y voit en même-temps une esquisse des devoirs du grand sénéchal, des obligations de son substitut qu'on appelloit simplement sénéchal, de la grandeur de nos rois, de l'étiquette de leur cour & des mœurs de ces anciens temps. I. *Si le comte vient à la cour, les maréchaux du seigneur-roi lui prépareront un logement convenable, le sénéchal ira au-devant de lui, l'accompagnera jusques dans son appartement, avertira le monarque de son arrivée, le conduira au palais, & le ramenera à son hôtel.* II. *Lorsque le roi, la couronne en tête & dans les cérémonies d'éclat, mangera en public, le comte aura un siége couvert*

Articles du traité.

Hugo de Cleriis, ibid. & page 330.

ANN. 1116. d'un riche tapis, & demeurera assis jusqu'à ce que l'on serve. Alors se levant & ôtant son manteau, il recevra les plats des mains du sénéchal, & les placera devant le roi & la reine : ce qui se pratiquera de même à chaque service. Le repas fini, le comte, toujours accompagné du sénéchal, retournera à son hôtel monté sur un cheval de guerre, appellé destrier, coursier, ou cheval de lance, dont il fera présent au cuisinier du roi. Quant au manteau dont il se sera servi dans la cérémonie, il le donnera de même au dépensier du roi. Le cuisinier & le panetier à leur tour lui enverront, l'un un morceau de viande, l'autre deux pains & trois chopines de vin, que le sénéchal distribuera aux lépreux. III. *Si le comte se rend à l'armée royale, le sénéchal aura soin de lui faire dresser un pavillon capable de contenir cent personnes, lui fournira des bêtes de sommes, des cordes, des paisseaux, un cavalier, & deux hommes de pied. Au départ du roi pour la guerre, le comte commandera l'avant-garde, & au retour fera l'arriere-garde, sans qu'il puisse essuyer aucun reproche de la bouche du roi, quelque chose qui arrive.* IV. *Lorsque le comte aura rendu un jugement en France, il*

demeurera ſtable & irréfragable. S'il s'éleve quelque conteſtation ſur une ſentence rendue par les juges François, le roi mandera au comte qu'il ait à venir l'émender : s'il ne peut pas ſe rendre aux ordres du monarque, on lui enverra les écrits de part & d'autre, & ce qu'il décidera, ne pourra être réformé. L'auteur ajoute qu'il a vu, & que pluſieurs ont vu avec lui l'exécution de tous ces articles dans pluſieurs jugemens revus & annullés en Anjou, dans les deux armées d'Auvergne, & aux couronnemens de Bourges & d'Orléans. On lit d'ailleurs dans un hiſtorien, du même ſiecle, que le prince Henri, fils du roi d'Angleterre, ſe rendit à Paris le jour de la Purification pour ſervir le roi à table en qualité de grand ſénéchal de France.

ANN. 1116.

Robert de Monte. an. 1169. apud du Cange.

Cet accommodement fait, la ligue fut aiſément conclue. On convint qu'on entreroit en Normandie par trois endroits différens. Le roi & Amauri de Montfort du côté de la France, le comte de Flandres du côté du pays de Caux, & le comte d'Anjou du côté du Maine. Alors Louis envoya demander au roi d'Angleterre la liberté du duc Robert, & ſur ſon refus, qu'il étoit facile de

Il déclare la guerre au roi d'Angleterre.

prévoir, lui déclara la guerre. Les quatre armées se mirent aussi tôt en campagne, & furent jointes par un grand nombre de seigneurs & de gentilshommes Normands, que Guillaume Cliton avoit engagés dans son parti. Les principaux étoient Guillaume de Gournay, Etienne comte d'Aumale, Henri comte d'Eu, Eustache de Breteuil, Richer de l'Aigle, Regnaud de Bailleul, & Robert de Neubourg : tous prirent les armes en faveur du jeune prince, & le proclamerent duc de Normandie.

ANN. 1116.

Order l. 12.

Succès des princes ligués.

Le roi cependant surprit Andely, se saisit de Gué-Nicaise, forteresse importante sur la riviere d'Epte, & s'empara de la ville de l'Aigle. Le comte de Flandre avec son armée s'avançoit aussi dans la haute Normandie, mettant tout à feu & à sang. Henri lui fit dire que s'il continuoit à dévaster le pays, il iroit en personne porter la désolation jusqu'à Bruges. Il n'en reçut d'autre réponse, sinon qu'on lui épargneroit la peine de ce voyage. Le comte en effet conduisit ses troupes jusqu'aux portes de Rouen, d'où il envoya défier le monarque Anglois qui ne parut point. Désespérant enfin de l'attirer au combat, il fit le dégât dans les fauxbourgs,

ruina les murailles d'un parc où Henri avoit quantité de bêtes fauves, & se retira. Le comte d'Anjou d'un autre côté mit le siége devant Alençon, qu'il emporta sous les yeux du roi d'Angleterre & du comte de Champagne, qui étoient venus au secours de la place. D'autre part Amauri de Montfort sçut si bien gagner le gouverneur d'Evreux, qu'il l'engagea à lui livrer la ville & le château, qui furent confiés aux princes Philippe & Fleury, fils du feu roi & de la reine Bertrade.

ANN. 1116.

Tant de mauvais succès effrayerent Henri, mais beaucoup moins que la perfidie d'un de ses favoris & de quelques officiers de sa chambre, qui dans le même-temps conspirerent contre sa personne. Il en fut si consterné, que ne sçachant plus à qui se fier, il trembloit lorsque quelqu'un de ses domestiques l'abordoit. On le vit souvent pendant la nuit changer cinq à six fois de lit & de gardes. Il avoit toujours à son chevet une escouade de gens armés de toutes piéces, l'épée nue, & prêts à fondre sur ceux qui auroient osé l'approcher. Exemple terrible, qui prouve que celui qui se fait trop craindre, n'est jamais sans inquiétudes, ni sans allar-

Inquétudes du roi d'Angleterre.

Suger, in vita Lud. Grossi, n. 20, p. 308.

ANN. 1116.

mes, & que la plus grande ſûreté des rois eſt dans l'eſtime & l'amour de leurs ſujets. Henri fut plus de quinze jours ſans pouvoir ſurmonter ſes frayeurs. Mais enfin le ſupplice des coupables, dont le chef eut les yeux crevés & fut honteuſement mutilé, lui fit reprendre courage & le ſoin de ſes Etats.

Il détache le comte d'Anjou de la ligue.

Bientôt ſecouru d'Alain duc de Bretagne, & de Thibaut comte de Champagne, il ſe vit à la tête d'une armée auſſi nombreuſe qu'aguerrie. Alors tout changea de face. Le comte d'Eu & le ſeigneur de Gournay, devenus ſes priſonniers, ſe virent contraints de lui remettre toutes leurs fortereſſes. Le comte de Flandre bleſſé au viſage à l'attaque du château de Bures dans le pays de Caux, mourut quelques jours après de ſa bleſſure, qu'il envenima, dit-on, par ſes débauches. Cette mort fut ſuivie de celle d'Engelran de Chaumont, qui s'étoit emparé d'Andely au nom du roi. Mais la défection de Foulques d'Anjou eut des ſuites bien plus funeſtes pour la France. Ce comte gagné par argent, oublia tous les ſermens qui l'attachoient au monarque François comme vaſſal, comme officier domeſtique, comme allié; & ſe détachant

de la ligue, il se déclara pour le roi d'Angleterre.

ANN. 1116.

Henri, rassuré par tant d'avantages, résolut enfin d'aller chercher le roi, qui étoit en marche pour surprendre le château de Noyon, où il avoit une intelligence. Les deux armées se joignirent dans la plaine de Brenneville. Il y avoit si peu d'ordre dans les troupes Françoises, qu'on eut à peine le loisir de mettre l'avant-garde en bataille. Elles se battirent néanmoins avec tant de bravoure, qu'elles culbuterent les premiers escadrons Anglois & les renverserent sur l'infanterie. Cet avantage qui devoit assurer la victoire, fut la cause d'une défaite entiere. Les François qui se croyoient victorieux, commencerent à se débander, pour courir au pillage. Henri profita de cette faute, & les chargea avec tant d'impétuosité, qu'il les mit en déroute. Ce fut en vain que Louis fit des efforts incroyables, pour ramener ses troupes au combat: tout prit la fuite, lui-même pensa être fait prisonnier. On raconte qu'un Anglois ayant saisi la bride de son cheval, se mit à crier, *Le roi est pris. Ne sçais-tu pas*, lui dit ce prince en plaisantant, *qu'au jeu des échecs*

Bataille de Brenneville, où les François sont défaits.

ANN. 1116.

on ne prend jamais le roi ? En même-temps il lui décharge un si furieux coup d'épée, qu'il le renverse mort à ses pieds. Ainsi débarrassé, il se jetta dans une forêt où il erra long-temps à l'aventure, jusqu'à ce qu'une femme du pays le conduisit à Andely.

Cette défaite n'a point de suites. Modération de Louis.

Cette victoire ne fut point une de ces opérations décisives, qui emportent la ruine d'un parti. Les débris de l'armée Françoise s'étant rassemblés auprès du monarque; elle se trouva presque aussi nombreuse qu'auparavant. Louis ayant encore reçu quelque renfort, envoya défier une seconde fois Henri, qui n'osa accepter le combat. Les effets prouverent que ce n'étoit point une simple bravade. Le roi alla aussi-tôt mettre le siége devant Juri, place alors très-considérable, la prit, la brûla, & s'avança jusqu'à Breteuil, sur la riviere d'Iton, à quelques lieues d'Evreux. Ne voyant enfin aucune armée paroître, il marcha droit à Chartres, résolu de la réduire en cendres, pour punir les révoltes continuelles du comte de Champagne. Mais le clergé & les bourgeois de cette malheureuse ville vinrent au-devant de lui en procession, portant une chemise

Idem, ibid.

de la ſainte Vierge, criant miſéri-
de, & le conjurant de ne point v... ANN. ...6.
ſur les ſiens l'injure qu'il avoit reçue
d'un étranger & d'un vaſſal rebelle. Ce bon prince touché de leurs larmes, fit retirer ſes troupes, & ſacrifiant ſon reſſentiment à ſa religion, renonça au plaiſir quelquefois trop flatteur, d'une vengeance autoriſée par les loix de l'honneur & de l'Etat.

Paix entre les deux rois.

Pendant que Louis donnoit au monde l'exemple de la modération la plus rare, Gelaſe II, pouſſé à outrance par l'empereur Henri V, ſe retira en France, aſyle ordinaire des papes perſécutés. Déja le roi ſe préparoit à aller au-devant de lui, pour l'aſſurer de ſa protection, lorſqu'on reçut la nouvelle que le pontife venoit de mourir en l'Abbaye de Cluny. Il eut pour ſucceſſeur Guy, archevêque de Vienne, oncle de la reine, qui prit le nom de Calixte II, & ſe fit médiateur entre les deux rois. Le traité de paix fut enfin conclu. On remit en liberté les priſonniers qu'on avoit faits de part & d'autre. Louis rendit les places qu'il avoit priſes : Henri renouvella ſon hommage pour la Normandie : & le malheureux Guillaume Cliton demeu-

ra dans l'état où il étoit auparavant, sans autre soutien que son mérite & sa naissance. Le roi cependant l'aimoit toujours, & lui donna quelques années après, des marques essentielles de sa bienveillance.

ANN. 1116.

ANN. 1119.

Naufrage de toute la famille royale d'Angleterre.

Henri, vainqueur des Normands rebelles, tout glorieux de la paix qu'il venoit de conclure avec la France, la palme dans une main, & l'olive dans l'autre, s'embarqua au port de Barfleur pour retourner en Angleterre. Il étoit seul sur son bord : Guillaume son fils ainé, Richard son cadet, quatre de ses fils bâtards, quatre de ses filles naturelles, & plus de cent soixante personnes des meilleures maisons d'Angleterre montoient un autre vaisseau. C'étoit une jeunesse licentieuse : elle se livra à toute l'intempérance de la débauche. Malheureusement les matelots, excités par leur exemple, burent avec tant d'excès, que ne sçachant plus ce qu'ils faisoient, ils allerent briser leur bâtiment contre un rocher. Guillaume se jetta dans un esquif, & eût gagné terre aisément : mais appercevant la comtesse du Perche, celle de ses sœurs qu'il aimoit le plus tendrement, il voulut voguer à son secours.

Orderic. p. 138 & suiv.

Déja il l'avoit sauvée, lorsque tant de gens se jetterent sur son bateau, qu'ils le coulerent à fond. Tout périt, princes, princesses, seigneurs & matelots. Naufrage épouvantable, qui fut regardé comme une juste punition du ciel, qui ensevelissoit dans les flots de l'Océan une infâme jeunesse, livrée à l'exécrable crime des villes qu'il avoit abîmées dans une mer de soufre & de bitume. Châtiment nécessaire dans ces siecles grossiers, où si l'on en croit les mémoires des chanoines d'Etampes contre les religieux de Morigny, cette abomination s'étoit glissée jusques dans les monasteres.

ANN. 1119.

Chron. Maurin. p. 374.

Ce tragique événement fit revivre la faction du fils de Robert. Les Normands regardoient Henri comme un usurpateur : tous témoignoient une extrême envie d'avoir Cliton pour leur duc. La Noblesse, assemblée à la Croix-saint-Leufroy, s'obligea par serment à le rétablir dans l'héritage de ses peres. Amauri, comte de Montfort, fut le premier qui se déclara en sa faveur : le roi promit de l'appuyer ; & le comte d'Anjou, gagné par Amauri, lui donna avec le comté du Maine, Sybille, sa fille cadette. Tout étoit concerté de

ANN. 1120, 21, 22, 23.

Nouvelle ligue pour rétablir la famille de Robert.

Malmesb. l. 5. an. 1122.

Ann. 1120, 21, 22, 23.

façon que le ſuccès paroiſſoit infaillible. Mais le monarque Anglois, perſuadé qu'en ces rencontres, prévenir l'ennemi, c'eſt le déſarmer, paſſa ſi promptement la mer, & avec de ſi grandes forces, qu'il eut bientôt diſſipé la ligue. Montfort ſur Rille, Pont-Audemer, Giſors, Evreux lui ouvrirent leurs portes; & la fortune, dans un combat qui ſe donna auprès du Bourg-Teroude, lui livra les chefs des conjurés, qu'il traita avec ſa férocité ordinaire. Geoffroy de Tourville, Odart du Pin, & Luc de la Barre eurent les yeux crevés. Ce dernier l'avoit vivement offenſé par des chanſons très-piquantes : le plaiſir d'une vengeance ſignalée fit oublier à Henri qu'il étoit roi. Le comte de Meulan, pour ſauver ſa vie, fut obligé de lui abandonner toutes ſes places. Hugues de Neuchatel demeura cinq ans priſonnier, & Hugues de Montfort ne fut remis en liberté que dix-huit ans après.

La guerre ſe rallume. Henri engage l'empereur à lever des troupes contre la France.

Tant d'avantages ne raſſuroient point le roi d'Angleterre. Par-tout il trouvoit des François aves les révoltés; preuve non équivoque que Louis les ſoutenoit. Il étoit d'ailleurs bien

informé que ce prince faisoit de grands préparatifs de guerre : il craignit qu'une si puissante protection ne ranimât les restes du parti de Cliton. Ainsi sans rien ménager davantage, il fit faire des courses sur les terres du domaine royal. Mais ne se sentant pas assez fort pour résister seul à tant d'ennemis, il fit lui-même une ligue avec l'empereur pour fondre en France, l'un par la Normandie, l'autre par la Champagne. Cet empereur étoit Henri V, gendre du monarque Anglois. Quoique réconcilié avec le pape au sujet des investitures, il conservoit un vif ressentiment de ce qui s'étoit passé au concile de Reims, où le roi avoit souffert qu'il fût excommunié. Ce fut donc autant pour se venger, que pour soutenir les intérêts de son beau-pere, qu'il leva une armée formidable de Lorrains, d'Allemands, de Bavarois & de Saxons, résolu d'exterminer une ville où il avoit reçu un si sanglant affront. Louis averti de son dessein, ordonna que tous les vassaux de la couronne se trouveroient à certain jour sous les murailles de Reims, avec le nombre d'hommes qu'ils devoient fournir.

ANN. 1120, 21, 22, 23.

Suger. n. 21, page 312.

On peut remarquer à cette occasion

ANN. 1120, 21, 22, 23.

Zele des François pour la défense du royaume.

la différence qu'il y avoit entre les forces du royaume & celles du roi. Lorſque le monarque faiſoit la guerre pour ſes intérêts particuliers, il n'avoit d'autres troupes que celles qu'il pouvoit raſſembler des terres de ſon domaine : mais quand il s'agiſſoit de la cauſe commune, toutes les querelles domeſtiques ceſſoient ; chacun couroit aux armes, & tous les feudataires marchoient avec plus ou moins d'hommes, ſelon l'étendue & la dignité de leurs fiefs. On n'avoit point vu depuis long temps une union ſi grande qu'elle parut en cette conjoncture. Tout devint ſoldat, ſeigneurs, bourgeois, prêtres & moines. Les ſeuls pays Remois & Châlonnois fournirent plus de ſoixante mille hommes tant cavalerie qu'infanterie. Ceux du Laonnois & du Soiſſonnois n'étoient pas en moindre nombre. Ceux d'Orléans, d'Etampes & de Paris formoient une troiſieme armée au moins égale. Il n'y eut pas juſqu'aux comtes de Champagne & de Troyes, qui ſe trouverent au rendez-vous avec les autres vaſſaux de la couronne, préférant l'intérêt de la patrie aux avantages qu'ils pouvoient eſpérer de leur union avec le roi d'An-

Idem, ibid.

Page 313.

gleterre : ils commandoient le quatrieme corps de bataille. Le cinquieme composé de Bourguignons, étoit sous les ordres de leur duc & du comte de Nevers. Rodolphe comte de Vermandois, prince du sang royal, partagea ses troupes en deux corps : celles de Saint-Quentin & du Vermandois, armées de pied en cap, furent placées sur l'aîle droite ; celles de Ponthieu, d'Amiens & de Beauvais sur la gauche. Le comte de Flandre accourut aussi à la défense du royaume, suivi de dix mille braves qui furent rangés sur la derniere ligne pour soutenir les autres.

ANN. 1120, 21, 22, 23.

Jamais, dit Suger, abbé de Saint-Denis, qui étoit de cette expédition avec les sujets de son Abbaye, les rois de la troisieme race ne s'étoient trouvés à la tête d'une armée aussi nombreuse. Il la compare à une nuée de sauterelles qui couvre la surface de la terre. On fait monter le seul contingent de l'Isle de France, de la Champagne & de la Picardie, à plus de deux cens mille hommes : ce qu'on auroit peine à croire, si on ne sçavoit que dans ces anciens temps la profession la plus commune étoit celle des armes,

Ann. 1120, 21, 22, 23.

On voyoit peu d'eccléſiaſtiques, encore moins de Marchands ; point de Praticiens, preſque point de Financiers.

Ann. 1124.

L'empereur n'oſe ſe commettre contre de ſi grandes forces.

Idem, ibid.

L'empereur effrayé de ce prodigieux armement, n'oſa ſe commettre contre de ſi grandes forces, & repaſſa précipitamment la Moſelle & le Rhin : lâcheté qui finit la guerre avant qu'elle fût commencée. Cependant l'Officier & le ſoldat demandoient à grands cris qu'on les conduisît ſur les terres d'un ennemi qui avoit oſé former des deſſeins pernicieux contre la France, qu'ils appelloient *la maîtreſſe & la reine de l'univers. Si leur fuite honteuſe*, diſoient-ils, *ne nous permet pas de châtier leur inſolence dans notre patrie, allons porter le fer & le feu juſques dans leur pays, où nous donnions autrefois des loix.* C'étoit auſſi le ſentiment du roi ; mais touché par les prieres des archevêques, des évêques & des religieux, qui le ſupplioient avec larmes d'épargner tant de malheureux, qui n'avoient d'autre crime que d'avoir un maître, il prit le parti de congédier ſon armée. Il auroit bien voulu l'employer contre le roi d'Angleterre : mais l'intérêt du prince n'étoit pas celui du Feudatai-

re, & l'accroiſſement de l'un emportoit de néceſſité l'affoibliſſement de l'autre. Ces mêmes ſeigneurs, qui avoient pris les armes avec tant de zele contre un étranger qui menaçoit d'envahir la France, auroient refuſé de marcher contre un vaſſal qu'ils avoient intérêt de ſoutenir pour balancer la puiſſance royale. On faiſoit alors une grande diſtinction entre les guerres de la nation & les guerres du ſouverain.

ANN. 1124.

Bienfaits du roi envers l'abbaye de S. Denis.

Idem. p 313.

Louis vainqueur ſans livrer de combat, vint à S. Denis rendre à Dieu d'humbles actions de graces pour le ſuccès d'une expédition ſi glorieuſe. Il fit de riches préſens à l'abbaye, & lui remit la couronne du roi ſon pere, *qu'il retenoit injuſtement. Car de tout tems*, dit Suger, *notre monaſtere a eu droit ſur les couronnes des rois après leur mort.* Il ajouta à cette grace celle de lui rendre tous ſes priviléges, entre autres ceux de la foire du Landy, qui ſe tenoit entre la ville & la Chapelle, à côté du grand chemin. Ce n'étoit encore que le commencement de ſes bienfaits : il lui confirma par ſon autorité royale le droit de *grande voirie*, (*a*)

(*a*) *Tous Gentilshommes qui ont voirie en leur*

ANN. 1124. c'est à-dire, de haute, moyenne & basse justice dans tout l'espace qui est entouré de croix & de colonnes de marbre : monumens plus terribles aux ennemis, continue le même auteur, que ceux que le véritable Hercule fit élever aux extrémités de l'Espagne.

ANN. 1125, 26.

Henri fait la paix avec la France. *Ibid.*

L'empereur cependant, devenu méprisable à ses sujets, & s'affoiblissant chaque jour, mourut quelques mois après sa retraite honteuse : *vérifiant en sa personne*, dit l'abbé Suger, *la tradition constante des anciens, que tout perturbateur du royaume & de l'église, gentilhomme ou roturier, contre lequel on aura été forcé d'exposer les châsses des SS. Apôtres de France, doit s'attendre au châtiment le plus sévere, & périra malheureusement dans l'année.* Apparemment qu'elles n'avoient pas été découvertes contre le roi d'Angleterre, le principal moteur de cette

terre pendent larron de quelque larrecin que il ait fet en leur terre... Car eus tiennent leurs batailles devant eus de toutes choses, fors de grant meffés, que nous avons nommés par-devant ; & ils ont leurs mesures dans leurs terres, & les prennent, & les mettent ès cors des chastiaux, & les baillent à leurs hommes, & puis si eus trevent sur leurs hommes fausse mesure, li droit est en leur, & en puent lever soixante sols d'amende Statut. S. Lud. l. 1. c. 38. apud Du Cange, au mot *Viarius*.

guerre, car il n'en mourut point: mais il ne réussit pas dans ses tentatives sur la marche de France. Amauri de Montfort, soutenu de l'armée du Vexin, rendit tous ses efforts inutiles. C'est ainsi que Louis, quoiqu'absent, triompha de deux grands monarques: victoire la plus glorieuse que la France eût remportée de long-tems, & qui donna la plus haute idée de sa grandeur & de sa puissance. Après cela, dit l'historien de ce prince, *toute la terre se tut devant lui.* Henri, trop heureux d'avoir pacifié les troubles de Normandie, se vit obligé de faire la paix, qui fut enfin durable, ANN. 1125.

Ce que c'étoit que l'oriflamme.

C'est dans cette guerre contre l'empereur qu'on voit pour la premiere fois paroître à la tête de nos armées, ce fameux étendard si connu sous le nom d'oriflamme. C'étoit une espèce de gonfanon de simple tafetas rouge ou couleur de feu, sans broderie, ni figure (*a*), fendu par en bas en trois différens endroits, ce qui formoit comme trois queues, entouré de houppes de

(*a*) *Oriflamme est une banniere.*
Aucun poi plus forte que guimple,
De cendal roujoyant & simple,
Sans poutraiture d'autre affaire.
Guill. Guiart.

ANN. 1125. soie verte (*a*), & suspendu au bout d'une lance dorée (*b*). L'origine de ce mot, si l'on en croit du Cange, se tire également de l'or de la lance, de la couleur du tafetas, & du nom général de ces sortes de bannieres qu'on appelloit *flammes :* nom qu'on donne encore aujourd'hui à certains pavillons de nos vaisseaux. On lit dans nos vieilles histoires que l'oriflamme fut apportée du ciel à Clovis ou à Charlemagne, & qu'elle y remonta du temps de Charles VII. Ce sont de ces petits contes apocryphes, dignes des siécles où ils furent imaginés, siécles d'ignorance & de superstition.

Froissart, Gaguin.

L'oriflamme dans son origine, n'étoit autre chose que la banniere qu'on portoit aux processions de S. Denis, & dans les guerres particulieres que les Moines de cette abbaye avoient contre ceux qui vouloient usurper les biens de leur église. Les comtes du

(*a*) *Et tenoit en sa main une lance à quoi l'oriflamme étoit attachée, d'un vermeil samit, à guise de gonfanon à trois queues, & avoit en tour houppes de soye verte.* Chron. Flammandes, c. 67.

(*b*) *Et si portez seul d'entre les Rois l'Oriflamme en bataille, c'est assavoir, un glaive (lance) tout doré, où est attachée une banniere vermeille.* Raoul de Presles, Histoire de S. Denis, l. 1, c. 41. Voyez du Cange, au mot *Auriflamma.*

Vexin, protecteurs, vidames, ou comme on parloit alors, avoués des religieux, alloient la prendre sur l'autel des saints Martyrs, lorsqu'ils partoient pour quelque expédition militaire, & la rapportoient en grande pompe, quand la campagne étoit finie. Philippe I, ayant réuni ce comté à la couronne, nos rois par cette réunion contracterent les mêmes engagemens envers cette abbaye. Si même on en juge par les termes dont use en cet endroit l'abbé Suger, il paroîtroit qu'en vertu de cette acquisition, ils étoient devenus comme feudataires de S. Denis. Mais ils ne faisoient point hommage, leur qualité de souverains les dispensant de cette servitude. La coutume étoit de recevoir ce saint étendart des mains de l'abbé, à genoux, sans chaperon, ni ceinture, après avoir fait ses dévotions à Notre-Dame de Paris & dans l'église de l'apôtre de la France. Quelquefois le monarque le portoit lui-même autour de son cou, sans le déployer.

ANN. 1125.

Du Cange, dissert. 18. sur Joinville.

In vita Lud. Grossi. pag. 312.

Galand, traité des enseignes de France.

Louis le Gros est le premier de nos rois, qui l'ait été prendre en cérémonie sur l'autel de saint Denis. Ses successeurs insensiblement s'accoutume-

ANN. 1125.

rent à s'en ſervir, & peu à peu il devint leur principale enſeigne. Ce qui n'empêchoit pas qu'on ne portât en même temps la banniere de France. C'étoit, dit-on, un velours violet ou bleu celeſte à deux endroits, ſemé de fleurs de lis d'or, plus plein que vuide, quarré, & ſans aucune découpure par le bas. L'un & l'autre étendarts n'étoient confiés qu'aux plus renommés Chevaliers. On ne les portoit que dans les grandes expéditions. Il y en avoit un beaucoup moins grand pour les petites guerres que nos monarques eurent à ſoutenir pendant près de deux cents ans contre les comtes & les ducs, quelquefois même contre de ſimples gentilshommes.

Le Gendre mœurs des François, p. 75.

Si l'oriflamme ne parut point dans les armées de Charles VII, c'eſt que ce prince ne put l'aller prendre à ſaint Denis, qui étoit au pouvoir des Anglois. Les victoires qu'il remporta ſans elle, accoutumerent inſenſiblement à s'en paſſer. Elle tomba enfin dans l'oubli & demeura enſevelie dans la pouſſiere. On aſſure qu'en 1594, lors de la réduction de Paris, on la voyoit encore au tréſor de cette abbaye, mais à demi rongée des mittes.

Felib. page 135.

Louis avoit à peine posé les armes, qu'il se vit obligé de marcher au secours de l'église de Clermont, dont l'évêque chassé de son siege, réclamoit sa protection contre les violences du comte d'Auvergne. Il s'y rendit accompagné de Foulques comte d'Anjou, de Conan duc de Bretagne, du comte de Nevers, & de plusieurs autres grands seigneurs; força les passages des montagnes, assiégea Clermont, le prit par composition, & contraignit le rebelle de rétablir le prélat dans tous ses droits.

ANN. 1126.

Le roi marche au secours de l'église de Clermont contre le comte d'Auvergne.

Suger. p. 314.

Mais quelques années après, (en 1132) le même comte oubliant ses sermens, recommença ses premieres vexations contre l'évêque. Le monarque y vole une seconde fois, suivi des mêmes seigneurs & du comte de Flandre, franchit de nouveau les montagnes, s'empare de plusieurs forteresses, se rend maître de Montferrand, & met le siege devant Clermont. Le duc d'Aquitaine accourut au secours de son vassal : l'Auvergne relevoit alors de la Guienne : mais ayant reconnu du haut de la montagne toutes les forces du roi, il lui écrivit dans les termes les plus soumis : *Seigneur roi,*

ANN. 1132.

Idem, p. 315

Ann. 1132 *ſalut, reſpect, honneur. Le duc d'Aquitaine qui eſt votre homme, ſupplie votre majeſté de ne pas dédaigner de recevoir ſon hommage, & de vouloir bien le maintenir dans tous ſes droits. Car ſi la juſtice exige qu'il vous ſerve comme ſon maître, elle veut auſſi que vous le protégiez comme votre vaſſal. Si le comte d'Auvergne qui tient de moi ſon comté, comme je le tiens de vous, eſt coupable de quelque crime, je m'engage de le repréſenter à votre cour toutes les fois & en quelques lieux qu'il vous plaira. Enfin pour ôter tout doute ſur la ſincérité de mes ſentimens, je m'offre à donner autant d'ôtages que votre grandeur jugera à propos, pour ſûreté de la promeſſe que je fais de me ſoumettre au jugement des pairs de votre royaume.* On voit par cette lettre qu'on a cru digne de la curioſité du lecteur, combien juſques dans ce temps de troubles & de révoltes, l'autorité royale étoit reſpectable, même aux yeux des vaſſaux les plus puiſſans, & qui ſe piquoient le plus d'indépendance. Louis reçut les hommages, les ſermens & les ôtages qu'on lui offroit. Le duc de ſon côté ſe montra fidele à ſa parole, ſe rendit à Orléans avec le comte d'Auvergne qui

qui demanda pardon au roi, & la paix fut rendue à l'église de Clermont.

ANN. 1127.

Il est excommunié par l'évêque de Paris.

Cette guerre entreprise en faveur du clergé, & si glorieusement terminée à l'avantage des ecclésiastiques, ne put leur inspirer ni reconnoissance ni respect pour le généreux défenseur de leurs biens & de leurs privilèges. Ils se plaignoient que le monarque se mêloit de la nomination des bénéfices, & mettoit la main sur leurs revenus. La chose fut portée si loin, que le roi, pour les faire rentrer dans la soumission, crut devoir se saisir de quelques terres de l'archevêque de Sens & de l'évêque de Paris. Ce dernier nommé Etienne, eut recours aux armes ordinaires, & lança les foudres de l'église contre ce même souverain qui s'en étoit toujours montré le plus zélé protecteur. Cependant Honoré II, qui tenoit alors le siége de Rome, déclara l'excommunication abusive, & leva l'interdit. Il n'en fallut pas davantage pour réveiller le zele du dévot abbé de Clairvaux. Bernard s'en plaignit amerement dans une lettre au souverain pontife. » Nous espérions, disoit-il que » la sévérité du prélat opéreroit la con- » version du prince. Votre indulgence

Art de vérifier les dates p. 499.

Epist. S. Bernardi 13 & 14. ad Honor. 11.

ANN. 1127.

» déplacée détruit nos espérances. Tout » est perdu, l'episcopat deshonoré, & » la religion exposée aux insultes des » libertins. « Mais comme cette lettre ne produisit aucun effet sur l'esprit du pape, il lui en écrivit une seconde, où les termes sont très-peu ménagés. Louis y est traité d'impie, *toujours prêt à attaquer la religion, qu'il regarde comme la peste de ses Etats & l'ennemi de sa couronne. C'est un second Hérode qui cherche à étouffer, non plus Jésus naissant dans une creche, mais triomphant dans son église : un persécuteur enfin qui en veut moins aux prélats de son royaume qu'à l'Esprit de Dieu qui les anime.* Voilà ce qu'on appelloit alors zele de la maison du seigneur, & ce que bien des gens nommeroient aujourd'hui fanatisme. La paix se fit néanmoins, & le roi ne se vengea des évêques que par ses bienfaits.

Ejusd. Epist. 49. ad eumd.

Il venge la mort du comte de Flandre.

La France commençoit à jouir des douceurs de la paix, lorsque Louis se vit obligé de reprendre les armes pour punir les assassins du comte de Flandre. C'étoit Charles de Danemarck, prince que ses vertus ont fait surnommer le bon, le justicier, le défenseur de l'église, & le pere des pauvres. Il ne

laissa pas cependant de s'attirer la haine de quelques scélérats, dont il fut forcé de réprimer les brigandages, mais sur-tout d'un oncle & d'un neveu, nommés les Van-Straten, gens accrédités & puissans, l'un prévôt de saint Donat de Bruges, & l'autre maire de la ville. Furieux d'avoir été contraints d'ouvrir leurs greniers en temps de famine, & de vendre leur bled à juste prix, ils conspirerent avec plusieurs de leurs semblables contre la vie du comte, l'attaquerent au pied de l'autel le mercredi des cendres, lui couperent la tête & la main droite qu'il avançoit pour donner l'aumône. Ils courent aussi-tôt les rues, se jettent sur les officiers ou amis du comte, & moins assouvis que las de meurtres & de carnage, se retirent dans le château & dans l'église de saint Donat, où ils se retranchent contre la fureur du peuple.

ANN. 1127.

Sug. p. 315. Chron. de Flandre.

Le roi n'eut pas plutôt appris cette nouvelle qu'il monta à cheval pour aller châtier les parricides. Il les serra de si près qu'il les prit pour la plupart, & en fit une sévere justice. Le maire eut les yeux crevés, le nez & les bras coupés : ensuite élevé sur une roue, il fut percé de mille fléches qu'on ti-

Suger page 316.

ANN. 1127. roit l'une après l'autre, pour le faire souffrir plus long-temps. Le prévôt fut attaché à une potence, ayant sur sa tête un chien que l'on battoit sans cesse, & qui furieux des coups qu'il recevoit, déchargeoit sa rage sur le coupable, dont il déchira tout le visage. Les autres complices qui s'étoient refugiés dans le château, n'eurent pas un sort plus heureux : tous furent précipités du haut en bas de la tour.

Il donne le comté de Flandre à Guillaume Cliton.

Charles ne laissoit point d'enfans, mais beaucoup de prétendans à sa succession. Les principaux étoient Baudouin comte de Mons, dont l'aïeul avoit été dépouillé de ce comté; Arnoul de Danemarck, fils de la sœur de Charles; Thierri d'Alsace, fils de Gertrude, sœur de Robert le Frison; Etienne de Blois, frere du comte de Champagne, & Guillaume Cliton, fils de Robert, duc de Normandie. Le roi étoit juge de ce grand différend, parce que la Flandre étoit un fief mouvant de la couronne. Il l'adjugea au prince Normand, soit qu'en effet il crût son droit meilleur, soit qu'il voulût le rendre assez puissant pour troubler le roi d'Angleterre dans son royaume & dans son duché.

Orderic. l. 12.

Henri comprit aiſément le deſſein de Louis; & pour oppoſer ligue à ligue, il crut devoir s'attacher la maiſon d'Anjou, dont il redoutoit la puiſſance. Le monarque n'avoit qu'une fille, Mathilde, veuve du dernier empereur, qu'il avoit déclarée ſon héritiere : il la fit épouſer à Geoffroi, ſurnommé *Plantagenet*, fils du comte Foulques. Une couronne a de puiſſants attraits : le comte charmé de la voir paſſer dans ſa famille, prit hautement le parti d'un prince qui la lui aſſuroit. Les nôces ſe firent à Rouen avec une magnificence qui n'avoit point eu d'exemple dans les regnes paſſés. Geoffroi cependant ne fut point roi d'Angleterre : l'orgueuil & l'avarice de ſon épouſe lui firent donner l'excluſion : cet honneur étoit réſervé au prince Henri ſon fils, tige de l'illuſtre branche des *Plantagenets*.

ANN. 1127.

Geoffroi, fils du comte d'Anjou, épouſe Mathilde, fille du roi d'Angleterre.

Guill. Malmesb. 1. hiſt. Novel.

La fortune de la maiſon d'Anjou alloit toujours en croiſſant. Foulques reçut, vers le même-temps, une ambaſſade de la part de Baudouin II, roi de Jéruſalem, qui lui offroit & ſa couronne, & Méléſinde ſa fille. Le parti étoit trop avantageux, pour permettre au comte de délibérer. Il partit auſſi-tôt

Le comte Foulques épouſe Méléſinde, héritiere de Jéruſalem.

Guill. Tyr, l. 13.

ANN. 1127.

après le mariage de ſon fils, & ſe rendit dans ſon nouveau royaume, où il ſoutint glorieuſement les eſpérances qu'on avoit conçues de lui. Il eut de la princeſſe Méléſinde pluſieurs enfans, qui hériterent de ſes Etats comme de ſes vertus. Ainſi ſa poſtérité ſe vit en même temps en Aſie ſur le trône de Jéruſalem, & en Europe ſur celui d'Angleterre. L'élévation de ces princes, celle de la famille de Tancrede en Sicile, celle de la maiſon de Bourgogne en Portugal, tout confirme à la France le nom glorieux de mere des rois.

ANN. 1128.

Mort de Guillaume. Thierri eſt reconnu comte de Flandre.

Cependant le roi d'Angleterre, peu content de s'être aſſuré du comte d'Anjou, mit tout en œuvre pour engager Thierri d'Alſace à ne pas abandonner ſes prétentions ſur la Flandre. Ce n'étoit qu'avec un ſenſible regret que ce comte ſe voyoit privé d'un ſi riche héritage : il entra ſans peine dans les vues du monarque Anglois. Aidé des troupes du comte de Champagne, toujours d'intelligence avec Henri, il ſe préſenta devant Lille, qui lui ouvrit ſes portes; & bientôt il ſe fit un ſoulévement preſque général en ſa faveur. Louis y courut avec ſa célérité ordinaire, & vint aſſiéger la place où Thierri s'é-

toit enfermé. Mais ſur la nouvelle que le roi d'Angleterre s'étoit avancé juſqu'à Epernay ſur la Marne, il ſe vit contraint de renoncer à ſon entrepriſe & de voler à la défenſe de ſes Etats. Henri n'avoit cherché qu'à faire diverſion : il ne jugea pas à propos d'attendre le monarque, & ſe retira ſans entreprendre rien de plus. Guillaume cependant ne perdit pas courage. Il apprit que ſon rival avoit inveſti Aloſt : il l'alla chercher, lui donna bataille, & le défit entiérement. Mais pourſuivant les fuyards avec trop d'ardeur, il fut bleſſé au bras d'un coup de pierre, lancée par un arbalêtrier, & mourut quelques jours après, regretté de la plupart de ſes ſujets, qui ne pouvoient lui reprocher autre choſe qu'un peu trop d'avidité pour les richeſſes : vice ordinaire à ſa famille, augmenté peut-être par les malheurs de ſa ſituation. Cette mort aſſura la Flandre au comte Thierri. Louis aima mieux en faire un allié, que d'entreprendre une guerre dont le ſuccès pouvoit être douteux. ANN. 1128.

Les fatigues beaucoup plus que les années, avoient extrêmement altéré la ſanté du roi. Ce ſage monarque, pour éviter les diſſenſions trop ordinaires ANN. 1129. Louis fait couronner ſon fils aîné Philippe.

ANN. 1129.

Mort de ce jeune prince.

Suger, page 313.

dans les ſucceſſions, ſongea, à l'exemple de ſes prédéceſſeurs, à s'aſſocier ſon fils aîné, nommé Philippe, prince de grande eſpérance. Il fut ſacré & couronné à Reims par l'archevêque Raymond. Mais il ne ſervécut pas longtemps à ſon élévation. Un jour qu'il étoit à ſe divertir avec quelques ſeigneurs dans un des fauxbourgs de Paris, un pourceau effaré vint ſe jetter entre les jambes de ſon cheval qui s'abattit. Le jeune roi fut tellement froiſſé de ſa chûte, qu'on put à peine le tranſporter dans une maiſon voiſine, où il mourut la nuit ſuivante. Cet accident remplit la cour & la ville de deuil & de triſteſſe. Le roi ſur-tout étoit inconſolable. On vint enfin à bout de l'engager à faire ſacrer ſon ſecond fils Louis. Ce fut le pape lui-même qui le couronna, douze jours après la mort de Philippe. Les troubles de Rome avoient obligé le pontife à ſe retirer en France. Voici quelle en fut l'occaſion.

ANN. 1130.

Election de deux papes après la mort d'Honoré II.

Le pape Honoré II étant mort, les cardinaux qui avoient toute ſa confiance, pour éviter le trouble, ſe preſſérent de faire une élection, avant que ſa mort fût publiée. Leur choix tomba ſur Grégoire, cardinal de S. Ange,

qui prit le nom d'Innocent II. Cette élection faite clandestinement, sans attendre le jour préfix, & dans un autre lieu que celui où elle se devoit faire, trouva un grand nombre de contradicteurs. Les autres cardinaux, joints à quelques prélats, s'assemblerent à S. Marc, suivant la coutume, & du consentement du clergé, de la noblesse & du peuple, proclamerent unanimement le cardinal Pierre de Léon, qu'ils nommerent Anaclet II. Les deux élus se frapperent mutuellement d'anathêmes, & causerent dans l'église un schisme qui dura plusieurs années. Innocent avoit de son côté seize cardinaux : tout le reste du sacré collége, les seigneurs Romains, Roger roi de Sicile, & toute la maison de Léon, très-puissante dans Rome, étoient pour Anaclet. Ainsi le premier, trop foible en Italie, fut contraint d'en sortir, pour venir chercher un asyle en France.

ANN. 1130.

Idem, p. 317 & 318.

Le roi assembla à Etampes un grand nombre d'archevêques, d'évêques & d'abbés, pour décider qui des deux devoit être reconnu. *On s'attacha moins*, si l'on en croit l'abbé Suger, *à juger laquelle des deux élections avoit été faite selon les formes & le plus cano-*

La France se déclare pour Innocent.

Ibid.

ANN. 1130. *niquement, qu'à examiner, le mérite & la conduite des contendans. Il y a des occasions*, dit-il, *où l'on se trouve comme forcé de passer par dessus les regles ordinaires.* Maxime quelquefois dangereuse : mais alors on n'en sçavoit pas davantage. Les deux élus avoient également l'estime & l'approbation publique ; ainsi l'on se trouva dans un grand embarras. Innocent néanmoins l'emporta : il avoit pour lui le suffrage de S. Bernard, l'oracle de son siecle. L'exemple de la France fut bien tôt suivi de l'Allemagne, de l'Angleterre, & généralement de tout ce qui est en-deça des Alpes, excepté de l'Ecosse. Le roi d'Angleterre, soit scrupule, soit politique, pencha aussi quelque temps du côté d'Anaclet, dont le droit étoit plus apparent. Le saint abbé vint enfin à bout de le tirer de son irrésolution. *Ne craignez point*, lui disoit-il; *songez seulement comment vous répondrez à Dieu de vos autres péchés : pour celui-là, je m'en charge.*

Malmesb. l. 1. histor. Novel.

ANN. 1131.

Louis, second fils du roi, est sacré par le pape.

Innocent ne devoit un si grand succès qu'à la protection de Louis : il embrassa avec plaisir l'occasion de lui marquer sa reconnoissance, & s'offrit de donner lui-même l'onction royale au

prince Louis ſon ſecond fils. Il convoqua pour cet effet un grand concile à Reims, où le roi ſe rendit, & s'aſſit ſur un même trône avec le pontife. On prit jour pour la cérémonie, & tous les prélats reçurent ordre de s'y trouver en habits pontificaux. On n'avoit point encore vu de ſacre plus auguſte : il fut fait par un pape, en préſence d'un grand roi, de plus de quatre cens évêques, & d'un nombre infini de princes & de grands ſeigneurs. Une autre circonſtance qui déplut aux Italiens, c'eſt qu'Innocent alla prendre en grande pompe le jeune prince à l'abbaye de S. Remi où il logeoit, & le conduiſit par la main à l'égliſe cathédrale, où le monarque l'attendoit avec toute ſa cour, ſes évêques & ſes abbés. Ce ſpectacle & la joie publique, donnerent beaucoup de conſolation au roi, qui reprit le chemin de Paris avec la reine, le nouveau monarque, & toute leur ſuite.

ANN. 1131.

Chron. Maurin. p. 379.

Le couronnement de Louis le jeune affermit d'autant plus la tranquillité du royaume, que les princes étrangers n'avoient ni la volonté, ni le pouvoir de la troubler. Le roi d'Angleterre s'étoit flatté de tirer de grands avantages de ſon

ANN. 1135. Mort de Henri, roi d'Angleterre.

Ann. 1135.

alliance avec la maiſon d'Anjou : il fut cruellement trompé dans ſon attente. Les deux époux ne ceſſoient de lui redemander la Normandie, qu'il avoit promis de leur céder; & comme il ne cherchoit qu'à éluder, ils paſſerent des prieres aux reproches, & des reproches aux menaces les plus inſolentes. Henri en fut ſi outré, qu'il tomba malade de chagrin, & mourut en quatre jours. Ce prince avoit de grandes qualités; mais il étoit cruel & injuſte, toujours dévoré de ſoucis & d'inquiétudes, juſtement malheureux, parce qu'il ne s'étoit élevé que par des crimes. Les Anglois vengerent en quelque ſorte ſa mort, en préférant Etienne comte de Boulogne, ſon neveu, à la princeſſe Mathilde ſa fille : ce qui cauſa de grands troubles en Angleterre & en Normandie.

Le roi eſt attaqué d'une fâcheuſe maladie, & ſe prépare à la mort.

C'étoit une occaſion favorable de reconquérir ce riche duché : mais les infirmités de Louis ne lui permirent pas d'en profiter. Il ſouffroit depuis long-temps d'une violente diarrhée, qui l'abattit tellement qu'il ne pouvoit preſque plus agir. On l'entendit ſouvent ſe plaindre *du malheur de la condition humaine, qui réunit rarement le ſçavoir & le pouvoir.* C'eſt peut-être

Suger, p. 319.

de là que vient ce proverbe : *si jeunesse sçavoit & vieillesse pouvoit, jamais disette n'y auroit :* c'est du moins le sens des paroles que l'abbé Suger lui met à la bouche. Le religieux monarque ne songea plus qu'à se préparer à sa derniere heure. On dit même qu'il conçut le dessein d'abdiquer, de se faire moine, *& de changer les ornemens royaux contre l'humble habit de S. Benoît :* il ne paroît pas néanmoins qu'il l'ait exécuté. Un jour qu'il se croyoit plus près de sa fin, il demanda le viatique avec beaucoup d'instance, & le reçut avec une si grande ferveur, qu'il tira les larmes des yeux de tous les assistans.

ANN. 1135.

Les forces cependant lui revinrent un peu : il se fit transporter à Melun, ensuite au tombeau des saints apôtres de la France. Les habitans de la campagne accouroient en foule sur son passage, pour voir le généreux défenseur qui les avoit protégés contre l'oppression des tyrans. On le combloit de bénédictions : tout retentissoit de ses éloges. Telle est la récompense des bons princes : dès leur vivant ils jouissent de leur gloire. Il fit présent à l'église de S. Denis de toute sa chapelle,

ANN. 1136.

Il recouvre un peu de santé.

Idem, ibid.

ANN. 1136. qui étoit d'une grande richesse. C'étoit, entre autre choses, un livre des évangiles garni d'or & de pierres précieuses, un encensoir aussi d'or, du poids de quarante onces, des chandeliers du même métal, pesans cent soixante onces, un calice d'or enrichi de diamans, dix chapes d'étoffe de soie; & une hyacinthe d'un prix inestimable, qu'il avoit eue de la reine Anne sa mere. De S. Denis il se rendit à Bétisy, à trois lieues de Compiegne, où il reçut une députation qui lui fut d'autant plus agréable, qu'elle lui annonçoit pour son fils le plus grand parti qui fût alors en Europe.

Guillaume IX, duc d'Aquitaine, touché d'un sentiment de dévotion, résolut d'aller en pélerinage à S. Jacques de Compostelle, en habit de pénitent, nuds pieds, & demandant l'aumône. Mais avant que de partir, il fit un testament, par lequel il déclaroit Eléonore sa fille aînée, l'héritiere de tous ses Etats, à condition cependant qu'elle épouseroit le fils aîné du roi. Louis reçut en même-temps la nouvelle, & de la disposition, & de la mort du duc, qui ne put achever son voyage. Son corps fut transporté en Galice, & en-

Idem, ibid.

terré dans l'église du saint apôtre. On lit néanmoins dans quelques légendes, qu'il fit semblant de mourir, & que s'étant dérobé des siens, il se retira dans une grotte près de Florence. Il y vécut, dit-on, dans les exercices d'une pénitence si austere, qu'il mérita d'être mis au nombre des saints. Les religieux, appellés *Blancs-Manteaux*, *Guillelmins* ou *Guillelmites*, se glorifioient autrefois de l'avoir pour instituteur. Ces petits contes, si contraires à tous les témoignages de l'histoire, n'étoient pas rares dans les siecles où on les écrivoit. On y voit encore que l'empereur Henri V fit courir le bruit qu'il étoit mort : & se retira dans un hôpital à Angers, où il acheva ses jours au service des malades. Le pieux pénitent ne voulut cependant pas mourir ignoré : il se découvrit à son confesseur, & fut reconnu de la princesse Mathilde sa femme, qui avoit épousé en seconde nôces Geoffroy, comte d'Anjou. Etrange dévotion que celle qui ouvre la porte à l'adultere & au concubinage.

ANN. 1136.

ANN. 1137.

Mariage du jeune Louis avec Eléo-

Les offres des Aquitains n'étoient point de nature à être refusées. Le roi, par cette alliance, réunissoit à la cou-

ANN. 1137.

nore, princesse de Guienne.

Idem, p. 321.

Chron. Maurin. p. 382.

ronne une grande partie des pays situés au-delà de la Loire ; le Poitou, la Gascogne, la Biscaye, & plusieurs autres domaines jusqu'aux Pyrénées. Il fit donc partir son fils avec une suite digne de son rang & de sa fortune. C'étoient, si l'on en croit l'abbé Suger, cinq cens gentilshommes choisis, à la tête desquels on met Thibaut, comte de Champagne, Radulfe de Vermandois, Guillaume de Nevers, & Rotrou du Perche, qui tous étoient accompagnés de l'élite de leurs vassaux. Ce fut dans ce brillant équipage que le jeune prince arriva à Bordeaux, où le mariage se fit avec toute la magnificence possible. Les nouveaux mariés se rendirent ensuite à Poitiers, & Louis y fut couronné duc de Guienne ; titre qu'il joignit toujours depuis à celui de roi, non-seulement dans les actes publics, mais même sur son sceau.

Mort du roi Louis le Gros.

Ibid.

Le roi cependant étoit revenu à Paris, où les chaleurs excessives de l'été le firent retomber dans sa premiere maladie, qui le réduisit enfin à l'extrémité. Il réitéra sa confession, & reçut de nouveau le viatique. Il fit ensuite étendre un tapis à terre, & par-dessus des cendres sur lesquelles on le coucha ; & ayant

fait le ſigne de la croix, il y mourut âgé d'environ ſoixante ans dont il en avoit régné trente. Il eſt enterré à S. Denis. Sa vie fut écrite par l'abbé Suger; on en liſoit des leçons à l'office de ſon anniverſaire. ANN. 1137.

On ne peut lui refuſer, ni les qualités qui forment le héros guerrier, l'activité, la valeur, l'intrépidité; ni les vertus qui font le bon roi, la douceur des mœurs, l'inclination à faire du bien, l'application au gouvernement, le zele de la juſtice, l'amour des peuples, la haine de l'oppreſſion & de la tyrannie. Les rois, dit un illuſtre moderne, devroient toujours avoir devant les yeux les dernieres paroles qu'il dit à ſon ſucceſſeur: *Souvenez-vous, mon fils, que la royauté n'eſt qu'une charge publique, dont vous rendrez un compte rigoureux à celui qui ſeul diſpoſe des ſceptres & des couronnes.* S'il eût excellé dans la politique comme en tout le reſte, il auroit égalé, peut-être même ſurpaſſé les plus illuſtres de ſes prédéceſſeurs. La France, avant qu'il eût pris les rênes du gouvernement, étoit le théatre de mille horreurs. On y comptoit preſque autant de tyrans que de ſeigneurs & de gentilshommes: plus de police dans les

Son éloge.

Abr. Chron. de l'hiſt. de France, page 119.

ANN. 1137.

villes, plus de justice dans les tribunaux, plus de sûreté sur les grands chemins. Tout ce qui s'appelle peuple gémissoit sous le plus dur esclavage. Dès que Louis put monter à cheval, il entreprit de réprimer ces brigands, & de rétablir l'ordre dans tout le royaume. Il en vint à bout, soit par ses exploits, soit par l'affranchissement des serfs & l'établissement des communes; soit enfin en diminuant la trop grande autorité des justices seigneuriales.

Origine des *Communes.*

On l'a déja dit, dans ces anciens temps il n'y avoit de personnes libres que les ecclésiastiques & les gens d'épée. Les autres habitans des villes, bourgades & villages, étoient plus ou moins esclaves. On en distinguoit de deux sortes. Les uns appellés *serfs*, étoient attachés à la *glebe*, c'est-à-dire, à l'héritage, se vendoient avec le fonds, ne pouvoient ni se marier, ni changer de demeure ou de profession, sans l'agrément du maître, ni acquérir qu'à son profit, ou du moins à condition de lui payer à certains termes une certaine somme, tant pour eux que pour leurs femmes & leurs enfans. Les autres, qu'on nommoit *hommes de poëte*,

M. Le Gendre, Mœurs des François, p. 109.

Du Cange, aux mots Servus & *otestas.*

ne dépendoient pas aussi servilement du seigneur, qui n'étoit maître, ni de leur vie, ni de leurs biens. Toute leur servitude se réduisoit à lui payer certains droits, & à faire pour lui des corvées. Les uns ni les autres ne formoient point ce qu'on appelle corps, & n'avoient d'autre juge & d'autre loi que le seigneur du lieu. De là tant de crimes impunis; les seigneurs étant le plus souvent les auteurs des homicides & des assassinats qui se commettoient dans le royaume. Alors on avoit recours à l'autorité du prince, qui les faisoit sommer de faire justice. Sur leur refus, il envoyoit ordre aux autres vassaux de le venir joindre avec les troupes qu'ils devoient lui fournir, pour l'aider à soumettre les rebelles. Mais souvent l'autorité royale n'étoit pas plus respectée que les loix. Les villes même de son domaine ne se piquoient pas toujours d'exactitude à lui envoyer leur contingent.

ANN. 1137.

Le pere Daniel, hist. de France, pag. 568. tome 2.

Louis, résolu d'obvier à tous ces maux, imagina une nouvelle police pour lever des troupes, indépendamment de ses vassaux, & une nouvelle forme de justice pour empêcher l'impunité des crimes. Il remit aux villes

Leur établissement & leurs obligations.

ANN. 1137.

de ſon domaine certaines redevances que les habitans payoient par tête, ſe contenta d'un cens ſur leurs maiſons ou ſur leurs terres, affranchit ceux d'entre eux qui étoient ſerfs ou de morte-main, leur donna le droit de bourgeoiſie, & leur permit à tous de ſe choiſir un maire & des échevins. On vit alors renaître l'ancien gouvernement municipal des cités & des bourgs : mais à condition que ces villes, devenues autant de petites républiques, ſous le nom de *Communes*, ſe chargeroient elles-mêmes de la levée des hommes qu'elles devoient au roi : que chaque paroiſſe marcheroit à l'armée ſous la banniere du Saint de ſon égliſe, comme le monarque marchoit lui même ſous la banniere de S. Denis : enfin, que les curés iroient avec eux pour leur adminiſtrer les ſacremens, & pour les autres fonctions propres de leur miniſtere.

Orderic. l. 2. page 836.

Leurs priviléges.

Ces établiſſemens paſſerent inſenſiblement du domaine du roi dans celui de ſes grands vaſſaux, en Bourgogne, en Normandie, en Flandre, & dans pluſieurs autres fiefs de la couronne. De-là l'autorité des maiſons-de-villes, leurs officiers, leur juriſdiction & leurs

revenus. On leur accorda de plus un cachet ou ſceau particulier, le droit de cloche pour convoquer les bourgeois, celui d'un beffroy pour faire la garde, des loix enfin plus ou moins favorables, ſelon le plus ou le moins que ces nouveaux citoyens avoient donné pour ſe racheter de la dépendance : car ces priviléges s'achetoient à prix d'argent. C'étoit toujours le ſouverain qui les confirmoit ; & pour les rendre plus ſolides encore, le ſeigneur qui les vendoit donnoit pour caution un certain nombre de gentilshommes & de prélats du voiſinage. Les premiers s'engageoient à prendre les armes pour les maintenir : les ſeconds promettoient de lancer tous les foudres de l'égliſe contre celui qui entreprendroit de les violer. Or comme toutes les villes n'étoient pas également riches, toutes ne purent pas obtenir les mêmes prérogatives. C'eſt de-là que vient cette multitude de coutumes plus ou moins avantageuſes, qu'on voit encore aujourd'hui dans les cités, les bourgades & les villes.

ANN. 1137.

Du Cange, au mot Communes.

Cependant les nouveaux affranchis, pour s'égaler aux eccléſiaſtiques & aux nobles, qui étoient jugés par leurs

Leurs Juſtices.

ANN. 1137. *pairs*, demanderent aussi de n'avoir pour juges que des gens du peuple comme eux : ce qui fit qu'en plusieurs endroits les juges des villes & villages se qualifierent *pairs-bourgeois*. La justice néanmoins se rendoit au nom du seigneur, & il y avoit toujours appel à son tribunal. C'est sur-tout cette trop grande autorité que nos rois entreprirent d'affoiblir. Voici comment on y parvint, tant sous ce regne que sous les suivans. On commença par envoyer des commissaires dans les provinces avec plein pouvoir d'informer de la conduite des ducs & des comtes. Ils écoutoient les plaintes des particuliers, les jugeoient par eux-mêmes, ou les renvoyoient aux grandes assises du roi. On créa ensuite de grands baillis, qui, par l'attribution des *cas royaux*, qu'on aura occasion d'expliquer par la suite, devinrent presque les seuls juges des affaires. Ceux-ci ayant abusé de leur autorité, furent remplacés par leurs lieutenans, qui succéderent à tous leurs droits. Enfin on introduisit les appels des juges particuliers devant les juges royaux : ce qui acheva de détruire le trop grand pouvoir des justices seigneuriales.

Le Gendre, ibid.

Ce changement procura de grands avantages au royaume. Les villes se peuplerent. On y vit renaître les sciences, les arts & le commerce. Les villages se multiplierent, les campagnes furent cultivées : le paysan, devenu maître de son industrie, & recueillant pour lui le fruit de ses travaux, prit à ferme ou à cens ces mêmes terres qu'autrefois il faisoit valoir comme serf & au profit d'autrui. Les cités devinrent enfin si riches & si puissantes, que pour les engager à contribuer aux nécessités de l'Etat avec moins de répugnance, on jugea à propos d'admettre leurs députés aux assemblées générales. Ce fut en 1304 qu'ils y parurent pour la premiere fois : mais seulement pour y représenter leurs besoins & leurs facultés. Les honneurs augmenterent à proportion des secours que ces *communes* fournirent dans les guerres particulieres ou générales. Elles formerent insensiblement dans le royaume un troisieme corps, qui eut dans les dietes de la nation une autorité égale ou même supérieure à celle de la noblesse & du clergé. On l'appela *tiers-état*, nom inconnu dans les siécles précédents, où les seuls nobles

ANN. 1137.

Elles forment un troisieme corps dans l'Etat.

Idem, Ibid.

Ibid.

ANN. 1137.

& eccléſiaſtiques avoient voix délibératives dans les aſſemblées ou parlemens. Alors tout changea, & le nom de ces aſſemblées, qui furent nommées *états généraux* ou *aſſemblées des trois états* (*a*), & leur pouvoir qui ne fut plus le même que dans les premiers temps. Elles ne ſe tenoient plus que ſous le bon plaiſir du roi : on n'y délibéroit ni de la guerre, ni de la paix : tout ſe réduiſoit à y repréſenter les griefs des peuples, à régler les ſubſides & la maniere de les lever, ou à nommer à la régence, lorſque le feu roi n'y avoit pas pourvu de ſon vivant.

Enfans de Louis le Gros.

Louis VI eut d'Adélaïde de Savoie huit enfans : Philippe aſſocié à la royauté, qui mourut avant ſon pere : Louis ſurnommé le Jeune, qui ſuccéda au trône : Henri qui fut moine de Clairvaux, enſuite évêque de Beauvais, enfin archevêque de Reims : Robert chef de la maiſon de Dreux, dont le petit-fils Pierre, dit *Mauclerc*, fut comte de Bretagne par ſon mariage avec l'héritiere de ce comté : Hugues dont l'hiſtoire ne nous a fait con-

(*a*) L'ancien nom de parlement paſſa à ces compagnies qu'on établit dans le royaume, pour rendre en dernier reſſort la juſtice aux particuliers. *Le Gendre, Mœurs des Franç. page* 122.

noître

noître que le nom : Pierre, qui eut d'Isabelle, héritiere de Courtenay, une longue suite de descendans qui s'est perpétuée jusqu'à notre temps : Philippe archidiacre de l'église de Paris, qui céda au fameux Pierre Lombard l'évêché de cette capitale auquel il avoit été nommé : Constance qui fut mariée d'abord à Eustache, comte de Boulogne, ensuite à Raymond V, comte de Toulouse, duc de Narbonne. ANN. 1137.

On peut se former une idée de l'opulence de ce siecle & de l'état où étoient alors les arts & le commerce, par la description que l'abbé Suger nous donne des richesses qu'il avait ramassées dans son église de saint Denis. Ici ce sont des portes de fonte réparées au ciseau, dorées d'or moulu, & sur lesquelles est représentée l'histoire de la passion, de la résurrection, & de l'ascension de Notre Seigneur : là c'est un Christ d'or massif, du poids de quatre-vingt marcs, attaché sur une croix richement émaillée, & ayant à ses pieds les quatres Evangélistes : ouvrage des plus habiles orfévres Lorrains, qui étoient alors les seuls qui excellassent en ce genre. On ne voit par-

Idée de l'opulence de ce regne.

Suger, de rebus in admin. suâ gestis. Duch. t. 4. p. 342. 43. 44.

tout que tables d'or, dont le travail égale la richesse : une devant le corps du saint Apôtre de la France, pesant quarante-deux marcs, enrichie de toutes sortes de pierres précieuses, d'hiacinthes, de rubis, de saphirs, d'émeraudes, de topases & de perles : deux qui ornent les côtés du tombeau, du poids de quinze marcs : quatre autres enfin qui servent de parement au maître-autel, toutes plus riches les unes que les autres.

ANN. 1137.

On remarque encore parmi les raretés de cette église une table de vermeil, présent de Robert, abbé de Corbie, autrefois moine de S. Denis : un lutrin garni d'ivoire, où l'on voit en sculpture une partie de l'histoire ancienne : un aigle d'un travail admirable, doré d'or moulu : des vitres peintes à grands frais, où *l'Apôtre S. Paul est représenté tournant la meule, & les Prophètes lui apportant des sacs :* sept chandeliers richement émaillés : un grand calice d'or, du poids de cent quarante onces, orné d'hiacinthes & de topases : un vase précieux d'une seule émeraude, fait en forme de gondole, que Louis le Gros avoit été obligé de mettre en gage, & que l'ab-

Ibid. p. 348.

Ibid. p. 349.

bé de S. Denis, avec la permiſſion du monarque, racheta ſoixante marcs d'argent, ſomme conſidérable dans ce temps-là. Il ſeroit trop long de ſuivre l'auteur dans ſa deſcription : ce léger extrait eſt plus que ſuffiſant pour faire connoître la magnificence d'alors, & l'habileté des ouvriers, dans un ſiecle où l'on commençoit à voir, à penſer, & déja à diſputer. ANN. 1137.

Etat des ſciences.

Ce fut effet vers ce même temps que le goût des ſophiſmes s'introduiſit dans les écoles, & paſſa de la philoſophie dans la théologie, qu'on embarraſſa de mille queſtions auſſi ſubtiles que dangereuſes. Il n'y avoit alors perſonne qui enſeignât les ſciences utiles ni les belles-lettres : tout ce qui ſe piquoit d'eſprit, ſe jetta & ſe perdit dans les abſtractions de la métaphyſique. Le premier qui donna des leçons de cette nouvelle dialectique, fut Roſcelin de Compiegne, fameux par ſes erreurs. Il eut pour diſciple & pour ſucceſſeur le célébre Pierre Abélard, né au bourg de Palais, en Bretagne, perſonnage auſſi connu par ſes amours & ſes malheurs, que par la beauté de ſon génie, l'agrément de ſon expreſſion, & les graces de ſa perſonne. La

ANN. 1137. grande réputation du docteur Breton lui attira des envieux, & la subtilité de ses raisonnemens le fit condamner au concile de Soissons. On l'accusa, les uns, d'enseigner qu'il y avoit trois Dieux, les autres, de ne pas assez distinguer les trois personnes. Ce fut en vain qu'il pria le légat de faire examiner juridiquement son ouvrage; en vain qu'il offrit de le corriger, s'il s'y trouvoit quelque chose de répréhensible : il fut arrêté que le livre seroit condamné sans autre examen, & le malheureux auteur se vit forcé de le jetter au feu de sa propre main. On disoit, pour justifier l'irrégularité de ce procédé, que la hardiesse qu'avoit eu le docteur d'enseigner publiquement son traité, avant qu'il eût été approuvé par l'autorité du pape, étoit un titre suffisant de condamnation : comme si le vice de l'ouvrier emportoit toujours celui de l'ouvrage.

Tome 10. Concile. pag. 885.

De S. Victor.

Abélard avoit aussi étudié sous Anselme de Laon, l'un des grands théologiens de son siecle, & sous Guillaume de Champeaux, depuis évêque de Châlons sur Marne, qu'on appelloit la colonne des docteurs. Guillaume enseigna long-temps la rhétorique,

la dialectique, & la théologie dans le cloître de la cathédrale de Paris. Touché du désir d'une vie plus parfaite, il se retira dans une ancienne chapelle dédiée à saint Victor, où il fonda une communauté de chanoines réguliers. Louis le Gros autorisa ce pieux établissement par des lettres patentes datées de l'an 1113, & donna de grands biens au nouvel ordre. Bien-tôt cette maison devint une des plus fameuses écoles de la chrétienté. Elle fut chef de congrégation, & plusieurs monasteres de chanoines réguliers suivoient la même observance.

ANN. 1137.

Dubois, hist. Paris. l. 10. c. 7. c. 9.

On vit aussi se former sous ce même regne deux ordres célébres, l'un dans le désert de Vosage, aux environs de Laon, l'autre dans une solitude auprès de Muret, diocèse de Limoges. Le premier, sous le nom de *Prémontrés*, prit l'habit blanc, qui étoit celui des clercs : le second, sous le nom de *Grandmont*, prit l'habit noir, qui étoit celui des solitaires. Les *Prémontrés* ne portoient que de la laine, sans linge, ne faisoient qu'un repas par jour, gardoient le silence, & brûloient de charité pour les pauvres. Ils eurent pour fondateur un gentilhomme Allemand,

Institution des ordres de Prémontrés & de Grandmont.

Vita S. Norb. apud. Boll. t. 19. p. 862.

ANN. 1137. nommé Norbert, que la nobleſſe de ſes aïeux, ſon bien, ſa bonne mine, faiſoient conſidérer à la cour de l'empereur; qu'une aventure preſque ſemblable à celle de S. Paul ſur le chemin de Damas, arracha aux vanités de ce monde, & que la ſainteté de ſa vie fit mettre au nombre des ſaints. Les *Grandmontains*, qu'on appelloit alors *les Bons-hommes*, n'étoient dans les commencemens, ſi l'on en croit leur auteur, ni prêtres, ni moines, ni hermites, mais une ſimple communauté de pénitens, obligés d'interrompre ſouvent leurs prieres pour aller mendier les beſoins de la vie. Ils vivoient dans une ſi grande mortification, que le pape, en approuvant leur inſtitut, fut obligé d'en modérer l'auſtérité. S. Etienne, vicomte de Thiers en Auvergne, eſt leur inſtituteur, & Grandmont, dans la marche Limouſine, eſt le chef-lieu de l'ordre.

Vita S. Steph. apud Bell. t. 4. p. 205.

Mœurs de ce temps.

Cependant malgré tant d'exemples de vertus, & tant d'écoles de philoſophie, les mœurs n'en étoient ni plus douces, ni plus exemptes de ridicules. On voit d'un côté des lettres du Prince, qui accordent aux moines & aux prêtres le droit d'ordonner le duel en-

Lauriere, ordon. des rois de France, t. 1. p. 3. c. 5.

tre leurs sujets libres ou serfs; & de l'autre, des anathêmes lancés contre quiconque osera distraire quelque chose d'une somme de vingt sous, destinée par un bon abbé à acheter du poisson pour régaler le monastère. La simonie, ce monstre tant de fois foudroyé, régnoit toujours parmi le clergé & jusques dans les couvents. Les abbés de Morigni avoient acheté quelques églises & certains droits de dixmes, sous prétexte que *c'étoit moins acheter que racheter.* Les scrupules néanmoins vinrent assiéger & tourmenter leur conscience. Mais *la Providence divine*, toujours attentive au bien de ses élus, *leur envoya sur ces entrefaites un légat du pape, à qui ils exposerent leur embarras.* Le charitable prélat, pour les rassurer, *leur ordonna de la part de Dieu de recevoir ces mêmes acquisitions de la main de saint Pierre, & de continuer de servir le Seigneur en paix. Ce que je rapporte*, dit l'auteur, *pour instruire nos freres à prendre leurs précautions pour l'avenir, & à ne point s'inquiéter du passé.*

ANN. 1137.

Chron. Maurin. p. 375.

Ibid. p. 372. 73.

Le goût du merveilleux étoit toujours le goût dominant. On raconte, sur le témoignage de Pierre le Vénéra-

Nic. Gilles chron. an. 1120.

ble, qu'un certain comte de Mâcon
ANN. 1137. étoit si méchant, si brutal, qu'il ne connoissoit ni foi, ni loi. Cet impie en vouloit sur-tout aux églises & aux monasteres, qu'il ne cessoit de piller & de prophaner. Tant de crimes exciterent enfin le courroux du ciel. Un jour que ce mauvais seigneur étoit assis en son palais au milieu d'un grand nombre de chevaliers, on vit tout à coup paroître un grand homme noir, monté sur un cheval noir, qui forçant gardes & barrieres, s'avança, *toujours chevauchant*, jusques dans la salle de compagnie, & ordonna au comte de le suivre. Le malheureux, *comme contraint par puissance invisible, sentant qu'il n'y pouvoit résister*, se leva & descendit en tremblant jusqu'à la porte du château, où il trouva un autre cheval qu'il fut obligé de monter. Alors l'inconnu saisit les rênes de ce second coursier, & l'enleva lui & le cavalier à travers les airs, au grand étonnement de ceux qui étoient présens. Toute la ville accourut *pour la merveille regarder, & si longuement le regarda montant & courant par l'air comme la vue naturelle des yeux peut porter*. On l'entendoit criant d'une

voix horrible : *ſecourez-moi*, *citoyens*, *ſecourez-moi* : mais perſonne ne pouvoit lui prêter l'aſſiſtance qu'il demandoit. Il diſparut enfin, & chacun s'en retourna chez ſoi, *bien effrayé & convaincu que le Dieu des vengeances punit ſans miſéricorde ceux qui oſent toucher aux biens de l'égliſe.* ANN. 1137.



ANN. 1137.

LOUIS VII.

Surnommé le Jeune.

Louis ne se fait point couronner de nouveau, contre la coutume de ses ancêtres.

LOUIS étoit encore en Guienne, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort de son pere. Il en partit aussi-tôt, laissant l'évêque de Chartres pour accompagner la reine, passa à Orléans, dont il châtia les bourgeois rebelles, & se rendit en toute diligence à Paris, où il convoqua une assemblée des seigneurs & des prélats. On y délibéra des moyens les plus propres pour prévenir les séditions si ordinaires alors dans les commencemens de regne, & l'événement justifia la sagesse du choix : personne ne voulut ou n'osa remuer. Plus l'autorité des descendans de Hugues Capet s'affermissoit, moins ils crurent devoir prendre de précautions. Ainsi le jeune monarque ne se fit point sacrer de nouveau, comme avoient fait la plupart de ses prédécesseurs.

Fausse opinion sur la naissance de ce prince.

Quelques auteurs ont osé avancer que ce ne fut point en vertu du droit de primogéniture que Louis succéda au trône, mais qu'il fut préféré, par-

ce qu'il avoit l'esprit plus ouvert & plus cultivé que Robert de Dreux, son frere aîné, homme grossier & de peu de génie. C'est une erreur qui n'a aucun fondement dans l'histoire, où l'on ne trouve rien qui ne la détruise. Toutes les généalogies de nos rois le nomment le second des enfans de Louis le Gros. La chronique de Morigni, ouvrage d'un auteur contemporain, dit en termes précis, qu'après la mort de Philippe, le roi suivit le conseil de ses amis, qui l'exhortoient à faire couronner incessamment le jeune Louis, son second fils (*a*). On lit la même chose dans la chronique du moine Geoffroi, dans les annales d'Albéric *des Trois Fontaines*, & dans l'épitaphe de Louis VII, où il est qualifié le premier d'entre ses freres, autant pour sa piété que par sa naissance (*b*).

ANN. 1137.

Nicol. Gill. chron. an. 1131. Duboulai, hist. univ. Paris. t. 2. p. 115 & 116.

Chron. Maurin. tom. 4. Duch. page 378.

Chron. anon. script. Duch. ibid. p. 444.

La France ne s'étoit point vue depuis long-temps dans un calme si profond. Ce qui contribua le plus à cette heureuse tranquillité, furent les funestes divisions qui agitoient alors l'Alle-

ANN. 1138.

Troubles d'Allemagne & d'Angleterre.

(*a*) *Qui post Philippum natus erat.*

(*b*) *Transit in heredem pius ille prior Ludovicum*
Nomine, sede, fide, nec pietate minus.

magne & l'Angleterre. L'empereur Henri V étoit mort sans postérité. Les Allemands au nombre de soixante mille, s'assemblerent pour lui donner un successeur. La diette partagée, choisit dix électeurs, qui élurent Lothaire, duc de Saxe. On prétend que cette élection fut l'ouvrage du moine Suger, qu'on nous représente comme le premier ministre François qui ait excité des guerres civiles en Allemagne. Il se rendit à Mayence, dit-on, avec le cortége d'un souverain, & soit bonheur, soit intrigue, il vint à bout de faire donner l'exclusion à Frédéric, duc de Suabe, neveu du feu empereur. Ce jeune prince, excité par l'ambition autant que par le ressentiment le plus vif contre la France, protesta, avec Conrad son frere, contre l'élévation d'un si redoutable rival. L'empire alors devint le théâtre de la guerre la plus sanglante : guerre qui ne finit que par la mort de Lothaire & le couronnement de ce même Conrad, qui lui disputoit le sceptre Impérial.

ANN. 1138.

Hist. Ludov. VII, Duch. t. 4. page 412 & 13.

Annal. de l'emp. t. 1. p. 195.

L'Angleterre & la Normandie n'étoient pas moins agitées. Tout y étoit en combustion depuis la mort de Henri premier. Ce prince, par son testament,

avoit laissé tous ses Etats à l'impératrice Mathilde, sa fille, femme en secondes nôces de Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou. Mais Etienne, comte de Boulogne, neveu de Henri, & frere de Thibaud comte de Champagne, homme vif, hardi, entreprenant, s'empara de la succession au préjudice des légitimes héritiers. On courut aux armes de toute part: l'acharnement fut porté si loin, que ce beau royaume, victime de l'avidité & de la fureur des deux partis, *vit périr presque un tiers de ses habitans.* Ces cruelles dissensions qui désoloient les états voisins, assuroient, comme on dit, le repos de la France, qui n'étoit alors occupée que de disputes théologiques : disputes souvent terribles dans leurs suites, mais qui pour cette fois ne troublerent point la tranquillité de la nation.

ANN. 1138.

Histor. Lud. VII. ibid.

Abélard obligé de brûler son livre sur la Trinité, n'avoit pas changé de sentiment. Il continuoit d'enseigner la même doctrine, avançant par écrit des propositions hasardeuses dont il ne donnoit l'explication que de vive voix. S. Bernard excité, par Guillaume abbé de saint Thierri, l'accusa de mettre des degrés dans la Trinité avec Arius, de

Concile de Sens où Abélard est condamné.

Tom. 10. concil. page 1018.

préférer le libre arbitre à la grace avec Ann. 1138. Pélage, & de diviser Jésus-Christ avec Nestorius. On assembla pour cet effet un concile à Sens, où le roi & le comte de Champagne voulurent être présens. L'abbé de Clairvaux parla le premier avec une éloquence qui séduisit. Aux applaudissemens de l'assemblée, l'accusé vit bien qu'il alloit être condamné : l'esprit, la mémoire, la parole lui manquerent tout-à-coup. Son embarras passa pour un miracle, tant étoit grande l'opinion qu'on avoit de sa facilité à parler. Ce trouble néanmoins ne l'empêcha point de songer à sa sûreté; & pour prévenir un plus grand malheur, il appella de tout au pape. On ne laissa pas de condamner sa doctrine, mais on n'osa toucher à sa personne.

Le malheureux docteur partit aussitôt pour aller à Rome se justifier : mais il fut arrêté en chemin par l'abbé de Cluni, qui le réconcilia avec saint Bernard. Alors tout changea de face, & Abélard cessa d'être un hérésiarque. Il mourut deux ans après, accablé d'infirmités, laissant plusieurs ouvrages qu'on prétend n'avoir pas été inutiles au *Maître des Sentences*. C'étoit sans contredit l'un des plus beaux génies de

ſon ſiecle : ſon malheur fut d'avoir eu un cœur trop tendre & une réputation trop brillante. Héloïſe ſon épouſe, lui ſurvêcut près de vingt ans, & fut enterrée dans le même tombeau à l'abbaye du Paraclet, qui la reconnoît pour ſa fondatrice. Nous avons encore les lettres qu'ils s'écrivirent depuis leur ſéparation. On y voit que leur retraite forcée n'avoit point affoibli dans leurs cœurs les ſentimens qu'y avoit fait naître une paſſion légitimée par le mariage. *Vœux, monaſtere*, s'écrie Héloïſe, *je n'ai point perdu l'humanité ſous vos impitoyables regles : vous ne m'avez point fait un marbre en me changeant mon habit.* On reconnoit cependant un grand fond de piété à travers toutes leurs foibleſſes. Les lettres d'Abélard témoignent plus de lectures, plus de ſolidité : celles d'Héloïſe ont plus de vivacité, plus de feu, plus de tendreſſe.

ANN. 1138.

Choiſi, hiſt. eccléſ. tome 6. l. 20, page 138.

Tel étoit l'état des affaires, lorſqu'il s'éleva en France un grand trouble à l'occaſion du ſiege de Bourges. L'archevêque Alberic étant mort, le pape fit élire à ſa place Pierre de la Châtre, homme d'une grande naiſſance, qu'il envoya prendre poſſeſſion, ſans attendre le conſentement du roi. Le mo-

ANN. 1140.

Le roi ſe brouille avec le pape.

ANN. 1140. Chron. Maurin. apud Duch. t. 4. p. 386.

narque indigné de cette hardiesse, jura que Pierre ne seroit jamais archevêque de Bourges, permettant à cette église de choisir tel autre Prélat qu'il lui plairoit. Les chanoines en conséquence élurent Cadurcus, ecclésiastique de la chapelle du roi, & archidiacre de leur Cathédrale. On s'échauffa de part & d'autre. La Châtre alla porter ses plaintes à Rome, où il fut sacré par le pape, qui disoit *que le roi étoit un jeune homme qu'il falloit instruire, & ne pas accoutumer à des pareilles entreprises.* Paroles aussi indiscrettes qu'indécentes dans la bouche d'un homme qui devoit sa grandeur à la protection que la France lui avoit accordée contre la puissante faction d'Anaclet. Le nouvel archevêque cependant, après s'être assuré du suffrage de Rome, revint pour prendre le gouvernement de son diocèse : mais les habitans de Bourges, fideles aux ordres du monarque, ne voulurent point lui permettre l'entrée de leur ville. Innocent ne s'étoit point attendu à tant de résistance de la part *d'un jeune homme.* Il en fut outré, mit toutes les terres du roi en interdit, & défendit de célébrer l'office divin.

Le prélat, chassé de son siege, se

retira auprès du comte de Champagne, qui le prit sous sa protection. C'étoit Thibaud, homme à canoniser, si l'on en croit les dévots de ce temps, qu'il affectoit de combler de ses bienfaits. On raconte qu'un jour il alla trouver saint Norbert, pour lui offrir tous ses biens & lui demander l'habit de Prémontré. C'étoit de quoi enrichir à jamais le nouvel ordre, qui par cette donation entroit en possession des comtés de Chartres, de Blois, de Meaux, & de Troyes. Mais il n'étoit pas facile de détruire tant de seigneuries : le royaume en eût été affoibli. Cette considération détermina le pieux fondateur à ordonner à son prosélyte de rester dans le monde, pour y porter le joug du Seigneur avec celui de la chasteté conjugale : commandement auquel il se soumit avec d'autant plus de résignation, qu'il en avoit plus coûté peut-être pour le donner. Cette démarche néanmoins lui fit beaucoup d'honneur parmi les Cénobites, qui le regardoient comme un héros chrétien. Bien des gens au contraire en jugeoient peu avantageusement. Le comte, si l'on s'en rapporte à leur témoignage, n'étoit rien moins qu'un dévot : mais un homme

ANN. 1140.

Vita S. Norb c. 12. *tome* 167. *Boll. p.* 841.

ANN. 1141. rusé, fier, malin, dont toute la politique se réduisoit à troubler l'Etat; un intriguant, qui avoit part à toutes les querelles, petites ou grandes, qui s'élevoient dans le royaume; un rebelle enfin, qui mettoit toute son application à nuire au souverain.

Il arriva sur ces entrefaites que Raoul, comte de Vermandois, répudia sa femme, sous le prétexte ordinaire de parenté. Le roi qui l'aimoit comme son ministre & le considéroit comme son parent, lui fit épouser Pernelle ou Pétronille, sœur cadette de la reine Eléonore. Le divorce fit grand bruit. On répandit que les quatre évêques qui avoient prononcé la sentence de séparation, n'avoient point vérifié, selon les formes, si les deux époux étoient véritablement alliés dans un degré défendu. La comtesse se plaignit amerement. Le comte Thibaud, son cousin-germain (d'autres disent son pere) appuya si fortement ses plaintes auprès du pape, qu'il l'engagea à excommunier Raoul, s'il ne quittoit sa seconde femme pour reprendre la premiere.

Spicileg. p. 400.

Louis étoit un jeune prince de vingt
ANN. 1142. ans, vif, ardent & brave : irrité des perpétuelles intrigues de Thibaud, il

rassemble ses troupes, & fond sur la Champagne, où il met tout à feu & à sang. Le comte, poussé à outrance, demanda grace, & l'obtint à condition qu'il agiroit de tout son pouvoir pour faire lever l'excommunication fulminée contre Raoul, & l'interdit où le pontife romain avoit mis les terres de l'obéissance du roi. Il en vint à bout; mais le monarque avoit à peine congédié son armée, que le pape lança de nouveaux foudres. Louis crut que tout ce qui avoit été fait, n'étoit qu'un jeu de l'artificieux vassal, pour l'amuser. Il reprit aussi tôt les armes, & le dépit dans le cœur, le flambeau à la main, rentra de nouveau sur les domaines du rebelle, surprit Vitry & fit mettre le feu à l'église paroissiale, où plus de treize cens personnes qui s'y étoient réfugiées périrent victimes des flammes. C'étoit un emportement de jeunesse: bientôt la réflexion fit place au repentir. Le jeune prince, rendu à lui-même, conçut toute l'énormité de son action. Il pleure, il se désespere, il croit à tout moment voir la foudre prête à l'écraser. Il ne fut pas difficile, dans ces circonstances, de lui persuader de donner la paix au comte, de rétablir

ANN. 1142.

Il fait une rude guerre au comte de Champagne, qu'il regarde comme l'auteur de ces brouilleries.

Duch. t. 7. p. 438.

l'archevêque de Bourges dans ſon ſiege, & de faire vœu d'aller au ſecours de la Terre-Sainte : pénitence qu'on croyoit alors la plus efficace pour expier les plus grands crimes. Il eſt néceſſaire de reprendre la choſe d'un peu plus haut.

ANN. 1144. Etat du royaume de Jéruſalem.

Les conquêtes des croiſés en Aſie s'affoibliſſoient de jour en jour. Les premiers conquérans n'étoient plus, & les Etats qu'ils avoient fondés avec tant de gloire, menaçoient une prochaine ruine. On en comptoit quatre : le comté d'Edeſſe, qui avoit pour ſouverain Joſſelin de Courtenai II du nom : le comté de Tripoli, où commandoit Raymond de Toulouſe, arriere-petit-fils du fameux comte de S. Gilles : la principauté d'Antioche, qui étoit poſſédée par Raymond de Poitiers, frere du dernier duc d'Aquitaine. oncle de la reine Eléonore : le royaume ou la baronnie de Jéruſalem qui étoit gouverné par Baudouin III, fils du comte Foulques d'Anjou & de la princeſſe Meleſidde. Le premier comprenoit le pays des environs de l'Euphrate : le ſecond & le troiſieme s'étendoient le long de la mer de Phénicie : le quatrieme étoit borné par les trois

Guillel. Tyr. l. 16, c. 26.

autres & par l'Idumée en tirant vers l'Egypte. L'union de ces princes les auroit rendus invincibles ; leurs divisions & leurs jalousies causerent leur perte. Sanguin, soudan d'Alep & de Mosul, profita de cette mésintelligence, vint mettre le siege devant Edesse, & l'emporta après plusieurs assauts. Déja il se préparoit à pousser plus loin ses conquêtes, lorsqu'il fut assassiné par quelques-uns de ses eunuques. Mais il avoit un fils aussi brave & plus habile encore, qui lui succéda dans sa puissance comme dans ses projets. C'étoit Noradin, si fameux dans les histoires de ce temps par les grandes choses qu'il exécuta. ANN. 1144.

ANN. 1145.

S. Bernard est chargé de prêcher une nouvelle croisade.

Les chrétiens d'Orient, près d'être accablés par une puissance si formidable, solliciterent vivement une nouvelle croisade. La premiere avoit commencé par la France : ce fut encore à elle qu'on s'adressa pour la seconde. S. Bernard à qui il avoit été donné de dominer les esprits, fut chargé de la prêcher, non-seulement dans le royaume, mais dans l'Allemagne & dans la Flandre. Il le fit avec tant d'ardeur, qu'il alla, dit-on, jusqu'à promettre au nom de Dieu que cette expédition

ANN. 1145. seroit heureuse Le roi vouloit en être: Bernard l'en pressoit : Suger au contraire faisoit tous ses efforts pour le détourner d'un voyage où il y avoit tout à craindre & rien à espérer. L'estime qu'il avoit pour ces deux grands hommes, balança quelque temps sa résolution. Tous deux en effet étoient recommandables par un rare mérite, quoique d'un genre différent. Le premier, moins encore par le brillant de l'esprit que par une grande réputation de sainteté, s'étoit attiré une considération personnelle qui est au-dessus de l'autorité même : le second, par un génie supérieur, soutenu par une vaste capacité & une probité reconnue, s'étoit acquis dans l'esprit du public une confiance qui honore la vertu même. L'abbé de Clairvaux, avec l'air & l'enthousiasme d'un prophète, en avoit toute l'inflexibilité : l'abbé de saint Denis avoit plus de connoissance du monde, étoit aussi plus retenu, plus insinuant; & sa fermeté n'alla jamais au-delà des bornes. L'un & l'autre agissoient par de grandes vues : Bernard ne songeoit qu'aux intérêts de la religion : Suger cherchoit en même temps le bien de la religion & de l'Etat. Mais il ne

fut point écouté. Le prophète l'emporta sur le sage & religieux politique Le jeune monarque étoit si frappé de l'action barbare qu'il avoit commise à Vitry, qu'il crut ne pouvoir expier qu'en Palestine, un crime qu'il eût mieux réparé dans son royaume par une bonne administration.

ANN. 1146.

Parlement de Vezelai où les François prennent la croix.

On convoqua pour cet effet un parlement à Vezelai en Bourgogne. C'est la premiere fois que notre histoire se sert de ce terme (*a*), pour exprimer une assemblée de la noblesse & du clergé : on l'appelloit auparavant *Synode* ou *Plaids*. La réputation de saint Bernard & l'esprit du temps y amenerent un si grand nombre de prélats, de seigneurs & de gentilshommes, qu'on fut obligé de le tenir en pleine campagne. On y avoit dressé une espece de théâtre, où l'abbé de Clairvaux parut à côté du roi. L'homme de Dieu harangua avec tant de véhémence, qu'il inspira à tous les assistans le desir de s'enrôler pour cette pieuse expédition. Le monarque parla ensuite, & son autorité acheva de déterminer ceux que l'éloquence du prédicateur avoit déja fort ébranlés. Aussi-tôt il se leve, &

Hist. Lud. VII. tome 4. p. 113.

(*a*) Le Gendre, Hist. de France, t. 2. p. 350.

ANN. 1146. plein d'un ſaint enthouſiaſme, ſe jette aux pieds de Bernard, pour recevoir de ſa main une croix que le pape lui avoit envoyée de Rome. La reine, ſoit bienſéance, ſoit tendreſſe pour ſon mari, ſuivit ſon exemple, & fut elle-même imitée par un très-grand nombre de ſeigneurs.

Noms des principaux croiſés.

Ibid. p. 413. 14.

Les principaux étoient Alfonſe de ſaint Gilles comte de Toulouſe, Thierri d'Alſace comte de Flandre, Henri fils du comte de Champagne, Guy comte de Nevers, Renaud ſon frere, comte de Tonnerre, Robert comte de Dreux, frere du roi, Yves comte de Soiſſons, Guillaume comte de Ponthieu, Guillaume comte de Varennes, Archambaud de Bourbon, Enguerrand de Coucy, Geoffroy de Rancon, Hugues de Luſignan, Guillaume de Courtenai, Renaud de Montargis, Ithier de Thoci, Gaucher de Montgeai, Everard de Breteuil, Dreux de Monchi, Manaſſés de Bullis, Anſeau de Trenel, Guérin ſon frere, Guillaume Bouteillier, & Guillaume Agillon de Trie.

On nomme parmi les prélats, Simon évêque de Noyon, Geoffroy de Langres, Aluin d'Arras, Arnoul de Liſieux, Herbert abbé de ſaint Pierre le Vif,

Vif de Sens, & Thibaud abbé de sainte Colombe de la même ville.

ANN. 1146.

Empressement du peuple pour se croiser.

Cette pieuse fureur passa de la noblesse au peuple : on crioit de tout côté, *la croix, la croix*. Le S. abbé en avoit fait une provision immense, qui fut bientôt distribuée. Il se vit obligé de mettre une partie de ses habits en pieces pour y suppléer : foible ressource qui ne tarda pas d'être épuisée. Ceux qui n'avoient pu en avoir des mains de l'homme de Dieu, déchirerent leurs vêtemens pour s'en faire à eux-mêmes & se les attacherent, suivant la coutume, sur l'épaule droite. Tel étoit l'empressement de s'engager pour cette sainte milice, qu'il ne resta dans plusieurs bourgs que les femmes & les enfans. Il sembloit que les François, dégoûtés du riche pays que leurs ancêtres avoient conquis, alloient chercher un autre établissement dans une nouvelle terre. On envoyoit une quenouille & un fuseau à quiconque pouvoit se croiser, & ne le faisoit pas. Il n'y eut pas jusqu'au sexe le plus foible, qui ne voulût avoir part à cette pénible entreprise : la plupart des femmes des croisés suivirent leurs maris dans un pélerinage aussi long que dangereux.

Bernard, epist. 246.

Abrégé de l'Hist. Univ. 2. part. p. 71.

ANN. 1146. L'assemblée de Chartres défére le commandement de l'armée à S. Bernard, qui le refuse.

Un bruit se répandit tout-à-coup que l'abbé de Clairvaux avoit des révélations & faisoit des miracles. Un de ses disciples publia dans un écrit, qu'à sa parole les aveugles avoient vu, les boiteux avoient marché, & les malades avoient été guéris. Toute la France se trouva si fort prévenue que le succès de cette expédition dépendoit du saint homme, que dans une assemblée tenue la même année à Chartres, on lui offrit le généralat de l'armée. Mais l'exemple de Pierre l'Hermite étoit trop récent: Bernard avoit trop d'esprit pour s'exposer au même ridicule. Il refusa donc un emploi qui ne convenoit point à un homme de son état; & content de celui de prédicateur & de thaumaturge, il partit pour l'Allemagne, où il fit taire un autre moine, qui, sans avoir la mission du pape, osoit exhorter les peuples Chrétiens à prendre les armes pour secourir leurs freres d'Asie.

Gauf. vita S. Bern. c. 4.

Bern. epist. 256.

Otho. Frising. l. 1. de gest. Frid. c. 37.

ANN. 1147. Autre assemblée à Etampes, où l'on décide que les croisés prendront le chemin de terre.

On peut compter parmi les autres prodiges de sa mission, qu'il prêchoit par-tout en François aux Allemands, & qu'il sçut également persuader comme en France. L'Empereur Conrad III du nom, Henri duc de Suabe son

frere, & ſon neveu Frédéric qui lui ſuccéda depuis à l'empire, demanderent la croix avec empreſſement, & la reçurent avec reſpect des mains du zélé miſſionnaire. Cet exemple fut bien-tôt ſuivi d'une multitude infinie de prélats, de princes, de ſeigneurs, de gentilshommes & de ſoldats, qui accouroient en foule de toutes les parties de l'Allemagne, pour s'enrôler dans cette pieuſe guerre. Bernard, après avoir embrâſé la Germanie du même feu qu'il avoit allumé en France, ſe rendit à l'aſſemblée d'Etampes, où de concert avec les envoyés de l'empereur, il fut décidé qu'à l'exemple des derniers conquérans de la Paleſtine, les deux nations iroient par terre juſqu'à Conſtantinople. Ce fut la premiere faute des nouveaux croiſés, qu'une triſte expérience auroit dû engager à prendre des précautions contre la perfidie des Grecs. Le chemin par mer étoit en même-temps & le plus court & le moins dangereux. Le roi de Sicile offroit des vaiſſeaux, des vivres, & toutes les choſes néceſſaires pour le tranſport de l'armée. Mais la crainte de ne pouvoir paſſer tous en même-temps, l'aſſurance que le grand

ANN. 1147.

Idem, ibid. c. 4.

nombre devoit vaincre, l'imprudence enfin attachée à ces expéditions d'outremer, firent rejetter ces offres avantageuses.

ANN. 1147.

L'abbé Suger, régent du royaume.

Cependant ce même parlement qui venoit de prendre une résolution si contraire à la bonne politique, fit paroître une rare prudence dans le choix d'un régent du royaume. Il falloit pour cet emploi un homme également agréable au prince, aux grands, & au peuple, un génie consommé dans les affaires par une longue expérience, capable sans hauteur, bon sans foiblesse, équitable sans dureté, modéré sans bassesse, ferme sans prévention. Tel étoit l'abbé Suger, personnage aussi distingué dans le monastere par ses vertus, que dans le conseil du roi par ses lumieres. Ce furent ces considérations qui réunirent tous les suffrages en sa faveur. On lui avoit associé le comte de Nevers, l'un des plus braves & des plus honnêtes hommes de son siecle; mais il refusa absolument cet honneur. Il avoit fait vœu d'être Chartreux, & l'exécuta peu de temps après. On jetta donc les yeux sur Raoul de Vermandois, qui fut chargé du comman-

Chr. Maurin Duch. t. 4. p. 389.

dement des armées ſous l'autorité du régent.

ANN. 1147.

Le ſage miniſtre s'étoit toujours oppoſé fortement à la réſolution que le monarque avoit priſe de s'éloigner de ſon royaume : il ſe défendit de même d'accepter un emploi dont il ſentoit tout le fardeau. Mais l'aſſemblée tint ferme dans ſon choix, & le pape qui arriva ſur ces entrefaites, lui ordonna de la part de Dieu de ſe ſoumettre à la volonté du prince, des ſeigneurs & de la nation. Le pontife Eugene III, étoit venu exprès pour donner au roi dans l'égliſe de S. Denis les marques de ſon pélerinage, c'eſt-à-dire, la pannetiere & le bourdon, avec la bénédiction apoſtolique. Il lança les foudres eccléſiaſtiques contre ceux qui pendant l'abſence du ſouverain oſeroient entreprendre contre l'autorité royale, & obligea les égliſes & les monaſteres à fournir de groſſes ſommes pour les frais de cette expédition. La ſeule abbaye de Fleury fut taxée à mille marcs d'argent, ſomme prodigieuſe pour ce temps-là. On s'attend ſans doute à des repréſentations très-vives de la part des moines. L'abbé en effet pleura, ſupplia, conjura:

Vita Suger. per Guillem.

Apud Duch. t. 4. p. 423. 24.

il en fut quitte pour trois cens marcs & cinq cens pesans d'or.

ANN. 1147.

Départ du roi : sa réception à Constantinople : portrait de l'empereur Manuel Comnene.

Tout étant prêt pour le départ, le roi, après avoir reçu l'oriflamme des mains de l'abbé de S. Denis, se mit en marche à la tête de plus de deux cens mille hommes, & arriva heureusement à la vue de Constantinople. Il y fut reçu avec toute la pompe imaginable. L'empereur envoya au-devant de lui, non seulement la noblesse de sa cour, mais le patriarche lui-même, avec tout le clergé de la ville impériale; honneur qu'il n'avoit point fait au roi de Germanie, quoique son beaufrere. Cet empereur étoit Manuel Comnene, jeune prince de 25 à 26 ans, d'une figure aimable, d'un abord charmant, d'une prudence au-dessus de son âge, d'une éloquence qui séduisoit, d'une bravoure enfin qui sembloit le rendre digne du trône où sa naissance l'avoit élevé. Mais toutes ces qualités étoient effacées par des vices plus grands encore. Débauché jusqu'au scandale, il vivoit avec la princesse Théodora sa mere avec aussi peu de précaution, que si elle eût été sa femme. Prodigue jusqu'à la sottise, il accabloit ses sujets d'impôts

Nicet. in Man. l. 2. 3. 4. & 7.

pour avoir de quoi fournir à l'avidité de sa maîtresse, des eunuques, & des ministres infâmes de ses passions. Perfide jusqu'à la trahison, il n'y a point d'artifice dont il ne se soit servi pour perdre l'armée des croisés. Ce portrait si peu flatté n'est ni d'un François, ni d'un Allemand : on pourroit le soupçonner de préjugé & de mauvaise foi : il est tout entier d'un auteur Grec, assez équitable pour aimer la vérité, assez ferme pour la dire.

ANN. 1147.

C'est de Nicetas même qu'on apprend que Manuel, sous les dehors trompeurs de l'amitié, donnoit aux croisés des guides qui par ses ordres les engageoient dans des défilés où il les faisoit attaquer par ses troupes : qu'il leur fit fermer les portes de toutes les villes, où ils ne pouvoient acheter des vivres, qu'ils n'eussent premiérement déposé leur argent dans des paniers qu'on leur descendoit du haut des murailles ; ce qui les exposoit souvent à être trompés, les Grecs disparoissant quelquefois sans leur rien donner : qu'on mêloit de la chaux à la farine qu'on leur distribuoit, ce qui fit mourir une infinité de soldats : qu'on avoit fabriqué exprès une monnoie de bas

Idem l. 1. *n.* 4. *p.* 41.

ANN. 1147.

alloi, qu'on leur donnoit lorſqu'ils avoient quelque choſe à vendre, qu'on refuſoit lorſqu'ils vouloient acheter : *qu'il n'y eut enfin ſorte de méchanceté qu'il ne leur fît, ou ordonnât de leur faire, pour ſervir d'exemple à leurs deſcendans, & les détourner de venir ſur les terres de l'empire Grec.* Ce ſont les propres termes de l'hiſtorien de Manuel Comnene.

ANN. 1148.

Défaite de l'armée de l'empereur Conrad.

Mais de toutes ces perfidies, la plus déteſtable fut celle qui livra l'armée de Conrad à la diſcrétion des infideles. Ce monarque ſéduit par les fauſſes careſſes de l'empereur Grec, accepta de ſa main des guides, qu'il eût été plus prudent de faire venir des Etats des princes Latins. Il ſe mit donc en marche ſur leur bonne foi, & arriva heureuſement à Nicomédie, où l'on délibéra ſur le chemin qu'on devoit prendre pour aller à Antioche. Il y en avoit deux : le premier à droite, ſur le bord de la mer, plus sûr & moins expoſé aux embuſcades, mais plus long du double : le ſecond à gauche, beaucoup plus court, mais dans des déſerts horribles, embaraſſés de montagnes & de rochers, où l'on ne voyoit que bêtes féroces. Ce fut pour cette route ſtérile & impraticable que Con-

Geſta Lud. VII. c. 6. 7. 8. Duch. 394. 95. 96.

rad ſe détermina. Une autre imprudence plus grande encore, c'eſt, que ſur la parole des Grecs, qui lui promettoient de le conduire en une ſemaine dans un pays abondant & fertile, il ſe laiſſa perſuader de ne prendre des proviſions que pour huit jours. Mais au bout de ce terme, il ſe trouva engagé dans les détroits du mont Taurus, ſans vivres, ſans fourages, & preſque ſans eau. Tel étoit l'état de l'armée, lorſque, pour comble de malheur, les guides s'échapperent, l'abandonnant à la faim & aux flèches des Turcs, qui n'eurent que la peine de tuer des gens peſamment armés, excédés de fatigues, exténués d'inanition, incapables d'ailleurs d'agir dans un terrein où la lance, l'épée & la hache étoient inutiles. L'empereur bleſſé de deux coups de flèches, & n'ayant plus auprès de lui que quelques troupes fugitives, ſe retira du côté de Nicée, où il arriva preſque ſans équipages, & ſans armes. On dit que de cette belle armée de ſoixante-dix milles hommes de cavalerie, & d'une multitude innombrable de gens de pied, il ne s'en ſauva pas la dixiéme partie. Tout le reſte fut maſſacré ou mené en eſclavage.

ANN. 1148.

ANN. 1148.

Le roi traite avec l'empereur Grec d'égal à égal.

Le roi cependant ignoroit cette infâme trahison. Manuel n'oublioit ni caresses, ni amitiés pour surprendre sa confiance. Il lui fit demander une entrevue. Louis qui jugeoit des autres par lui-même, voulut bien entrer dans la ville, suivi seulement de quelques seigneurs de son armée. C'étoit une imprudence : heureusement elle n'eut aucune suite fâcheuse. L'empereur, revêtu de ses habits impériaux, l'alla recevoir à la porte du grand palais, & du plus loin qu'il le vit, courut à lui, se jetta à son cou, & l'embrassa tendrement. Après les premieres civilités, ils s'assirent chacun sur un siége, *sans distinction, ni prééminence :* ce sont les termes d'Odon de Deuil, moine de S. Denis, secrétaire & aumônier du roi dans cette expédition. On voit dans le même historien un autre trait de cette noble fermeté, avec laquelle le jeune monarque François savoit tenir son rang, & défendre les prérogatives de sa couronne. Déja il avoit passé le détroit, lorsque Manuel l'envoya prier de revenir à Constantinople, pour y conférer de quelques affaires. Le roi lui fit dire que s'il avoit à lui parler, il prît la peine de le venir

Odo, de Diog. l. 3.

trouver lui-même, ou du moins de faire la moitié du chemin, afin qu'ils puſſent traiter ſur mer *d'égal à égal.* Le prince Grec fut obligé de prendre ce parti, & de s'avancer juſques ſur les bords de la Propontide.

ANN. 1148.

Idem l. 4.

On y fit un traité par lequel l'empereur & le roi s'engageoient, l'un à fournir des vivres à l'armée Françoiſe, l'autre à ne ſe ſaiſir d'aucune place qui fût du domaine impérial. Ce premier article ne ſouffrit aucune difficulté : mais lorſqu'il fut queſtion de l'hommage que Manuel exigeoit des ſeigneurs François, on diſputa beaucoup & long-temps. Le comte de Dreux, perſuadé que ce ſeroit déshonorer le ſang de France que de reconnoître pour ſon ſeigneur quelque autre que le roi ſon frere, ſe détacha de l'armée avec ſes ſeules troupes, & s'avança du côté de Numidie. L'évêque de Langres, Godefroy, qu'on peut appeller le Neſtor des croiſés, repréſenta vivement que cette prétention de Comnene étoit également honteuſe pour le roi & injurieuſe à la nation : qu'il ne falloit y répondre qu'en attaquant les villes d'Aſie qui lui appartenoient : que c'é-

Idem, ibid.

toit le ſeul moyen de le mettre efficacement à la raiſon.

ANN. 1148.

L'évêque de Langres propoſe de ſe rendre maître de Conſtantinople.

Déja ce même prélat, homme d'une prudence conſommée, à qui tous les artifices des Grecs ne purent jamais faire prendre le change, avoit propoſé dans un conſeil de ſe rendre maître de Conſtantinople : action auſſi légitime dans ſon principe, qu'utile dans ſes ſuites & facile dans l'exécution. » La » haine des Grecs contre les Latins, » leurs uſurpations ſur les Etats des » croiſés qu'ils avoient dépouillés de » Tarſe & de Mamiſtra, la nouvelle » tentative qu'ils venoient de faire ſur » Antioche, leurs ligues perpétuelles » avec les ennemis de la religion pour » exterminer les chrétiens Francs, les » embûches enfin qu'ils ne ceſſoient de » leur dreſſer depuis leur entrée dans » la Thrace, leur ſchiſme, tout deve» noit, non pas ſimplement un prétex» te, mais un juſte ſujet de leur déclarer » la guerre. C'étoit aſſurer à jamais la » conquête de la Paleſtine, où l'on » pourroit plus aiſément faire paſſer » des ſecours. Car il ne doutoit nul» lement du ſuccès de l'entrepriſe. Les » troupes de l'empereur n'étoient com» parables en rien à celles du roi : les

Ibid.

» murailles de la ville menaçoient ruine en plusieurs endroits : il ne s'agissoit que de se saisir des acquéducs qui lui fournissoient l'eau douce : les habitans privés d'une chose si nécessaire à la vie, se verroient bientôt obligés de se rendre à discrétion.

Cet avis si sage fut suivi des plus sensés ; mais c'étoit le petit nombre, chose ordinaire dans les grandes assemblées : la plupart y trouvoient plus de politique que de religion. On avoit » fait vœu de faire la guerre aux Mahométans : ce seroit le violer que d'en différer l'exécution pour attaquer des Chrétiens. On rendoit hommage en France à d'autres seigneurs qu'au souverain, pour les fiefs qu'on tenoit d'eux : il ne seroit pas plus honteux de le faire à l'empereur Grec : cela ne dérogeoit en rien à la fidélité qu'on devoit au roi envers tous & contre tous. « Ce sentiment prévalut. On fit hommage, à condition néanmoins que si Manuel manquoit à ses engagemens, les François ne seroient obligés à rien de ce qu'ils promettoient.

Ibid.

Entrevue de Louis & de Conrad. Retraite de ce dernier.

Louis se mit aussi-tôt en marche, & s'avança du côté de Nicée. Il étoit

campé ſur le lac d'Aſcagne, lorſque Frédéric, neveu de Conrad & ſon ſucceſſeur à l'empire, vint lui apprendre le déſaſtre de ſon oncle, & le prier de vouloir bien qu'ils conféraſſent enſemble ſur le déplorable état où il ſe trouvoit. Le roi, ſenſible au malheur de ce grand prince, fit monter à cheval quelques-uns des principaux ſeigneurs de ſon armée, & ſe rendit avec eux au camp de l'empereur. On ne vit jamais rien de plus tendre & de plus touchant que leur entrevue. Louis offrit aux Allemands tout ce qui pouvoit les conſoler dans leur diſgrace : Conrad de ſon côté promit de ne point ſe ſéparer des François, & de combattre toujours de concert les ennemis de la religion. Mais les fréquentes déſertions des ſeigneurs qui lui demandoient chaque jour leur congé, firent bientôt évanouir cette généreuſe réſolution. Humilié de ſe voir ſi peu accompagné, chagrin d'ailleurs d'avoir perdu ſa réputation & ſes forces, honteux peut-être de ne paroître que comme un ſimple volontaire à la ſuite du roi, il renvoya par terre une partie de l'infanterie qui lui reſtoit, & s'embarqua pour Conſtantinople, où il alloit attendre,

ANN. 1148.

Guill. Tyr. l. 16. c. 23.

disoit-il, des renforts qui devoient le joindre incessamment. Il fut bien reçu, parce qu'alors il faisoit plus de pitié que de peur.

ANN. 1148.

Le roi cependant continua son chemin & passa le Méandre, fleuve aussi large que profond, à la vue des Turcs qui lancerent inutilement une grêle de flèches sur ses troupes. Les François, armés de casques & de cuirasses, souffrirent si peu de cette multitude de traits, qu'ayant enfin gagné le bord, ils enfoncerent les premiers rangs des infideles, les poursuivirent jusques dans leur camp qu'ils forcerent, y firent un horrible carnage, grand nombre de prisonniers, & un riche butin. Mais quelques jours après, les vainqueurs furent eux-mêmes défaits par la faute de l'officier qui commandoit l'avant-garde.

Le roi défait les Turcs au passage du Méandre.

Gest. Lud. VII. c. 11. p. 398. Duch. tome 4.

Tel étoit l'ordre établi dans la milice Françoise, que deux des principaux seigneurs commandoient alternativement, l'un l'avant-garde, l'autre l'arriere-garde, & ordonnoient souverainement du lieu où l'on devoit camper. Geoffroy de Rançon, l'un des premiers barons du Poitou, conduisoit ce jour-là le premier corps, portant l'é-

Surprise & défaite des François par les Mahométans.

Ibid. c. 12.

ANN. 1148. tendard royal, précédé de la banniere de S. Denis, qu'on appelloit *oriflamme*. On étoit convenu qu'il iroit asſoir ſon camp ſur le haut d'une montagne, pour être toujours maître des défilés. Mais n'y trouvant ni fourages, ni eau, il deſcendit dans une plaine qui lui parut délicieuſe. Les Turcs profiterent de cette imprudente démarche, vinrent à toutes jambes ſe ſaiſir des hauteurs, & couperent tellement la communication entre le baron & le roi, qu'il leur fut impoſſible de ſe donner aucun ſecours. Alors ceux des Mahométans qui étoient ſur les aîles, fondirent avec impétuoſité ſur l'arriere-garde, & la chargerent avec tant de fureur, que la premiere ligne fut renverſée preſque auſſi-tôt qu'attaquée. La ſeconde ſoutint mieux le choc. Mais tel étoit le nombre des aſſaillans, telle la ſurpriſe des croiſés, que l'armée chrétienne alloit être taillée en pieces, ſi la nuit ne fût ſurvenue.

Louis ſe ſauve d'un grand danger par ſa valeur.

Le roi ſe défendit ſeul contre pluſieurs Sarraſins, qui le pourſuivoient pour avoir ſes éperons dorés. Il s'adoſſa contre un gros arbre, & les repouſſa ſi vivement, qu'il eut le tems d'y monter. Les barbares l'y attaque-

rent à coup de flèches : mais la bonté de ses armes se trouva à l'épreuve de leurs traits. Quelques-uns essayerent d'y grimper après lui : stériles efforts. Louis sçut si bien se servir du sabre, coupant têtes & bras à ceux qui osoient l'approcher, que les assaillans, ne le connoissant point, l'abandonnerent pour aller piller ailleurs. Il descendit alors, monta sur un cheval sans maître, erra quelque temps à l'aventure : mais enfin, malgré l'obscurité de la nuit, il eut le bonheur de trouver les défilés des montagnes, & arriva heureusement au camp de son avant-garde, qui en voyant son roi en vie, se consola de la perte de la moitié de l'armée.

ANN. 1148.

Guill. Tyr. l. 16. c. 27.

On se remit en marche dès le lendemain, & après plusieurs jours d'un pénible chemin, on alla camper sous les murs d'Attalie, petite ville maritime de la Pamphilie, sous la domination de l'empereur Manuel. Le gouverneur qui craignoit que Louis n'entreprît de venger sur lui toutes les perfidies de sa nation, lui offrit des vaisseaux pour transporter ses troupes en Syrie. Le voyage par terre étoit encore fort long & dans un pays en-

Il s'embarque à Antioche.

Odo, de Dioge. l. 7.

ANN. 1148. nemi : le roi accepta ſes offres : mais le perfide Grec lui en fit amener ſi peu, & de ſi petits, que le monarque fut obligé de s'embarquer ſans ſon infanterie, qu'il laiſſa ſous la conduite du comte de Flandre & d'Archambaud de Bourbon. Il n'en arriva pas la moitié à Antioche, où Louis fut reçu avec tous les honneurs imaginables. Raymond vint au-devant de lui à la tête de la nobleſſe du pays, & le conduiſit comme en triomphe dans un palais richement orné pour le recevoir. La politique, plus encore que les égards juſtement dûs à un ſi grand roi, avoit ordonné cette ſuperbe réception. Le prince d'Antioche avoit des vues ſur les villes d'Alep & de Céſarée, qui étoient à ſa bienſéance : il n'oublia ni careſſes, ni préſens, pour engager les François à l'aider dans cette entrepriſe. La reine ſollicitoit vivement en ſa faveur : mais les prieres de la femme furent peut-être la cauſe de l'opiniâtre refus du mari.

Il y trouve des grands ſujets de chagrin de la part de la reine, & part pour Jéruſalem.

C'étoit une jeune princeſſe très bien faite, qui à beaucoup d'attraits joignoit une grande vivacité d'eſprit, mais coquette & galante juſqu'au ſcandale. Louis n'ignoroit point que le

prince d'Antioche, quoique son oncle, avoit sçu lui plaire : il avoit sur cet article plus que des soupçons. Quelques personnes *mal avisées* vinrent encore l'avertir *qu'elle s'étoit amourachée d'un jeune Turc, nommé Saladin, qu'elle en avoit reçu des présens, qu'elle avoit même porté la complaisance pour lui jusqu'au crime, en un mot qu'elle se comportoit moins en reine qu'en femme prostituée.* Ainsi plus Eléonore témoignoit d'envie de demeurer à Antioche, plus Louis avoit d'empressement à l'en tirer. Il refusa donc de se joindre aux Syriens, & répondit constamment qu'avant toutes choses, il vouloit aller accomplir son vœu à Jérusalem. Raymond désespéré de ce refus, méditoit de s'en venger sur le roi : mais ce prince trouva moyen de s'échapper la nuit, & d'emmener la reine lorsqu'elle s'y attendoit le moins. Les François étoient campés aux environs d'Antioche : Louis se mit à leur tête, & partit pour la sainte cité, où l'empereur Conrad l'attendoit. *Il y fut reçu comme l'Ange de Dieu.* Toute la ville sortit au-devant de lui, portant des rameaux, & criant comme les enfans des Hébreux : *Beni soit celui qui vient*

ANN. 1148.

Guill. Tyr. l 16. c. 7.

Frag. de rebus Lud. VII. Duch. t. 4 p 440.

Math Paris, an 1150. p. 112.

Gesta Lud. VII. c. 17.

au nom du Seigneur. Son premier soin fut de visiter les saints lieux, toujours accompagné du roi, des barons & des prélats du royaume de Jérusalem : il laissa par-tout des marques éclatantes de sa magnificence & de sa piété.

ANN. 1148.

Les croisés forment le siége de Damas.

On indiqua une assemblée à Ptolémaïs, appellée autrement saint Jean d'Acre, où tous les princes chrétiens d'Orient se rendirent. Il y fut résolu qu'on assiégeroit Damas, ville aussi peuplée qu'opulente, qui incommodoit également Jérusalem, Antioche & Tripoli. Le jeune Baudoin joignit ses troupes à celles de l'empereur & du roi. C'étoit un prince de vingt ans, qui brûloit de se signaler aux yeux des deux plus grands monarques de l'Occident : il obtint la pointe des attaques. La place extrêmement fortifiée à l'orient & au midi, n'étoit défendue à l'occident & au septentrion que par une prodigieuse multitude de jardins fermés de haies & de murailles, entrecoupés de mille petits canaux, & séparés les uns des autres par une infinité de chemins étroits qui formoient comme un labyrinthe, où l'on ne pouvoit avancer sans s'exposer au risque d'être chargé en tête, en queue, & en

Ibid. c. 20.

flanc. Ce fut par cet endroit que les croisés donnerent le premier assaut, qui fut soutenu avec beaucoup de bravoure de la part des infideles. Mais enfin après cinq ou six jours de résistance, les assiégés toujours poussés avec furie, furent obligés de se jetter dans la ville, dont tous les dehors demeurerent au pouvoir des chrétiens. On dit que Conrad voyant dans un de ces combats un Sarrasin armé de toutes pieces, qui avoit abattu un grand nombre de soldats, courut à lui & lui déchargea un si furieux revers sur le côté droit du cou, qu'il le fendit en deux comme en écharpe. Quoi qu'il en soit de cette force prodigieuse ou fabuleuse, ce premier succès assuroit la prise de Damas, si la discorde ne se fût mise parmi les assiégeans.

ANN. 1148.

Ibid. c. 22 Guill. Tyr. l. 77. c. 4.

Ils sont obligés de le lever par la perfidie des Syriens.

On comptoit tellement sur cette conquête, qu'on vit s'élever tout-à-coup mille brigues pour en obtenir la propriété. Thierri d'Alsace sollicita si efficacement auprès de Louis, de Conrad, & de Baudoin, qu'ils lui promirent de lui en assurer la possession. Cette préférence fit des jaloux. Les barons de Syrie aimant mieux voir cette importante place au pouvoir des Turcs,

Gesta Lud. VII. c. 25.

que ſous la domination du comte de Flandre, formerent le deſſein d'en empêcher la priſe. Ces traîtres firent ſi bien par leurs beaux raiſonnemens, qu'ils vinrent à bout de perſuader aux princes croiſés de tranſporrer l'attaque du côté de l'orient & du midi, ſous prétexte que c'étoit l'endroit le plus foible de la ville. On ne peut aſſez s'étonner de la ſimplicité de tant de braves guerriers, qui donnerent, ſans y réfléchir, dans un piége auſſi groſſier. Mais ils ne furent pas long-temps à s'en repentir. Les infideles s'emparerent de nouveau des jardins, où ils firent des retranchemens inacceſſibles, & les chrétiens en moins de cinq jours, commencerent à manquer de vivres, d'eau & de fourage. La diſette devint enfin ſi grande, que pour ſauver le reſte de l'armée, on fut obligé de lever le ſiége.

ANN. 1148.

Le retour du roi en France.

Il y en a cependant qui racontent la choſe autrement, continue le même hiſtorien *des geſtes de Louis le Jeune*. Les uns aſſurent que cette trahiſon fut l'effet de la vengeance du prince d'Antioche, le plus perfide & le plus méchant de tous les hommes. Outré contre le roi ſon neveu, il mit tout en

œuvre pour traverſer ſon entrepriſe ; & le malheur de la Chrétienté voulut qu'il eût la gloire, ou plutôt le triſte avantage d'y réuſſir. Les autres au-contraire ſoutiennent qu'il n'y eut en ceci ni haine, ni jalouſie, mais une ſordide avarice. Les Syriens, diſent-ils, gagnés par les infideles, moyennant une groſſe ſomme d'argent, n'eurent pas honte de trahir leur conſcience, la religion, & l'armée. La tromperie fut découverte. Le roi & l'empereur en furent tellement irrités, qu'abandonnant l'attaque de la Paleſtine, & ſes perfides habitans, il s'embarquerent pour retourner dans leurs Etats. On a prétendu que Louis, en revenant en France, fut pris ſur mer par les Grecs, & délivré par les Normands de Sicile : mais ce prince, dans une lettre où il raconte à l'abbé Suger toutes les circonſtances de ſon retour, ne dit rien de cette aventure.

ANN. 1148.

Ibid.

Tel fut le ſuccès d'une expédition, où l'on ne s'étoit promis que victoires & conquêtes. On n'en rapporta que le regret d'avoir perdu ſans aucun fruit, deux des plus belles armées qu'on eût jamais levées en Allemagne & en Fran-

ANN. 1148. Ibid. c. 13.

ce. *On doit toujours respecter les œuvres de Dieu*, dit l'historien de cette croisade : *elles sont essentiellement équitables & justes. Mais à juger des choses humainement, il doit paroître singulier qu'il ait souffert que les François, ceux de tous les peuples du monde qui témoignent le plus d'ardeur à son service, & le plus d'attachement à la Foi Catholique, ayent essuyé un si sanglant échec dans une guerre contre les ennemis de la religion.* Ne pourroit-on pas dire au contraire, *qu'à juger des choses humainement*, il étoit tout naturel que les princes croisés échouassent dans leur entreprise ? On convient qu'avec des troupes aussi nombreuses que braves, ils pouvoient subjuguer toute l'Asie : Alexandre, avec bien moins de monde, la conquit sur des ennemis incomparablement plus puissans : mais pour cela il falloit dans les chefs une habileté égale à leur puissance, & dans les membres une dépendance qui répondît à leur courage. C'est au défaut de ces qualités si essentielles pour réussir, qu'on doit attribuer le peu de succès de ces fameuses expéditions. Des généraux sans expérience, & presque sans vûes,

vues, conduisoient à l'aventure dans des régions inconnues, des multitudes de soldats sans discipline & sans subordination. Ils furent trompés, trahis, surpris, battus : ils le devoient être. La loi générale de la Providence est de laisser agir les causes secondes : la conduite des croisés ne méritoit pas qu'elle y dérogeât par un miracle. Ce fut la réponse & en même temps la justification de saint Bernard.

ANN. 1148.

Plaintes contre saint Bernard.

Car tout le monde maudissoit en France ce malheureux voyage qui avoit épuisé l'Etat d'hommes & d'argent. On se déchaîna sur-tout contre l'abbé de Clairvaux qui l'avoit prêché. Les uns lui redemandoient un pere; les autres leurs enfans ; quelques-uns, leurs freres ; quelques autres leurs amis : peu l'excusoient ; tous, ou presque tous, le condamnoient. On disoit tout haut ce que le pape Innocent II n'avoit dit qu'en secret & à ses amis : faut-il qu'un moine décide de tout à sa fantaisie ; que les princes ne puissent gouverner sans lui ; que rien enfin ne soit bon, s'il n'en a la conduite ? Que ne reste-t-il dans son monastere, occupé des devoirs de son état, de la priere & de la médiation ? Où

Math. Par. p. 107.

Chronic. Norm. page 983.

Vide Epist 219. S. Ber.

ANN. 1148.

Consid. l. 2. c. 4.

ſont, s'écrioient les veuves & les orphelins, ces victoires qu'il promettoit de la part de Dieu ? S'il eût été inſpiré du ciel, il eût vu ſans doute qu'il expoſoit à une perte certaine ces pieux guerriers, qu'il exhortoit à la conquête de l'Aſie. Le ſaint abbé ſe juſtifioit par l'exemple de Moïſe, qui comme lui avoit promis aux Iſraélites de la part de Dieu de les conduire dans une terre de bénédiction, & qui vit périr la premiere génération dans les déſerts. Les abominations des deux peuples forgerent le foudre qui les extermina. Mais la perte étoit trop grande & la douleur trop vive : on ne goûta que foiblement ces pieuſes raiſons.

Eloge de l'abbé Suger.

Tandis que mille familles déſolées éclatoient contre les prophéties de S. Bernard, toute la France donnoit mille bénédictions à l'abbé Suger, qui avoit gouverné l'Etat avec une ſageſſe digne de tous les éloges. On avoit eſſayé d'inſpirer au roi des ſoupçons ſur la fidélité du vertueux miniſtre, qu'on accuſoit d'abuſer de ſon autorité. Le monarque ne ſavoit qu'en croire. Mais lorſqu'à ſon retour il vit les maiſons royales réparées, les châteaux fortifiés, les frontieres en ſureté, tout

en paix dans le royaume, il le combla de louanges, & l'honora, de concert avec le peuple, du glorieux nom *de pere de la Patrie.* Le pieux abbé, en travaillant à la politique, n'avoit pas négligé les affaires de la religion. Il y eut deux conciles tenus pendant sa régence, l'un à Paris, l'autre à Reims, tous deux présidés par le pape Eugene III.

ANN. 1148.

Vita Suger.

Le premier n'étoit en quelque sorte qu'une préparation au second, que le grand concours d'évêques & d'abbés pourroit faire regarder comme écuménique; mais que les Italiens ne qualifient que d'assemblée de toutes les Gaules Cisalpines, parce qu'il y avoit peu de prélats de leur nation. On y examina les erreurs de Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers, qui voulant trop philosopher, s'étoit écarté du droit chemin. Il enseignoit que l'essence divine n'est pas Dieu: que les propriétés des personnes divines ne sont pas les personnes mêmes: que les personnes divines ne sont attribut en aucune proposition: enfin que la nature divine ne s'est point incarnée, mais seulement la personne du fils. Ce qui est principalement à remarquer, c'est que la

Concile de Reims qui condamne la doctrine de Gilbert de la Porrée.

Tome 10. Concil. page 1105. & 1121.

ANN. 1148.

cauſe examinée, les cardinaux ſe levèrent, & dirent : Nous avons entendu ce qui a été propoſé : nous allons juger en particulier comment ces queſtions doivent être décidées. Ce diſcours plein de hauteur déplut aux évêques de France, qui ſe croyoient en droit de juger du dogme, auſſi-bien que le pape, & à plus juſte titre que les cardinaux, qui ne rapportent point leur inſtitution à Jéſus-Chriſt. Ils ſe rendirent dès le lendemain chez ſaint Bernard, & ſignerent une profeſſion de foi contraire à la doctrine de l'évêque de Poitiers. L'abbé Suger fut chargé de la préſenter au ſouverain pontife, qui ſans héſiter, répondit que le ſentiment des prélats françois étoit celui de l'égliſe romaine. Ainſi tout le concile ſe raſſembla : Gilbert fut interrogé de nouveau, acquieſça de bonne foi à la condamnation de ſes erreurs, & retourna dans ſon diocèſe, dit ſaint Bernard, auſſi eſtimé, parce qu'il s'étoit ſoumis, que s'il avoit été vainqueur. Le clergé de France eut grand ſoin de faire inſcrire ſa confeſſion de foi dans les copies qu'il tira du concile de Reims : mais les cardinaux, qui prétendoient qu'il n'appartient qu'au pape, aſſiſté de ſon con-

D. Delannes pontif. d'Eugen. III. p. 161.

ſeil, de décider ſur le dogme, empêcherent qu'elle ne fût inſérée dans les actes originaux qui ſe conſervent à la bibliothéque du Vatican.

ANN. 1148.

Une autre prétention, non moins ſinguliere, étoit celle d'un gentilhomme Breton, nommé Eon de l'Etoile, qui fut amené à ce même concile. Ce fanatique, ſur l'alluſion groſſiere à cette concluſion des exorciſmes, *per eum qui judicaturus eſt*, & à celle des oraiſons de l'égliſe, *per eundem* ſe diſoit être le fils de Dieu, & le juge des vivans & des morts. Interrogé par le pape, il répondit tant d'impertinences, qu'il fut traité en inſenſé plutôt qu'en hérétique. L'abbé Suger, comme régent du royaume, le fit mettre dans une étroite priſon, où il mourut quelque temps après. Mais ce qui fait honte à l'humanité, c'eſt que cette *fatuité* eut des ſectateurs. Quelques diſciples d'Eon aimerent mieux ſe laiſſer brûler, que de renoncer à une extravagance ſans exemple, qui par cette raiſon même méritoit plus de compaſſion que de ſévérité de la part d'un juge éclairé.

Extravagance d'un gentilhomme nommé Eon, qui ſe diſoit fils de Dieu.

Otho Friſing. De geſt. prid. l. 1. *c.* 44. 45.

Le concile de Reims fit pluſieurs canons, dont quelques-uns ſont inſérés dans le Droit : on ne rapportera que

ANN. 1148. les plus remarquables. Le second enjoint aux évêques & aux clercs d'éviter dans leurs habits la variété des couleurs, les découpures, & les ornemens superflus. Le quatrieme déclare nuls les mariages des religieux, des religieuses, & des ecclésiastiques constitués dans les ordres sacrés. Le cinquieme ordonne que chaque église aura un prêtre particulier qui ne pourra être destitué que par le jugement canonique de l'évêque ou de l'archidiacre, & auquel on assignera la subsistance convenable sur les biens de l'église. Telle est la véritable origine des curés titulaires. Le sixieme défend aux *Avoués* de rien exiger des églises au-delà de leurs anciens droits, sous peine de privation de la sépulture ecclésiastique.

Origine & obligations des *Avoués* ou protecteurs des églises.

On sait qu'anciennement les églises choisissoient parmi la Noblesse un défenseur, nommé *Avoué*, en latin *Advocatus*. L'office de ce protecteur étoit de défendre le patrimoine de ces églises, de plaider leurs causes, de rendre la justice à leurs vassaux, & de tenir trois fois l'année, à l'exemple des comtes, *les plaids généraux* dans l'étendue de leurs districts. On en fait remonter l'institution jusqu'au regne des

Sinod Carth. can. 99.

empereurs Honorius & Arcade. L'*Avoué* étoit obligé de se trouver aux assises des comtes, pour y soutenir les intérêts de son église, qui ne pouvoit rien distraire ou aliéner sans son attache. Les abbés même, & quelquefois les évêques, ne devoient être élus que de son consentement. Or comme la considération de l'honneur n'est pas toujours un motif assez puissant pour déterminer les hommes, on se vit forcé d'y joindre celle de l'intérêt. On assigna donc aux *Avoués* pour revenus la troisieme partie des *lods*, *bans*, ou amendes, avec une pension annuelle plus ou moins forte, selon la richesse de l'église qu'ils protégeoient. Il leur étoit encore permis de s'approprier les terres incultes, de les faire valoir, & d'en percevoir les fruits, à condition de payer au seigneur la dixme toute entiere, & la moitié du *terrage* ou *champart*. Les prélats devoient en outre leur fournir une certaine quantité de vivres, lorsqu'ils venoient tenir les *plaids*. C'étoient, par exemple, pour quelques églises, deux boisseaux de froment, ou deux cens pains, deux porcs, de la valeur, l'un de vingt écus, l'autre de vingt-cinq; dix pou-

ANN. 1148.

Du Cange, au mot Advocati ecclesiarum.

ANN. 1148. les, vingt fromages, dix œufs, deux urnes de vin, quatre de biere, & six boisseaux d'avoine. La générosité fut portée plus loin encore; & pour se les attacher davantage, les prélats leur céderent une partie de leurs domaines, sous la seule obligation de la foi & hommage.

Tant d'avantages, loin d'assouvir, ne firent qu'irriter la cupidité des *Avoués*, qui ne cessoient de piller & d'usurper les biens de ces mêmes églises qu'ils devoient protéger. La tyrannie fut enfin poussée à un tel excès, que les rois & les souverains pontifes furent obligés d'employer leur autorité pour réprimer leurs violences. Les princes les déposerent & en substituerent d'autres à leur place: les papes lancerent contre eux tous leurs foudres. Les conciles mêmes, sur-tout celui de Reims, ordonnent qu'ils soient privés de la sépulture ecclésiastique, s'ils exigent des églises *au-delà de ce qui a été réglé anciennement*. Mais ce n'étoit pas encore attaquer le mal jusque dans la racine. L'éloignement de certains fiefs, ou leur situation dans les domaines de quelques princes étrangers, avoit fait établir des *sous-Avoués*, qui faisoient

Can. 6.

hommage à ceux qu'on appelloit *grands* ou *souverains Avoués*. Ces nouveaux officiers, moins puissans, par conséquent plus avides, ne s'occupoient que du soin de s'enrichir : c'étoient moins des conservateurs, que des destructeurs & des brigands. Les vexations allerent si loin, que ce même concile de Reims n'y vit d'autre remede que de les supprimer absolument. *Subadvocatos verò vel exactores eorum modis omnibus prohibemus.* ANN. 1148.

On vit s'élever dans le même temps plusieurs hérésiarques, qui annonçoient aux siécles à venir *la Religion prétendue réformée*. Les chefs étoient un moine défroqué, nommé Henri, disciple de Pierre de Bruis; un certain Valdo, riche bourgeois de Lyon, & un appellé Pons, qui infecta tout le pays d'Alby de son hérésie. De-là ces noms si connus d'*Henriciens*, *de Vaudois*, & *d'Albigeois*. Ce n'étoit pas tout-à-fait la même doctrine sur quelques articles, les uns admettant une partie des Ecritures, les autres les rejettant absolument : mais tous s'accordoient à ne vouloir ni autels, ni églises matérielles; à nier l'utilité de la messe & la présence réelle dans l'Eu-

Hérésies des Henriciens, des Vaudois & des Albigeois.

Bibl. Clun. p. 1126. *& seq.*

ANN. 1148.

charistie ; à interdire le culte des images & l'adoration de la croix ; à rejetter enfin l'autorité de l'église, le baptême des enfans, les prieres & les autres suffrages pour les morts. C'étoit un reste de ces Manichéens si sévérement châtiés sous le roi Robert, qui croyoient deux principes, l'un tout mauvais, l'autre tout bon : le premier auteur de l'ancien testament, Dieu menteur, Dieu cruel, Dieu homicide : le second chef de la nouvelle alliance, Dieu véritable, aimable & miséricordieux. Ils furent condamnés dans différens conciles, abandonnés aux princes pour être punis corporellement, & la plûpart brûlés. C'étoit alors la maniere de convertir : maniere très-impuissante, comme on le verra par l'histoire des Albigeois, dont nous aurons occasion par la suite de rapporter plus amplement les erreurs, la condamnation & le supplice.

Hist. Albig. c. 2.

ANN. 1150

Le roi investit Henri d'Anjou du duché de Normandie.

Louis à son retour de Palestine trouva la guerre toujours vivement allumée entre les prétendans au trône d'Angleterre. Geoffroy comte d'Anjou, & Henri son fils aîné, vinrent le trouver pour lui demander justice d'Etienne, qui leur enlevoit contre tout

droit un beau royaume & un riche duché. La raiſon & l'équité appuyoient leur demande : le monarque prit en main leur cauſe, leva une puiſſante armée, s'empara de la Normandie, & la rendit au prince Henri qui lui en fit hommage. Le nouveau duc, pour reconnoître un ſi grand bienfait, céda du conſentement de ſon pere à ſon généreux protecteur tout le vexin Normand; c'eſt-à-dire, tout le pays qui eſt entre l'Epte & l'Andelle. Mais bientôt oubliant ſes ſermens, il refuſa de ſe ſoumettre au jugement du roi, qui le fit citer à la cour des pairs pour y rendre compte de ſa conduite à l'égard d'un gentilhomme Angevin dont il avoit envahi les terres. Louis indigné de l'audace, entre à main armée dans la Normandie, s'empare de Vernon, & va mettre le ſiége devant Neuf-Marché qu'il emporte d'aſſaut. Le duc, épouvanté de ſes rapides ſuccès, s'humilia, remit le gentilhomme en poſſeſſion de ſes châteaux, renouvella ſon hommage; & le roi naturellement bon, lui rendit les places qu'il avoit priſes ſur lui.

ANN. 1150.

Geſta Lud. VII apud. Duch. t. 4. p. 410.

Hiſt. Lud. VII. ibid. p. 414.

Le comte d'Anjou, Geoffroi Plantagenet, ne ſurvécut pas long-temps à

ANN. 1150.

Morts des comtes d'Anjou, de Champagne & de Vermandois, de l'Abbé Suger & de S. Bernard.

cette réconciliation. Il mourut au château du Loire, laissant trois fils, Henri qu'il déclara héritier de tous ses états; Geoffroi à qui il donna pour appanage Chinon, Loudun, Mirebeau; & Guillaume qu'il investit du comté de Mortain. Ce partage néanmoins n'étoit que conditionnel : il ordonnoit qu'au cas que son aîné vînt à bout de rentrer dans les biens de sa mere, l'Anjou, la Touraine & le Maine reviendroient au cadet; mais Henri devenu roi n'eut aucun égard à cette disposition. Cette mort fut suivie de celle de Thibaut comte de Champagne, que les moines de ce temps ont comblé d'éloges, parce qu'il les accabloit de biens.

ANN. 1152.

Il nous le représentent comme *le pere du conseil, le tuteur des pauvres, le protecteur de la veuve & de l'orphelin :* mais ses actions nous le peignent comme un esprit inquiet, remuant, brouillon, né pour le malheur de la France, qu'il remplit de troubles & de confusion. La vieillesse cependant, en le rendant plus modéré, l'avoit aussi rendu plus soumis & meilleur citoyen. Il avoit quatre fils & cinq filles. Henri l'aîné fut comte palatin de Troyes. Thibaud comte de Blois, Etienne comte de San-

cerre, & Guillaume le plus jeune, archevêque de Sens, enſuite de Reims. L'aînée des princeſſes fut ducheſſe de Bourgogne, la ſeconde comteſſe de Bar, la troiſieme ducheſſe de la Pouille, la quatrieme comteſſe du Perche, & la cinquieme nommée Alix ou Adéle, reine de France.

ANN. 1152.

Le roi perdit vers ce même temps les deux plus brillantes lumieres de ſon conſeil, deux miniſtres amis & favoris du peuple comme du ſouverain. Le premier étoit Raoul, comte de Vermandois, dernier prince de la ſeconde branche royale de ce nom. Il ne laiſſoit point d'enfans, mais ſeulement une ſœur, femme de Philippe, fils de Thierri, comte de Flandre. Louis, par conſidération pour la mémoire de ſon frere, voulut bien lui céder la poſſeſſion du Vermandois; ce fut par la ſuite le ſujet d'une guerre très-vive. Le ſecond étoit le célébre Suger, homme né de lui-même, devenu abbé de ſaint Denis par ſes vertus, miniſtre de deux grands rois par ſa profonde ſageſſe, régent enfin du premier royaume du monde par de grands talens, ſoutenus d'une probité plus grande encore. Le roi aſſiſta à ſes funérailles, & le pleura

amérement. Saint Bernard lui écrivit pour le fortifier dans le dernier passage, & ne lui survécut que très-peu de temps.

ANN. 1152. Le pieux abbé à son retour de Metz, où il venoit de rétablir la paix entre l'évêque & la noblesse, retomba dans ses douleurs d'estomac, & mourut à Clairvaux, chargé d'années & de mérite. Il avoit fondé soixante & dix-sept monasteres de son ordre, trente-cinq en France, onze en Espagne, six dans les Pays-Bas, cinq en Angleterre, cinq en Irlande, cinq en Savoie, quatre en Italie, deux en Allemagne, deux en Suede, un en Hongrie, un en Danemarck; & ces différentes abbayes en avoient élevé encore autant dans les différens Etats où elles s'étoient établies. La doctrine, le zele & la piété qui brillent dans ses écrits, l'ont fait nommer le dernier des peres de l'église. Quelques-uns regardent ses sermons comme des chefs-d'œuvre de sentiment & de force : *feu M. Henri de Valois, cet homme illustre du siecle passé, les préféroit*, dit-on, *à tous ceux des anciens, tant grecs que latins.* Certains beaux esprits de nos jours n'en jugeroient peut-être pas de même, & ne goûteroient que médiocrement cette

luxurieuse abondance d'expressions mystiques (*a*), de métaphores trop recherchées (*b*), d'allégories quelquefois peu nobles, presque toujours outrées (*c*), qui regnent dans la plupart de ses discours. Telle étoit alors l'éloquence de la chaire. ANN. 1152.

Mais ce n'est point par ses sermons

(*a*) Flos utique filius virginis . . . . . Flos campi, non horti campus enim sine omni humano floret adminiculo, non seminatus ab aliquo, non defossus sarculo . . . Sic omnino, sic virginis alvus floruit, sic inviolata, integra, & casta Mariæ viscera, tamquam pascua æterni viroris florem protulere . . . . . cujus gloria in perpetuum non marcescat. *S. Bern. Serm. 2. in Adv. Dom. Edit. D. Mabill. tom. 1. p. 728, 29.*

(*b*) Pluvia namque voluntaria quam segregavit Deus hereditati suæ, placidè priùs & absque strepitu operationis humanæ, suo se quietissimo illapsu virgineum demisit in uterum, postmodùm verò ubique terrarum diffusa est per ora prædicatorum. *Idem, ibid, hom. 2. Super missus est, p. 745.*

(*c*) Ex Deo & homine cataplasma confectum est, quod sanaret omnes infirmitates tuas. Contusæ sunt autem & commixtæ hæ duæ species in utero virginis, tamquam in mortariolo, Sancto Spiritu, tamquam pistillo, illas suaviter commiscente. *Idem, ibid. Serm. 3. in vigil. Nativ. p. 771.*

ANN. 1152. qui nous restent, quoique pleins de feu, qu'il faut juger du mérite de ce grand homme. Un vrai chef-d'œuvre est la lettre qu'il écrivit à un jeue homme de ses parens, nommé Robert, qui après avoir fait profession à Cîteaux, s'étoit réfugié à Cluni, où il prit l'habit de l'ordre. On y voit briller une éloquence aussi tendre que vive, & qu'on n'a pas fait difficulté d'accompagner d'un miracle. L'homme de Dieu la dictoit en pleine campagne, lorsqu'il survint tout à-coup un violent orage. Le secrétaire voulut serrer le parchemin sur lequel il écrivoit : Non, lui dit le saint abbé, c'est l'ouvrage de Dieu, continuez hardiment. Il obéit, & quoiqu'il plût par-tout à l'entour, la lettre ne fut point mouillée.

Bern. ep. st. 1.

Vita S. Bern. c. 11.

Louis fait casser son mariage avec Eléonore, qui se remarie au duc de Normandie.

Le roi cependant vivoit toujours froidement avec la reine : leur mésintelligence dégénéra enfin en une si grande antipathie, qu'ils ne pouvoient plus se souffrir. L'un, né grave & sérieux, fuyoit les plaisirs & les amusemens : l'autre, naturellement coquette, s'y livroit sans mesure & sans retenue. Louis étoit *d'une simplicité de colombe*, d'une douceur que rien n'égaloit, d'une humilité même *quelquefois peu séante*

Duch. t. 4. page 410.

ibid. p. 428.

dans un prince : Eléonore joignoit à la galanterie la plus décidée, la fierté la plus insultante, & le mépris le plus outrageux. Le prince ne cessoit de gémir en secret sur les désordres d'une femme qui ne respectoit ni son rang, ni sa personne : la princesse affectoit de se plaindre hautement d'avoir épousé un homme plus propre pour le cloître que pour le trône, un moine enfin plutôt qu'un roi. Cet orgueil, ces dédains, ces discours piquerent tellement le monarque, qu'il résolut de la répudier. Il le fit en roi qui sçait ménager sa gloire jusques dans les circonstances où son honneur paroît le plus vivement blessé. Il ne fut question ni des intrigues d'Eléonore, ni des mécontentemens de Louis. *Quelques-uns de ses parens* (sans doute sous quelques ordres secrets) *vinrent le trouver*, disent les historiens de son regne, *pour lui représenter qu'il ne pouvoit garder la reine qui étoit sa parente dans un degré défendu. Le roi répondit qu'il ne vouloit point la retenir contre la volonté de Dieu & la loi de l'église.* On assembla donc un concile à Beaugenci. La parenté fut prouvée, la sentence de divorce prononcée, Eléonore renvoyée, & la Guienne rendue.

ANN. 1152.

Gesta Lud. VII. c. 29. p. 411. Hist. ejusd. page 415.

ANN. 1152. On a beaucoup blâmé cette conduite du monarque. Les uns disent qu'il eût été mieux pour un mari d'ignorer ou de dissimuler de pareils affronts. Cela pourroit être : il faut convenir cependant que la circonstance étoit extrêmement délicate. On veut que les rois n'ayent plus rien de l'humanité : c'est faire honneur à leur dignité ; mais en même temps c'est leur imposer un fardeau que l'expérience démontre au dessus de leurs forces. Les autres prétendent qu'il devoit retenir la dot d'une princesse qu'il répudioit. Ils ne considerent pas sans doute qu'alors un roi de France n'étoit pas assez puissant pour commettre une telle injustice. On reproche à Louis XI d'avoir voulu envahir les Etats de l'héritiere de Bourgogne : on fait un crime à Louis VII de n'avoir pas dépouillé l'héritiere de Guienne. Ne verra-t-on jamais que contradiction dans les jugemens des hommes ?

Abrégé de l'hist. Univ. 2. part. pag. 28.

La princesse de Guienne séparée d'un époux qu'elle n'avoit jamais estimé ni aimé, se vit tout-à-coup l'objet des recherches de mille prétendans. Les plus considérables étoient Thibaud, comte de Chartres & de Blois,

Geoffroi, comte de Chinon, & Henri son frere, duc de Normandie & comte d'Anjou. Le premier se voyant refusé, forma le dessein de l'arrêter lorsqu'elle passoit par ses Etats : mais elle fut assez heureuse pour s'échapper & gagner Tours. Le second désespérant d'être plus favorablement écouté, résolut aussi de l'enlever au port de Pile, par où elle devoit faire route : elle eut encore le bonheur d'éviter ce piége, & arriva en Guienne sans aucun fâcheux accident. Elle n'y fut pas plutôt, qu'elle écrivit au duc de Normandie, pour lui offrir l'Aquitaine & sa main. L'alliance étoit avantageuse aux deux partis. Henri acquéroit le plus beau duché de France : Eléonore épousoit *un prince à la fleur de l'âge, bien fait, plein de feu, galant, brave, vigoureux, capable enfin de défendre ses Etats & de contenter ses desirs.* Le mariage se fit donc avec un égal empressement de part & d'autre, mais sans beaucoup de cérémonie, six semaines après la sentence du divorce.

ANN. 1152.
Chron. Turc.

P. Daniel t. 2 p. 605.

Le Gendre t. c. p. 656.

Tant de promptitude fit soupçonner que c'étoit un coup prémédité. On lit quelque part que le duc Henri, dans un voyage qu'il fit à la cour, de-

ANN. 1153.
Le roi se ligue contre le duc de Normandie.

ANN. 1153.

L'héritiere de Gui. pre. part. l. 3. p. 108.

vint éperdument amoureux de la reine, qui loin de blâmer les sentimens d'un prince qu'elle croyoit digne d'elle, ne songea qu'à en faire son mari. Mais comme il y auroit eu du danger pour l'amant, si sa passion eût été découverte, elle lui conseilla de s'éloigner, jusqu'à ce que devenue libre & maîtresse de ses actions, elle pût le rappeller auprès d'elle. Il est du moins certain que cette alliance allarma la France, qui ne voyoit point sans frayeur la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Guienne & le Poitou, sous la domination d'un jeune homme, dont le mérite personnel relevoit encore la considération que lui donnoit une si grande puissance. Le roi sur-tout en fut d'autant plus irrité, que la princesse par le contrat de mariage deshéritoit les deux filles qu'il avoit eues d'elle. Il commença à se repentir d'avoir investi Henri du duché de Normandie, & pour abattre sa fierté, se réunit au roi d'Angleterre, au comte Eustache son fils, au comte de Blois, & au comte Geoffroy frere du nouveau duc d'Aquitaine. Tous jurerent de ne point quitter les armes, qu'ils n'eussent dépouillé un prince qui leur étoit devenu trop redoutable.

Chron. Nor.

Mais cette ligue n'eut point d'effet, tant par l'adresse du duc, qui à force de soumissions sçut regagner l'amitié du roi, que par la mort subite du comte de Boulogne, qui mourut en se mettant à table. Cet événement dérangea toutes les vues d'Etienne, & lui en donna des nouvelles. Le monarque n'avoit plus d'enfans : les Anglois souhaitoient la paix : Mathilde consentoit que l'usurpateur demeurât toute sa vie paisible possesseur du trône : elle exigeoit seulement qu'il reconnût Henri pour son héritier : elle l'obtint d'autant plus aisément, qu'elle vint à bout de lui persuader que le duc étoit son fils. Le prince & la princesse s'étoient aimés, & quoiqu'enfans de frere & de sœur, leur commerce n'en avoit pas été plus innocent. Le traité fut donc conclu & signé : nouveau sujet d'étonnement & d'inquiétude pour Louis. Dès que la trève qu'il avoit accordée fut expirée, il se mit en campagne, fondit sur la Normandie, & mit le siege devant Vernon, qu'il força de capituler.

ANN. 1153.

Polidor. Virgil. l. 12 p. 215.

Telle étoit la situation des affaires, lorsque le roi Etienne mourut avec la réputation d'une valeur extraordinaire

dans les combats, & d'une rare prudence dans le Gouvernement. Henri lui succéda sans aucune contradiction, & fut proclamé roi du consentement unanime de tous les ordres du royaume, qui prit une nouvelle face sous un prince qui réunissoit à la Normandie, l'Anjou, la Touraine, la Saintonge, le Poitou & la Guienne avec l'Angleterre. Le nouveau monarque, dans ce haut degré de prospérité, n'oublia point ce qu'il devoit au roi, de qui relevoient tous les Etats qu'il tenoit en-deçà de la mer. Il lui fit demander la paix, qu'il obtint à condition de payer deux mille marcs d'argent pour le dédommager des frais de la guerre, & de renouveller un hommage qu'on eût bien voulu lui rendre pour tant de riches provinces. Cette bonne intelligence dura cinq ou six ans. Henri presque tous les mois envoyoit au roi de riches présens, l'appelloit dans toutes les lettres son seigneur & son souverain, & venoit de temps en temps lui faire visite à Paris. Louis fut pris d'une dévotion de faire un pélerinage au Mont-Saint-Michel : le monarque Anglois vint le recevoir sur la frontiere de Normandie, l'accompagna

ANN. 1153.

Henri proclamé roi d'Angleterre, renouvelle ses hommages pour ses états de France.

Math. Par. 1158.

dans tout ſon voyage, le défraya magnifiquement, & lui fit rendre par ſes vaſſaux tous les honneurs que des ſujets doivent à leur roi.

ANN. 1153.

Alors regnoit dans les Eſpagnes Alfonſe VIII, roi de Léon & de Caſtille, prince également ſage, vaillant & puiſſant, dont la France pouvoit attendre de grands ſecours, ſurtout du côté de la Guienne. Louis lui fit demander ſa fille Conſtance, qui fut amenée & couronnée à Orléans par l'archevêque de Sens, malgré les vives repréſentations de l'archevêque de Reims, qui à l'exemple de ſes prédéceſſeurs prétendoit que cette cérémonie ne devoit ſe faire que dans ſon égliſe. Le goût des pélerinages dominoit toujours ſur les grands comme ſur les petits. Le roi fut touché du deſir d'aller à S. Jacques en Galice Alfonſe ſon beau pere, accompagné de Sanche roi de Navarre, vint au-devant de lui juſqu'à Burgos, & l'y reçut avec une magnificence digne du titre qu'il venoit de prendre d'empereur d'Eſpagne. Il le conduiſit enſuite à Compoſtelle, & le ramena à Tolede, où Raymond roi d'Arragon s'étoit rendu avec la principale nobleſſe de ſa cour. Les princes

Louis épouſe Conſtance, fille d'Alfonſe roi de Caſtille & fait un voyage en Eſpagne.

ANN. 1154.

Marian. l. 11. c. 2.

ANN. 1154. Espagnols n'oublierent ni fêtes ni spectacles, ni présens, pour donner au monarque François une haute idée de la galanterie, de la richesse & de la puissance de la nation. Louis n'accepta qu'une escarboucle dont la grandeur égaloit la beauté, & par reconnoissance accorda aux prieres du roi de Léon & de Castille, une partie des reliques de S. Eugene premier archevêque de Tolede, qui étoient à saint Denis en France. Philippe II obtint le reste de Charles IX. On a prétendu que le motif de ce voyage du roi, étoit moins pour satisfaire à sa dévotion, que pour s'éclaircir si la reine Constance étoit véritablement fille d'Alfonse, résolu de la répudier au cas qu'elle ne le fût pas. Mais, ajoute-t-on, il revint pleinement convaincu de l'illustre naissance de la princesse. C'est un conte dont le P. Pagi a démontré toute l'absurdité.

Concile de Soissons, où le roi avec les seigneurs jurent une trêve de dix ans.

Louis à son retour d'Espagne, assista à un concile qu'il avoit indiqué à Soissons, pour y délibérer des moyens d'assurer aux églises leurs possessions, aux habitans de la campagne leurs moissons & leurs troupeaux, aux marchands la liberté du commerce & des chemins, à tous les citoyens la justice, la paix, &

& la tranquillité. On n'en trouva point de plus efficace que d'ordonner une trève de dix ans, qui fut jurée par le roi lui-même, par le duc de Bourgogne, par les comtes de Flandre, de Champagne, de Nevers, de Soiſſons, & par tous les ſeigneurs ou barons aſſemblés en grand nombre. Tous promirent avec ſerment, que s'il ſurvenoit quelque nouvelle querelle, on la termineroit à l'amiable & par des arbitres. Ainſi le calme fut rétabli dans tout le royaume, excepté dans les états du roi d'Angleterre.

ANN. 1155.

Epiſt. Lud. VII. 57. apud Duch. t. 4. p. 583.

Ce monarque faiſoit alors une rude guerre au prince Geoffroy ſon frere, qui ſuivant la diſpoſition du comte leur pere, lui redemandoit l'Anjou, la Touraine & le Maine. Le malheureux Geoffroy fut battu par-tout, dépouillé de toutes ſes places, obligé de ſe contenter d'une penſion annuelle, & de ſe retirer en Bretagne, où les Nantois, qui avoient beſoin d'un prince pour les défendre, le choiſirent pour leur comte : ce qui devint par la ſuite un grand ſujet de trouble. Henri, à la mort de ce même frere qu'il avoit toujours perſécuté, ſe déclara ſon héritier pour le comté de Nantes, & arma puiſſamment con-

ANN. 1156. 57, 58.

La puiſſance de Henri inſpire de la jalouſie au roi. On trouve moyen de les accommoder pour quelque temps.

Robert. de Monte.

Ann. 1157. & suiv.

tre Conan qui s'en étoit emparé à la faveur des guerres civiles des Bretons. Celui-ci pressé vivement, se vit contraint d'acheter la paix par le mariage de Constance sa fille & unique héritiere, avec Geoffroy, troisieme fils du roi d'Angleterre. La puissance de ce prince alloit toujours en croissant : le comte de Blois avoit été forcé de lui remettre Amboise, & quelques autres domaines qu'il prétendoit usurpés sur ses prédécesseurs : Thierri d'Alsace, comte de Flandre, en partant pour la Palestine, venoit de lui confier ses états & la personne de son fils Philippe, qui, quoiqu'enfant, étoit déja marié à la comtesse de Vermandois. Ainsi on peut dire que l'heureux Henri tenoit la France presque entiérement bloquée.

Ann. 1159.

Tant de prospérités ne pouvoient manquer d'inspirer de la jalousie au souverain dont il étoit vassal. Elle alloit éclater pour la ruine du royaume, que les dépenses de la croisade avoient déja fort épuisé : mais les seigneurs qui vouloient la paix, trouverent moyen d'en suspendre l'effet pour quelque temps, en proposant le mariage de la princesse Marguerite, fille de Louis & de Constance, avec Henri le jeune *au Court-*

mantel, fils aîné du roi d'Angleterre. Ce mariage cependant ne fut conclu, selon le P. Pagi, que plus d'un an après. La reine Constance ne survécut que quelques mois à cet accommodement simulé des deux rois, & mourut en couche d'une fille qui fut nommée Alix. Le monarque, quinze jours après, épousa Adele de Champagne, qui fut couronnée reine à Paris par Hugues, archevêque de Sens. La politique, autant que la beauté, la sagesse & la vertu de la princesse avoit fait rechercher cette alliance. La maison de Champagne étoit alors la plus puissante, & malheureusement la plus factieuse qui fût en France : c'étoit le moyen le plus sûr de la détacher de l'Angleterre. Louis, pour s'en assurer encore davantage, maria les deux filles qu'il avoit eues d'Eléonore, aux deux aînés de cette redoutable famille, Marie à Henri I, comte de Troyes, & Alix à Thibaud comte de Blois, il ne pouvoit prendre trop de précautions contre un prince qui ne vouloit la paix qu'autant qu'elle lui étoit avantageuse, & qui en effet donna bientôt lieu de la rompre. Voici quel en fut le sujet & l'occasion.

ANN. 1160.

Hist. Iud. VII. Duch. t. 4. p 415. 416.

L'aïeul d'Eléonore, duc d'Aquitai--

ANN. 1161.

Nouvelle rupture entre ses deux rois.

Guill. Neubrig. apud Duch page 427.

ne & comte de Poitiers, prince dont la profusion surpassoit les revenus, quoiqu'immenses, avoit été obligé d'engager le comté de Toulouse au comte de Saint-Gilles, & mourut sans pouvoir le retirer. Le fils, aussi dissipateur que le pere, laissa pareillement à son héritiere le soin de racheter une si belle portion du domaine des ses ancêtres. Louis, aussi-tôt après son mariage avec la princesse, se mit en devoir de faire valoir ses prétentions sur cette province; mais le comte de Saint-Gilles sçut si bien ménager les choses, que le monarque, non content de lui en laisser la possession, lui fit épouser Constance sa sœur, veuve d'Eustache, fils du dernier roi d'Angleterre. Henri devenu duc de Guienne par sa femme, entreprit de lui faire restituer ce riche comté; & sur le refus de Raymond, qui s'étoit assuré de la protection du roi, arma puissamment pour le reconquérir. Ligué avec Malcomme roi d'Ecosse, avec Bérenger de Barcelonne, seigneur dont la puissance égaloit celle des rois, & avec les comtes de Nismes, de Montpellier & de Blois, il entra sur les terres du comte, emporta Cahors avec plusieurs autres places,

& vint mettre le siége devant Toulouse.

Déja les Toulousains, vivement pressés, commençoient à craindre d'être obligés de changer de maître, lorsque le roi parut à la tête de son armée, força un quartier du camp ennemi, & entra dans la ville avec un corps d'élite. Henri déconcerté par ce secours imprévu, fit dire au monarque François, que le respect qu'il avoit pour son seigneur, l'empêchoit de continuer l'attaque d'une ville qu'il défendoit en personne. C'étoit une politesse forcée, dont il voulut inutilement se faire un mérite. Le fier vassal, en se retirant, envoya ordre au comte de Blois de se jetter sur les terres de France du côté de la Normandie, pour mettre le roi dans la nécessité de quitter Toulouse & de voler à la défense de ses propres Etats; mais Louis y avoit pourvu en envoyant sur cette frontiere une belle armée, sous la conduite de Robert de Dreux & de Henri évêque de Beauvais, ses freres. Le comte fut vivement repoussé, & tout se termina à quelques ravages de part & d'autre.

ANN. 1161.

Idem, ibid. p. 418.

Le roi d'Angleterre cependant s'avança vers le Beauvaisis, & assiégea Gerberoi, qu'il prit & rasa. De-là il

Ils font de nouveau la paix, & arrêtent le mariage

ANN. 1161. Mariage de Marguerite avec Henri.

porta le fer & le feu juſqu'aux portes de Paris, dont les habitans, qui craignoient le pillage de leurs terres, témoignerent tant d'empreſſement pour la paix, que le roi, de peur de les aigrir, fut contraint d'écouter des propoſitions d'accommodement. Henri renouvella ſon hommage, & promit de ne plus inquiéter le comte de Toulouſe, ſans néanmoins renoncer à ſes prétentions, qu'il ne céda abſolument qu'en mariant au comte Raymond la princeſſe Jeanne ſa fille, veuve de Guillaume II, roi de Sicile. On confirma les anciens traités; & pour affermir de plus en plus la bonne intelligence, on arrêta enfin le mariage de l'aîné des fils d'Angleterre avec l'aînée des deux filles que Louis avoit eues de la reine Conſtance. Le monarque Anglois inſiſtoit fortement à ce que le roi donnât pour dot à la princeſſe les villes de Giſors & de Neaufle : les grands du royaume s'y oppoſoient. Louis de ſon côté y avoit beaucoup de répugnance : il y conſentit cependant ; mais à condition que ces deux places ſeroient miſes en ſequeſtre entre les mains de deux chevaliers du Temple, nommés l'un

Idem, ibid.

Rog. de Hoveden. ibid. p. 429.

Toste de S. Omer, l'autre Robert de Pirou, qui ne devoient les livrer que lorsque le mariage seroit accompli. Marguerite, c'étoit le nom de la princesse, fut conduite en conséquence à la cour de son beau-pere futur, pour être élevée par Robert de Neubourg, jusqu'à ce qu'elle eût atteint l'âge nubile.

ANN. 1161.

Schisme dans l'Eglise au sujet de l'éléction de deux papes, Alexandre III & Victor IV.

On prétend que cette réconciliation fut l'ouvrage des légats d'Alexandre III, qui avoit besoin des deux rois, pour les opposer à Frédéric I, surnommé *Barberousse*. Ce fier prince, si connu dans l'histoire par ses démêlés avec les souverains pontifes, s'étoit vu forcé, pour obtenir la couronne impériale, non-seulement de baiser les pieds du pape, ce qui étoit d'usage, mais de lui tenir l'étrier, & de conduire par la bride, l'espace de neuf pas romains, la haquenée blanche que montoit le saint pere; cérémonial qui d'abord lui parut insolent & nouveau, qu'il n'envisagea ensuite que comme une vaine marque d'humilité chrétienne, mais que Rome regardoit comme une vraie preuve de sujétion. Adrien en prit occasion de publier dans toutes ses lettres, qu'il avoit conféré à Frédé-

ANN. 1161.

Adrian. ep. 2.

Radevic, de Gest. Frid. l. 1. *c.* 9.

Epist 1. *t.* 10. *concil.*

ric le *bénéfice* ou fief de l'empire romain. Il affecta même de faire exposer en public un tableau où Lothaire II étoit représenté aux genoux d'Alexandre II, tenant les mains jointes entre celles du pontife, avec une inscription dont le sens étoit : *Le roi jure à la porte le maintien des honneurs de Rome, & devient vassal du pape qui lui donne la couronne* (*a*). L'empereur n'apprit ces attentats qu'avec la plus vive indignation, & s'en plaignit amérement. *Et de qui donc tient-il l'empire*, répondit un cardinal, *s'il ne le tient pas du pape ?* Tel étoit depuis Grégoire VII le stile de la cour romaine.

On lit dans une lettre d'Adrien au roi d'Angleterre, en lui envoyant un anneau en signe d'investiture de l'Irlande : *Tout le monde sait, & vous le reconnoissez vous-même, que l'Irlande & toutes les isles qui ont reçu la foi, appartiennent au saint siége : vous pouvez en faire la conquête ; nous vous le permettons : mais ayez soin de conserver en entier les droits de l'Eglise, & de faire payer exactement à S. Pierre un denier par an de chaque maison.* On ne doit

(*a*) *Rex venit ante fores jurans priùs urbis honores
Post homo fit papæ, sumit, quod ante, coronam.*

pas oublier que celui qui parle ainsi en maître des principautés & des royaumes, étoit le fils d'un mendiant, & qui avoit été mendiant lui-même, errant de pays en pays, avant de pouvoir être reçu valet, ensuite moine au monastere de S. Ruf près d'Avignon. Devenu abbé de cette même abbaye, évêque d'Albane, enfin pape, il eut d'autant plus d'élévation dans l'esprit, qu'il étoit parvenu d'un état plus vil & plus abject.

ANN. 1161.
Abrégé de l'Hist Univ. t. 2. p. 160.

L'empereur cependant ne dissimuloit qu'à regret les usurpations de la cour de Rome, & n'en avoit différé la vengeance, que parce qu'il étoit occupé ailleurs. Vainqueur enfin de la Pologne, de la Bohême & du Danemarck, il retourne en Italie, qu'il trouve toute en confusion par cette fureur de parti, qui caractérisoit alors les élections des papes.

Après la mort d'Adrien, vingt-deux cardinaux, sans attendre le consentement du clergé, des nobles & du peuple, élurent Roland cardinal de S. Marc, qui prit le nom d'Alexandre III. Quelques autres, au nombre de cinq, de l'agrément de tous les ordres de la ville, introniserent Octavien cardinal

Radevic, ibid. c. 55.

ANN. 1161. *Idem, ibid. c. 2.*

de ſainte Cécile, qui fut nommé Victor IV : ce qui cauſa un furieux ſchiſme dans l'Egliſe. L'empereur ſe déclara en faveur de Victor, qui avoit pour lui l'uſage ancien, ſuivant lequel le peuple étoit appellé à l'élection de ſon paſteur. Les rois de France & d'Angleterre reconnurent Alexandre, moins encore pour ſe conformer au décret d'Innocent II, qui attribue aux cardinaux le droit excluſif d'élire les papes, que pour ſe venger de Frédéric, qui, par une ſotte & ridicule vanité, ne regardoit les rois & les princes que comme ſes premiers vaſſaux.

On eut d'abord recours aux conciles, pour terminer un différend où il s'agiſſoit de décider de la préférence entre le droit ancien ou le nouveau. Celui de Pavie, auquel Alexandre refuſa de ſe ſoumettre, ſous prétexte qu'il étoit convoqué par l'empereur, *qui n'avoit aucun pouvoir ſur lui*, reconnut Victor preſque tout d'une voix, & il fut ſouſcrit par les rois de Hongrie de Bohême, & de Danemarck. Ceux de Beauvais, de Neuf-marché & de Toulouſe, ſe déclarerent pour Alexandre, dont ils jugerent l'élection

Idem. l. 2. c. 60.

Robert de Monte, an. 1161.

Guill. Neub. l. c. 2.

plus juridique. Victor y fut excommunié : mais il eut sa revanche à Lodi, où son compétiteur fut frappé des mêmes foudres. Ce scandale affreux devint l'occasion d'une sanglante guerre, où l'Italie perdit la plupart de ses priviléges, & vit raser & démanteler ses principales villes. ANN. 1161.

Alexandre obligé de se sauver de Rome à l'approche de l'empereur qui le haïssoit personnellement, se retira en France, où il fut reçu avec des honneurs extraordinaires. Les deux rois, Louis & Henri, allerent au-devant de lui jusqu'à Touci sur Loire, mirent pied à terre, se prosternerent pour recevoir sa bénédiction, prirent les rênes de son cheval, & le conduisirent tête nue jusques dans la tente qui lui avoit été préparée. C'étoit, comme on l'a dit, un cérémonial nouveau, mais qui ne regardoit pas plus particuliérement les souverains pontifes, que les autres évêques leurs confreres. On lit dans Mathieu Paris, que le roi d'Angleterre tint la bride du cheval de l'archevêque de Sens, lorsque ce prélat en descendit & lorsqu'il y remonta. Ce qui fut regardé, non comme un devoir, mais comme un acte de piété & de religion.

ANN. 1162.

Acta Alex. apud Baron. 1161.

An. 1179. p. 163.

ANN. 1162.

Les Impériaux allarmés du séjour d'Alexandre en France, proposerent une entrevue de l'empereur avec les deux rois & les deux papes. Victor y consentit, parce que son parti s'affoiblissoit chaque jour. Alexandre au contraire s'en défendit avec une fierté presque insultante, parce que Venise, Florence, & plusieurs autres villes d'Italie venoient de se déclarer pour lui. L'habile pontife fut enfin plus fort en négociant, que Frédéric en combattant. Ce prince, le plus vain des hommes, après dix-huit ans d'une guerre opiniâtre, se vit forcé d'aller à Venise se jetter au genoux du saint pere, pour lui demander publiquement le pardon du passé, & l'absolution des anathêmes foudroyés contre lui : on remarque qu'il ne fut fait aucune mention de le réhabiliter. Alexandre, malgré l'obstination du monarque dans le schisme, n'alla point jusqu'à le déposer. Ce fut en même temps un trait de sagesse & une condamnation générale des prétentions chimériques de Gregoire VII. C'est ainsi qu'un prêtre, un vieillard infirme, sçut mettre sous ses pieds un ennemi furieux, & triompha sans autres armes que celles de

Alex. epist. 86. Duch. t. 4. p. 595.

Acta Alex. Ibid. 1177.

l'excommunication, d'un empereur puissant & terrible : triomphe qu'il dut principalement à la protection de la France & de l'Angleterre.

ANN. 1163.

Nouvelles brouilleries entre les deux rois, assoupies d'abord, ensuite réveillées par la protection que Louis accorde à l'archevêque de Cantorbéri.

Guill. Neub. apud Duch. t. 4. p. 428.

Tandis que ces scenes, également cruelles & scandaleuses, se passoient en Italie, l'empire François, toujours troublé par l'ambition de Henri, devint le théâtre d'une nouvelle guerre, dont voici le motif. On étoit convenu qu'aussi-tôt après le mariage de la princesse Marguerite avec le fils aîné d'Angleterre, Gisors & Neaufle seroient remis entre les mains du monarque Anglois. Ce prince, impatient de jouir, *fit célébrer les nôces des deux enfans*, sans en rien communiquer au roi, & envoya sommer les deux chevaliers du Temple de lui livrer les deux places. Ce n'étoit qu'une pure cérémonie. Tout avoit été arrangé de concert avec les gouverneurs, qui désespérant de pouvoir justifier leur trahison, se réfugièrent en Angleterre, où l'on eut soin de les dédommager de ce qu'ils perdoient en France. Louis indigné de cette conduite, prit aussi-tôt les armes, & secondé des comtes de Champagne, de Blois & de Sancerre, fondit avec une armée sur le Vexin Nor-

mand; mais Henri avoit mis toutes ses villes en si bon état, qu'on ne put l'entamer d'aucun côté. Les rois se trouverent plusieurs fois en présence. Tous deux s'estimoient, tous deux se craignoient : aucun n'osa risquer le sort d'une bataille. On proposa une trève qui fut suivie d'une paix momentanée. La jalousie des deux princes ne leur permit pas de demeurer long-temps en repos, & *les deux Etats victimes de leur folle ambition, furent tour-à-tour des théatres d'horreur & de désolation.* Henri sur-tout se plaignoit que Louis protégeoit tous ses vassaux rebelles, entre autres le célébre Thomas Becquet, si connu dans l'histoire par son zèle, porté peut-être un peu trop loin, pour les immunités ecclésiastiques.

ANN. 1163.
Idem, ibid.

C'étoit un homme d'une naissance médiocre, & d'une fortune très-bornée, mais d'une représentation noble & agréable, d'un esprit mâle & courageux, d'une pénétration à laquelle tout cédoit, d'une fermeté que les plus grands obstacles n'étoient point capables d'ébranler. Henri qui l'aimoit, parce qu'il entroit dans tous ses plaisirs, l'avoit élevé à la dignité de grand-chancelier, & lui avoit confié

Caractere du prélat.

Math. Par. ab an. 1162. ad an. 1171.

Polid. Virg. l. 13.

l'éducation de ſon fils aîné. Heureux s'il en fût demeuré là ! mais le premier ſiége d'Angleterre étant venu à vaquer, le monarque ſe mit en tête d'y placer ſon favori. Thomas, ſacré archevêque de Cantorbéri, changea tout-à-coup, & devint un autre homme. Ce ne fut plus ce courtiſan mondain, magnifique, ſomptueux, complaiſant pour toutes les volontés de ſon maître : ce fut un prélat dévot, ſimple dans ſes habits, modeſte dans ſes équipages, auſtere dans ſes mœurs, inflexible dans ſes prétentions, qu'il ſoutint avec plus de zèle que de lumieres, l'ennemi enfin de l'autorité royale, dès qu'il ſe vit la ſeconde perſonne du royaume.

ANN. 1163.

Un prêtre avoit commis un meurtre; l'archevêque ſe contenta de le priver de ſon bénéfice. C'étoit en quelque ſorte inviter les eccléſiaſtiques au crime, que de proportionner ſi peu la peine au délit. Auſſi vit-on bientôt un ſecond exemple d'homicide renouvellé par un chanoine, qui en fut quitte de même pour quelques coups de diſcipline, & pour la perte de ſon canonicat. Le roi ſaiſi d'indignation, demanda que les deux coupables ſuſ-

Cauſe de ſa diſgrace.

Hiſt. Quadripart. l. 1. c. 17. 18. 19.

ANN. 1163. ſent remis entre les mains du magiſtrat, pour être jugés ſuivant les loix du royaume. Becquet refuſa de les livrer, ſoutenant avec opiniâtreté, non-ſeulement que c'étoit à lui à en faire juſtice, mais encore qu'un prêtre ne pouvoit être puni de mort. Henri n'étoit point accoutumé à des pareilles réſiſtances : il aſſembla auſſi-tôt un parlement, où, de l'avis de tous les pairs, il fut arrêté entr'autres articles, que les clercs accuſés de crimes, viendroient répondre devant les juſticiers du prince : qu'aucun archevêque ou évêque ne ſortiroit du royaume ſans la permiſſion du monarque : qu'aucun vaſſal de la couronne ne pourroit être excommunié, qu'auparavant on ne s'adreſsât au roi ou à ſes officiers pour en faire juſtice : que les prélats qui tiennent des fiefs du ſouverain, ſuivroient les coutumes royales comme les autres barons, & aſſiſteroient aux jugemens juſqu'à ſentence de mort ou de mutilation de membres : qu'à la vacance d'un évêché ou d'une abbaye, les revenus en ſeroient mis en la main du roi, comme domaniaux : que les élections enfin ſe feroient dans la chapelle du palais, où l'élu prêteroit ſer-

Ibid, c. 21.

ment de fidélité, avant d'être consacré.

ANN. 1163.

Personne ne réclama contre des loix si justes. Thomas lui-même promit avec serment de les observer : mais bientôt il s'en repentit, & Rome alors très-attentive à étendre ses privileges, ne se fit pas beaucoup prier pour l'absoudre d'une obligation qui tendoit à l'affoiblissement des droits ecclésiastiques. Cette conduite du prélat, toute séditieuse qu'elle pouvoit paroître, son entêtement, ses variations si choquantes pour un bienfaiteur, un ami, un maître, irriterent encore moins Henri, que l'entreprise du pontife contre les autres évêques ses confreres, qu'il excommunia pour avoir signé un réglement que la religion & la raison autorisent également. Alors le monarque ne ménagea plus rien. Becquet accusé d'avoir malversé, pendant qu'il étoit chancelier, fut cité à la cour des pairs. Le fier prélat n'y parut que pour leur dénoncer qu'il ne les reconnoissoit point pour ses juges ; qu'étant pere spirituel du roi & du royaume, il n'étoit justiciable ni de l'un ni de l'autre ; que s'ils osoient passer outre, ils en-

Ibid c. 22.

Ibid. c. 23.

courroient l'excommunication lancée contre ceux qui violent les privileges du clergé. On ne laissa pas néanmoins de le condamner comme parjure & traître. Tous ses biens & meubles furent confisqués au profit du roi. Tous les évêques enfin lui déclarerent qu'ils ne le reconnoissoient plus pour leur primat. Thomas appella de ce jugement à la justice de Dieu, & s'enfuit en France.

ANN. 1163. c. 23.

Sa retraite & sa réception en France.

Louis reçut ces envoyés avec une distinction qui marquoit autant de jalousie contre Henri, que d'estime pour la vertu du prélat persécuté. Il est bien étonnant, leur dit-il, que le roi d'Angleterre ait pu oublier ces paroles du Psalmiste : *Mettez-vous en colere, & ne péchez pas.* Sire, lui répondit un des députés, *il s'en seroit peut-être souvenu, s'il avoit oui chanter à l'office aussi souvent que votre majesté.* Le monarque sourit. Henri apparemment n'étoit pas dévot, & manquoit souvent à complies. L'archevêque cependant, après avoir salué le roi à Soissons, & l'avoir remercié de la protection dont il vouloit bien l'honorer, alla trouver le pape à Sens, & lui rendit compte des raisons qui l'a-

Hist Quadr. l. 2. c. 7. 9.

voient obligé de quitter l'Angleterre d'une maniere ſi peu convenable à la place qu'il occupoit. De-là il courut s'enfermer à l'abbaye de Pontigny, où il prit un habit de moine. Il y vivoit dans une douce tranquillité, lorſque le monarque Anglois, plus irrité que jamais, manda au chapitre général de Cîteaux, que s'ils ne faiſoient ſortir le prélat de ſa retraite, il chaſſeroit de ſes Etats tous les religieux de leur ordre. Les bons moines épouvantés, envoyerent repréſenter au pontife l'embarras où ils ſe trouvoient. *Qu'ils ne craignent rien*, répondit Becquet, *je vais ſortir de leur maiſon : celui qui nourrit les oiſeaux du ciel, aura ſoin de moi*. Le roi en effet lui fit offrir tel aſyle qu'il voudroit choiſir dans ſon royaume. *O religion*, s'écria-t il dans le premier tranſport de ſon indignation : *religion, où es-tu! Voilà ces gens que nous croyons morts au monde, qui redoutent les menaces du monde.*

ANN. 1163.

Vita S. Thom. l. 2. c. 17. 18.

Louis étoit alors au comble de la joie. La reine venoit d'accoucher d'un fils, qui fut nommé Philippe & ſurnommé *Dieu-donné*, parce qu'il avoit été longtemps attendu. C'eſt ce prince célebre à qui ſes exploits ont mérité

ANN. 1165.
Naiſſance de Philippe Auguſte.

ANN. 1165.

le glorieux surnom de *Conquérant*; que la postérité a rendu par celui d'*Auguste.* Rigord semble être le premier qui le lui ait donné, & les raisons qu'il en rapporte, dit un sçavant moderne, font d'abord juger du goût de son siecle. Ce nom, si l'on en croit l'auteur contemporain, a été donné aux empereurs qui augmenterent la puissance Romaine, du mot *augeo* : or qui peut mieux mériter ce titre que Philippe, par l'augmentation qu'il fit dans ses finances, par l'étendue qu'il donna aux limites de son royaume, par sa naissance enfin arrivée au mois d'Août, temps auquel on recueille des grains, du vin & toutes sortes de biens en grande abondance? Le jeune prince eut pour parreins les abbés de S. Germain des Prés, de S. Victor & de sainte Genevieve : ses marreinreines furent Constance sœur du roi, comtesse de Toulouse, & deux veuves de Paris.

Mém. de l'Ac. des B. Lettres, c. 8. p. 532.

ANN. 1166. 67.

Nouvelle rupture entre la France & l'Angleterre.

On reçut vers ce même temps de fâcheuses nouvelles de la Palestine, où les affaires des Chrétiens alloient de mal en pis. Le roi touché de leurs malheurs, tira pour les secourir une grosse somme d'argent de son épargne.

& mit une taxe pour cinq ans sur tous les biens laïques ou ecclésiastiques de son royaume. Henri qui ne vouloit pas se laisser vaincre en générosité, établit une pareille imposition sur tous ses Etats, & nomma un Anglois pour la porter à Jérusalem. Ce fut pour les deux monarques un sujet de brouillerie. Louis, sur les remontrances de Josse archevêque de Tours, prétendit que la Touraine étant un fief de la couronne, l'argent qu'on y avoit levé, devoit lui être remis & être envoyé de sa part. C'étoit en effet un ancien droit du souverain, au seul nom duquel les ducs & les comtes pouvoient faire des levées : mais ce droit sembloit aboli, depuis que les duchés & les comtés étoient devenus des biens héréditaires & patrimoniaux. Ainsi le roi d'Angleterre y opposa constamment l'usage contraire. Malheureusement il s'éleva sur ces entrefaites un autre différend, toujours fondé sur les mêmes titres de seigneur suzerain & de vassal, qui arma enfin les deux nations l'une contre l'autre.

ANN. 1166. 67.

Robert. de Monte, an. 1166.

Guillaume surnommé le vieux, avoit dépouillé Guillaume VII son neveu du comté d'Auvergne, qui étoit un

Idem, ibid.

arriere-fief de la couronne, ſous la
ANN. 1166. mouvance directe & immédiate de l'A-
67. quitaine. L'uſurpateur, cité au tribunal du roi d'Angleterre ſon ſeigneur, comme duc de Guienne, promit d'abord d'y comparoître, enſuite changea d'avis, & eut recours au roi de France comme au ſeigneur ſuzerain. Henri prétendoit que le vaſſal ne pouvoit ſe pourvoir à la cour du ſouverain, que dans le cas où le ſeigneur refuſoit de lui faire juſtice : Louis ſoutenoit au contraire qu'il avoit droit de prononcer, indépendamment de toutes ces formalités préliminaires. Il y eut à ce ſujet, & à l'occaſion des levées de la Touraine, une entrevue des deux monarques, qui ne purent convenir de rien. On courut auſſi-tôt aux armes. Chaumont dans le Vexin François, ſurpris par Henri, fut brûlé avec tous ſes environs. Louis eut ſa revanche ſur le Gué-ſaint-Nicaiſe & ſur Andely, qu'il livra pareillement aux flammes. Mais bientôt ces hoſtilités furent ſuivies d'une trève, qui donna le temps au roi d'Angleterre d'aller ſoumettre quelques ſeigneurs rebelles en Bretagne.

Cette trève étoit à peine expirée,

que les deux rois rentrerent en campagne, portant partout le fer & le feu, toujours néanmoins sans en venir aux mains, parce qu'ils se redoutoient plus encore qu'ils ne se haïssoient. Cette guerre inquiétoit vivement Alexandre, qui désespéroit, tant qu'elle dureroit, de pouvoir finir les affaires de l'Eglise. Il envoya deux légats en France pour travailler à la paix; mais la partialité des ministres Romains rendit la négociation inutile. Louis, outré sur-tout contre le cardinal de Pavie, qui concluoit toujours en faveur de Henri, se leva brusquement & lui dit en colere, qu'il étoit indigne de la commission dont on l'avoit honoré; qu'au reste un roi de France n'avoit besoin d'aucun médiateur, encore moins d'un homme tel que lui; qu'il sçauroit bien par lui-même conserver ses droits & se faire rendre ce qui lui étoit dû. Il sortit aussi-tôt de l'assemblée, & fut suivi de tous les seigneurs de son parti, entre autres d'Eudes de Bretagne, dont le roi d'Angleterre avoit deshonoré la fille, quoique sa niece.

Joan. Salisber. lib. 2. epist. 31.

Le pape instruit qu'on abusoit de son autorité, n'oublia rien pour ap-

paiser le monarque François, rappella ses ministres & écrivit en même temps à l'archevêque de Cantorbéri, qu'il l'établissoit son légat en Angleterre, lui remettant toute sa puissance sur ce royaume. *C'étoit*, dit un célébre moderne, *donner des armes à un homme très disposé à s'en servir.* Le premier usage qu'il en fit fut de condamner les coutumes royales, & d'excommunier quelques seigneurs qui retenoient certaines terres de son Eglise, menaçant le souverain de le frapper des mêmes foudres, s'il ne rendoit aux évêques leurs anciens privileges. Ce coup étonna Henri : la crainte, non de l'anathême en lui-même, mais de ses suites, le contraignit enfin à faire demander la paix au roi par l'entremise des comtes de Champagne & de Flandre, qu'il sçavoit en grande considération à la cour de France. On convint d'une conférence à Montmirail, dans le Maine, pour le jour de l'Epiphanie. *Seigneur*, dit Henri en abordant Louis, *dans ce jour où trois rois ont offert des présens au Roi des rois, je me mets sous votre protection avec mes enfans & mes Etats.* Il étoit accompagné de ses deux fils aînés, Henri & Richard.

ANN. 1168.

Daniel. t. 2. page 624.

Gervas. Dorot. an. 1168.

Tout

Tout fut reglé à l'amiable. Le roi d'Angleterre renouvella son hommage pour la Normandie avec les mêmes formalités & les mêmes obligations que ses prédécesseurs. Henri son fils aîné & gendre de Louis, en fit autant pour l'Anjou, le Maine & la Bretagne, qui étoit toujours un arriere-fief de la couronne. Le cadet, nommé Richard, imita l'exemple de son pere & de son frere pour le duché d'Aquitaine dont il avoit été pourvu, & fut accordé avec Alix, seconde fille de Louis, & de Constance de Castille. Tous les châteaux du domaine royal furent restitués, tous les prisonniers rendus, tous les vassaux de Henri rétablis & reçus en grace, entre autres les comtes de la Marche & d'Angoulême qui lui avoient fait le plus de peine. Le roi de son côté rétablit le monarque Anglois dans tous les fiefs dont il l'avoit déclaré déchu, pour avoir pris les armes contre son souverain. La charge de grand sénéchal de France, héréditaire dans la maison de Henri, lui avoit été enlevée pour le même crime de félonie, & donnée depuis cinq ou six ans au comte de Blois: ce seigneur pour le bien de la paix

ANN. 1169.

La paix est conclue à Montmirail.

Idem, ibid.

Robert. de Mont. an. 1169.

Idem, ibid.

dont il étoit un des médiateurs, voulut bien la remettre au jeune Henri,

ANN. 1169.

qui en fit les fonctions quelques semaines après, & servit le roi à table. Tels furent les articles & les conditions de cette paix si glorieuse pour Louis, si humiliante pour Henri, qui pendant le cours de cette guerre avoit fait serment plus d'une fois de ne jamais rendre cet hommage.

Les deux cours étoient réunies, il ne restoit plus qu'à faire la paix de l'archevêque de Cantorbéri. Le prélat, conseillé par quelques personnes nobles & pieuses, parut tout-à-coup au milieu de l'assemblée, & se prosternant aux pieds du monarque Anglois : *Seigneur*, lui dit-il, *j'implore votre clémence pour l'Eglise de votre royaume : mes péchés ont causé son affliction : je remets tout le sujet de notre différend à votre discrétion, sauf l'honneur de Dieu. Voyez l'arrogant*, s'écria le roi d'Angleterre, *tout ce qui lui déplaira, il dira qu'il est contraire à l'honneur de Dieu. Mais, seigneur*, ajouta-t-il en adressant la parole au roi de France, *pour montrer que je ne veux en rien m'opposer à la gloire de la religion, voici ce que je demande : Que Becquet*

Hist. quadrip. l. 2. c. 25.

en agisse avec moi comme le plus saint de ses prédécesseurs en a usé avec le moindre des miens, & je serai satisfait. Tout le monde applaudit à la modération du prince. *Seigneur, archevêque*, dit Louis, *voulez vous être plus sage que les saints ?* L'inflexible pontife ne répondit autre chose, sinon que ses prédécesseurs avoient retranché plusieurs abus, & lui en avoient laissé beaucoup d'autres à réformer. Ces paroles révolterent l'assemblée. La conférence fut terminée, & les deux rois se retirerent sans le saluer, ni recevoir son salut.

ANN. 1169.

c. 26.

On trouva cependant moyen de renouer la négociation, & l'accommodement se fit, mais à des conditions très-dures pour Henri. Le pape, après bien des irrésolutions, s'étoit enfin déclaré hautement pour Becquet, & se préparoit à lancer tous les foudres de l'église, si le monarque ne plioit sous le joug. Ce fut en vain que ce prince essaya d'opposer fierté à fierté, & menaces à menaces. *Nous ne craignons rien*, lui dit un des légats; *nous sommes d'une cour accoutumée à commander aux empereurs & aux rois.* Cette insolente réponse ne pouvoit

ANN. 1170.

Réconciliation de Thomas Becquet avec Henri.

Codex vatic. l. 3. epist. 6.

ANN. 1170. qu'irriter un prince naturellement fier & colere : il diſſimula néanmoins en habile politique. Il ſavoit que le roi Louis & la reine ſon épouſe étoient entiérement dans les intérêts de Thomas & du ſouverain pontife : il prit le parti de s'humilier, embraſſa l'archevêque, & reçut ſa bénédiction. Tout paroiſſoit fini, & rien ne l'étoit. L'intraitable prélat, avant de s'embarquer pour l'Angleterre, envoya fulminer une nouvelle excommunication, non-ſeulement contre les évêques qui avoient ſouſcrit aux coutumes royales; mais encore contre tous ceux qui avoient aſſiſté au ſacre du jeune Henri, couronné par l'archevêque d'Yorck; ce que Thomas prétendoit contraire au droit de l'archevêque de Cantorbéri, à qui ſeul il appartenoit, par le privilege de ſa dignité, de faire cette auguſte cérémonie.

Sa mort. Le roi à cette nouvelle entra dans une furieuſe colere. *Par les yeux de Dieu*, s'écria t-il, *ſi tous ceux qui ont aſſiſté au ſacre de mon fils ſont excommuniés, je le ſuis donc auſſi ! Eſt-il poſſible qu'aucun de mes ſerviteurs ne me vengera d'un prêtre ingrat & rebelle qui trouble tout mon royaume.* C'étoit

Hiſt. quadrip. l. 3. c. 8. 11.

mettre le poignard à la main de quiconque croiroit l'obliger en assassinant le prélat. Aussi-tôt quatre chevaliers ou gentilshommes partent pour Cantorbéri, & vont massacrer le pontife au pied de l'autel. Ainsi périt, victime d'un zele amer, l'homme du monde dont la conduite a été le plus diversement interprétée. Les uns n'y ont vu que monstrueuse opiniâtreté, que variations indécentes, qu'attentat horrible contre l'autorité royale qui en fit un martyr, lorsqu'elle pouvoit le punir juridiquement comme rebelle (*a*). Les autres au contraire y admirerent un saint zele, un généreux attachement à l'honneur de l'église, une constance enfin digne des premiers siecles du christianisme. Le plus petit nombre & le plus sensé, est de ceux qui en rendant justice aux bonnes intentions de l'archevêque, reconnoissent de bonne foi qu'il y eut trop de hauteur dans son procédé, & trop d'inflexibilité dans ses prétentions. L'Eglise, en canonisant les vertus du saint, n'a point pré-

ANN. 1170.

c. 13.

(*a*) On lit quelque part qu'il se trouva des docteurs dans Paris qui soutinrent que non-seulement il avoit été justement puni par la perte de sa vie, mais même qu'il étoit dans les enfers. *Heric. de Guienne*, 2. *P.* *l.* 1. *p.* 149.

tendu consacrer les défauts & les vices de l'homme.

ANN. 1171.

Pénitence du roi d'Angleterre.

On ne voit pas qu'on ait fait justice des meurtriers. Rome chercha un objet plus digne de sa colere, & ne s'attacha qu'au monarque Anglois, qui fut seul chargé de la honte & de l'horreur de cet assassinat. Obligé de jurer sur les saints évangiles qu'il n'avoit ni voulu, ni commandé ce meurtre, il promit avec serment d'envoyer deux cens chevaliers à la défense de la Palestine, abrogea les coutumes royales, permit les appellations au saint siége, s'engagea à restituer ou à faire restituer à l'église de Cantorbéri tout ce qui avoit été usurpé sur elle; & pour garder une partie des formes de la pénitence canonique, il se laissa chasser hors la porte de l'église, où il reçut l'absolution à genoux, sans néanmoins ôter ses habits, ni être fustigé suivant la coutume.

Codex vatic. l. 5, epist. 88.

ANN. 1172, 73.

Révolte de ses enfans.

Le vieux Henri, jusques là toujours aimé, respecté, heureux, tomba tout-à-coup dans la haine, le mépris, & l'infortune. Tout conspira contre lui, sa femme, ses enfans, ses vassaux, & les rois ses voisins. La crainte de l'excommunication dont il étoit me-

nacé, l'avoit engagé à faire couronner son aîné, & à déclarer hautement que ce n'étoit plus lui, mais son fils qui étoit roi. Philippe I, aïeul de Louis VII, avoit pris la même précaution en une pareille circonstance: on n'en savoit pas davantage dans ces temps de ténébres & d'ignorance. Le jeune monarque étoit un prince vif, dévoré d'ambition, aussi fier de son nouveau titre, qu'impatient d'en faire usage. On raconte que le jour de son sacre, étant servi à table par le roi son pere, un seigneur, pour lui faire sa cour, lui dit à l'oreille, qu'il étoit bien glorieux d'avoir un si grand prince pour officier. *Il n'y a rien là d'extraordinaire*, répondit fierement le jeune Henri, *puisque je suis roi, fils de roi, & que mon pere n'est que le fils d'un comte.* La cour de France sut profiter de ces dispositions. La princesse Marguerite venoit enfin d'être couronnée reine d'Angleterre. Louis pria le vieux Henri de trouver bon qu'elle vînt passer quelque temps à Paris avec le jeune roi son mari. Le beau-pere n'oublia rien pour gagner la confiance de son gendre, & ménagea si bien son esprit, qu'il l'engagea à de-

ANN. 1172, 73.

Robert de Monte. ann. 1172.

Ann. 1172, 73.

mander le gouvernement ou de l'Angleterre, ou de la Normandie. On s'attendoit bien à un refus de la part d'un pere extrêmement jaloux du commandement : on y avoit pourvu. La France devenoit pour les deux époux un asyle où ils trouveroient un sûr moyen de se faire rendre justice.

Roger de Hoved. apud Duch. t. 4. p. 430.

La chose arriva comme on l'avoit prévu. Le jeune Henri furieux de n'avoir pu rien obtenir de son pere, s'échappa une nuit & se sauva en France. Le roi assembla aussitôt les seigneurs de son royaume : tous jurerent au fils du monarque Anglois de ne point poser les armes, qu'il n'eût pleine satisfaction sur tout ce qu'il demandoit : lui-même promit avec serment de ne jamais faire aucune paix que de leur consentement. On courut donc aux armes de tous côtés. Les uns par intérêt, comme les comtes de Flandre, de Boulogne & de Blois, à qui on faisoit de grands avantages : les autres par animosité, comme plusieurs seigneurs Normands, Angevins & Bretons, qui cherchoient à se venger des mauvais traitemens qu'ils avoient reçus : quelques-uns par ambition, comme Richard duc de Guienne, & Geoffroy désigné duc de Bre-

tagne, tous deux freres du jeune roi, tous deux ennuyés de n'avoir que de vains titres ſans réalité : quelques autres par jalouſie, comme Louis, qui ne voyoit qu'avec dépit la proſpérité de ſon vaſſal : ou comme la reine Eléonore, vivement piquée des infidélités de ſon époux. On diſoit en effet que ce prince avoit un peu trop de tendreſſe pour Alix de France, qui avoit été promiſe au jeune Richard : qu'il en avoit même abuſé, & que c'étoit le vrai motif qui lui faiſoit retarder le mariage de cette princeſſe.

ANN. 1172, 73.

Henri abandonné de ſa famille, & près d'être attaqué de tous côtés, ſe trouvoit dans d'étranges perplexités. Il n'avoit plus de reſſources que dans les tréſors qu'il avoit amaſſés avec grand ſoin. Il ſut les employer utilement, ſoit pour retenir quelques ſeigneurs, dont la fidélité commençoit à chanceler, ſoit pour lever une armée d'étrangers, n'oſant plus ſe fier à ſes ſujets. Il prit à ſa ſolde 20000 *Brabançons* (a) : c'étoit le nom qu'on donnoit à des troupes de bandits Flamands ou Allemands

(a) On croit qu'ils ont été ainſi nommés, parce que les principaux étoient du Brabant. Du Cange au mot *Brabanciones*.

ANN. 1172, 73. pour la plupart, qui couroient la France, portant partout le fer & le feu, toujours prêts à combattre sous les enseignes des princes qui leur proposoient une grosse paye. On les appelloit aussi *Cotteraux* (*a*) ou *Routiers* (*b*) *gens de compagnie*, dit une ancienne histoire manuscrite, *brigands, pillards, robeurs, larrons, infâmes, dissolus, excommuniés. Ils ardoient les monasteres & les églises où le peuple se retiroit, & tourmentoient les prêtres & les religieux, les appelloient* Cantatours *par dérision, & leur disoient, quand ils les battoient,* Cantatours *cantez, & puis*

Ex Biblioth. Memmian. fol. 199.

Chron. S. Denis, t. 2. c. 9.

(*a*) On prétend qu'ils ont été appellés de la sorte parce qu'ils étoient armés de grands couteaux, qu'on appelle en Toulousain des *cotterels. Marca, l. 6. hist. de Beharn. c.* 14.

(*b*) Les uns tirent l'origine de ce nom du mot Latin *Ruptarius*, qui signifie tout homme qui laboure ou cultive la terre, parce que les premiers *routiers* étoient un vil amas de paysans qui furent d'abord armés par l'autorité du prince, qui retinrent ensuite les armes par l'amour du pillage, ravageant les provinces, & vendant leurs services à ceux qui les achetoient le plus cher. Les autres au contraire le dérivent simplement du verbe Latin *rumpere*, rompre, briser, parce que ces brigands mettoient tout à feu & à sang. Quelques-uns le font venir de l'Allemand, *Root* ou *Rot*, qui veut dire solde, parce que c'étoient des troupes payées pour faire la guerre. Quelques autres enfin prétendent que c'étoient des troupes réformées, *turmas ruptas dimissas*, qui, comme il arrive d'ordinaire, se rassembloient pour piller & ravager. Du Cange au mot *Ruptarius.*

leur donnoient grands buffes & grosses gouces. Ce fut envain que les papes lancerent contre eux tous les foudres de l'Eglise ; ils ne purent être domptés que par les armes de Philippe Auguste. Le vieux Henri avec ses troupes attendit en Normandie de quel côté les ennemis porteroient leurs plus grands efforts, pour prendre son parti suivant les circonstances.

ANN. 1172, 73.
Rigord. p. 11. Guill. Brito. Philip. l. 3. p. 108.

La saison permettoit à peine de se mettre en campagne, que le comte de Flandre, à la tête de ses troupes, s'avança vers les frontieres de Normandie, attaqua la ville d'Aumale, l'emporta d'assaut, & fit toute la garnison prisonniere avec le comte, qui pour obtenir sa liberté, fut obligé de lui remettre toutes ses autres forteresses. Delà il alla mettre le siége devant le château de *Drincourt*, qu'il força : mais il y perdit le comte de Boulogne son frere qui fut tué d'un coup de flèche. Louis de son côté pressoit vivement Verneuil, place alors très-considérable dans le Perche. Il y avoit outre le château, trois espèces de villes, fermées chacune d'un bon mur, & entourées d'un fossé plein d'eau. La plus grande, appellée *le grand Bourg*, après un

Roger de Hoved. ibid.

ANN. 1172, 73. mois d'une vigoureuse résistance, commençoit à manquer de vivre : elle demanda à capituler, promettant de se rendre dans trois jours, si elle n'étoit pas secourue. Les malheureux assiégés tinrent exactement parole, & se virent indignement trompés. Loin de leur rendre leurs ôtages, ainsi qu'on en étoit convenu, on se saisit des principaux bourgeois qu'on emmena prisonniers : tout fut livré au pillage & aux flammes : traitement peu digne de leur fidélité & de la majesté d'un grand roi. On ne voit pas, si l'on en croit un historien Anglois, que Louis ait ménagé davantage sa gloire dans la retraite qui suivit ce procédé également cruel & honteux. N'osant ni accepter la bataille que le roi d'Angleterre lui présentoit, ni tenter la défense d'une place qu'il venoit de conquérir, il se retira avec beaucoup de précipitation en France, & fut quelque temps sans rien entreprendre.

Cette inaction donna le temps au monarque Anglois de rétablir ses affaires en Bretagne, où le comte de Chester & le seigneur de Fougeres avoient excité un soulévement général. Il y envoya ses *Brabançons*, qui remporterent une signalée victoire sur les rebelles, &

allerent aussi-tôt investir Dol, où les deux chefs de la révolte s'étoient enfermés. Henri y accourut en personne, & les pressa si vivement, qu'il les força de se rendre prisonniers de guerre avec toute la garnison. Cet avantage, en réduisant les Bretons, allarma les princes ligués, qui en devinrent plus faciles à écouter des propositions d'accommodement. Il y eut donc une entrevue des seigneurs des deux partis entre Gisors & Trie, où le vieux Henri fit des offres assez avantageuses, si ses ennemis eussent voulu sincérement la paix. Il consentoit de céder à l'aîné de ses enfans la moitié des revenus du royaume d'Angleterre, avec quatre places de sûreté; ou s'il aimoit mieux, la moitié des revenus du Duché de Normandie & tous ceux du comté d'Anjou, avec un plus grand nombre de villes: il offroit même avantage à Richard son second fils pour le duché de Guienne, dont il avoit reçu l'investiture: enfin il abandonnoit au jeune Geoffroy le domaine de la Bretagne, si le pape vouloit accorder la dispense pour le mariage arrêté depuis long temps avec l'héritiere de cette belle province. Mais en faisant toutes ces cessions, il se réservoit le droit de jus-

ANN. 1172, 73.

Idem, ibid.

tice dans les Etats qu'il cédoit, & prétendoit que ses fils lui seroient toujours soumis & obéissans comme à leur pere & à leur roi.

Ann. 1172, 73.

Ce n'étoit point là ce que les rebelles s'étoient proposé en prenant les armes. On fit naître des difficultés. Le comte de Leicester osa se répandre en plaintes & en reproches, qui dégénérèrent enfin en des injures outrageuses au monarque Anglois, & porta l'insolence jusqu'à vouloir mettre la main à l'épée. Il s'éleva un grand tumulte. On se sépara plus ennemis que jamais, & dès le lendemain il y eut une rencontre entre les Anglois & les François, où il y eut beaucoup de sang répandu. L'hiver cependant força les deux armées de se retirer dans leurs quartiers : le roi d'Angleterre profita de la circonstance, pour tâcher de mettre le pape dans ses intérêts. Ce prince autrefois si jaloux de son autorité, étrange effet de l'adversité sur les plus fiers courages ! Henri le plus orgueilleux des hommes, s'abaisse jusqu'à se reconnoître vassal du saint siége. *Je me jette à vos genoux*, dit-il à Alexandre, *pour vous demander conseil. Le royaume d'Angleterre est de votre jurisdiction ; & quant au*

Idem, ibid.

Ap. Petr. Bles. epist. 136.

droit féodal, je ne releve que de vous. Que l'Angleterre éprouve maintenant ce que peut le souverain pontife : puisqu'il n'use point des armes matérielles, qu'il défende le patrimoine de saint Pierre par le glaive spirituel. C'est à tort que les souverains se plaignent des entreprises de Rome : ce sont eux-mêmes qui ont forgé les chaînes qu'elle a voulu leur donner.

ANN. 1172, 73.

Alexandre flatté de l'hommage d'un grand roi, menaça les enfans rébelles de tous les anathêmes, si dans quinze jours ils ne rentroient dans l'obéissance. Mais le jeune Henri faisoit plus que des menaces; il soulevoit toute l'Angleterre, & mettoit le royaume en combustion. Guillaume roi d'Ecosse, gagné par les séditieux, y étoit entré avec ses troupes & y exerçoit d'horribles ravages. Le comte de Leicester y passa aussi avec une nombreuse armée de Flamands, & s'empara de plusieurs places. Richard de Lucy, général des troupes du vieux Henri, n'étoit point en état de faire face en même-temps à tant d'ennemis réunis : il eut recours à un stratagême qui lui réussit : il feignit de vouloir fondre sur l'Ecosse : diversion qui obligea Guillaume à sortir d'Angle-

ANN. 1172, 73. terre pour aller au ſecours de ſes peuples. L'habile général revient auſſitôt ſur ſes pas, fond ſur le comte de Leiceſter, le défait, le prend priſonnier, & l'envoie au roi d'Angleterre en Normandie.

ANN. 1174. Henri de ſon côté ne demeuroit pas oiſif. Vainqueur des Angevins, qu'il força de rentrer dans le devoir, il alla mettre le ſiége devant Vendôme, & le prit d'aſſaut au bout de huit jours. Delà il ſe rendit dans le Poitou, reprit les villes qui avoient abandonné ſes étendarts, & rabattant par la Saintonge, il la réduiſit ſous le joug avec ſa capitale, qui ne capitula cependant qu'après avoir vu ſes tours renverſées par les machines alors en uſage. Tant d'avantages rafermirent ſon parti, & lui procurerent une trève, qui devoit durer juſqu'après les fêtes de Pâque.

Roger de Hoved. t. 4. Duch. page 451.

Ce terme ne fut pas plutôt expiré, que le roi d'Ecoſſe fondit ſur l'Angleterre, où il mit tout à feu & à ſang. Le jeune Henri toujours obſtiné dans ſa révolte, équipoit en même temps, de concert avec le comte de Flandre, un grand nombre de vaiſſeaux pour y tranſporter une nombreuſe armée. Ces prodigieux apprêts allarmerent le

vieux Henri qui regardoit tous ces troubles comme une juste punition de l'assassinat auquel il avoit donné occasion : il entreprit de regagner l'estime de ses sujets, par une action plus édifiante que décente dans un grand roi. Au défaut des meurtriers qu'il avoit cachés pendant plus d'un an, & qu'il fit ensuite évader, il résolut d'être lui-même la victime, & de racheter la confiance des peuples par un peu de honte & par quelques coups de fouet. Il part de Normandie, revêtu d'un sac de pénitent, arrive à Cantorbéri, marche nue tête, nuds-pieds jusqu'au tombeau du saint archevêque Thomas. Là il se prosterne, le visage collé contre terre, crie miséricorde, se dépouille de ses habits, & reçoit cinq coups de discipline de la main de chaque évêque, de chaque abbé & de chaque moine qui s'y trouverent. L'histoire remarque qu'ils étoient en grand nombre. Pendant cette cérémonie aussi cruelle qu'humiliante, l'évêque de Londres haranguoit le peuple & s'efforçoit par toutes sortes de raisons de lui persuader que le monarque n'étoit ni auteur, ni complice du meurtre de Becquet.

ANN. 1174.

Idem, p. 538, & seq.

Cette pénitence, plus digne d'un

ANN. 1174.

anachorete que d'un prince, produisit un effet merveilleux. Les Anglois contens d'avoir vu ruisseler le sang des épaules de leur roi, lui rendirent toute leur estime, & lui fournirent à l'envi de quoi mettre une armée sur pied. Alors tout changea de face, & les princes ligués échouerent de tous côtés. Le jeune Henri arrêté par les vents contraires, ne put descendre en Angleterre, & se vit forcé de recourir à la clémence de son pere. Le roi d'Ecosse fut vaincu & fait prisonnier dans une bataille qu'il hasarda mal-à-propos. Louis fut obligé de lever le siége de Rouen, qu'il avoit formé pendant l'absence du monarque Anglois. Le duc de Guienne, Richard, repoussé jusques dans ses derniers retranchemens, n'eut d'autre parti à prendre que d'aller se jetter au genoux de son pere & de lui demander pardon. Exemple qui fut imité par Geoffroi, le cadet de tous, trop foible pour résister à une puissance sous laquelle tout commençoit à plier.

Idem, ibid.

Trève entre les deux rois suivie de la paix.

Tant de succès firent bientôt conclure une trève, qui fut enfin suivie de la paix. Les deux rois eurent une entrevue le jour de la saint Michel, entre

Tours & Amboiſe, où le traité d'accommodement fut ſigné avec une égale ſatisfaction de part & d'autre. Les principaux articles furent qu'il y auroit une amniſtie générale; que Louis remettroit au monarque Anglois toutes les places qu'il lui avoit enlevées; qu'on rendroit réciproquement tous les priſonniers, à la réſerve du roi d'Ecoſſe, du comte de Leiceſter, du comte de Cheſter, & du ſeigneur de Fougeres, que Henri ne voulut jamais relâcher; que le jeune Henri auroit deux places fortes en Normandie, avec une penſion de quinze mille livres de l'Anjou; que Richard auroit pareillement deux villes de ſûreté en Poitou, avec la moitié des revenus de cette province; enfin que Geoffroy, en faveur de la ducheſſe qu'il devoit épouſer, partageroit avec ſon pere les revenus du duché de Bretagne. Les deux princes cadets renouvellerent leur hommage pour les principautés qu'ils tenoient du roi leur pere: l'aîné vouloit auſſi le faire pour le royaume d'Angleterre; mais Henri ne le permit point, parce que le jeune prince portoit la qualité de roi: il ſe contenta de lui faire jurer qu'il ſeroit toujours fidele & obéiſſant.

ANN. 1174.

Guill. Neubrig. l. 2. c. 37.

ANN. 1174.

Ainſi finit une guerre dont les commencemens n'annonçoient rien que de funeſte pour Henri, mais où il ſe montra véritablement digne du trône qu'on lui diſputoit, par une rare prudence ſoutenue de toutes les grandes qualités qui ſont le héros. La réflexion acheva de réconcilier entiérement les deux rois. L'Anglois craignoit ſes enfans toujours portés à la révolte : le François, dont la ſanté s'affoibliſſoit chaque jour, ne vouloit point laiſſer de guerre à ſon fils qui avoit à peine douze ans. Tous deux ne s'occuperent plus que du ſoin de maintenir leurs Etats en paix : s'il s'élevoit quelque différend entre eux, ils nommoient des arbitres pour le terminer à l'amiable. Il en ſurvint un qui les auroit infailliblement brouillés, ſi la politique n'eût arrêté l'effet du reſſentiment.

ANN. 1177.

Nouveau différend qui n'a aucune ſuite fâcheuſe.

Il y avoit quelques années qu'Alix de France avoit été promiſe au jeune Richard. Une des conditions du traité fut que la princeſſe ſeroit élevée à la cour du roi ſon beau-pere, juſqu'à ce qu'elle eût atteint l'âge nubile. Ce temps étoit arrivé. Henri cependant ne ſe preſſoit pas de faire célébrer le mariage : ce qui fit courir de mauvais bruits

ſur les motifs de ce délai. Louis s'en offenſa : mais ſes inclinations pacifiques & l'amour de ſes peuples l'empêcherent de recourir aux armes. Il s'adreſſa au pape, qui ordonna au cardinal de ſaint Chryſogone, ſon légat en France, de mettre en interdit tous les Etats du Prince Anglois, s'il ne donnoit ſatisfaction au roi ſon ſouverain. Il y eut à ce ſujet une conférence à Ivry, ou, ſelon d'autres, à Nonancourt ſur la riviere d'Eure. Henri conſentoit de faire épouſer la princeſſe à ſon fils, pourvu qu'on lui donnât pour dot la ville de Bourges avec toutes ſes dépendances, ſelon qu'il avoit été ſtipulé par le traité d'union. Il demandoit en outre le Vexin François, que le roi, diſoit-il, avoit promis à la reine Marguerite, femme du jeune roi Henri. Mais Louis ne convenoit d'aucun de ces faits : ainſi l'on ne put rien conclure là-deſſus.

ANN. 1177. *Roger de Hoved. apud Duch. t. 4. p. 433.*

Telle fut cependant l'adreſſe du légat, qu'après avoir engagé les deux monarques à renvoyer le jugement de cette affaire au ſouverain pontife, il ſut encore leur perſuader d'oublier tous les ſujets de mécontentemens, & de conclure une nouvelle croiſade

Nouveau traité de paix entre les deux monarques.

pour le secours de la Palestine. Ils fi-
Ann. 1177. rent un traité, où ils réglerent fort en détail tout ce qu'ils devoient faire pour maintenir la bonne intelligence entre eux. Le préambule sur-tout mérite d'ê-
Idem, ibid. tre remarqué. *Nous voulons*, disent-ils, *que tout le monde sache, que telle est & telle sera désormais notre amitié, que chacun de nous défendra la vie de l'autre, ses membres, sa dignité, ses biens. Moi, Henri, j'aiderai de toutes mes forces Louis roi de France, mon seigneur: moi, Louis, je secourrai de tout mon pouvoir, Henri roi d'Angleterre, mon homme & mon vassal: sauf néanmoins la foi que nous devons réciproquement à nos vassaux, tant qu'ils nous seront fideles.*

Les deux rois conviennent d'abord que chacun demeurera en possession des terres & domaines, dont il se trouve actuellement saisi. On n'en excepte que l'Auvergne, Château-Roux & quelques autres petites seigneuries.
Idem, ibid. Ils nomment ensuite des arbitres pour juger en dernier ressort tous les différends qui pourroient s'élever entre eux. C'étoient du côté de la France, les évêques de Clermont, de Nevers, de Troyes, le comte Thibaut, Robert de

Dreux & Pierre de Courtenai, freres du roi ; & du côté de l'Angleterre les évêques du Mans, de Périgueux, de Nantes, Maurice de Craon, Guillaume Maingot, & Pierre de Monrevel. Ils prennent ensuite les mesures les plus convenables, non-seulement pour assurer le succès de la guerre sainte qu'ils projettoient, mais encore pour mettre leurs Etats à l'abri de toute insulte pendant leur absence. ANN. 1177.

Cette pieuse ligue cependant n'eut aucune suite, sans qu'on en puisse deviner la véritable raison. Il paroît que ce fut moins la faute de Louis, roi très-chrétien, que celle de Henri, prince plus politique que dévot. Le monarque Anglois partit aussi-tôt pour le Berri avec une grande armée, & s'empara de Château-Roux, qu'il donna à Baudouin de Revers, en lui faisant épouser l'héritiere de ce comté. De-là il s'avança vers Grandmont, où il fut reçu par Albert comte de la Marche, qui lui vendit sa seigneurie, moyennant une somme de quinze mille livres d'Anjou, vingt mulets & vingt palefrois (*a*). Tranquille enfin du côté

Idem apud. eumd p. 435.

(*a*) *Il y a chevaux de plusieurs manieres, à ce que li uns sont destrier grand pour le combat, li autres*

ANN. 1177.

Ibid.

de la France, *il fut touché du desir de retourner en Angleterre, & envoya des ambassadeurs au roi pour lui demander des lettres de protection. Elles lui furent accordées en ces termes : Nous Louis, roi des François, voulons que tout le monde sache que nous prenons sous notre garde toutes les terres du roi d'Angleterre, qui sont situées dans notre royaume. Ainsi toutes les fois que ses baillifs d'au-de-là de la mer le requerreront, nous leur donnerons conseil & secours pour la défense de ces mêmes domaines.* Tel étoit jusque dans un gouvernement presque tout féodal, le respect des plus grands vassaux pour la majesté du trône : telle leur confiance dans l'autorité de ces mêmes rois avec lesquels ils disputoient souvent de richesses & de puissance.

ANN. 1178.

Le roi marche au secours de l'église de Clermont.

Louis sur ces entrefaites se vit obligé de marcher contre le comte de Clermont, qui secondé du comte du Puy & du vicomte de Polignac, pilloit & ravageoit les terres de l'Eglise. Il leur livra bataille, le défit, les emmena prisonniers, & ne les relâcha qu'après leur avoir fait jurer qu'ils

sont palefroi pour chevaucher à l'aise de son corps, li autres sont roucis pour sommes porter. Brunet. Latin. 2. part. Thesaur. c. 155.

cesseroient

cesseroient leurs brigandages. Le comte de Châlons persécutoit les religieux de Cluny, dont il massacra un grand nombre : le châtiment fut encore plus terrible. Le roi lui enleva Saint-Vincent, ensuite Châlons, enfin toute sa seigneurie, dont il donna une moitié au duc de Bourgogne, & l'autre au comte de Nevers. Ce dernier peu effrayé de l'exemple, souleva les bourgeois de Vezelay contre l'abbé leur seigneur. Le monarque y accourut, & n'eut qu'à paroître pour réprimer les rebelles, qui forcés de payer soixante mille sous d'amende, promirent avec serment d'être toujours soumis. Le comte cependant n'abandonna point ses mauvais desseins contre les moines, *& la peur de Dieu par lui oubliée, leur soustrait & tollit leur viande. Quand les bons peres se virent en tel point qu'ils n'avoient que manger, ils s'en allerent tous à Paris se jetter aux pieds du roi.* Ce bon prince sensible à leur misere, prit en main leur cause, & contraignit leur persécuteur de leur rendre la nourriture & la paix.

ANN. 1179.

Mer des hist. Regne de Louis VII.

Le tumulte des armes & les embarras inséparables de toutes ces expédi-

tions militaires, n'empêchoient point le monarque de veiller à l'éducation du prince du royaume. C'est le nom qu'on donnoit alors à l'héritier présomptif de la couronne (*a*). On avoit mis auprès de lui tout ce que la France avoit de plus habiles maîtres, soit dans les sciences qui éclairent l'ame, soit dans les exercices qui donnent la grace du corps. Tandis que ceux-ci travailloient à en faire un cavalier accompli, Robert Clément de Mets, l'un des plus considérables seigneurs de la cour, & des plus honnêtes hommes de son siécle, le formoit aux vertus qui font les grands rois. Louis, charmé des rapides progrès du jeune prince, prenoit des mesures pour l'associer au trône, lorsqu'un accident fâcheux fit retarder cette cérémonie.

ANN. 1179.

Il fait vœu d'aller en pélerinage à Cantorberi, à l'occasion de la maladie de son fils.

Philippe emporté par l'ardeur de la chasse, s'égara dans la forêt de Compiegne. Il erroit seul à l'aventure pendant une nuit très obscure, lorsqu'il apperçut une espece d'homme sauvage, d'une taille extraordinaire, d'une

Rigord. apud Duch. t. 5. p. 5.

(*a*) On l'appelloit *Damoisel*, sous le regne de Philippe I. *Si assembla une fois le roi son conseil, pour sçavoir qu'il avoit affaire, auquel conseil le Damoisel Louis le Gros parle.* Hist. Franc. manuscr. in Biblioth. Memmian. an. 1095.

figure hideuse, tout noir de la fumée du charbon, ayant une hache sur ses épaules, & soufflant de la braise allumée qu'il portoit dans un vase. Les ténébres redoublant l'horreur de ce spectacle, Philippe, qui avoit au plus quatorze ans, fut saisi de frayeur. Le courage cependant ne l'abandonna point. Il aborde le spectre affreux, se fait connoître, & lui ordonne de le conduire au château, où l'on étoit dans d'étranges inquiétudes. Cette effroyable aventure laissa de fâcheuses idées dans l'esprit du jeune prince. Le même jour il fut pris d'une fievre si violente, qu'on commença bientôt à craindre pour sa vie. Les transports & les délires dont elle fut accompagnée, achevoient d'ôter toute espérance. ANN. 1179.

Le roi, dans sa douleur extrême, se souvint de son bon ami Thomas Becquet, dont on racontoit des miracles sans nombre. Il espéra que ce saint martyr dont il avoit toujours été le protecteur, ne lui refuseroit pas son secours dans les allarmes où il se trouvoit, & fit vœu d'aller visiter son tombeau. Il partit aussi-tôt, suivi de Philippe comte de Flandre, de Baudouin comtes de Guines, de Henri duc de

Louvain, de Guillaume comte de Mandeville, & de plusieurs autres barons du royaume, s'embarqua au port de Witsand, & arriva heureusement à Douvres, *où le roi d'Angleterre le reçut avec de grands honneurs comme son cher seigneur & son ami.* Dès le lendemain il se rendit à Cantorberi, & prosterné devant la tombe du saint archevêque, demanda avec larmes la santé d'un fils qui faisoit les plus cheres espérances le l'empire François. Le pieux monarque accompagna sa priere d'une riche offrande. C'étoit une coupe d'or d'un travail admirable, & une rente perpétuelle de cent muids de vin qui devoient se prendre tous les ans sur la maison royale de Poissy, & être rendus en Angleterre aux frais du roi. Il y ajouta une exemption de tous péages pour toutes les choses que les religieux qui desservoient l'Eglise du saint Martyr, viendroient acheter en France. Ce qui fut confirmé par une autre charte, qu'il fit sceller par le chancelier Hugues de Puteaux.

ANN. 1179.

Roger de Hoved. apud Duch. t. 4. p. 437.

L'inquiétude de Louis ne lui permit pas de demeurer plus de cinq ou six jours dans ce voyage entrepris par piété. Il revint en toute diligence à

Douvres, mit à la voile le même jour, & en moins de vingt-quatre heures aborda aux ports de Flandre, où il apprit que la guérison de son fils avoit rendu aux peuples toute leur joie. Alors il reprit son premier dessein de l'associer à la couronne, & fixa cette cérémonie à la fête de tous les Saints. Rien n'y manqua pour la rendre la plus auguste du monde, que la présence du roi, qu'une attaque d'apoplexie arrêta à S. Denis, où il s'étoit rendu pour y faire ses dévotions.

ANN. 1179.

Ibid. 5.

On prétend que pour y mettre plus d'ordre, Louis choisit parmi les pairs du royaume, ceux qui formerent depuis ce corps si célébre dans toutes les histoires, sous le nom des douze pairs de France : ce corps auguste qui composoit comme le conseil souverain de la nation, & qui par la suite, eut seul le droit d'assister aux audiences du parlement, aux lits de justice, aux sacres, & aux autres cérémonies d'éclat. Il est du moins certain que le jeune Henri roi d'Angleterre soutenoit la couronne du nouveau monarque en qualité de duc de Normandie, que le comte de Flandre portoit l'épée royale, & que les autres

Sacre de Philippe Auguste.

Idem, ibid.

ANN. 1179. ducs & comtes précédoient ou suivoient le jeune roi, selon les différentes fonctions qu'ils avoient à remplir. Mais on ne voit pas que les six pairs ecclésiastiques y ayent eu aucune distinction ou préséance sur les autres prélats leurs confreres. On lit simplement que l'archevêque de Reims, Guillaume de Champagne, cardinal du titre de sainte Sabine, frere de la reine, conféra l'onction royale au prince son neveu; qu'il étoit assisté des archevêques de Tours, de Bourges, de Sens, & de presque tous les évêques de France; enfin qu'il sut profiter de la puissance & du crédit où étoit alors sa maison, pour acquérir à son église le droit de sacrer nos rois. La déclaration qui lui attribue une prérogative si glorieuse, est confirmée par une bulle du pape Alexandre III.

Mariage du jeune roi avec Isabelle de Hainaut.

Rigord. apud Duch. t. 5. p. 7.

Ce sacre fut suivi d'une autre cérémonie qui mit le comble à la joie publique, c'est-à-dire, de la célébration du mariage de Philippe avec Isabelle, fille de Baudouin IV, comte de Hainaut. La princesse descendoit en ligne directe d'Ermengarde, fille aînée du malheureux Charles duc de

Lorraine, frere de Lothaire II, & oncle de Louis V. Les François adoroient encore la mémoire des princes Carlovingiens, qu'ils appelloient communément *les grands rois*. On ne peut exprimer quels furent leurs transports, lorsqu'ils apprirent que les deux maisons royales se réunissoient, & que le sang de Charlemagne s'allioit à celui de Hugues Capet. Le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, oncle de la nouvelle reine, avoit tellement à cœur cette belle union, qu'il n'oublia rien pour la rendre avantageuse au jeune roi, soit en lui faisant transmettre tous les droits de la maison de Hainaut, soit en lui cédant de son chef le comté d'Artois. ANN. 1179.

La jeune reine fut épousée à Bapaume, de-là conduite à Paris, dont elle fixa les regards & l'admiration, ensuite à Saint-Denis, où elle fut couronnée avec le roi son mari, qui se fit sacrer de nouveau par les mains de l'archevêque de Sens. Il arriva en cette occasion un accident, qui par l'heureuse prévention des peuples en faveur du jeune prince, eut un très bon effet. Un des officiers destinés à écarter la foule, ou à imposer silence, ou à don- *Idem, ibid.*

ner quelques ordres, en maniant une
ANN. 1179. baguette qui étoit la marque de ſon office, caſſa d'un ſeul coup trois lampes de verre, dont l'huile inonda le roi & la reine. On en conclut que Dieu, par cette onction ſi abondante, vouloit marquer qu'il répandoit la plénitude de ſes dons ſur les deux jeunes époux.

Le nouveau monarque ſignala les commencemens de ſon regne par trois célebres édits. Le premier condamne les hérétiques au feu : le ſecond ordonne de précipiter tout vivant dans un lac ou dans un fleuve, quiconque aura oſé blaſphêmer le ſaint nom de
Ibid. p. 5. Dieu : le troiſieme enfin bannit de la cour & de tout le royaume les bâteleurs & les farceurs, qui ne ſervent qu'à corrompre la pureté des mœurs.
Ibid. p. 21. On a vu des princes, dit Rigord, donner à des jongleurs au bout de ſept ou huit jours, des habits imaginés avec beaucoup de peine, ornés de différentes fleurs artiſtement travaillées, & du prix de vingt à trente marcs d'argent : ſomme qui ſuffiroit pour nourrir vingt à trente malheureux pendant une année. Philippe, perſuadé, *que donner aux hiſtrions, c'eſt immoler aux démons*,

ordonna que désormais sa garderobe seroit pour les pauvres. Il marcha ensuite contre quelques seigneurs, qui profitant de sa jeunesse & de leur puissance, s'étoient emparés de plusieurs terres de l'Eglise. Les principaux étoient Gui comte de Châlons-sur-Saone, Ebles seigneur de Charenton en Berry, & Humbert sire de Beaujeu. Philippe n'eut qu'à paroître pour les faire rentrer dans le devoir. Tous vinrent lui demander pardon, promirent de restituer, & offrirent telle satisfaction qu'il voudroit leur imposer.

ANN. 1179.

Idem, p. 6.

Louis, cependant perdoit insensiblement l'usage de ses membres, & s'affoiblissoit chaque jour. Il mourut à Paris, dans la soixantieme année de son âge, après un regne de quarante-trois ans, un mois & dix-huit jours depuis la mort de son pere. Il fut enterré avec tous ses habits royaux en l'Eglise de l'abbaye de Barbeau, qu'il avoit fondée avec une magnificence vraiment royale, à deux lieues de Melun. *La royne sa femme*, dit un ancien historien, *fit faire sur lui une tombe d'or & d'argent, ornée de pierres précieuses, & de merveilleuse œuvre & riche.* Charles IX ayant eu la curiosité

ANN. 1180.

Mort de Louis VII.

Mer des hist. Phil. Aug. p. 112.

ANN. 1180.

de faire ouvrir ce tombeau, le corps fut trouvé tout entier. Il avoit au cou une croix d'or, & aux doigts trois ou quatre anneaux. Charles fit présent de la croix, & garda long-temps les bagues en mémoire de ce prince, le meilleur & le plus vertueux qui eût encore régné sur la France.

Le Gendre, page 116.

Son caractere.

On n'en trouve pas néanmoins un portrait fort avantageux dans la plupart de nos historiens modernes. Les uns nous le représentent comme un très bon prince, mais d'un génie médiocre, hardi dans le projet, peu constant dans l'exécution, timide dans le danger jusqu'à l'éviter aux dépens de sa gloire, trop simple enfin & dans ses manieres & dans sa conduite. Les autres nous le dépeignent comme un roi sans malice, un mari ombrageux, un voisin inquiet, un homme trop crédule. Mais l'intrépidité qu'il fit paroître dans cette célébre journée où il se défendit seul contre plusieurs Sarrazins qui le poursuivoient, la fermeté avec laquelle il soutint les prérogatives de sa couronne vis-à-vis de l'Empereur d'Orient, la droiture de son esprit, la candeur de ses mœurs, les auteurs enfin qui ont écrit de son temps, nous le

Dan. t. 1 p. 654. 655.

Le Gendre, t. 2. p. 363.

tracent ſous d'autres couleurs. Un anonyme, ſur-tout, lui donne toutes les qualités de l'honnête homme, & toute la modération du ſage. Peu verſé dans les belles-lettres, mais comparable aux plus grands philoſophes, généreux, bienfaiſant, ami de la juſtice, il fut, dit-il, le protecteur des loix & le pere du peuple. On vit ſous ſon regne de nouvelles villes élevées, les anciennes réparées, pluſieurs vaſtes forêts abattues & cultivées, grand nombre d'égliſes édifiées, quantité de monaſteres bâtis & richement fondés dans toute l'étendue du royaume. C'eſt ſans doute ce qui l'a fait comparer à David & à Salomon, & ce qui lui a mérité le ſurnom de *Pieux* ou *piteux*, comme on parloit dans ce temps-là : titre qu'il dut également à ſa religion & à ſon amour pour ſes ſujets. Celui de Louis *le jeune* ne lui a été donné que pour le diſtinguer de ſon pere, avec lequel il régna quelques années.

ANN. 1180.

Chron. anon. apud. Duch. t. 4. p. 444.

Epitaph. Lud. VII. ibid.

On lui fit un crime de la perte de la Guienne, qui fut, dit-on, une plaie mortelle pour la France. Mais devoit-il garder Eléonore, s'il eſt vrai, comme le diſent quelques hiſtoriens, qu'elle le deshonoroit par ſes proſtitutions?

Duch. t. 4. p. 440.

ANN. 1180. Ou s'il la renvoyoit, pouvoit-il avec justice retenir ſa dot & la dépouiller de l'héritage de ſes peres ? Il eſt du-moins conſtant qu'il en réſulta un bon effet dans l'Etat. Les vaſſaux de la couronne, jaloux de l'élévation de Henri, ſe réunirent aux rois leurs ſeigneurs, & ſans le vouloir, concoururent à leur aggrandiſſement. Un reproche peut-être plus fondé ſeroit d'avoir ſoutenu les princes Anglois dans leur rébellion contre leur pere ; mais ce n'eſt pas la premiere fois que la politique a ſçu profiter du crime, ſans toutefois l'approuver. Les hiſtoriens d'Angleterre ſont les ſeuls qui aſſurent qu'il le conſeilla : nos écrivains gardent là-deſſus un profond ſilence, ce qui rend le fait au moins douteux.

Ses enfans.

Louis eut trois femmes, Eléonore de Guienne, qu'il répudia pour cauſe de parenté ; Conſtance de Caſtille, qui mourut en couche la deuxieme année de ſon mariage ; & Adele ou Alix de Champagne, qui lui ſurvécut pluſieurs années. Il eut de la premiere deux filles, Marie femme de Henri I, comte de Champagne, & Alix mariée à Thibaut comte de Blois & frere de Henri. La ſeconde fut mere de deux

Hiſt. Lud. VII. Duch. t. 8. p. 415.

princesses. Alix la cadette mourut en bas âge : Marguerite l'aînée épousa en premieres nôces Henri, dit *au court-mantel*, roi d'Angleterre, & en secondes, Béla roi de Hongrie. Devenue veuve de ce dernier, elle alla mourir à Acre en Palestine, dans l'exercice de toutes les vertus chrétiennes. La troisieme lui donna un fils qui lui succéda sous le nom de Philippe-Auguste, & deux princesses, que leurs aventures ont rendues célébres dans l'histoire. L'une nommée Adele comme sa mere, fut fiancée à Richard duc de Guienne, qui depuis n'en voulut plus, sous prétexte que le vieux Henri son pere en avoit abusé. Le roi Philippe-Auguste la maria dans la suite à Guillaume comte de Ponthieu. Agnès la plus jeune, accordée d'abord avec Alexis Comnène, associé à l'empire d'Orient, ensuite mariée à l'usurpateur Andronic, parent & meurtrier de ce jeune prince, ne dédaigna point d'être la femme d'un simple gentilhomme, nommé Théodore Branas. On dit qu'avant de s'épouser, ils vécurent long-temps ensemble comme s'ils eussent été unis par les liens du mariage.

ANN. 1180.

Ibid.

Ibid. p. 429.

Un auteur contemporain de Louis

ANN. 1180.

Restriction des duels. Fondation de l'abbaye de Sainte Géneviéve.

Chron. anon. Duch. t. 4. page 441. Lud. VII. in charta anni 1163.

Duch. ibid. p. 421.

le jeune, lui fait l'honneur de le placer parmi les législateurs. Mais quelles loix que celles qui semblent autoriser les abus, lorsqu'elles devroient les extirper? Telle est entre autres la fameuse ordonnance de ce prince, *qui défend de permettre le duel pour une dette qui n'excédera pas cinq sols :* monument authentique & de la foiblesse du gouvernement, & de la barbarie du siecle. L'une & l'autre paroissent d'une façon encore plus marquée dans l'histoire de la fondation de l'abbaye de sainte Géneviéve de Paris. Le pape Eugene III étant venu en France pour donner au roi les marques de son pélerinage en Palestine, voulut officier dans l'église si célébre sous le nom de l'illustre patrone de la capitale de l'empire François. Elle étoit alors desservie par des Chanoines que la recommandation du roi Robert avoit soustraits à la jurisdiction de l'ordinaire, & soumis immédiatement au saint siége. Un riche tapis de soie que Louis envoya pour couvrir le prie-Dieu du souverain pontife, devint un grand sujet de discorde entre les ecclésiastiques François & Romains. Ceux-ci voulurent s'en emparer comme d'un don fait à leur maî-

tre : ceux là prétendirent au contraire qu'il devoit leur demeurer comme un présent fait à leur église. On en vint aux mains, & les officiers du saint pere furent très-mal menés. Le monarque entreprit de se mêler de la querelle, croyant l'appaiser par son autorité. Mais les esprits étoient trop échauffés : on ne respecta ni sa dignité, ni sa personne : il reçut plusieurs coups qui le forcerent de se retirer. Cet attentat fit résoudre la suppression du chapitre. Le roi songeoit à y mettre les religieux qu'on appelloit les Moines noirs : mais sollicité par l'Abbé de saint Victor, il y établit des chanoines réguliers de cet ordre. Ainsi d'une collégiale on fit une abbaye que subsiste encore de nos jours : elle eut pour premier abbé Odon, personnage recommandable par sa piété & par sa science. ANN. 1180.

On voit par une lettre de Pierre le Vénérable, que sous ce même regne on regardoit comme une singularité, que l'Espagne portât le deuil en noir : voici comme il s'exprime : *Le bon & savant Sidoine, évêque d'Auvergne, se moquoit de ceux qui alloient à un enterrement en habit blanc, & à la nôce* *Petr. Ven. l. 1. epist. p. 1631.*

ANN. 1180. *en habit noir. Car ceux qui ſuivoient la coutume de ſon temps, portoient le deuil en noir : & moi-même dans mon voyage d'Eſpagne, j'ai vu avec étonnement que cet uſage étoit encore généralement obſervé dans toute cette contrée. Un Eſpagnol a-t-il perdu ſa femme, ſon fils ou ſon pere ? il quitte auſſi-tôt ſes armes, ſes habits de ſoie, & toutes les étoffes de pluſieurs couleurs, pour ſe revêtir d'une groſſe ſerge noire.* Ce qui donneroit à entendre, qu'alors on ne connoiſſoit cet uſage ni en France ni dans les autres royaumes voiſins. Quelle pouvoit donc être la couleur funèbre dans ces anciens temps ? Etoit-ce le blanc comme en Chine, ou le bleu comme en Turquie ? le gris de ſouris comme au Pérou, ou le jaune comme en Egypte ? le verd comme dans certaines provinces dont parle Rabelais, ou le violet comme nos rois & les cardinaux le portent encore aujourd'hui ? C'eſt ce que notre auteur ne dit point. Il lui ſuffiſoit de prouver contre ſaint Bernard, que la couleur des habits eſt une choſe parfaitement indifférente dans le fond. Car telles étoient les diſputes les plus ſérieuſes dans ces ſiécles d'ignorance : les religieux blancs ſe

glorifioient, en vertu de leurs habits, d'être plus parfaits que les autres : les noirs au contraire, comme plus anciens, ne pouvoient souffrir que de nouveaux venus affectassent la préférence ; mais une querelle beaucoup plus digne de l'attention des curieux, est celle qu'on prétend avoir été décidée au troisieme concile général de Latran.

ANN. 1180.

Decret du troisiéme concile de Latran sur les dixmes inféodées.

On a beaucoup disputé pour savoir à quel titre les laïques jouissoient de ce qu'on appelle dixmes inféodées. Mézerai pense qu'elles faisoient partie de leur domaine, & que c'étoit un droit qu'ils levoient en qualité de seigneurs, c'est-à-dire, en quelques endroits la dixieme partie, en quelques autres la treizieme, la quinzieme ou la vingtieme. Lorsqu'ils se furent laissés persuader qu'il falloit les restituer aux ministres de l'église, à qui elles appartenoient, disoit-on, de droit divin, ils les donnerent pour la plupart aux moines Bénédictins, qui, par les services qu'ils rendoient à l'état, s'étoient acquis une grande considération parmi la noblesse. On peut dire en effet, à la louange de ces pieux solitaires, que leurs monasteres étoient en même-temps des hôtelleries où les voya-

Tome 2. 1. partie, pag. 677.

ANN. 1180. geurs trouvoient tous les ſecours de la plus officieuſe charité, & des écoles où la jeuneſſe venoit ſe former aux ſciences & à la vertu. L'ordre, en reconnoiſſance de ces donations, commit des religieux pour deſſervir les égliſes dans les lieux où ils percevoient la dixme; & comme c'étoit un excellent fonds, qui ne demandoit d'autre ſoin que celui de recueillir, il s'en procura le plus qu'il put. Les Chanoines réguliers ne s'oublierent pas dans une circonſtance ſi favorable au clergé, & l'appas d'un revenu facile les engagea à ſe charger de preſque toutes les chapelles qui n'étoient point occupées par les enfans de S. Benoît: de ſorte qu'il n'en demeura que très-peu aux prêtres ſéculiers.

Les moines cependant, continue le meme auteur, *ſe détraquerent inſenſiblement de l'obſervance de la regle, & ſe corrompirent hors de leurs monaſteres.* C'eſt ce qui fit que les conciles de Clermont & de Poitiers ordonnerent qu'ils remettroient leurs cures aux prêtres ſéculiers. Mais ce décret ne fut point exécuté, & les religieux demeurerent en poſſeſſion de leurs bénéfices jusqu'en l'année 1115, que le deuxie-

me concile de Latran les leur ôta par une conſtitution générale. On leur conſerva néanmoins le droit de préſentation & de dixmes, à condition qu'ils pourvoiroient à la ſubſiſtance des curés. Les ſeuls Chanoines réguliers furent exceptés de cette loi univerſelle. La crainte toutefois qu'ils ne s'abrutiſſent dans la fréquentation des payſans, détermina le concile à les obliger d'avoir un compagnon avec qui ils puſſent s'entretenir. Ce collégue ne travailloit que ſous les ordres du titulaire, & en ſecond : celui qui deſſervoit à titre d'office, étoit par conſéquent le premier à ſon égard : c'eſt pour cette raiſon qu'on le nomma *prieur*, & ſon bénéfice *prieuré*, quoique ce ne fût en effet qu'une ſimple cure. ANN. 1180.

Il y eut néanmoins pluſieurs ſeigneurs qui ne furent ni aſſez ſimples, ni aſſez dévots pour croire qu'ils fuſſent obligés à reſtituer les dixmes aux eccléſiaſtiques. Un grand nombre s'obſtina à les garder comme droits domaniaux. Le troiſieme concile de Latran n'oſa pas décider une queſtion ſi délicate : mais il leur défend *de transférer à d'autres laïques celles qu'ils poſſédent* Tom. 10. concil. can. 14.

ANN. 1180. *au péril de leurs ames.* On a voulu conclure de-là qu'il les conservoit à ceux qui en étoient alors en possession : mais il est clair qu'il ne prononça rien qui pût tranquiliser leur conscience, s'ils n'avoient pas eu un titre mieux fondé dans leurs qualités de seigneurs.

On trouve dans ce même concile un monument curieux du faste ecclésiastique, jusques dans un siécle que nous regardons comme demi-barbare. Il ordonne que les archevêques, dans leurs visites, auront tout au plus quarante ou cinquante chevaux, les cardinaux vingt-cinq, les évêques vingt ou trente, les archidiacres sept, les doyens & leurs inférieurs deux. On leur défend en outre de mener avec eux des chiens & des oiseaux pour la chasse, d'imposer ni tailles ni exactions sur leur clergé, enfin d'exiger de leurs curés au-delà d'un repas frugal & modeste. Car nous ne pouvons souffrir, disent les peres du concile, que quelques-uns de nos freres obligent leurs inférieurs par les grands frais de visites, à vendre les ornemens des églises, & à consumer en un instant ce qui auroit suffi pour les faire subsister une année. Si un évêque or-

Can. 14.

Can. 6.

donne un prêtre ou un diacre ſans lui aſſigner un titre certain, le concile veut qu'il lui donne de quoi vivre, juſqu'à ce qu'il ſoit pourvu d'un bénéfice, à moins qu'il n'ait un patrimoine ſuffiſant. C'eſt, dit-on, le premier canon qui parle du titre patrimonial au lieu du titre eccléſiaſtique. C'eſt auſſi dans cette même aſſemblée qu'il fut réglé, que ſi les cardinaux étoient partagés dans l'élection des papes, celui-là ſeroit reconnu pour ſouverain pontife, qui auroit les deux tiers des voix.

ANN. 1180.

Tome 10. Concile, p. 1507.

Ce fut ſous ce même regne que prirent naiſſance les poëtes François, qui écrivirent en roman, c'eſt-à-dire, en langue romaine corrompue, qui étoit devenue la ſeule langue vulgaire. Il eſt vrai qu'on voit dès le commencement de la monarchie des verſificateurs appellés *Bardes*, qui chantoient au ſon des muſettes les actions des hommes illuſtres. On ſçait qu'une coutume encore en uſage ſous les premiers rois de la troiſieme race, étoit de ne point donner de combat, que dix ou douze groſſes voix n'euſſent entonné de toutes leurs forces la chanſon dite de Roland. L'hiſtoire rapporte que Guil-

Origine de la poëſie Françoiſe.

Le Gendre, Mœurs des Franç. pag. 179.

laume le Conquérant, pour animer ses troupes par le récit des hauts faits de ce héros imaginaire, la fit chanter trois fois avant de livrer bataille à son compétiteur au trône d'Angleterre. Mais outre que les vers des *Bardes* n'étoient qu'un jargon barbare & grossier, mêlange bisarre de Tudesque, de Gaulois & de Latin (*a*), on peut dire que la poësie françoise fit peu de progrès sous les Mérovingiens; qu'elle ne fleurit qu'un instant sous Charlemagne qui l'aimoit avec passion; que depuis elle tomba dans un oubli presque total, d'où elle ne sortit que vers le commencement du douzieme siécle.

ANN. 1180.

Math. Paris, an. 1066.

(*a*) On voit un monument curieux de ce langage singulier dans le serment que Louis de Baviere fait à Charles le Chauve son frere, de ne jamais abandonner ses intérêts. *Pro Deo amur, & pro Christian. poblo, & nostro commun salvamento dist di in avant, in quant Deus savir & podir me dunat, si sa vareio cist meon fradre Karlo, & in adjudha, & in cadhuna cosa, si com om per dreit son fradre salvar dist, ino quid ilimi altre si faret. Et ab Ludher nul plaid numquam prindrai, qui meon vol cist meum fradre Karle, in damno sit.* C'est-à-dire, *pour l'amour de Dieu, pour l'intérêt du peuple chrétien, & pour notre commune sureté, doresnavant, autant que Dieu me donnne de savoir & de pouvoir, je défendrai ce mien frere Charles, lui donnant aide & secours dans chaque querelle où il se trouvera engagé, comme un homme par droit est obligé de défendre son frere dans les torts qu'un autre lui feroit. Et je ne ferai aucun traité avec Lothaire, qui puisse être préjudiciable à mon frere Charles.* Nithard. l. 3. ad. an. 842.

La gloire de sa renaissance est due à la Provence, qui a produit ces aimables génies si connus sous les noms fameux de *Trouverres* ou *Troubadours* de *Conteurs*, de *Chanteurs*, de *Jongleurs* ou *Menestrels*. Les *Trouverres* étoient les vrais poëtes : ils inventoient les sujets, & les mettoient en vers. Ce sont eux qui ont les premiers fait sentir à l'oreille les vrais agrémens de la rime. Jusques-là elle étoit indiféremment placée au commencement, au repos, ou à la fin du vers : ils la fixerent où elle est maintenant, & il ne fut plus permis de la changer. Les *Conteurs* composoient les proses historiques & romanesques ; car il y avoit romans rimés & sans rimes. Ce fut alors qu'on entendit parler pour la premiere fois des soudans d'Acre, de Damas, de Babylone, & des potentats de l'Asie. Les *Chanteurs*, dont le nom seul exprime l'emploi, mettoient & exécutoient en musique les productions des *Troubadours*. Le devoir des *Menestrels* beaucoup plus anciens, puisqu'il est fait mention d'eux dès le commencement du onzieme siécle, étoit de les accompagner sur leurs divers instrumens.

Les différentes poésies des premiers

ANN. 1180.

M. Parf. du Théatre Franç. p. 3. & 4. du t. 1.

Idem, ibid. Page 6.

Trouverres étoient des chanſons triſtes ou gaies; les premieres nommées *Lais*, les ſecondes appellées *Soulas*; des *Paſtorales* où ils chantoient les amours, les plaiſirs & les amuſemens de la campagne; des *Syrventes*, poëmes mêlés de louanges & de ſatires où l'on célébroit les victoires remportées ſur les infidéles; des *Tenſons*, enfin des *Fabliaux*, & quelques dialogues qu'il plut d'appeller comédies. Il ne nous eſt reſté que le nom d'une de ces dernieres pieces. Elle eſt intitulée *l'Héréſie* des peres, ouvrage d'Anſelme Faydit, qui pour plaire à ſon bienfaiteur Raymond IV, comte de Toulouſe, imagina de tourner en ridicule les auteurs des conciles qui avoient condamné les Albigeois. Il eſt vrai que c'étoit plutôt une ſatire qu'une comédie : mais elle eut un très grand ſuccès dans un pays, où les hérétiques fiers de la protection du prince, avoient introduit la mode de railler les eccléſiaſtiques. Les légats mêmes des papes n'étoient pas épargnés : ce qui les força ſouvent de demander graces aux poëtes : leur abandonnant tout l'univers, à l'exception de Rome, qui malgré ſes prieres & ſes menaces n'en fut ni plus reſpectée, ni plus

ANN. 1180.

Idem, p. 3.

Ibid. p. 13.

M. Parf. hiſt. du théatre François, page 18.

plus ménagée. Cependant l'hiſtoire du théâtre François ne fait point remonter ſon origine ſi haut : nous nous réſervons à en parler dans ſon temps. ANN. 1180.

Les *Tenſons* étoient des queſtions fines & délicates ſur l'amour & ſur les amans. On demandoit, par exemple, lequel de deux amans témoigne le plus d'amour, ou celui qui eſt ſi jaloux, qu'il s'allarme de la moindre choſe, ou celui qui eſt ſi prévenu en faveur de ſa maîtreſſe, qu'il n'apperçoit pas même qu'il a de juſtes ſujets de jalouſie. Ces ingénieux problêmes donnoient lieu à mille agréables ſaillies ; & les ſentimens n'étant pas toujours les mêmes, il en naiſſoit d'aimables diſputes qu'on appelloit *Jeux mi-partis*. On portoit ces petites querelles devant une ſociété de dames également diſtinguées par leur naiſſance & par leur ſavoir, qui réſidoient ordinairement à Romanin ou à Pierre-feu. Elles prononçoient ſouverainement ſur les jalouſies & ſur les brouilleries des amans : c'eſt pour cela qu'on appelloit cette ſociété *la Cour d'Amour*. Ces étincelles d'eſprit paſſerent bientôt de la Provence en Picardie ; & ſi la premiere eut l'avantage d'avoir commencé, la ſeconde

M. Parf. ibid. p. 4. & 5.

M. Font. ibid. p. 11. & 13.

ANN. 1180. a du moins la gloire de ne lui céder que d'ancienneté. Les Picards avoient aussi leurs *plaids & gieux sous l'ormel*, c'est-à-dire, des assemblées de gentilshommes & de dames *qui s'exerçoient à la courtoisie & gentillesse*, & décidoient sans appel les questions qui étoient portées à leur tribunal.

Idem, ibid. p. 11. & 12.

Les *Fabliaux*, histoires galantes & le plus souvent scandaleuses, sont les originaux des meilleurs contes de Bocace, C'est, dit-on, dans Rutebeuf, Hebers, & autres auteurs aussi inconnus, qu'il a puisé la fable du palefrenier qui étant tondu, va tondre les autres; celle du mari jaloux qui confesse sa femme; celle du berceau, & quelques autres d'une morale aussi lubrique. Tous les *Fabliaux* cependant ne respiroient pas le libertinage : il y en avoit de moraux & d'allégoriques. Tel le *roman de la Rose*, dont les principaux personnages sont *jalousie*, *bel accueil*, *faux semblant*. Tel *le Tournoyment de l'Antechrist*, piece curieuse, qui n'est autre chose qu'un combat des vices & des vertus. Tel enfin le roman de Richard de l'Isle, où *honte* & *puterie* ont débat. Celle-ci irritée de ce que celle-là ne veut pas l'accompagner pour lui

faire honneur, la prend, & la jette d'un pont de Paris dans la Seine où elle se noie, *dont vient que plus n'y a honte dans Paris.* ANN. 1180.

On ne peut exprimer quel fut l'accueil que l'on fit en France aux *Troubadours* & à leurs associés. Le fameux Raymond Bérenger, devenu souverain de la Provence par son mariage avec Richilde, niéce de Frédéric I; les comtes de Sault, les barons de Grignans, ceux de Castellane, & tous les Seigneurs de Provence se faisoient gloire d'en avoir auprès d'eux. Richard *cœur de Lion*, roi d'Angleterre, les honora de son amitié & de ses bienfaits. Le roi Louis-le-jeune, non-seulement les reçut à sa cour & les combla de présens; mais lorsqu'il partit pour la Palestine, il voulut en avoir à sa suite, espérant qu'ils lui seroient d'un grand secours pour adoucir les ennuis d'un si long voyage. Tous les palais des princes leur étoient ouverts. Quelquefois au milieu d'un repas on voyoit arriver un *Trouverre* inconnu, avec ses Menestrels ou Jongleurs, à qui il faisoit chanter sur leurs harpes ou vielles les vers qu'il avoit composés.

M. Parf. ibid. p. 5. & 7.

On les payoit en armes, en draps,

en chevaux, ſouvent même en argent. Mais pour rendre ces récompenſes plus honnêtes, dit un célébre moderne, les princeſſes & les grandes dames ne faiſoient pas difficulté d'y joindre leurs faveurs. Tel étoit alors le foible du beau ſexe pour les beaux eſprits, ſur-tout lorſqu'ils réuniſſoient l'éclat de la naiſſance au brillant du génie. On trouve en effet de ſi beaux noms parmi les *Troubadours*, qu'il n'y a point aujourd'hui de grand ſeigneur qui ne s'eſtimât heureux d'en deſcendre. Tel gentilhomme qui n'avoit qu'une moitié de ſeigneurie, alloit courir le monde en rimant, & revenoit acquérir le reſte. Ce ne fut cependant pas toujours l'intérêt qui inſpira nos premiers *Trouverres* : la gloire des Muſes françoiſes eſt d'avoir eu dès leur aurore des comtes & des ducs, c'eſt-à-dire, des ſouverains pour éleves.

ANN. 1180. *M. Font. ibid. p. 6.*

Il faut avouer néanmoins qu'en France comme par-tout ailleurs, il y a toujours eu beaucoup de verſificateurs, & peu de poëtes. Ainſi dans un ouvrage où l'on s'eſt propoſé d'éviter les longueurs, on ſe contentera d'indiquer ceux qui ont le plus contribué à l'embelliſſement de notre poëſie. On comp-

Le Gendre, Mœurs des Franç. p. 180 & 181.

te parmi les plus célébres du douzieme & du treizieme ſiecle, un Abélard, cet homme ſi fameux par ſon eſprit & ſes malheurs, qui écrivit en vers l'hiſtoire de ſes aventures; un Guillaume *le Cour*, & un Alexandre de *Paris*, qui traduiſirent en vers de douze ſyllabes (*a*) un poëme latin intitulé l'*Alexandriade*; un Hugues de Berci, moine de Cluni, qui fit une ſatire ingénieuſe, mais ſanglante, où perſonne n'étoit épargné. Il lui donna le nom de *Bible* (*b*), parce qu'il prétendoit n'y dire que des vérités. ANN. 1180.

On ne doit cependant pas diſſimuler que cette poëſie, quoique l'admiration des ſiecles où ces auteurs écrivoient, ne fût encore bien imparfaite: ce n'eſt que ſous le regne de S. Louis,

(*a*) On prétend que ces ſortes de vers ont été depuis appellés *Alexandrins*, du nom ou du Héros de la piece, ou d'un des traducteurs.

(*b*) Dou ſiecle puant & horrible
M'eſtuet commencer une Bible.
Per poindre & per aiguillonner,
Et per bons exemples donner:
Ce n'eſt pas Bible loſengère,
Mais fine, & voire, & droiturière:
Mirouer eſt à toute gens.

Mais après avoir fait le procès à tous, dit Paſquier, *il ſe le fait ſur la fin du livre à ſoi-même par une gentilleſſe d'eſprit.*

Recherch de la France, *l.* 7. *c.* 3. *v.* 689. 690.

qu'elle commença d'être plus exacte.
ANN. 1180. Thibaut comte de Champagne & roi de Navarre, Pierre Mauclercs duc de Bretagne, Charles comte d'Anjou, & Raoul comte de Soissons, composoient de jolies chansons qui, au langage près, feroient honneur dans un siecle aussi délicat que le nôtre. On admireroit sur-tout celles que le comte de Champagne, devenu amoureux de la reine Blanche, composa à la louange de cette princesse (a), & fit graver sur les murailles & sur les vitres de son château de Provins : elles annonçoient à la France cette supériorité, qu'aucune nation ne lui dispute aujourd'hui dans ce genre de poësie. Le prince Champenois avoit à sa cour un grand nombre de poëtes, parmi lesquels on distinguoit Gaces Brulé, seigneur du premier rang. Ces beaux esprits s'assembloient souvent pour examiner leurs ouvrages, & le comte ne dé-

M. Parf. ibid. p. 30.

(a) Hugues de Berci qui tant a
Cherché le secle çà & là,
Qu'il a vu que tout ne vaut rien,
Presche, ore de faire bien :
Et si sçai que li plusour
Tenront mes sermons à folour :
Car ils ont vû que je amoye
Plus que nuz biau soulas & joye,
Et que j'ay aussi grand mestier
Nuz de moy preschier.

daignoit pas de préſider à cette aſſemblée, qu'on doit regarder comme la premiere académie Françoiſe. ANN. 1180.

La poëſie, ſous Philippe le Hardi, devint ſi fort à la mode, qu'il y avoit autant de maîtres de rime que de maîtres de danſe & d'eſcrime. Ce fut du temps de Philippe le Bel, que Jean de Meun acheva le roman de la Roſe, commencé quarante ans auparavant par Guillaume de Loris : ouvrage auſſi eſtimé de l'étranger que du François, & d'un auſſi bon goût à quelques égards, que ce qu'on admire le plus dans les auteurs Grecs & Latins. Le regne de Charles IV, dit le *Bel*, eſt célébre par l'inſtitution des *jeux Floraux* dans la ville de Toulouſe. On les appelle ainſi, parce que la récompenſe deſtinée à ceux qui remportent le prix de poëſie, eſt une violette & un ſouci, l'une d'or, l'autre d'argent. Cette fondation, dont on fait honneur à une dame illuſtre, nommée Clémence Iſaure, en réveillant la vanité des poëtes, excita l'émulation des villes voiſines. Bien-tôt on vit de pareils établiſſemens ſe former en d'autres endroits ; & la poëſie commença deſlors à ſe perfectionner. Elle conſiſtoit, au temps

Le Gendre, ibid. p. 181, 182.

ANN. 1324.

dont nous parlons, en *ballades*, en *chants royaux*, en *rondeaux*, & en *vaudevilles*.

Ce fut Corbeil, dit Villon, contemporain de Louis XI, qui donna le premier aux vers un tour aiſé & naturel. Octavien de ſaint Gelais traduiſit ſous Louis XII l'Odyſſée, l'Enéide, & toutes les épîtres d'Ovide (*a*). Melin ſon fils, qui brilla ſous François I, paſſe pour l'inventeur du madrigal François : il en faiſoit de ſi jolis, & les avoit tellement mis à la mode, que pendant plus d'un ſiecle on ne donnoit point de ſérénades aux dames, qu'on n'en chantât un ou deux à leur honneur. On admire encore de nos jours deux auteurs qui parurent dans le mêmes temps : Clément Marot, ſi fameux

(*a*) Clément Marot fait une mention très-honorable de ce poëte, dans une épigramme où il parle de quelques auteurs, tant anciens que de ſon temps.

De Jean de Mehun s'enfle le cours Loire
En maître Alain Normandie prend gloire,
Et plaint encore mon arbre paternel.
Octavien rend Cognac éternel.
De Moulinet, de Jean le Maire, & Georges,
Ceux de Hainaut chantent à pleines gorges.
Les deux Grébans ont le Mans honoré.
Nante la Brete en Meſchinoit ſe baigne.
De Coquilart s'éjouit la Champaigne,
Querci de toi, Salet, ſe vantera,
Et comme croy, de moi ne ſe taira.

par ſes églogues, ſes élégies, ſes épigrammes, ſes épitaphes, ouvrages juſques-là inconnus dans notre langue, & Joachim du Bellai, poëte célébre par la douceur & l'harmonie qu'il ſut donner à ſes poëſies (*a*). C'eſt lui qui fit revivre le ſonnet oublié depuis pluſieurs ſiecles (*b*), & qui en fixa les regles.

On eût dit, au rapport de Paſquier, *que le regne de Henri II fut du tout conſacré aux Muſes.* On vit alors paroître *un Pontus de Tiart*, *Jean-Antoine de Baïf*, *Jacques Tahureau*,

Recherch. de la France, l. 7. c. 6. p. 702. 703. t. 1.

(*a*) Les vers qu'il adreſſa à Maurice Seve, poëte Lionnois, feroient honneur même dans un ſiécle auſſi difficile que le nôtre.

Gentil eſprit, ornement de la France,
Qui d'Apollon ſaintement inſpiré,
T'es le premier du peuple retiré
Loin du chemin tracé par l'ignorance.

(*b*) On a de lui une piece de vers, où ſelon la coutume des poëtes, quelquefois trop prévenus en leur faveur, il ſe vante d'être le premier *ſonneur de ſonnets* : c'eſt l'expreſſion de Paſquier. l. 7. p. 704. *tome* 1.

Et humblement je chantai
L'olive, dont je plantai
Les immortelles racines.
Par moi les graces divines
Ont fait ſonner aſſez bien
Sur les rives Angevines
Le ſonnet Italien.

Guillaume des Autels, Nicolas Denisot, Louis le Caron, Olivier de Magny, Jean de la Pieruse, Claude de Butel, Jean Passerat, Louis des Masures. Moi-même sur ce commencement, continue le savant auteur, *mis en lumiere mon Monophile, qui a été favorablement recueilli. Chacun avoit sa maîtresse qu'il magnifioit, & chacun se promettoit une immortalité de nom par ses vers : toutefois quelques-uns se trouvent avoir survécu leurs livres :* malheur très commun de nos jours. Mais de tous les poëtes de ce temps, les plus célébres furent Remy Belleau, si connu par ses pastorales ; & Pierre de Ronsard, qui se vante d'être le pere de l'ode françoise. Ce poëte, l'admiration de son siecle par son style enflé, & sa vaste érudition, tomba bientôt dans le mépris. On ne peut voir sans horreur, dit un judicieux moderne, l'inhumanité avec laquelle il écorchoit tous les auteurs Grecs & Latins. Pibrac se distingua sous Henri III par sa poësie sententieuse, Desportes par ses vers galans, Bertaut par une diction simple, aisée, naturelle.

Le Gendre, mœurs de la France, p. 183.

Le siecle des héros est communément celui des génies. L'immortel

Malherbe parut ſous Henri le Grand, pour ſervir de modele à tous les poëtes qui aſpirent à la perfection. Il s'exprimoit en vers avec autant d'aiſance & de netteté, que s'il eût écrit en proſe. C'eſt de tous nos beaux eſprits celui qui a le plus contribué à la pureté du langage & à l'exactitude de la poëſie. On vit ſous Louis XIII un marquis de Racan, auteur de quelques pieces fort eſtimées, un Théophile, dont le brillant, la vivacité & la hardieſſe impoſerent à bien des gens ; un Mainard qui poſſédoit éminemment l'art d'aſſaiſonner une épigramme ; un Voiture enfin dont les ouvrages reſpirent un enjouement plus admirable qu'imitable. Benſerade, ſous Louis le grand, excella dans les vers galans, Boileau & Sanlecque dans la ſatire, la Fontaine dans les contes & les fables.

Idem, ibid.

Tel étoit l'état du bel eſprit en France ſous Louis VII : tels ſes progrès juſqu'au dix-ſeptieme ſiecle. On peut juger de la perfection où étoient alors les beaux arts, par un monument qui attire encore aujourd'hui les regards des curieux. On devine ſans doute qu'il s'agit de Notre-Dame de Paris, édifice commencé ſous ce même

Fondation de la cathédrale de Paris & quelques uſages ſinguliers.

Lebœuf, hiſt. de Paris, t. 8. p. 6. 9.

regne. Il paroît par un titre de l'an 860, que cette illustre cathédrale portoit autrefois le nom de S. Etienne. C'étoit encore en 522 la seule qui fût dans l'enceinte de la capitale de l'empire François. On y joignit dans la suite une autre basilique dédiée à la mere de Dieu. Cette derniere servoit comme de chapelle aux premiers rois de la troisieme race, qui avoient leur palais à la pointe occidentale de l'isle. Il est du moins certain qu'ils s'y rendoient souvent suivis de leur cour, avec le Clergé, pour la célébration des saints mysteres.

ANN. 1160. Ce fut sur les fondemens de ces deux basiliques, que l'évêque de Paris, Maurice de Sully, entreprit d'élever celle que nous voyons aujourd'hui. Mais soit défaut de zele dans les pasteurs, soit indifférence de la part des fideles, soit disette d'ouvriers, elle ne fut achevée qu'au bout de près de deux cens ans. On n'attendit pas néanmoins tout ce temps pour y célébrer les divins offices : on crut que pour cela il suffisoit d'une simple bénédiction du lieu & des autels. La cérémonie de la dédicace fut différée pour des raisons inconnues : insensiblement les

Idem, ibid. p. 13. 14.

ſiecles ſe ſont écoulés : on n'y a plus penſé. L'architecture de cet édifice, quoique d'un ordre gothique, comme celle de toutes nos vieilles cathédrales, eſt noble & majeſtueuſe : mais les figures qui chargent le frontiſpice bâti ſous Philippe Auguſte, ne donnent pas une haute iée des ſtatuaires de ce temps-là.

On voit par un paſſage de Pierre le Chantre, que l'égliſe de Paris, ainſi que pluſieurs autres, avoit droit d'ordonner le duel entre ſes tenanciers, pour la déciſion de certaines cauſes. C'étoit dans la premiere cour du palais épiſcopal, où eſt aujourdhui le ſiége de l'officialité, que ſe donnoient ces combats, reſtes malheureux de l'ancienne barbarie; mais autoriſés par les loix d'alors. On dit que le pape Eugene conſulté ſur cet uſage, répondit ſimplement, *ſuivez vos coutumes.* Les abbés de ſaint Denis, de ſainte Géneviève & de ſaint Germain-des-Prez jouiſſoient du même privilege. Ce dernier demanda le duel ſous le regne de Louis VII, pour prouver qu'Etienne de Maci n'avoit pas eu droit de faire empriſonner un ſerf de ſon égliſe. Le combat fut opiniâtre & long temps

douteux : mais enfin Dieu voulut que le champion de l'abbaye emportât l'œil de ſon adverſaire, qui reſpectant les décrets du ciel, confeſſa qu'il avoit ſoutenu une mauvaiſe cauſe.

On peut ſe former une idée de la richeſſe des égliſes dans ces anciens temps, & de la maniere dont on les ornoit aux grandes fètes, par un trait tiré de la chronique d'Albéric de Trois-fontaines. Un voleur, dit cet écrivain, entreprit la nuit de l'Aſſomption, de tirer à lui du haut des voûtes où il s'étoit caché, les baſſins & les chandeliers d'argent qui paroient le grand-autel de Notre-Dame de Paris. Malheureuſement les cierges étoient allumés, & en s'élevant mirent le feu aux tentures dont la baſilique étoit décorée. L'incendie fut tel, qu'il brûla une partie des tapiſſeries. L'auteur fait monter cette perte à neuf cens marcs d'argent : ce qui reviendroit aujourd'hui à quarante-cinq mille livres.

Ibid. p. 17.

Un uſage de cette même égliſe, pour repréſenter, le jour de la Pentecôte, la deſcente du ſaint-Eſprit, étoit de jetter du haut des voûtes ſur l'aſſemblée chrétienne des pigeons,

des oiseaux, des fleurs & des étoupes enflammées.

On trouve encore dans le trésor de cette illustre basilique plusieurs monumens curieux sur les investitures, & sur les réparations des dommages. Celles-ci se faisoient par l'offrande d'un morceau de bois sur lequel l'acte étoit écrit, ou par celle d'une baguette d'argent, suivant la condition de celui qui se soumettroit à cette cérémonie toujours humiliante. Celles-là se donnoient souvent par le moyen d'un couteau que le bienfaiteur déposoit sur l'autel de l'église qu'il avantageoit de quelque terre, ou de quelque autre possession. C'étoit déclarer authentiquement qu'en cédant le domaine absolu de la chose, on donnoit plein pouvoir de renverser, d'abattre, de couper, de moissonner : ce qui exprime une parfaite propriété.

Idem, ibid.

Du Cange au mot investitura.

Ce n'étoit pas la seule maniere dont on confirmoit anciennement les donations faites aux églises. Chaque pays avoit sur cela ses usages particuliers : on ne fera qu'indiquer les plus remarquables. On mettoit sur l'autel, ou entre les mains de l'évêque, de l'abbé, ou de l'ecclésiastique qu'on vou-

Différentes formes d'investitures.

Idem, ibid.

loit gratifier, un gazon, un faiſceau d'herbes, un rameau ou une branche d'arbre, un bâton, un morceau de bois, un fêtu noué, une cruche remplie d'eau de mer, une bible, un calice, une croſſe, un chandelier, une touffe de cheveux, une clef, un gand, une courroie, un denier, une bourſe, quelques grains d'encens, un miſſel, un linge, un marteau, un gantelet, un mouchoir, un martyrologe, un pain, une coupe ou quelque autre choſe dans le même goût, toujours plus commune que rare & précieuſe.

Ces ſymboles, qui étoient les mêmes pour les ceſſions, les ventes & les échanges ſe conſervoient avec d'autant plus de ſoin, qu'ils annonçoient à leur façon le domaine de la choſe cédée, vendue, ou changée. Du Cange aſſure qu'il a vu dans les archives de S. Denis pluſieurs chartes, dans l'extrémité deſquelles étoient enveloppés quelques petits morceaux de bois. Car la coutume exigeoit qu'on brisât les inſtrumens qui avoient ſervi aux inveſtitures : pour marquer, dit ce ſavant auteur, que comme ils ne pouvoient plus être par la ſuite d'aucun uſage, de même celui qui donnoit

ſ vendoit, ne pouvoit plus rentrer ans la poſſeſſion de ce qu'il cédoit & ranſportoit. La cérémonie ſe termioit ordinairement par un baiſer. On it dans une charte de l'égliſe de ſaint Aubin d'Anjou, qu'un ſeigneur de ette province, du conſentement de on fils & de ſa bru, donna à Dieu & à . Aubin la terre de Brilchiot, & que our confirmer cette donation, le ere & le fils embraſſerent le moine Gautier, Mais, ajoute-t-elle, *comme parmi nous c'eſt une choſe inuſitée qu'une dame baiſe un moine, Gautier délégua un certain Lambert, prevôt ou avoué de l'abbaye, pour recevoir le baiſer de la bienfaictrice.*

On n'avoit guère plus d'uniformité dans les inveſtitures des principautés, des bénéfices, des dignités, & des fiefs. Celle du royaume ſe faiſoit ſous la premiere race par la lance, ſous la ſeconde par la couronne & les habits royaux, ſous la troiſieme par l'épée, le ſceptre & la main de juſtice: celle des évêchés & des abbayes par l'anneau & la croſſe ou bâton paſtoral: celles des duchés & autres grandes dignités, par un étendard ou une épée, quelquefois encore par une cape, eſpé- *Idem, ibid.*

ce de ſurtout qui enveloppoit tout corps, ou par un cercle d'or : celle d fiefs ordinaires par une épée, un ca que, une coupe, des éperons, un étrille, un arc, une flèche, un gantele une broche.

Ce que c'étoit que l'hommage, & ses différentes espéces.

On remarquera à cette occaſion qu' n'y avoit aucun fief, qui ne fût ſujet l'hommage. C'eſt ainſi qu'on appello alors & qu'on appelle encore aujou d'hui, le lien de droit, qui unit l ſeigneur & le vaſſal, celui-ci par l promeſſe *de garder foi dans les choſe droiturieres & néceſſaires*, celui là pa l'obligation *de maintenir & défendre ſo tenant en ſa ſaiſine envers toutes gens Car autant le ſeigneur eſt tenu à ſo homme, comme l'homme à ſon ſeigneur forſque ſeulement en révérence.* On diſ tinguoit trois ſortes d'hommages; l'or dinaire, en vertu duquel le vaſſal de voit féauté, juſtice & ſervice, c'eſt-à dire, ſe trouver aſſidument aux aſſiſe ou plaids du ſeigneur, l'aider de ſe conſeils dans l'adminiſtration de ſa juſ tice, & le ſuivre dans ſes expéditions militaires : le ſimple, qui ſe faiſoit nu- ment, ſans aucune preſtation de ſer- ment, ou avec quelque exception : le lige enfin, qui obligeoit le vaſſal à ſer-

Coutume de Norm. c. 29.

Britton, in leg. Angl. c. 68.

ir le ſuzerain envers & contre toute :éature qui peut vivre & mourir. 'elle étoit l'eſpece de l'hommage que :s rois d'Angleterre rendoient aux ıonarques François en qualité de feuataires de la couronne : *Nous reconoiſſons*, dit Edouard III, *que l'homıage que nous fîmes à Amiens au roi de 'rance, eſt & doit être entendu lige & ue nous devons foi & loyauté porter.*

Froiſſart. 1, 1. c. 15.

On appelloit *hommage de corps*, celui qu'un homme ſerf devoit au ſeigneur de la glèbe où il étoit attaché, & en vertu duquel il ne pouvoit prendre par mariage femme d'autre condi:ion que de la ſienne, ſans le congé de ſon ſeigneur. On voit un arrêt du parlement qui déclare *la nommée Agnès, femme de corps, taillable de haut & de bas à volonté, & ne pouvant ſe marier que du conſentement du chevalier ſon ſeigneur.* Si l'homme ſerf violoit cette obligation, il étoit condamné à une amende plus ou moins forte, ſuivant le bon plaiſir du maître. Lorſque les ſeigneurs accordoient ces ſortes de permiſſions, ils convenoient entre eux de partager également les enfans qui provenoient de ces alliances. *Nous déclarons*, dit Guillaume

Ce que c'étoit que l'hommage de corps.

Coutume de Vitr. art. 144.

Arrêt, Paris 28. Janvier 1319.

Apud. Brol. l. 2. hiſt. Paris.

évêque de Paris, *que nous consenton[s] qu'Odeline notre femme de corps, épou[se] Bertrand, homme de corps de l'Eglise d[e] saint Germain-des Prez, à conditio[n] que les garçons & les filles qui seron[t] procréés de ce mariage, appartiendron[t] moitié à notre personne, moitié à l'abb[é] dudit monastere.*

In Tabul. S. Magl. Parif. Chart. 15.

Il y a des lettres-patentes d[e] Louis VII, pour confirmer une pareille transaction de Louis le Gro[s] son pere, avec l'abbé de S. Magloire, *ne voulant pas*, dit ce religieux prince, *que cette église demeure privée d[u] fruit de sa famille.* On croiroit assurément qu'il s'agit du produit de quelque terre, ou de quelque vigne. Tell[e] étoit alors la condition malheureus[e] de ce qu'on appelloit serf ou mainmorte. *Si aucun vilain de qui que c[e] soit*, disent les assises de Jérusalem, *s[e] marie avec vilaine d'autre lieu, sans l[e] commandement du seigneur de la vilaine, le seigneur du vilain rendra au seigneur de la vilaine une autre en échange de tel âge, par la connoissance de bonnes gens. Et s'il ne trouve vilaine qui la vaille, il lui donnera le meilleur vilain qu'il aura d'âge d'être marié.*

Chap. 270.

Différentes formules d'hommage.

On faisoit hommage de son fief, la

e nue, ſans épée, ſans éperons, à
ıoux, & les mains dans celles du
gneur qui étoit aſſis & couvert. La
mule étoit pour l'ordinaire: *Je de-* Litlton, ſect. 83.
ns votre homme de ce jour en avant,
vie, de membre, de terreſtre hon-
ır, & à vous ſerai féal & loyal, &
à vous porterai des tenemens que
reconnois tenir de vous, ſauf la foi
e je dois à notre ſeigneur le roi. Mais Idem, ſect. 27.
e dame ne diſoit point: *Je deviens*
tre femme, parce qu'il n'eſt conve-
ent que femme diſe qu'elle deviendra
nme à aucun homme, forſque à ſon
ron, quand elle eſt épouſe. Ainſi elle
ra: Je fais à vous hommage, & à
us ſerai féale & loyale & *foi à vous*
rterai des tenemens que je tiens de
us. Le roi d'Angleterre duc de Guien-
e, dit Edouard III, *tiendra ſes mains*
tre celles du roi de France: & cil qui
rlera pour le roi de France, adreſſe-
ces paroles au roi d'Angleterre,
dira ainſi: Vous devenez homme li-
e du roi de France, & lui promettez
i & loyauté porter? dites, voire.
t ledit roi & ſes ſucceſſeurs ducs de
uienne, diront, voire. Alors le roi
e France recevra ledit roi d'Angleterre
duc audit hommage lige, à la foi,

& à la bouche, c'est-à-dire, au baise[illegible] Le roi n'accordoit cette derniere fa-veur qu'à la noblesse du sang (*a*) ja-mais à celle du fief.

Devoir des vassaux.

L'obligation n'étoit pas la même pour tous les vassaux. Les uns étoient tenus de faire *plege ou plejure : & l'ave[illegible] pu voir*, dit un Auteur Anglois, *pa[illegible] le roi de France, qui fut prisonnier[illegible] comment il fut ordonné que plusieu[illegible] nobles barons qui étoient ses hommes[illegible] s'en allassent en Angleterre tenir pri-son pour lui.* Les autres s'obligeoient à *faire service de leur propre corps*, c'est-à-dire, à servir de champions au sei-gneur, & à combattre pour lui, *lors[illegible] qu'il étoit accusé d'aucun cas, qui pa[illegible] gage de bataille dût se terminer.* On peut dire cependant en général qu[illegible]

Butiler, l. 1. tit. 82.

Gloss. in con-suet. Norm. c. 29.

(*a*) Ainsi qu'on peut le voir par ces vers tirés d[illegible] Roman de la rose, & rapportés par du Cange a[illegible] mot *homagium osculi.*

Or je veux pour ton advantage
Qu'orendroit me fasses hommage,
Et me baise emmi la bouche
A qui nul vilain homme ne touche.
A moi touchier ne laisse mie
Nul homme où il ait villenie.
Je n'y laisse mie touchier
Chacun Bouvier, chacun Bouchier;
Mais être doit courtois & frans,
Celui duquel hommage prens.

ıt feudataire devoit foi & loyauté, ·érence, conseil, & aide. *C'est men-sa foi vers son seigneur*, disent les ises de Jérusalem, que de mettre laisser mettre la main sur son corps, conseiller qui que ce soit contre ı gré, de solliciter en cour contre ; intérêts, de porter les armes con-: lui, *de faire à son escient ou de urchasser la honte & le dommage de maison. Nul vassal ne doit à la fem-: de son seigneur, ne à sa fille, re-erre vilainie de son corps, ne souf-ir, ne consentir à son pouvoir, que utre li fasse : ce est à savoir de sir à li charnellement comment que soit, si ce n'est par mariage, ne à sa eur, tant comme elle est damoiselle en n hôtel.* Ch. 197.



PHILIPPE II.

Surnommé Auguste.

ANN. 1181.

LA conquête de la Normandie, d[u] Maine, de l'Anjou, de la Toura[i]ne & du Poitou; l'acquisition de[s] comtés d'Auvergne & d'Artois; le re[-]couvrement de la Picardie, & d'u[n] grand nombre de places & de terre[s] en Berry; la réunion de plusieurs au[-]tres comtés, châtellenies & seigneu[-]ries à la couronne; l'autorité royal[e] affermie; la puissance de la maison de[s] Plantagenêts abattue; la subordinatio[n] rétablie parmi les grands vassaux[;] l'orgueil des ennemis de la France ré[-]primé: tels sont les titres qui confir[-]ment à Philippe II, les glorieux nom[s] de *Conquérant*, de *Magnanime*, & d'*Auguste*: tel est en même temps l[e] précis des événemens qu'offre l'histoir[e] de son regne.

Jalousie entre les grands qui veulent partager l'autorité.

Louis, croyoit avoir pris les mesu[-]res les plus infaillibles pour assurer l[a] tranquillité de l'Etat après sa mort[;] mais la jalousie du commandement le[s] rendit presque inutiles. Les princes d[e] Champagn[e]

Champagne, oncles de Philippe, ne voyoient qu'avec dépit toute l'autorité entre les mains du comte de Flandre, tuteur, dit un auteur contemporain, gouverneur & parrein du jeune monarque. La reine-mere, soit complaisance, soit ambition, entra dans leur ressentiment, & publioit hautement que toute la puissance devoit lui appartenir préférablement à un étranger, à qui les intérêts de son fils ne pouvoient être qu'indifférens. Le comte de Sancerre, le plus jeune, mais en même-temps le plus hardi des princes de sa maison, fut le premier qui leva l'étendart de la rebellion. Philippe à cette nouvelle monte à cheval, vole dans le Berry, force Châtillon, l'une des meilleures forteresses du pays, y fait mettre le feu, la rase, & porte la désolation sur toutes les terres du rebelle. Le comte cependant se déroba à cette premiere poursuite, & quoique la France fût menacée d'une guerre civile, tout étoit encore calme & tranquille dans le royaume.

ANN. 1181.

Philippid. l. 1. p. 110. apud Duch. tome 5.

Retraite de la reine mere en Normandie.

Mais bien-tôt la reine mere fit éclater son mécontentement, & sa fuite précipitée en Normandie, mit tout l'état en combustion. Elle fut reçue

ANN. 1181.

des deux rois d'Angleterre avec des honneurs qui marquoient autant d'envie de profiter des troubles qui agitoient la France, que d'estime & de respect pour la personne d'une grande princesse. On affecta de prendre hautement sa défense, & sous prétexte de la venger d'une injustice criante, on se mit aussi-tôt en état d'agir avec une nombreuse armée. Philippe, prévenu du mauvais effet que pouvoit produire l'idée de sa jeunesse, avoit résolu d'éviter tous les vices de cet âge, sur-tout l'oisiveté, l'inapplication, l'amour du plaisir. Il partit promptement à la tête de ses troupes, & suivi du comte de Flandre, s'avança sur les frontieres de Normandie. Déja les armées étoient en présence, prêtes à en venir aux mains, lorsque le cardinal de S. Chrisogone, légat du pape, fit consentir les deux rois à une conférence qui se tint entre Gisors & Trie.

Roger de Hoveden.

Retour de la reine Anciens traités renouvellés avec l'Angleterre.

La partie auroit pu paroître trop inégale. Henri, consommé dans les affaires par une longue expérience, passoit pour le plus grand politique de son siécle : Philippe, jeune prince de quinze ans, ne faisoit que commen-

ser sa carriere, & cette entrevue étoit à premiere négociation. Mais en lui a prudence & le courage avoient devancé les années. Ce fut envain que le vieux Henri employa tour-à-tour les amitiés, les caresses, les reproches & es menaces: Philippe répondit avec ierté qu'étant roi, il n'étoit responsable de sa conduite qu'à Dieu seul; que 'ordre établi dans son royaume subsisteroit malgré les efforts des séditieux, & qu'il sauroit punir sévérement l'orgueil de ceux qui oseroient ttenter à son autorité. Cette hardiesse tonna le monarque Anglois, & lui it connoître ce que sa maison avoit à raindre d'un tel prince. Enfin, chaun relâcha un peu de ses intérêts. Le eune roi voulut bien consentir au reour de la reine mere, promit de lui ournir dequoi soutenir son rang, & ui permit d'espérer qu'elle auroit aurès de lui toute l'autorité qu'elle pouoit attendre de sa jeunesse & de la ature. On confirma les anciens traités ntre les deux couronnes, & ce fut insi qu'un grand péril s'évanouit.

ANN. 1181.

Idem, ibid.

Le retour de la mere fut la perte du iteur. Adéle, secondée des seigneurs e Couci & de Clermont, favoris du

Changement dans le ministère.

ANN. 1181. jeune monarque, ne ceſſoit de repréſenter combien il étoit dangereux de laiſſer toute l'autorité entre les mains d'un homme déja ſi puiſſant par la poſſeſſion de tant de provinces. On affectoit de le peindre comme un prince violent que rien n'étoit capable d'arrêter, ni la religion ni l'honneur. On citoit l'exemple de Gautier de Fontaines, qui ſoupçonné d'un commerce criminel avec la comteſſe de Flandre, fut tué à coup de maſſue par ordre du cruel mari, enſuite attaché à un gibet la tête en bas: ſupplice qui deshonoroit le juge lui-même: c'étoit publier ſa honte, au lieu de la réparer. On ne peut exprimer l'impreſſion que de tels diſcours firent ſur l'eſprit d'un jeune prince, naturellement hautain, & jaloux du commandement. Le comte ne fut pas long-temps à s'appercevoir qu'on l'avoit deſſervi: loin de ſe roidir contre le torrent, il ſe retira dans ſes Etats ſans témoigner le plus léger reſſentiment.

La conduite des affaires fut confiée à Robert-Clément du Metz, que le feu roi avoit chargé de l'éducation de Philippe. C'étoit un homme d'une probité généralement reconnue, qui

réunissoit toutes les qualités du philosophe, du guerrier & du courtisan. On attendoit beaucoup de son administration; mais une mort précipitée fit évanouir toutes ces grandes espérances. Gilles Clément son frere, lui succéda dans le ministere, comme dans la dignité de maréchal de France. Ce seigneur ne fit encore que paroître, & mourut peu de mois après son élévation. On jetta enfin les yeux sur le cardinal de Champagne, frere de la reine mere. Tout conspiroit en sa faveur, naissance, dignité, savoir, probite, bonté : toute la France apprit avec une extrême joie, qu'il avoit été déclaré chef du conseil & premier ministre. Les commencemens de son ministere furent signalés par une de ces actions également susceptibles de louange & de blâme, suivant les différentes façons d'envisager un seul & même objet : je veux dire par le bannissement des Juifs.

ANN. 1181.

Bannissement des Juifs.

Ce peuple aussi avide que laborieux, en prêtant à gros intérêt, avoit acquis, dit-on, plus d'un tiers des biens du royaume : chose incroyable, si l'on ne savoit d'ailleurs qu'il étoit puissamment soutenu par les grands

ANN. 1181. *Rigord, apud Duch. t. 5. p. 8.*

ſeigneurs, qui n'avoient pas honte de partager ſes gains infâmes. Cette protection l'avoit tellement enhardi, qu'il portoit l'inſolence juſqu'à contraindre un débiteur à renoncer à ſa liberté & à ſe rendre eſclave, lorſqu'il n'étoit pas en état de payer. Philippe, ſenſible à la miſere de ſes ſujets, conſulta un hermite du bois de Vincennes, nommé frere Bernard, perſonnage en grande réputation de ſainteté. Ce bon dévot, ne conſultant lui-même que ſon zèle, eut bien-tôt fait réſoudre la perte de cette malheureuſe nation. Le jeune roi rendit en conſéquence un édit, qui enjoignoit aux Juifs de ſortir dans trois mois des terres de ſon obéiſſance. Leurs immeubles furent confiſqués, leurs créances déclarées illégitimes, les François déchargés de toutes les obligations qu'ils avoient pu contracter à leur égard, en payant au monarque la cinquieme partie de la dette. On leur laiſſoit néanmoins leur argent comptant & tous leurs meubles; mais on ne leur accordoit qu'un très-court eſpace de temps pour pouvoir les emporter. Ce terme expiré, on permettoit de leur courir ſus. On finiſſoit enfin par ordonner que

toutes leurs ſynagogues ſeroient converties en égliſes. ANN. 1185.

Chacun raiſonna à ſa façon ſur cette ordonnance & ſur les motifs qui l'avoient inſpirée. Les uns croyoient qu'il y avoit de l'injuſtice à dépouiller des malheureux, ſans aucun examen des crimes qu'on leur imputoit : les autres eſtimoient qu'une pareille émigration étoit une vraie perte pour le royaume qu'elle dépeuploit. Quelques-uns diſoient que permettre aux Juifs d'enlever leur or, leur argent, & leurs pierreries, c'étoit appauvrir l'Etat, dont ils avoient ſu s'approprier toutes les richeſſes : quelques autres alloient même juſqu'à ſoutenir que les gens qui prêtent, loin d'être nuiſibles dans une monarchie, ſont ſouvent utiles, quelquefois même néceſſaires, pourvu que le gouvernement ſoit attentif à réprimer les abus. Les grands ſur-tout, c'eſt-à-dire, ſelon Rigord, *les comtes, les barons, les archevêques & les évêques*, gagnés par les préſens des proſcrits, n'oublierent ni prieres, ni promeſſes pour fléchir le jeune monarque ; mais rien ne fut capable de l'ébranler. On lui avoit conté dans ſon enfance mille hiſtoires affreuſes, qui lui avoient

ANN. 1181.

inſpiré une ſi grande averſion pour ce peuple, qu'on ne put jamais le ramener à des ſentimens plus doux.

Rigord, ibid. p. 8. 9.

Guil. Armor. ibid. p. 71. 72.

On lui diſoit que les Juifs recevoient en gage, pour l'argent qu'ils prêtoient à uſure, des crucifix d'un grand prix & même des calices, qu'ils profanoient juſqu'à s'en ſervir dans leurs repas : qu'on venoit de trouver par révélation une croix d'or & un livre d'évangiles ornés de pierreries, qu'ils avoient cachés dans un infâme cloaque : que tous les ans à la fête de Pâques, ils enlevoient un enfant chrétien, ſur lequel ils renouvelloient le ſupplice que leurs ancêtres avoient fait ſouffrir au Sauveur du monde : témoin ſaint Richard, jeune enfant de Pontoiſe, crucifié nouvellement par ces barbares. L'horreur juſtement dûe à tant d'abominations qu'il ſuppoſoit réelles, le rendit inflexible à toutes les ſollicitations. Les malheureux n'eurent d'autre choix que de quitter la France, ou d'abjurer le judaïſme. Quelques-uns ſe firent baptiſer : le plus grand nombre alla chercher un aſyle dans une autre contrée.

ANN. 1182.

Tout étoit calme dans le royaume : Philippe ſut employer ce mo-

ment de tranquillité à des ouvrages utiles ou agréables. Il acheta des lépreux, qui demeuroient hors de la ville le privilége d'une foire qu'il transféra en un endroit nommé dans les anciens titres *Champeaux* ou les *Petits-Champs*. On y bâtit par ses ordres deux grandes maisons ou halles, qu'il fit entourer d'un mur avec des portes qui se fermoient la nuit. On permit aux marchands d'élever entre ce mur & ces halles des étaux où ils pussent être à couvert, à condition de payer un certain droit qu'on appelloit *étalage* Il y avoit dans ce même terrein un emplacement que nos premiers rois avoient donné pour y faire le cimetiere de Paris : car alors il n'étoit pas permis d'enterrer dans la ville. Ce lieu, toujours respecté chez les chrétiens, étoit devenu un réceptacle d'immondices, & les femmes perdues de débauches en avoient fait le théâtre de leurs prostitutions. Le roi n'apprit ces abominations qu'avec la plus vive douleur, & pour y remédier, le fit enfermer de bons murs : c'est ce qu'on appelle aujourd'hui le cimetiere d es saints innocens. Un saint prêtre, nommé Pierre de Roissi, entreprit de

ANN. 1182.

Occupations pacifiques du jeune roi.

Rigord, ibid. p. 41.

Philippid. l. 1. *p.* 108.

prêcher ces pécheresses publiques, & eut le bonheur d'en convertir un grand nombre. Les unes devinrent des modèles de la chasteté conjugale : les autres se condamnerent à faire, nu-pieds, de longs & pénibles pélerinages, pénitence alors très usitée : un grand nombre se consacra à Dieu, & prit le voile dans la nouvelle abbaye de saint Antoine, qui fut fondée vers ce même temps à Paris pour leur servir de retraite.

ANN. 1182.

Ce ne sont pas les seuls embellissemens que la capitale doit aux soins de Philippe. L'odeur infecte qui s'élevoit des boues de la ville, étoit si grande, qu'elle pénétroit jusques dans le palais de nos rois, & le rendoit presque inhabitable. Le jeune monarque résolut de remédier à cet inconvénient, & sans s'étonner ni de la difficulté de l'entreprise, ni de la prodigieuse dépense qu'elle exigeoit, donna ses ordres au Prévôt de Paris de faire paver toutes les rues & toutes les places publiques : ce qui fut exécuté en *pierres quarrées*, si l'on en croit Guillaume le Breton, auteur contemporain. Alors, dit Rigord, l'ancien nom de *Lutece*, qui signifie un terrein

Idem, ibid. page 6.

boueux, fut changé en celui de Paris, qui exprime, ajoute-t-il, ou la bravoure de la nation Françoise, ou sa descendance de Priam par Francion fils d'Hector & neveu de Paris. Car on avoit beaucoup de peine à se défaire de l'ancien préjugé, qui donne aux Francs une origine Troyenne. ANN. 1182.

Ce n'étoit point encore assez d'avoir établi la propreté dans Paris, il falloit aussi pourvoir à sa sûreté. C'est ce qui fit naître au monarque la pensée de réunir dans la même enceinte une partie des bourgs qui environnoient cette capitale. On y travailla avec tant de diligence, qu'en très peu de temps cette vaste clôture fut achevée. On ne laissa hors des murs, qui furent flanqués de bonnes tours, que le palais du Louvre, saint Honoré, une partie du Bourg-l'Abbé, l'abbaye de saint Martin, le Temple, les bourgs de saint Eloy, de saint Victor, de saint Marcel, & de saint Germain-des-Prez. Il y avoit entre ces bourgs qu'on venoit d'enclore, plusieurs espaces remplis de jardins, de terres labourables, de vignes & de prairies : chacun s'empressa de les couvrir de bâtimens. Le roi, pour faciliter l'exécution d'un *Idem, ibid. p. 31. 32.*

ANN. 1182. ouvrage qu'il avoit si fort à cœur, se chargea de dédommager les propriétaires du terrein où passeroient les fondations des murs & les fossés : le reste de la dépense fut fait par les bourgeois. Mais il y a toute apparence, dit le savant historien de la Police, que Philippe, pour les indemniser, ceda à la ville une partie des droits dont elle jouit encore aujourd'hui. Dans un arrêt du mois de mars 1274, sous Phililippe le Hardi, il est fait mention de ceux qui avoient été accordés à cette capitale par le roi Philippe Auguste son bisaïeul, sur les taverniers & les jurés crieurs : présomption violente qu'il en est de même de tous les autres.

De la Mare, traité de la Pol. t. 1. p. 76.

Les soins du monarque ne se bornerent point à la seule capitale : les autres principales villes du royaume furent également embellies & fortifiées par ses ordres. On admira par tout le généreux désintéressement du prince, qui pouvant, sans se rendre coupable d'aucune injustice, élever des murs & creuser des fossés sur un fond étranger, ne voulut point user de son droit, & contribua de l'argent de son épargne à la construction d'un ouvra-

Rigord, ibid.

ge, qui n'avoit d'autre objet que l'utilité publique.

C'est aussi vers ce même temps, que le bois de Vincennes fut entouré de murailles. Le dessein du monarque étoit d'en faire un lieu de chasse. Le roi d'Angleterre qui en fut informé, rassembla tout ce qu'on put prendre de jeunes cerfs, de daims & de chevreuils dans ses Etats de Guienne & de Normandie, les embarqua sur la Seine, & les envoya à Paris *au roi Philippe son seigneur.* Le jeune prince les reçut avec joie, & les fit enfermer dans son nouveau parc, où il mit des Gardes pour veiller à leur conservation.

ANN. 1183. *Idem, ibid. p.* 11.

Ces diverses occupations n'empêchoient pas le jeune roi de pourvoir à la sûreté des bourgades & du platpays, qu'il se fit toujours un devoir de protéger contre les violences des nobles, & contre les brigandages d'une troupe de scélérats qui ravageoient la France. Il apprit que les Cottereaux, gens sans foi ni loi, désoloient les environs de Bourges, pillant tout ce qui se trouvoit sous leur main, écorchant les prêtres, violant les femmes sous les yeux de leurs maris, brûlant les églises, brisant les vases sacrés,

Défaite des Cotteraux dans le Berry.

Idem, ibid.

faisant des coëffes (*a*) à leurs concubi-
ANN. 1183. nes avec le linge béni qu'on étend sous le calice en disant la messe. Il y envoya aussi tôt une armée, qui les extermina de façon, qu'il n'en resta pas un seul. Leurs dépouilles qui étoient celles des provinces, rendirent au Berry sa premiere richesse.

ANN. 1184.

Guerre pour la restitution du Vermandois.

Tel étoit l'état des affaires, lorsque tout-à-coup il s'éleva une querelle très-vive entre le roi & le comte de Flandre. Ce prince avoit épousé Elisabeth, petite-fille de Hugues le Grand, qui lui avoit apporté en dot le Vermandois, le Valois & tout le comté d'Amiens. La princesse étant morte sans laisser d'enfans, le roi fit sommer son mari de lui restituer ces riches domaines, *offrant de prouver par le témoignage des archevêques & évêques*,

Idem, ibid. p. 12.

(*a*) *De illo sancto linteamine quod corporale dicitur, concubinæ eorum pepla capitibus suis componebant.* Le *peplum*, si l'on en croit Du Cange, étoit une coëffure de femme alors très-usitée, qui enveloppoit toute la tête, le cou & le menton, jusqu'au nez. Mathieu Paris raconte d'un prélat, grand chancelier d'Angleterre, qu'il fut trouvé revêtu d'une robe de femme d'un verd foncé, ayant une cape de même couleur, & la tête enveloppée du *peplum*. On soupçonna, dit il, quelque supercherie ; & pour s'en éclaircir, on lui arracha cette étrange coëffure depuis le nez jusques au menton. Alors on découvrit le visage d'un homme noir, & rasé nouvellement.

comtes, vicomtes, & autres princes, que ces trois comtés lui appartenoient par droit de succession. Le comte s'en défendit, sous prétexte que le feu roi lui en avoit fait une cession pure & simple, que Philippe lui même avoit confirmée depuis son avénement à la couronne. Le monarque ne nioit point absolument cette prétendue donation: mais il soutenoit qu'elle n'avoit pu être faite que pour un temps, les rois étant toujours mineurs, & leur domaine inaliénable: que lui même en la ratifiant, ne l'avoit rendue ni plus légitime, ni plus durable, puisqu'alors il étoit sous la tutelle du comte: enfin que ce prince n'ayant d'autre titre que son mariage avec Elisabeth de Vermandois, tout son droit cessoit par la mort de cette princesse. Philippe cependant, par un reste de considération pour son tuteur, proposoit de mettre l'affaire en arbitrage: mais le comte, homme violent, refusa avec beaucoup de fierté d'entendre à aucun accommodement, mit sur pied une puissante armée, & entra en campagne, portant sur ses étendarts un dragon terrible, qui vomissoit des flammes: symbole de la fureur qui l'animoit.

ANN. 1184.

Corbie fut la premiere place atta-
ANN. 1184. quée. Les Flamans en insulterent l-
fauxbourg, qu'ils prirent d'assaut
tout ce qui se trouva sous leur main
fut passé au fil de l'épée. Ceux qui pu-
rent se sauver dans la ville, coupere[n]
Philippid. l. 2. 112. 13. 14. le pont de communication, résolus d[e]
repousser vigoureusement les effort[s]
de l'ennemi, ou de s'ensévelir sous le[s]
ruines de leur patrie. Leur courag[e]
s'accrut encore par l'arrivée de quel-
ques troupes qui trouverent moye[n]
de se jetter dans la place. Le comte,
désespérant de pouvoir emporter un
fort défendu par tant de braves gens,
leva le siége au bout de quelques jours,
fit passer la Somme à toute son armée,
ensuite l'Oyse, s'avança jusqu'à Sen-
lis qu'il n'osa attaquer, surprit Dam-
martin, où il laissa des marques fu-
nestes de sa colere, & vint assiéger Be-
tisy, château très-fortifié pour ce
temps-là.

Le roi cependant avoit rassemblé son
armée, & déja il étoit en marche pour
aller présenter la bataille au comte,
lorsqu'il apprit que ce prince se reti-
roit & fuyoit avec précipitation du cô-
té de Choisy, ancienne maison royale
auprès de la riviere d'Aisne, vers

on confluent avec l'Oyse. C'étoit un hâteau très-considérable : le Flamand néanmoins osa l'insulter ; mais l'approche du jeune monarque lui fit encore abandonner cette entreprise, & l'obligea de regagner honteusement ses états. Philippe au désespoir que sa proie lui fût échappé, tourna du côté d'Amiens, & mit le siége devant le château de Bores, qui faisoit sa principale défense. C'étoit, si l'on en croit un historien du temps, l'une des plus fortes places du royaume, tant par sa situation, ses tours, ses murs, ses fossés, que par l'intrépidité de son commandant, nommé Raoul, par le nombre des troupes qui la défendoient & par l'abondance de toutes les choses nécessaires pour une vigoureuse résistance. Il fallut donc l'assiéger dans les formes.

ANN. 1184.

Ibid.

On ne connoissoit point encore en France l'usage de la *Baliste*, quoique très commune ailleurs, & inventée depuis long temps pour lancer dans les villes assiégées de grosses pierres, des flèches & des feux d'artifices. On eut donc recours aux machines alors usitées dans le royaume. On commença par construire avec des claies & du bois de chêne verd des *vignes* ou galleries cou-

Ibid. p. 125.

vertes (*a*), ſous leſquelles le ſoldat, ſans être expoſé aux traits de l'ennemi, pût combler le foſſé de pierres, de terre & de faſcines. Bientôt elles furent pouſſées juſqu'au pied de la muraille. Le mineur auſſi-tôt travailla à la creuſer dans les fondemens avec le ciſeau & la pioche, étançonnant partout avec de petites pieces de bois, aſſez fortes cependant pour empêcher une chûte ſubite & imprévue. La ſape étant aſſez avancée, le roi donna ſes ordres pour l'attaque. Les travailleurs mettent le feu aux étançons: le mur s'écroule avec grand fracas: il ſe fait une large brèche, & les François à la faveur de la pouſſiere & de la fumée, montent à l'aſſaut, maſſacrent tout ce qui tombe ſous leur main, & font un grand nombre de priſonniers.

ANN. 1184.

Ceux qui échapperent à l'épée des vainqueurs, ſe retirerent dans le don-

(*a*) Ces galleries s'appelloient autrefois *Chats*, ainſi qu'on peut le voir par ces vers de Guillaume Guiart ſur Philippe-Auguſte. Du Cange au mot *Catus*.

Devant Boves fut l'oſt de France,
Qui contre les Flamans contance.
Li Mineurs pas ne ſommeillent,
Un chat bon & fort appareillent :
Tant œuvrent deſſous & tant cavent,
Qu'une grant part du mur deſtravent.

'on qui commandoit le reste de la ville. Il étoit défendu par une double muraille, qu'il falloit encore forcer avant d'arriver au pied de la tour. On dressa aussi-tôt tous les *engins* de guerre alors connus. C'étoit le *mangonneau*, *machine empruntée des Turcs*, qui lançoit des grêles de cailloux, & la *perrière* ou *tide & clide*, longue poutre retenue par un contre poids, qui, étant lâchée, jettoit des pierres d'une grosseur monstrueuse. Déja les assaillans avoient fait brèche aux murs & à la citadelle, lorsque le comte de Flandre parut à la vue du château, & envoya défier le roi à la bataille. Ce jeune prince ne cherchoit que l'occasion de signaler son courage : il accepta l'offre avec joie, & sortit de son camp pour combattre. Mais les princes de Champagne, Guillaume archevêque de Reims, & Thibaut comte de Blois, n'oublierent ni raisons, ni prieres, pour le détourner d'une résolution où il paroissoit plus de bravoure que de prudence. La nuit approchoit, circonstance peu favorable pour une action : le combat ne seroit pas plutôt engagé, qu'il faudroit ou le cesser, ou en abandonner le succès au hazard : l'intérêt de l'Etat, la gloire du

ANN. 1184.

Ibid. p. 116.

prince, tout ſembloit exiger qu'on différât juſqu'au lendemain, afin de pouvoir conſulter les plus expérimentés des capitaines, ſur les diſpoſitions qu'il convenoit de faire pour aſſurer la victoire. L'impatience du monarque ne s'accommodoit point de ce retard : il ſe rendit cependant, & donna ſes ordres qu'au lever du ſoleil tout fût prêt pour aller à l'ennemi.

ANN. 1184.

La démarche du comte n'étoit qu'un ſtratagême pour preſſentir la réſolution des François : inſtruit des diſpoſitions où étoit le monarque, il commença à enviſager plus ſérieuſement les ſuites de ſon entrepriſe. La réflexion fit place au doute, le doute à la crainte, & la crainte à la ſoumiſſion. Il écrivit au cardinal de Champagne & au comte de Blois, pour les prier de lui obtenir une trêve de huit jours. Ces généreux princes, touchés de l'humiliation de leur ennemi, ne pouſſerent pas trop loin leur avantage, & ſurent ſi bien ménager l'eſprit du roi, qu'ils lui inſpirerent les mêmes ſentimens de clémence & de modération. Le comte vint demander pardon à genoux, mit ſes armes aux pieds du monarque, lui reſtitua le Vermandois, tout le pays d'A-

Ibid. p 17.

miens, & le comté de Sancerre, qui de ce moment furent réunis à la couronne. ANN. 1184.

La reine oubliant ce qu'elle devoit au roi son mari, s'étoit déclarée trop ouvertement pour le comte de Flandre son oncle. Elle reçut ordre de sortir d'une cour, qu'on l'accusoit de trahir. Déja le monarque avoit assemblé un synode d'évêques pour faire dissoudre son mariage, sur le prétexte trop ordinaire de parenté. Tout étoit disposé de maniere à seconder ses désirs : les prélats, à l'exemple des courtisans, blâmoient hautement la conduite de la princesse : le seul évêque de Senlis, témoin de sa vertu, soutenoit ses intérêts, & empêchoit la sentence du divorce. Le comte de Hainaut, instruit du malheur qui menaçoit sa fille, vint la trouver à Pontoise où elle étoit gardée à vue, & lui représenta si vivement son devoir, qu'il l'engagea d'écrire au roi une lettre également tendre & soumise. La paix de l'oncle devint celle de la niéce : Isabelle fut rappellée : bientôt ses charmes & ses vertus lui regagnerent le cœur & la confiance du prince son époux.

ANN. 1184

Philippe marche contre le duc de Bourgogne.

Rigord, ibid. p. 14. 15.

La France commençoit à peine à goûter les douceurs de la paix, que les plaintes d'un vassal persécuté obligerent le monarque de porter ses armes contre le duc de Bourgogne. Hugue, c'étoit le nom du prince, esprit inquiet, remuant, hardi, prétendoit que le comté de Vergi lui appartenoit de droit, & entreprit de le reunir à son domaine. Il leva pour cet effet une puissante armée, & vint assiéger le château qui donne le nom à cette seigneurie. Gui, possesseur de ce fameux fief, implora le secours du roi, offrant de relever immédiatement de lui & de ses successeurs à perpétuité, s'il le délivroit de l'oppression d'un tyran, plutôt que d'un suzerain. Philippe ne laissoit échapper aucune occasion d'accroître son autorité : il rassemble promptement ses troupes, vole en Bourgogne, dissipe l'armée du duc, le force de lever le siége, renverse tous les forts qu'il a fait élever, prend possession de Vergi, qu'il remet au comte & à ses héritiers, à condition de le tenir de lui, à foi & hommage.

Cette premiere disgrace ne fut point capable de dompter l'orgueil du duc : bientôt une nouvelle usurpation lui attira de nouvelles humiliations. Nos

Idem, ibid.

ois, dit un auteur contemporain, en onfiant aux ſeigneurs une principau- ANN. 1184.
:, une terre, ou même une province, : ſont toujours réſervé la puiſſance nmédiate ſur les égliſes & ſur les lercs. Protecteurs nés de la religion : de ſes miniſtres, ils ne s'en ſont ja-iais rapporté qu'à eux-mêmes du ſoin e veiller à leurs intérêts, & d'empê-her qu'on ne les ſurchargeât de cor-ées, de tailles & d'impoſition. Hu-ue cependant opprimoit les égliſes de on duché. Le monarque le fit citer à a cour des pairs, qui le condamna à rente mille livres de réparation. Ce ugement, quoique juſte dans ſon prin-ipe, n'étoit point d'une facile exécu-ion. Le duc plus ulcéré que jamais :ontre les eccléſiaſtiques, redoubla de ureur & de mauvais traitemens. Le oi alors entra en Bourgogne, mit le iége devant Châtillon-ſur-Seine, l'un le ſes plus forts boulevarts, l'emporta l'aſſaut, fit priſonnier le jeune Eudes, ils du rébelle, s'empara de Nevers & le toutes les places du comté dont elle étoit la capitale. Hugue, battu de tous côtés, vint ſe jetter aux pieds du monarque, qui lui pardonna; mais à condition qu'il ſatisferoit pleinement

ANN. 1184.

le clergé, & que pour sûreté de sa pa
role, il livreroit trois de ses meilleure
forteresses : ce qui fut exécuté.

Affaires d'Angleterre.

Le roi d'Angleterre n'avoit pris au
cune part à toutes ces querelles, & c
fut un bonheur pour l'État. C'étoit d
tous les princes de l'Europe, le plu
politique & le plus puissant : la Franc
auroit eu tout à craindre d'un tel voi
sin, si les fréquentes révoltes de se
enfans n'eussent traversé ses projet
ambitieux. L'aîné, nommé Henri a
Court-Mantel, digne fils d'un tel pere
prétendit que Richard son cadet, lu
devoit hommage pour la Guienne &
le Poitou. Geoffroy, duc de Bretagne
son troisiéme frere, se joignit à lui
tous deux de concert assiégerent & pr
rent Limoges. Le vieux Henri, surpri
de l'audace, se présenta devant la pla
ce : il espéroit que sa seule présenc
rameneroit les rebelles à leur devoir
il se trompa; la sentinelle osa tirer su
lui. Le malheureux pere courut un dan
ger plus grand encore, dans une confé
rence qu'il voulut bien accorder au
séditieux. Il y eut plusieurs personne
tuées à ses côtés : lui-même eût ét
percé d'une flèche, si dans le mêm
moment, son cheval ne se fût abattu

On

On rompit donc toute négociation. Les choſes ſembloient enfin devoir être portées aux dernieres extrémités, lorſque le jeune roi fut ſurpris d'une violente fievre, mêlée de dyſſenterie, qui en peu de jours le mit au tombeau. Lorſqu'il ſe vit près de ſa fin, il changea tout-à-coup, témoigna un grand regret de ſes révoltes, envoya demander pardon au roi ſon pere, & ſe fit étendre ſur un lit de cendres, où il expira dans de grands ſentimens de piété, nud en chemiſe, la corde au cou.

ANN. 1184.

Roger de Hoveden.

La mort du jeune Henri ne fit qu'accroître la pétulance & l'ambition de ſes freres. Richard, devenu l'aîné, vouloit entrer en partage de la ſouveraine puiſſance : Geoffroy, ſon cadet, duc de Bretagne, du chef de ſa femme, prétendoit qu'il n'en devoit pas moins avoir part à tant de provinces que ſon pere avoit réunies en ſa perſonne : Jean le plus jeune de tous, ſe plaignoit de n'avoir aucun appanage, ce qui l'avoit fait ſurnommer *Sans Terre*, & il ne voyoit qu'avec une extrême jalouſie le ſort brillant de ſes freres. Tout annonçoit une fatale diviſion entre le pere & les enfans.

ANN. 1184.

Geoffroy fut le premier qui leva l'étendart de la rébellion. Il demandoit que le comté d'Anjou fût ajoûté au duché de Bretagne, que sa femme lui avoit apporté en dot. N'ayant pu rien obtenir, il vint trouver le roi à Paris, dans l'espérance que ce prince, comme souverain, feroit lui-même cette union, & la soutiendroit par sa puissance. Philippe qui l'aimoit tendrement, le reçut avec bonté, & lui promit toute sorte d'assistance. La guerre sembloit inévitable : mais la mort précipitée du jeune duc, mit fin à ses projets séditieux. Il tomba malade à Champeaux, & fut emporté en peu de jours, malgré tout l'art des médecins de la ville & de la cour. Il ne laissoit qu'une fille nommée Eléonore : mais la duchesse, qui étoit enceinte, accoucha quelques mois après d'un prince, que les Bretons nommerent Artus, en mémoire de ce fameux roi de leur nation, à qui les romanciers attribuent tant de hauts faits d'armes, & l'institution des chevaliers de la table ronde. La tutelle du jeune prince fut un article d'une grande discussion. Le roi d'Angleterre y prétendoit comme aïeul : cependant

Rigord, p. 10.

malgré toutes ſes brigues, elle fut déférée à la ducheſſe mere, ſous la protection du monarque François.

ANN. 1184.

Origine du droit d'aîneſſe, du frérage, & du parage.

Le roi fut très ſenſible à la perte d'un jeune héros, qui s'étoit entiérement dévoué à ſes intérêts : mais la Bretagne qui l'adoroit, le pleura bien plus amérement, & ſa mémoire eſt encore célébre parmi cette brave nation, qui attendoit de lui le rétabliſſement de la gloire des anciens Bretons. Ce fut ce prince, qui dans une aſſemblée qu'on nomme l'*Aſſiſe du Comte Geoffroy*, ordonna que les *baronnies* & les *chevaleries* appartiendroient aux ſeuls aînés, à la charge de donner à leurs cadets des penſions alimentaires, proportionnées à leur naiſſance & à la valeur des terres. D'abord c'étoit l'aîné qui en décidoit, de l'avis des principaux parens, elles furent depuis réglées & fixées au tiers. Les ſimples gentilshommes, pour ne point céder aux barons, demanderent d'être compris dans cette loi, & bientôt elle devint générale pour tous les nobles de la province. *Il ſemble choſe fort étrange*, dit Paſquier, *qu'étant pluſieurs enfans d'un même pere, un ſeul ſoit avantagé au déſavantage des autres.* Auſſi

Recherches de la France, t. 1. l. 2. c. 18. p. 143. 44.

nos premiers ancêtres ne purent-ils
Ann. 1184. jamais se résoudre à introduire cette coutume en leur monarchie ; ils n'y voyoient qu'injustice, cruauté, barbarie. Mais enfin l'intérêt de l'Etat a su triompher, dit-on, des préjugés & des scrupules des peres trop tendres. *Il est bon*, continue notre savant Jurisconsulte, *que parmi des gens destinés à porter les armes, comme sont les nobles, il y en ait un entre les autres qui soit plus richement partagé, pour pouvoir supporter plus longuement la dépense d'une longue guerre* : raison plus spécieuse dans un temps où chaque gentilhomme faisoit la guerre à ses frais, que dans un siécle où tout est à la solde du monarque. Je dis spécieuse ; car les cadets sont également nés pour le service, & la loi, pour mettre un aîné en état de faire une plus grande figure, réduisoit trois ou quatre sujets à l'impossibilité de remplir leur destination. Mais, dira-
Idem, ibid. t-on, les puînés *qui seulement s'attendent à leur vertu, se hazardent plus avantureusement aux périls, pour trouver moyen de se pousser, & d'être connus du prince.* Il est vrai qu'on a vu des cadets s'élever aux premiers rangs par leur mérite, tandis que leurs aînés sont

demeurés ignorés dans leurs terres : mais en faut-il conclure qu'un homme peut légitimement vous enlever votre bien ſous l'honnête prétexte de vous réduire à la néceſſité d'exercer vos talens ?

Quoiqu'il en ſoit, cet uſage introduit ſur le modele de la ſucceſſion à la couronne, qui étoit alors déférée aux ſeuls aînés (*a*) fut porté ſi loin en quelques endroits, qu'on crut devoir l'adoucir par divers tempéramens favorables aux cadets. Un des principaux, & peut-être le plus ancien, fut d'ordonner que les puînés partageroient dans le fief, & qu'ils tiendroient leurs parts auſſi noblement que l'aîné, avec lequel ils ſeroient *pairs* : c'eſt ce qu'on appelloit *frérage* & franc *parage.* Le premier né, juſqu'à ce que le *parage* fût *failli*, ce qui arrivoit en Normandie au ſixiéme degré, ailleurs du quatre au cinq, garantiſſoit ſes cadets ſous ſon hommage envers le ſeigneur ſuzerain, les acquittoit des re-

(*a*) Mais avec cette différence que l'autorité ſouveraine affoiblie par des partages, expoſe l'Etat à une ruine certaine : ce qu'une funeſte expérience n'a que trop démontré : au-lieu que le royaume ne perd rien de ſa richeſſe, ni de ſa puiſſance, par l'égalité du partage entre les enfans des particuliers.

ANN. 1184.

liefs ou des rachats, & les affranchiffoit des droit féodaux ordinaires, tels que font les gants, les fonnettes d'éperviers, les éperons, le rouffin de fervice.

On crut d'abord que cette difpofition ne contenoit rien que de favorable aux feigneurs, dont elle multiplioit le nombre des vaffaux; mais bientôt on reconnut qu'elle étoit en effet très préjudiciable, en ce qu'elle anéantiffoit en quelque forte leurs mouvances immédiates. Le fuzerain fur-tout y voyoit peu d'équité. Lorfque le *parage* ceffoit, ce qui avoit été tenu entre nobles par les cadets fous l'hommage de l'aîné, devenoit arriere-fief du chef feigneur, qui par cet éloignement perdoit un tiers de fa mouvance. Ce fut ce qui donna lieu à cette fameufe ordonnance de Philippe-Augufte, où il établit que lorfqu'un fief fera divifé, tous ceux qui y auront part, le tiendront nument & en chef du feigneur dont il relevoit avant la divifion. Mais comme ce reglement ne regardoit que les terres des barons qui l'avoient demandé, il ne fut obfervé que dans quelques provinces du royaume. On fuivit ailleurs l'ancien droit, dont il nous refte encore des veftiges dans

Lauriere, Ordonnances des rois de France, t. 1. p. 19.

Coutume de Troyes, art. 14. de Mante, c. 1.

quelques-unes de nos coutumes, où il est au choix des cadets de relever du seigneur suzerain ou de leur aîné.

ANN. 1184. *art. 5. de Senlis, t. 7. art. 32. d'Amiens, art. 79.*

On fit vers ce même temps un horrible carnage d'une armée de routiers, qui désoloient l'Aquitaine. Voici comme ce fait est raconté dans une ancienne histoire manuscrite. Une troupe de brigands, Brabançons, Aragonois, Allemands, François, infestoient tellement la province, que *nul n'osoit sortir des forteresses. Or étoit-il de coutume qu'à la fête de l'Assomption, les princes & les barons du pays & des étranges contrées, suivis de marchands de toutes marchandises, se rassembloient au Puy en Auvergne, faisant grands dépenses & largesses. Aussi en amandoit l'église & la ville: car les riches hommes leur donnoient de leurs biens largement.* Un chanoine désespéré qu'une solemnité si lucrative fût ainsi *empêchée, si parla à un jeune-homme subtil en langage, non connu en la ville: & ordonnerent ensemble que le jeune inconnu seroit habitué en guise de notre-Dame, le plus proprement que l'on pourroit, & s'apparoîtroit à un simple homme de très-bonne renommée, qui avoit nom Durant, & étoit charpentier. Ainsi fut, comme ils*

ANN. 1185. Horrible défaite des routiers.

l'avoient devisé. Le bon bourgeois avoit accoutumé de passer la nuit en oraison dans l'église consacrée à Dieu sous l'invocation de la sainte Vierge: l'imposteur se présente à lui au milieu de sa priere, lui dit *quelques paroles* & lui donne *certain commandement* d'un air de dignité, qui acheve de le convaincre que la personne qui lui parle est réellement la mere de Dieu (*a*).

ANN. 1185.

Le jour commençoit à peine à paroître, que le dévot charpentier courut raconter sa vision & les ordres qu'il avoit reçus. Il étoit de bonne foi (*b*), ce qui rendoit la chose encore

(*a*) Cet extrait est tiré d'un vieux cahier écrit à la main, qui étoit à la fin d'une chronique qui finit au roi Charles V. Il m'a été communiqué par un magistrat aussi distingué dans le conseil par ses lumieres, que dans la république des lettres par ses connoissances. Le public me previent, & nomme M. D. F. Cette histoire est aussi écrite par Simon de Hedin, en ses annotations sur le chapitre 3. du l. 1. de Valere le Grand, comme le rapporte Giffey, en l'Histoire de Notre-Dame du Puy. l. 3. c. 6.

(*b*) Hugues de Berci semble douter de cette bonne foi: Voici comme il parle de Durant en son livre si connu sous le nom de *la Bible de Guyot.*

Moult fit soults & soudeants,
Durant capin & bon tenant,
Qui les blancs chaperons trouva.
Et ses signaux au Puy donna.
Donna, non fit, il les vendoit.
Mestrement la gent decevoit,

plus croyable. On s'aſſembla dans l'égliſe : alors notre chanoine, *homme ſage & emparlé*, ſe leva pour expoſer une révélation qu'il avoit lui-même dictée, *prit thème, parla au peuple par maniere de ſermon*, lui expliqua comment la reine de miſéricorde, par ſes prieres auprès de ſon fils, avoit obtenu la paix au monde, *menaçant de mort ſubite quiconque ne voudroit la prendre ou l'empêcheroit.* La religion, la ſimplicité, la crainte, tout ſervit utilement le prédicateur. Chacun s'empreſſa d'entrer dans cette ſainte confrérie : *Si venoient de toutes parts évêques & gens de tous états prendre cette paix, qu'ils quidoient être venue du ciel.* Ann. 1185.

On régla que les confreres auroient ſur la tête des chaperons de toile blanche, & ſur la poitrine une enſeigne de plomb ou d'étain où ſeroit écrit : *Agnus Dei qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem.* Les aſſociés ne devoient ni jouer aux dez ou aux tables, ni aller en tavernes, ni avoir vêtemens ou coutel à pointe, ni faire faux ferment ou deshonnête, ni nommer de Dieu

Il en conquit or & argent :
Moult penſoit bien guiller la gent,
Il en guilla bien deux cens mille.

ANN. 1185. ou de Notre-Dame, ou de Saint, ou de Sainte *aucun membre de dessous le nombril.* Tous juroient de détruire les ennemis de la paix, Routiers, Cotteraux, Brabançons, & autres brigands. On payoit à l'entrée, douze deniers de la monnoie du Puy : ce ce qui monta en deux mois *à quatre cens mille livres :* somme prodigieuse pour ce temps-là.

Or avint que les Routiers s'en venoient une grande partie d'Aquitaine vers Bourgogne. Les Chaperons informés de leur marche, se rassemblent en grand nombre, volent au-devant d'eux, & en tuent dix-sept mille dans une rencontre & neuf mille dans une autre. Cette double victoire inspira tant d'orgueil à ce peuple indiscipliné, qu'oubliant ce qu'il devoit aux princes & aux seigneurs, il osa leur défendre de rien exiger de leurs sujets, sous peine d'encourir *son indignation. Le monde enfin fut en telle avanture, que pis sans comparaison avenoit par le fait des chaperons, que par le fait des routiers.* Ceux-ci cependant eurent bientôt leur revanche. Un de leurs capitaines, nommé Lapporius, *homme puissant & fort,* détruisit tellement ces dévots brigands, que depuis *nul n'osa plus dire qu'il fût*

de cette confrérie. Tel est le sort de ces sociétés qui doivent leur établissement à la superstition. Elles commencent par la crédulité, elles dégénerent en fanatisme : elles périssent enfin victimes de leur arrogance, & quelquefois de leurs crimes.

ANN. 1185.

Le roi cependant avoit de justes sujets de plaintes contre la cour d'Angleterre, & les choses étoient au point qu'il y auroit eu de l'indécence à dissimuler. Henri, dit au Court-Mantel, étoit mort sans laisser d'enfans de la reine Marguerite, sœur de Philippe : les Anglois néanmoins ne parloient point de restituer le Vexin qui avoit été assigné pour sa dot. Richard, surnommé *cœur de lion*, non content de refuser au monarque l'hommage qu'il devoit pour la Guienne & le Poitou, ne se pressoit point d'accomplir son mariage avec Alix, autre sœur du roi. Le bruit même étoit public que le vieux Henri, devenu amoureux de la princesse, avoit eu recours aux dernieres extrémités pour satisfaire sa passion. Philippe n'osoit approfondir cet horrible secret; mais il envoya ses ambassadeurs demander, & l'hommage, & la restitution du Vexin, avec

ANN. 1186.
Premiere guerre contre les Anglois.
Rigord, p. 23.

ANN. 1186. ordre cependant de proposer la cession de cette province, si l'on vouloit consommer une alliance arrêtée depuis si long-temps. Le roi d'Angleterre avoit trop de pénétration pour ne pas appercevoir le piége qu'on lui tendoit : il feignit de consentir à tout, bien résolu de faire naître des difficultés, lorsqu'il s'agiroit de l'exécution. La suite en effet ne prouva que trop qu'il ne pouvoit ni se détacher de son amour, ni se résoudre à rendre une principauté qui étoit si fort à sa bienséance.

ANN. 1187. Philippe indigné de la mauvaise foi du pere & du fils, leur envoya déclarer la guerre, entra en Berry, emporta comme un foudre Issoudun, Cressac & plusieurs autres places fortes, ravagea tout le pays des environs, & vint mettre le siége devant Château-Roux dont la résistance donna le temps aux Anglois d'accourir au secours. Le roi sortit de son camp pour aller à leur rencontre. Les deux armées, rangées en bataille, étoient prêtes à décider la querelle par des torrens de sang, lorsque des personnes également habiles & pieuses, de concert avec les légats du pape, s'entremirent auprès des princes pour empêcher, ou du

Idem, ibid.

ioins éloigner un événement si fu- ANN. 1187.
este. Henri se reprochoit au fonds
injustice de son procédé: la grandeur
'ame du monarque François, la bra-
oure de la nation, tout lui faisoit ap-
réhender quelque échec sur la fin de
es jours: il fit donc les premieres dé-
narches, & offrit de s'en rapporter au
ugement de la cour des pairs. Issou-
lun resta au roi pour les frais de la
guerre. On conclut une trève de deux
ns; & le duc de Guienne, qui ne cher-
hoit que le plaisir, saisit cette occa-
ion pour aller passer quelque temps à
Paris. Philippe le reçut avec magni-
icence & le combla de caresses. Tous
leux faisoient l'ornement & l'admira-
ion de leur cour: tous deux s'esti-
moient; ils n'eurent pendant tout ce
voyage qu'une table & qu'un lit. C'é-
toit autrefois la plus grande marque
d'amitié, d'estime & de considération.

Naissance du prince Louis.

La joie que toute la France ressentit de cette paix inespérée, fut encore augmentée par la naissance d'un prince dont la reine accoucha le cinq de septembre. Il y eut dans tout le royaume des réjouissances extraordinaires, fondées sur l'espérance de voir régner en sa personne le sang de Charlemagne,

ANN. 1187.

Idem, ibid. p. 24.

dont les peuples adoroient encore la mémoire. Etienne, évêque de Tournay, l'un des plus saints & des plus savans prélats de l'église Gallicane, le tint sur les fonts sacrés, & lui donna le nom de Louis, en l'honneur du roi son aïeul. La ville de Paris se distingua sur-tout par des fêtes, des danses & des illuminations qui durèrent huit jours. Le roi lui-même ne put refuser à sa joie les transports les plus vifs : il envoya des couriers dans toutes les provinces, pour y annoncer cette heureuse nouvelle, & trouvant dans ce jeune prince un nouveau sujet d'aimer la reine, il s'y attacha plus étroitement que jamais.

Affaires d'Orient.

Toutes ces fêtes aussi glorieuses pour les sujets que pour le prince, furent troublées tout-à-coup par les tristes nouvelles qu'on reçut d'Orient. L'exactitude de l'histoire, & l'intérêt que tout François doit prendre à un royaume fondé par des héros de sa nation, exigent qu'on reprenne les choses d'un peu plus haut. Noradin, après que Louis VII fut parti de la Palestine, poussa ses conquêtes avec plus de rapidité que jamais. Edesse, Damas & plusieurs villes de la principauté d'An-

oche se virent forcées de plier sous
s loix. Le comble du malheur fut que ANN. 1187.
udouin III, prince dont la prudence
le courage soutenoient l'Etat chance-
nt, mourut empoisonné par un per-
de médecin. Amauri, son frere, di-
ne héritier de son trône & de ses ver-
us, enfermé de tous côtés entre des
nnemis également redoutables par
eur nombre & leur bravoure, envoya
emander en Occident un secours que
es circonstances du temps ne permi-
ent pas de lui accorder. L'empereur
aisoit la guerre au pape : Henri II étoit
occupé de ses différends avec Thomas
Becquet : Louis le jeune, dans des con-
onctures aussi délicates, ne pouvoit ni
ne devoit quitter son royaume. L'am-
bassadeur (Frédéric archevêque de
Tyr,) fut donc obligé de s'en retour-
ner sans avoir pu rien obtenir. Bau-
douin IV, fils d'Amauri, signala les
commencemens de son regne par une
grande victoire sur les infideles qui
venoient attaquer Jérusalem : mais lui-
même surpris quelque temps après dans
des rochers, n'échappa qu'à peine à la
poursuite des vainqueurs. Ce premier
échec fut suivi d'un second aussi san-
glant, qui entraîna la perte du Gué

de Jacob, l'une des plus fortes pl
Ann. 1187 ces des chrétiens.

On eut encore recours aux princ d'Europe ; mais cette ambassade n réussit pas mieux que la précédent Les envoyés, c'étoient Héraclius p triarche de Jérusalem, & Roger ma tre de l'Hôpital (*a*), furent reçus e France avec toutes sortes d'égards & défrayés par l'ordre de Philippe Auguste, qui n'ayant que dix-huit ans avoit besoin de l'avis des seigneurs d son royaume, avant que de s'embar quer dans une si grande entreprise *Rigord, ibid. p. 14.* Son courage lui conseilloit de se croi ser : l'assemblée des grands l'en empê cha. Il se contenta de faire partir quel ques troupes, & de donner un secour d'argent. Les ambassadeurs n'avoien plus d'espérance qu'au roi d'Angle-terre, qui pour expier le meurtre de l'archevêque de Cantorbéri, s'é-toit engagé d'aller en personne à la défense de la Terre-sainte ; mais ce prince, après bien des remises & des discours, leur dit enfin que la pru-dence ne lui permettoit pas de laisser ses Etats exposés à l'ambition d'un

(*a*) Arnaud, maître du Temple, troisieme am-bassadeur, étoit mort à Vérone. *Rigord, p.* 14.

une roi tel que Philippe ; qu'il leur roit cependant donner cinquante mil- marcs d'argent. Le patriarche les re- ſa avec une fierté inſultante : *Nous ne mmes pas venus de ſi loin*, dit-il, *pour ercher l'or & l'argent, mais un hom- e qui en ait beſoin pour faire utilement guerre. Vous abandonnez la cauſe de)ieu, Dieu vous abandonnera. Crai- 1ez la vengeance juſtement due à tant : crimes énormes, dont vous êtes cou- able, ſoit à l'égard du roi de France, otre ſouverain, dont vous ne ceſſez de oubler les Etats, ſoit envers l'auteur e la religion, dont vous maſſacrez les ıiniſtres. Vous frémiſſez en vain :* il 'apperçut en effet que le monarque ougiſſoit de colere ; *je ne crains point es excès de cette fureur, que l'aſpect de a vérité allume dans votre ame : j'ai- ne autant périr en Angleterre de votre nain, qu'en Syrie de celle des Sar- aſins, dont vous égalez ou même ſur- aſſez l'irreligion & la perfidie.* C'étoit ıne inſolence digne d'un châtiment exemplaire : elle ne fut punie que par e mépris. Héraclius n'obtint ni le général qu'il demandoit, ni même le ſecours qu'on lui offroit ; tant il im- porte aux rois de ne pas abandonner

ANN. 1187.

Chron. Joan. Brompton.

leurs intérêts à ces dévots fanatiques dont le zele emporté ne connoît ni égards, ni bienséances, ni devoir.

ANN. 1187.

Le retour des ambassadeurs, sans aucune espérance de secours jetta la consternation dans tous les cœurs, déja allarmés des funestes divisions qui déchiroient le royaume. Baudouin, attaqué de la lepre, incapable d'agir, craignant d'ailleurs que Boëmond prince d'Antioche, & Raymond comte de Tripoli, n'entreprissent de lui enlever sa couronne, avoit marié sa sœur Sibille à un jeune François, nommé Guy de Lusignan, fils de Hugues le Brun, comte de la Marche. C'étoit le déclarer successeur au trône : choix inattendu, qui excita la jalousie des grands, sur-tout du comte de Tripoli. Elle fut portée à un tel excès, que le monarque effrayé des malheurs qu'elle annonçoit, changea tout-à-coup, révoqua le pouvoir qu'il avoit confié à son beau-frere, & fit couronner Baudouin son neveu, fils de Sibille & du marquis de Montferrat. Le jeune prince avoit à peine cinq ans, Raimond fut désigné tuteur, & chargé du gouvernement pendant la minorité. Le malheureux Lusignan prit les armes

Guill. Tyr. l. 22. c. 1. & 28.

Ibid. p. 25.

ur se venger d'un si sanglant affront ;
ais ce commencement de guerre ANN. 1187.
eut aucune suite.

La querelle paroissoit assoupie, squ'e la mort de l'oncle & celle du veu, qui ne régna qu'un an, replonrent le royaume dans le plus grand sordre. Sibille & Raymond prétenient à la succession ; la princesse, omme mere, fille & sœur des derers rois ; le comte, comme petits de Baudouin II. Le droit de Sille étoit le plus apparent : pour l'affiblir, on eut recours à l'imposture : s ennemis l'accuserent d'avoir empoisonné son fils. Elle l'emporta cependant, & Guy de Lusignan, son ari, fut couronné roi de Jérusalem. e nouveau monarque n'eut ni assez e prudence, ni assez de grandeur l'ame, pour oublier sur le trône les njures qu'il avoit reçues dans l'état de particulier : il porta le ressentiment usqu'à vouloir obliger son compétieur à rendre compte de l'administraion des finances pendant son gouvernement. Raymond, irrité de l'outrage, désespéré d'ailleurs de voir la couronne sur la tête d'un étranger, qui n'étoit point de la famille royale, fit

Guill. Neubrig. l. 3. c. 16.

ANN. 1187. un traité particulier avec les Muſ
mans, & ſe mit ſous la protection
leur chef. C'étoit le grand Saladi
ſoldat de fortune, de la nation d
Courdes, le plus fameux capitaine
ſon ſiecle, le héros enfin de l'Orien
à qui les chrétiens même, ſes ennem
n'ont jamais pu reprocher que ſa r
ligion. Maître de l'Egypte, de l'.
rabie, de la Syrie & de la Méſopot
mie, ſous le nom de Sultan Salahe
din Jouſef, il tenoit comme bloqué
toutes les places qui reſtoient a
croiſés dans la Paleſtine.

Hiſt. Salad. Mſ. Bibl. Orient. p. 742. 788.

Tel étoit l'état des choſes, lorſ
qu'Arnaud de Châtillon, ſeigneur d
Carac, ſans avoir égard à la ſuſpen
ſion d'armes qui avoit été jurée ſo
lemnellement, enleva une grande ca
ravane qui paſſoit d'Egypte en Ara
bie, & fit mettre aux fers tous les paſ
ſagers. Le ſultan, inſtruit de cet at
tentat contre la foi publique envoy
demander la liberté de ces malheu
reux : on ne lui répondit que par de
invectives contre Mahomet, ce qui l
mit en telle colere, que prenant Dieu
témoin de la perfidie de ſes ennemis,
il jura de faire une éternelle guerre
aux chrétiens, déclara la trève rom-

Ibid. an. 1185.

, & fit vœu de tuer Arnaud de sa
in. Il rassemble aussi-tôt ses trou- ANN. 1187.
, entre en Palestine avec une armée
cinquante mille hommes, & vient
ttre le siége devant Tibériade.
tte place, l'une des plus importan-
du royaume, appartenoit au com-
le Tripoli, qui touché des prieres
a reine Sibille, avoit enfin renoncé
n traité avec les infideles. La ville
d'abord emportée d'assaut; mais
citadelle, par sa résistance, arrêta
nnemi pendant plusieurs jours.

Le roi cependant & tous les prin-
du royaume de Jérusalem, ayant
ini leurs forces, marcherent au se-
irs, & vinrent présenter la bataille
sultan. Le combat dura deux jours
fut très sanglant; mais enfin les
rétiens accablés par le nombre,
atus par la soif, épuisés de fatigue,
ent entiérement défaits. Tout fut
é ou pris. On nomme parmi les prin- *Epist in chron. Reichersp. an. 1187.*
paux captifs le roi Guy de Lusignan,
naud de Châtillon, le maître des
npliers, & celui des hospitaliers.
comte de Tripoli, après avoir fait
s prodiges de valeur, se sauva l'épée
a main au travers de ses ennemis, &
retira à Tyr, où il mourut quelque

temps après, également détesté d
ANN. 1187. musulmans & des chrétiens. Ceux-
attribuoient à sa trahison la perte
la bataille : ceux-là l'accusoient de pe
fidie, pour avoir rompu son traité.

Mais la perte estimée la plus con
dérable fut celle de la vraie croix. C
l'avoit portée à la bataille suivant
coutume. C'étoit l'évêque de Ptol
maïs, revêtu d'une chape par-dessus
cuirasse, qui la tenoit entre ses br
Le vertueux prélat, percé de mil
coups, n'eut point la douleur de
voir tomber au pouvoir des ennemi
elle fut prise entre les mains d'un of
cier de l'église de Jérusalem, qui étc
accouru pour la relever. Les chrétie
orientaux & schismatiques n'en fure
pas moins affligés que les latins : l
infidèles regarderent cette conquê
comme le fruit le plus précieux de le
Page 14. an. 1187. victoire. Rigord, historien d'ailleu
très-judicieux, assure que depuis
malheur arrivé à la chrétienté, tous l
enfans qui naquirent, n'eurent pl
que vingt ou vingt-deux dents au lie
de trente ou trente-deux qu'avoie
toujours eu ceux qui étoient nés au-
paravant. Tel étoit l'esprit de ces sie-
cles grossiers & superstitieux. De-

autre conte également absurde, que ANN. 1187.
nême auteur rapporte de la meil-
re foi du monde. *Lorsque j'étois,*
-il, *au monastere d'Argenteuil, pen-*
it une nuit très-claire, un peu avant
ever de l'aurore, la lune qui étoit
is son plein, se détacha du ciel, des-
dit à terre, s'y reposa quelque temps
ime pour reprendre force, remonta
uite avec beaucoup de gravité, &
rit la place que le créateur lui avoit
inée. Ce qui fut vu très distinctement
plusieurs de nos freres qui me l'ont
onté. On lit la même chose dans
iillaume le Breton autre savant du
ème siecle, dont les écrits sont éga-
nent remplis de tous les miracles,
ions, songes & prophéties qu'ad-
ettoit alors la crédulité des fideles.

Guill. Armor. p. 77. Mém. de l'Acad. des Bel-Let. t. 8. p. 544.

Le roi captif ne s'attendoit qu'à la
ort; il fut surpris de se voir traité
ec tous les égards dûs aux têtes cou-
nnées. Le vainqueur lui présenta de
main une coupe de liqueur rafraîchie
ins la neige. Le monarque, après
oir bu, voulut la donner au sei-
ieur de Châtillon: mais Saladin l'en
npêcha. C'étoit une coutume invio-
ble établie chez les musulmans, &
ui se conserve encore chez quelques

Arabes, de ne point faire mourir le
ANN. 1187. prisonniers auxquels on avoit donné à
Vie mſ. de Salad. boire ou à manger. *C'eſt à toi*, dit l
ſultan au roi, *que j'ai offert des rafra*
chiſſemens, & non pas à un homm
maudit, qui ne doit eſpérer de pardon
qu'en embraſſant la loi de notre sai
prophete. Arnaud répondit avec fe
meté, que les plus cruels ſupplices n
ſeroient point capables de lui faire ab
jurer la vraie religion. Cette générei
ſe réponſe en fit un martyr, & lui prc
cura le bonheur de laver ſes fautes dan
ſon ſang. Saladin, pour accomplir ſo
vœu, lui déchargea un coup de ſabr
ſur la tête, & ceux de ſa ſuite acheve
rent de le tuer. Tous les templiers &
les hoſpitaliers, pris en cette journée
furent également égorgés. C'eſt qu'il
ne faiſoient quartier aux muſulman
ni en paix, ni en guerre.

La déroute de l'armée chrétienn
entraîna la ruine entiere du royaume
Toutes les villes ouvrirent leurs por
tes au vainqueur. Acre ſe rendit a
bout de huit jours. Jaffa, Naplouſe
Sébaſte, Nazareth, Sefourier, Céſa
rée, Hifa, Arſouf, Saïde ou Sidon
ne lui coûterent que la peine de ſ
montrer. Beryte ou Beriut capitul
aprè

après trois semaines de siege. Ascalon fut livrée pour servir de rançon au roi. Jérusalem enfin qui eût pu faire une longue résistance, ne tint que quatorze jours. La reine Sibille, la noblesse & les gens de guerre eurent permission de sortir en armes & avec escorte pour aller en telle ville qu'ils voudroient. Le reste du peuple eut aussi la liberté d'emporter ses meubles, en payant par tête une certaine taxe. Les uns se retirerent à Antioche, les autres à Tripoli : quelques-uns à Alexandrie, quelques autres en Sicile. Bien-tôt il ne resta plus aux Latins d'Orient que trois places considérables; Antioche, Tripoli, & la ville de Tyr, autrefois la dominatrice des mers, alors un simple refuge des vaincus. Elle ne tarda pas d'être assiégée, mais elle fut heureusement sauvée par la valeur de Conrad de Montferrat. Ainsi finit, quatre-vingt-huit ans après sa fondation, ce qu'on appelloit le royaume de Jérusalem ou des chrétiens Latins d'Orient : juste punition de la vie déréglée de ses habitans : suite funeste, mais nécessaire, de leurs éternelles divisions. ANN. 1188.

La nouvelle d'un si triste désastre répandit la consternation dans toute

Les deux rois prennent la croix.

l'Europe : jamais on ne vit douleur si vive, ni si universelle. Le pape en mourut de chagrin. Les rois de France & d'Angleterre en furent tellement touchés, qu'à l'arrivée de Guillaume archevêque de Tyr, qui venoit exciter leur zèle, ils eurent une conférence entre Trie & Gisors, où après être convenus de remettre à un autre temps la décision de leur querelle, tous deux demanderent la croix avec empressement, & la reçurent avec respect des mains du prélat. Cet exemple fut suivi par un grand nombre d'archevêques, d'évêques, de comtes, de ducs & de Barons. Les principaux étoient Robert, comte de Dreux, cousin germain du roi, Richard duc de Guienne, fils aîné du roi d'Angleterre, Philippe comte de Flandre, Hugues duc de Bourgogne, Henri comte de Champagne, Thibaut comte de Blois, Etienne comte de Sancerre, Rotrou comte du Perche, Guillaume des Barres comte de Rochefort, Bernard de S. Valery, Jacques d'Avesnes, les comtes de Soissons, de Nevers, de Bar; Jean, comte de Vendôme, les deux freres Josselin & Mathieu de Montmorency, Guillaume de Merlou,

ANN. 1188.

Rigord, p. 24.

Guill. Neubrig. l. 3. c. 23.

Aubry de Boulogne, Vautier de Moüi, les archevêques de Rouen & de Cantorbéri, les évêques de Beauvais & de Chartres. On régla, pour distinguer les nations, que les François porteroient une croix rouge, les Anglois une blanche, les Flamands, une verte. Le champ où l'assemblée s'étoit tenue, fut appellé le champ sacré : on y éleva une grande croix pour monument de cette sainte confédération. ANN. 1188.

Le roi sans perdre de temps, convoqua une assemblée à Paris, où l'on fit plusieurs ordonnances, tant pour fournir aux frais de la guerre, que pour prévenir les désordres qui avoient empêché le succès de la derniere croisade. On y arrêta que tous ceux qui ne prendroient point la croix, ecclésiastiques ou laïques, payeroient le dixième de leurs revenus & de leurs biens meubles pour le secours de la terre-sainte. On n'en excepta que les religieux de Cîteaux, ceux de Fontevraud, les Chartreux, & les hôpitaux des lépreux. C'est ce qu'on appelle la dixme Saladine, parce qu'on l'exigeoit à l'occasion de l'armement contre Saladin. On employa aussi quelques séances à faire des ré-

Dixme Saladine.

Rigord, p. 26.

Tome 10. Concile, p. 1763.

ANN. 1188.

glemens de discipline, parce qu'il sembla que cette guerre étant celle de Dieu, elle devoit avoir une autre police que celle dont l'ambition des princes est la seule cause. Ainsi il fut défendu aux soldats de blasphémer & de jouer aux dez ; aux chevaliers de porter les fourrures de verd, de petit-gris, ou de martres zibelines, l'écarlate & les habits découpés ; aux gens riches, de faire servir sur leur table plus de deux mets achetés ; aux femmes de suivre l'armée, excepté quelques lavandieres, d'un âge avancé & de mœurs non-suspectes. On suspendit durant toute l'expédition l'intérêt de l'argent emprunté : on permit enfin aux croisés, même aux ecclésiastiques, de recevoir trois années de leur revenu, afin que chacun fût en état de soutenir la dépense d'un si long voyage.

Le clergé entreprend inutilement de s'y opposer.

Quelque zèle qu'on eût pour le recouvrement de la sainte-cité, cet impôt fit beaucoup crier, soit parce qu'il étoit énorme, soit de peur qu'il ne servît d'exemple pour en lever d'autres dans la suite. Le clergé sur-tout trouva fort mauvais, qu'on voulût rendre l'église tributaire : *tant cet ordre étoit non-seulement vif & sensible,*

Daniel. hist de France, t. 3. p. 26.

dit un savant historien, *mais encore peu équitable sur l'article de ses priviléges.* L'église est libre, disoit-il, par la liberté que Jesus-Christ nous a acquise : si les princes l'accablent d'exactions, c'est la réduire en servitude comme Agar. Un vrai ministre de la religion doit s'y opposer, & mourir plutôt que de la soumettre à l'esclavage. *On voit ici*, dit un autre célébre écrivain, *les équivoques ordinaires en ce temps-là sur les mots d'église & de liberté; comme si l'église délivrée par Jesus-Christ n'étoit que le clergé, ou qu'il nous eût délivrés d'autre chose que du péché & des cérémonies légales.* Mais il ne paroît pas qu'on ait eu aucun égard à ces vaines clameurs des ecclésiastiques : *Philippe sut les rendre dociles en cette conjoncture, & en d'autres encore.*

ANN. 1188. *Petr. Bles. epist.* 111. & 112.

Fleury, Hist. eccl. tom. 15. p. 527.

Daniel. Ibid.

Ce prince obligé de soudoyer une grande armée, écrivit au clergé de Reims pour lui demander quelques subsides. L'archevêque & le chapitre répondirent que la chose pouvant tirer à conséquence, ils le supplioient de vouloir bien se contenter du secours de leurs prieres. Quelque temps après, ces mêmes prêtres pillés, opprimés par les seigneurs de Coucy, de Rhetel

Philippid. l. 1. *p.* 108. 109.

ANN. 1188.

& de Rosoi, eurent recours au monarque, comme à leur patron & au protecteur-né des églises. Je vais écrire aux comtes, leur dit Philippe, pour les prier de cesser leur brigandages. Il le fit en effet; mais ceux-ci qui s'attendoient à des ordres séveres de la part d'un maître, crurent voir du mystere dans les foibles remontrances d'un intercesseur : ils redoublerent des mauvais traitemens. Nouvelle députation de la part du malheureux clergé. *De quoi vous plaignez-vous*, dit le monarque ? *je vous ai protégés de mes prieres, comme vous m'avez servi des vôtres*. Les envoyés comprirent parfaitement la pensée du roi, reconnurent leur faute, demanderent pardon, & lui promirent que dans la suite il les trouveroit plus zélés pour son service. Philippe, content de cet humble aveu, arma en leur faveur, & leur fit faire une satisfaction entiere pour tous les dommages qu'ils avoient reçus. Ce qui prouve, dit l'auteur contemporain qui raconte ce fait, que l'église ne sauroit être trop attentive à ménager la protection des rois, qui peuvent seuls la faire jouir des priviléges qu'elle ne tient que de leur piété.

ANN. 1188.

Nouvelles brouilleries entre les deux rois, qui penserent rompre la croisade.

Tout étoit prêt pour l'expédition d'outremer, lorsque la division qui se mit entre les deux rois, tourna contre les chrétiens les armes qui étoient destinées contre les infideles. Richard duc de Guienne, avoit fait arrêter un célébre brigand, nommé Ceïle, qui des villes du Languedoc, sa patrie, couroit & ravageoit l'Aquitaine. Raimond V, comte de Toulouse, dont Ceïle étoit né sujet, prétendit que le prince Anglois avoit entrepris sur son autorité, & par droit de représailles, fit mettre aux fers deux freres pélerins, gentilshommes gascons, qui passoient par ses Etats en revenant de S. Jacques de Compostelle. Ce fut envain qu'il fit les protestations les plus solemnelles de rendre ses prisonniers au moment qu'on délivreroit Ceïle : le duc, homme violent & impétueux, ne voulut rien entendre, & se disposa à la guerre. Le roi instruit de ces mouvemens, envoya ordre au comte de remettre les deux freres en liberté. Raimond obéït ; mais Richard ne trouva point la satisfaction suffisante, & donnant tout à son ressentiment, crut la circonstance favorable pour faire revivre les droits de la maison de Guienne sur le com-

té de Toulouſe : il entre auſſi-tôt en
ANN. 1188. Languedoc, portant par-tout le fer & le feu, parcourt le Querci, & s'empare de Cahors & de Moiſſac, qui en étoient les plus fortes places.

Le comte eut recours au roi, qui convaincu que l'intérêt de l'Etat ne permettoit pas de laiſſer accroître de la conquête du Languedoc une puiſſance déja trop redoutable, n'en fut que plus porté à ſecourir un prince qui étoit en même-temps ſon vaſſal &
Rigord, p. 17. ſon oncle. Il ſe mit donc en campagne, fondit ſur le Berri, prit Château-Roux, Buſençais, Argenton, fit mettre le ſiege devant le château de Levroux. On dit que ſon armée y ſouffrit beaucoup de la ſoif : & Rigord, toujours emporté par l'amour du merveilleux, raconte qu'un torrent juſque-là inconnu apparut aux troupes altérées, les rafraîchit, & diſparut enſuite. Quoi qu'il en ſoit, Philippe ſe rendit maître de la place, & la donna au prince Louis ſon neveu, fils de Thibaud, comte de Blois. De-là il vint à Mont-Trichard, qu'il emporta d'aſſaut, & réduiſit en cendres Paluau, Mont-Tréſor, Châtillon, la *Roche Guillebaud*, *Coulenc*, Mont-Luçon ; & tout ce que

le roi d'Angleterre possédoit de villes & de forteresses dans le Berri & dans l'Auvergne, ouvrirent leurs portes & subirent ses loix. ANN. 1183.

Henri, au bruit de ses rapides succès, se rendit en Normandie, rassembla son armée, & s'avança du côté de Gisors. Le roi y accourut, prit Vendôme en chemin faisant : & ayant appris que le monarque Anglois & le duc son fils étoient au château de Trou, il y marcha promptement, dans l'espérance de les enlever : mais ils lui échapperent par une fuite honteuse. Philippe s'empara de la forteresse, y mit le feu, & poursuivit les fuyards jusque sur les frontieres de leurs États. Henri cependant, quoique fugitif, ne laissa pas de prendre Dreux qu'il brûla, de même que plusieurs villages qui se trouverent sur son passage. Philippe se hâta de l'atteindre, & les deux armées se trouverent deux fois en présence : l'une près de Gisors, où les Anglois furent mis en déroute ; l'autre auprès de Mantes, où le brave des Barres, l'Achille des François, les repoussa vigoureusement. C'est où se terminerent ces premieres hostilités.

Idem, ibid.

Philippid. l. 2. p. 128.

ANN. 1188. On s'assembla quelque temps après entre Trie & Gisors, pour travailler à la paix. Une raillerie fit rompre les conférences. Il y avoit au milieu du champ où elles se tenoient, un gros & ancien orme, qui couvroit de son ombre plusieurs arpens de terre. C'étoit une espece de prodige, & les Anglois qu'il défendoit des ardeurs du soleil, l'avoient ceint de plusieurs cercles de fer. De-là ils insultoient aux François qui souffroient beaucoup de l'extrême chaleur du jour: on étoit alors dans le plus fort de la canicule. Un si foible sujet altéra les esprits. Le soldat François courut aux armes, & fondit avec impétuosité sur les railleurs, qu'il eut bientôt enfoncés. Le roi d'Angleterre ne voulant pas, dit un auteur contemporain, ou n'osant pas combattre contre son seigneur, se retira avec beaucoup de précipitation du côté de Vernon. Philippe maître du champ de bataille, fit abattre le fatal arbre, qui avoit été l'origine de la rupture. Ainsi les hostilités recommencerent de part & d'autre avec plus de fureur que jamais. On ne voit pas néanmoins que le reste de cette campagne offre aucun

Ibid. p. 125.

événement célébre : la saison étoit trop avancée : les deux rois entrerent en quartier d'hiver. ANN. 1189.

Mort de la reine Isabelle.

Déja le printemps rappelloit aux armes ; lorsqu'un accident fâcheux suspendit les projets du monarque François. La reine accoucha de deux princes, & mourut dans les douleurs, âgée seulement de dix-neuf ans. C'étoit une princesse d'un très-grand mérite. Philippe qui l'aimoit tendrement, fut accablé de ce coup. Il en témoigna une douleur excessive, & elle lui fit abandonner pour un temps le soin des affaires. Toute la France partagea ses regrets : tant les vertus de cette pieuse reine avoient fait d'impression sur tous les esprits. Les deux princes, ses enfans, ne lui survécurent que trois jours.

Rigord, p. 29.

Conférence entre les deux rois, où l'on ne put convenir de rien.

Les seigneurs cependant, fideles au vœu qu'ils avoient fait en prenant la croix, déclarerent aux deux monarques qu'ils étoient fortement résolus de ne porter les armes contre aucun prince chrétien, qu'après leur retour de la Palestine. Richard lui-même feignit d'avoir quelque scrupule de ce que la guerre commencée à son occasion, empêchoit cette sainte expédi-

ANN. 1189.

Roger de Hov. p. 651.

Rigord. p. 27. 28.

tion : il offrit au roi de faire juger à la cour de France les différens qu'il avoit avec le comte de Toulouse. Cette démarche déplut beaucoup au vieux Henri : il y voyoit moins de piété, que d'ambition. Le prince en effet, gagné par Philippe, demandoit non-seulement d'épouser Alix qui lui avoit été promise, mais encore d'être associé au trône, suivant les traités faits avec le monarque François. Il y eut à ce sujet une conférence, où l'on ne put convenir de rien. Henri ne vouloit ni collegue en dignité, ni rival en amour. Le duc de Guienne, désespéré de ce refus, se mit sous la protection du roi, & lui fit hommage pour toutes les provinces que sa maison possédoit en France. Philippe lui en donna l'investiture, & lui rendit en même-temps Château-Roux & Issoudun. Le légat, Henri, cardinal évêque d'Albane, prévit toutes les suites de cette union : il excommunia Richard comme auteur des troubles qui suspendoient l'exécution de la croisade. Mais les excommunications, pour être devenues trop fréquentes, commençoient à faire moins d'impression : celle-ci n'eut aucun effet. La plupart des seigneurs de

Normandie, de Guienne, d'Anjou & de Bretagne, autorisés par l'investiture que le souverain avoit donnée, ne balancerent point à se déclarer pour le fils contre le pere : bientôt la révolte fut presque générale.

Nouvelle entrevue aussi infructueuse.

L'évêque d'Albane étant mort sur ces entrefaites, le cardinal d'Agnanie, qui lui succéda dans sa légation, fit si bien auprès des deux monarques, qu'il les engagea à s'en rapporter au jugement des évêques de Reims, de Bourges, de Rouen, & de Cantorbéri. Les prélats prononcerent sentence d'excommunication contre tous ceux qui mettroient obstacle à la paix, tant clercs que laïques : excepté les seules personnes des rois. Le lieu de l'assemblée fut indiqué à la Ferté-Bernard, dans le Maine. Les deux rois & le duc de Guienne ne manquerent pas de s'y trouver au jour marqué, qui étoit l'octave de la Pentecôte. Philippe demanda avec instance qu'on achevât le mariage de la reine sa sœur, qui n'avoit été que trop différé. Il offroit de laisser pour la dot de cette princesse le Vexin, qui avoit été donné pour celle de la reine Marguerite, & qui devoit revenir à la France par la mort du jeune roi Hen-

Roger de Hoved. ibid.

ANN. 1189.

ri : mais en même-temps il demando qu'en faveur de cette alliance, le du de Guienne fût associé à la couronne comme l'avoit été son frere. On n pouvoit rien proposer de plus désa gréable au roi d'Angleterre, toujour éperdu d'amour, toujours allarmé d l'ambition de ses enfans, dont le mau vais naturel avoit fait tout le malheu de sa vie. Ainsi n'osant ni accepter ni rejetter la proposition, il offrit pou l'éluder, de donner les mains à l paix, si Philippe vouloit marier Alix non plus au prince Richard, mais Jean Sans Terre son cadet. C'étoit u leurre de l'artificieux monarque pou commettre le frere avec le frere, o du moins brouiller le duc avec so protecteur. Le roi trop habile pou donner dans un piége aussi grossier protesta qu'il s'en tenoit aux ancien traités, & que n'ayant déclaré la guerr que pour les faire observer, il l'alloi pousser à outrance, si on ne lui faisoi satisfaction.

Fermeté de Philippe contre les entreprises de Rome.

Le légat néanmoins, ou ne regar dant que les dehors de cette offre, o gagné par le monarque Anglois, ex hortoit vivement Philippe d'agréer ce tempérament. L'impétueux ministre

alla même jusqu'à le menacer de mettre la France en interdit, s'il persistoit dans son refus. Le roi fut indigné de l'audace, & prenant tout d'un coup un air fier & majestueux, répondit avec mépris, qu'*on voyoit bien que le Prélat avoit pris goût aux sterlings d'Angleterre.* Au reste, ajouta-t il, » je ne » crains point une censure aussi injuste » que celle dont on ose me menacer : » Rome n'a aucun droit d'agir par » sentence contre un Souverain, en- » core moins contre un roi de Fran- » ce, lorsqu'il juge à propos de pren- » dre les armes pour punir des vassaux » rebelles. Je ne tiens ma couronne » que de Dieu : je saurai en maintenir » l'indépendance, venger mes injures, » & châtier les insolens ». ANN. 1189. *Idem. p. 652.* *Math. Paris, p. 199. & 200.*

Richard de son côté, au désespoir de se voir tout à la fois le jouet de son pere & du cardinal, entra dans une si furieuse colere, que mettant l'épée à la main, il auroit percé le prélat, si on ne l'eût empêché. Le ressentiment le transportoit au point que quittant brusquement son pere : Puisque vous ne voulez pas, lui dit il, me reconnoître pour votre successeur, ni me donner la princesse qui m'a été promise, *Idem, ibid.*

je vais m'adresser au roi de France votre seigneur & le mien, pour lui en demander une prompte justice. En même-temps il se jette aux pieds de Philippe, & lui fait hommage de tous les domaines que la maison des Plantagenets tenoit de la couronne. Il passe ensuite au camp des François, & la guerre recommence avec plus de violence qu'auparavant.

ANN. 1189.

La guerre recommence : divers succès du roi & du duc de Guienne.

Roger. de Hoved. ibid.

Le roi toujours suivi du duc de Guienne, alla aussi-tôt se mettre à la tête de son armée, qui étoit campée à Nogent le Rotrou. Tout plia devant les deux princes : ils n'eurent besoin que de paroître, pour réduire la Ferté-Bernard, Montfort, Maletable & Beaumont. Henri lui-même, qui avoit osé se montrer, fut repoussé avec grande perte, & poursuivi si vivement jusqu'aux portes du Mans, que les vainqueurs y entrerent avec lui. Le malheureux pere manqua d'être pris : il n'échappa qu'en traversant un gué inconnu à ceux qui le suivoient. La citadelle, quoique défendue, tant par sa situation que par un grand nombre d'Anglois qui s'y étoient jettés, ne put tenir que l'espace de trois jours. De-là Philippe, sans perdre de temps,

transporte en Touraine, prend che-
in faisant Montoire, Château du ANN. 1189.
oir, Chaumont, Roche-Corbon,
mboise, & se présente devant Tours,
ì le bruit de ses victoires l'avoit de-
ıncé. Telle étoit l'ardeur des trou-
es, que la place fut emportée à la pre-
niere escalade.

Henri, allarmé de la perte si subite
e deux belles provinces, effrayé d'ail-
eurs par les cris des Manceaux, qui
ıenaçoient de secouer le joug, si la
uerre continuoit, prit enfin le parti
e céder à sa mauvaise fortune, & de
ıbir la loi du vainqueur. Il se rendit
onc aux conseils du comte de Flan-
re, du duc de Bourgogne & du car-
inal de Champagne, vint trouver le
oi à la Colombiere, entre Tours &
Amboise, & commença par renouvel-
er son hommage pour tous les Etats
ju'il possédoit en France. On traita
ensuite l'article du mariage. Philippe
ouloit absolument qu'il fût achevé
ıvant toutes choses : Henri qui ne pou-
oit se résoudre à perdre une princesse
ju'il adoroit, disoit que la circons-
ance étoit peu favorable pour des nô-
ces ; qu'il convenoit de les remettre
ıprès le voyage d'Orient. Chacun

Nouvelle conférence qui est enfin suivie de la paix.

Idem, ibid.

ANN. 1189.

s'affermit si opiniatrément dans sa r
solution, que la négociation fut pl
sieurs fois sur le point d'être rompu
Un jour que les deux monarques co
féroient en pleine campagne, il se fo
ma tout-à-coup une effroyable tem
pête, & la foudre tomba au milie
d'eux : ce qui effraya tellement le r
d'Angleterre, qu'il s'évanouit, & fi
tombé de cheval, si on ne l'eût promp
tement soutenu. Revenu à lui même
il parut entiérement changé, & trè
résolu de donner enfin la paix à s
peuples. Quelques personnes bien in
tentionnées trouverent un tempéra
ment, qui satisfit également les deu
rois. Le mariage fut différé jusqu'a
retour de l'expédition d'outremer
mais en même-temps on régla que l
princesse Alix seroit remise incessam
ment entre les mains d'une des cin
personnes que Richard nommeroi
Les autres conditions furent, que l
Vexin resteroit aux Anglois pour la do
de la jeune reine : que le duc de Guien
ne, désigné successeur au trône, re
cevroit dès ce moment l'hommage d
tous les vassaux de la maison des Plan
tagenets : que le roi d'Angleterre paye
roit vingt mille marcs d'argent pou

s frais de la guerre : que tous les sei-
ieurs enfin & les prélats de la domi- ANN. 1189.
ition de ce prince, s'obligeroient par
rment de l'abandonner, s'il man-
ioit à aucune de ces conditions.

La paix étoit à peine signée, qu'une
ineste curiosité du monarque Anglois
ii en fit perdre tout le fruit, & le
longea dans un chagrin qui lui donna
i mort. Il demanda avec tant d'instan-
e la liste des seigneurs qui avoient
onspiré contre lui, que Philippe pour
e satisfaire, peut-être pour le morti-
ier, lui remit en main ce fatal papier
u'il n'auroit jamais dû voir. Que de-
int le malheureux pere, lorsqu'à la
ête de ces conjurés, il vit le nom, le
eing & le sceau du prince Jean Sans-
Terre, son fils bien-aimé ? Il maudit
nille fois le jour où il étoit né, don-
ia sa malédiction à ses deux fils ingrats
& rébelles : & quelques prieres que les
évêques lui en fissent, il ne voulut
jamais la révoquer. L'indignation, la
colere, la douleur, lui causerent une
fievre si violente, qu'il en mourut peu
de jours après à Chinon, dans la tren-
te cinquieme année de son regne & la
soixante-unieme de son âge. Il expi-
roit à peine, que tout le monde l'aban-

Mort de Henri II, roi d'Angleterre.

Ibid. p. 154. Math. Paris. p. 203.

donna ; les seigneurs, pour aller fair
ANN. 1189. leur cour au duc de Guienne qui pri
le nom de Richard I ; les domestique
pour piller le palais, emporter se
meubles & ses habits. Son corps expos
nud sur une table, demeura dans c
triste état jusqu'à ce qu'un jeune page
touché de compassion, le couvrit d
son manteau depuis la ceinture jus
qu'aux pieds.

Richard cependant, ému de l'hor
reur de cette action, donna prompte-
ment ses ordres pour lui faire des ob-
seques magnifiques. On le revêtit d
ses habits royaux, & dans cet appareil
Roger de Hoved. ibid. la couronne en tête, le sceptre à l
main, il fut porté, visage découvert
à Fontevraud où il avoit choisi sa sé-
pulture. On raconte qu'à l'approche
du fils le corps du malheureux pere jett
du sang par le nez & par la bouche, &
que ce sang jaillit contre le nouveau roi.
On fit aisément l'application de ce pro-
dige, qui sembloit lui reprocher d'avoir
donné la mort à celui à qui il devoit la
vie. C'est sans doute ce qui a fait dire à
quelques-uns, qu'il mourut de la pro-
Herit. de Guienne 2. p. 2. 3. p. 247. pre main de ce prince. Le pauvre Ri-
chard fondit en larmes, maudit sa ré-
bellion, & donna toutes les marques

ıne véritable douleur. Etrange effet ANN. 1189.
la corruption du cœur humain, 'il faille être malheureux pour ex- er sa tendresse ! Henri eut de son ıriage avec Eléonore cinq fils, Guil- ıme qui mourut au berceau, Henri t au Court-Mantel, qui fut enlevé à fleur de son âge sans laisser de pos- rité, Richard qui lui succéda, Geof- ɔi, qui fut pere d'Artus & d'Eléonore : Bretagne, Jean Sans-Terre qui ré- ıa après Richard, & trois filles, toutes ariées : Mathilde à Henri duc de Saxe, .éonore à D. Alphonse roi de Castille, Jeanne à Guillaume II, roi de Sicile.

Telle fut la fin déplorable du pre- Son portrait. ier roi d'Angleterre de la race des lantagenets, prince également politi- ue & vaillant ; mais infidele mari, ıauvais frere, pere trop jaloux de son ıtorité. Il joignit aux domaines de ses :édécesseurs l'Anjou, le Maine, la 'ouraine, la Bretagne, & l'Aquitaine, ui seule avoit fait anciennement un eau royaume. Il conquit la princi- auté de Galles, soumit l'Irlande, qu'il ɜndit tributaire, humilia l'Ecosse, qu'il ɔrça de reconnoître la souveraineté de Angleterre. Mais ce même prince fut eu équitable envers ses enfans, dont

il redoutoit l'élévation : il dépouill
ANN. 1189. ses freres de la portion qui devoit leu
revenir dans la succession paternelle,
souilla sa maison d'adulteres, & peu
être d'incestes ; punit enfin par un
prison de seize ans la jalousie trop bie
fondée d'une reine qui lui avoit ap
porté de grands Etats : tout cela annon
ce en même temps & de grandes quali
tés & de grands vices ; peut-être mêm
plus de bonheur que de mérite rée
L'amour & l'ambition furent la sourc
de tous ses malheurs : pour n'avoir pa
sçu regner sur lui même, il perdit l'em
pire, que la supériorité de ses forces lu
assuroit sur les autres. On lit quelqu
part qu'il fit son testament en langu
Romance, qui étoit alors la langue vul
gaire : on en voit cependant l'origina
Act. publ. t. 1. p. 19. latin dans les actes de Rymer, qui s'es
fait une loi de rapporter ces sortes d
pieces dans la langue où elles ont ét
écrites. Les legs pieux qu'y fait Henri
montent à plus de quarante mille marc
d'argent ; ce qui donne une grand
Hist. Phil. Aug. l. 1. p. 120. idée de la richesse de ce prince : idé
qui augmente encore, lorsqu'on lit qu
Herit. de Guy. 3e. p. l. 7. p. 247. Richard, outre les trésors que le séné
chal d'Anjou lui remit en France
trouva dans Vinchester neuf cens mill

es pésant en or & en argent non nnoyées, ſans les vaſes & les pierre- ; qui étoient encore d'un plus grand x.

ANN. 1189.

Philippe & Richard renouvellent les anciens traités.

Le premier acte de ſouveraineté du ıveau roi, fut de rendre la liberté à reine ſa mere, avec laquelle il par- ;ea, pour ainſi dire, les honneurs du ne : le ſecond, de donner de riches panages au prince Jean Sans-Terre, n frere, qu'il maria à l'héritiere de oceſter : le troiſieme, de renouvel- les anciens traités avec Philippe, i lui rendit les deux provinces qu'il oit conquiſes, ne ſe réſervant que gloire de ſes victoires, qui s'accrut r cette modération. Richard néan- oins, pour ne pas ſe laiſſer vaincre en nérofité, lui céda Creſſac, Iſſoudun, tout ce qu'il poſſédoit de fief en Au- ergne. Ce qui facilita beaucoup cet commodement, étoit la réſolution ncere que ces deux princes avoient riſe d'aller au ſecours des chrétiens 'Orient. Le monarque Anglois ſe endit auſſi-tôt à Rouen, pour y te- ir les Etats de Normandie, dont il ra un grand ſecours d'hommes & 'argent pour cette expédition. Ce fut ans cette ville, que Foulques, curé

Roger de Hoved. ibid.

Rigord p. 24.

ANN. 1189. Roger de Hoved. p. 789.

de Neuilli, homme d'une liberté plus qu'apostolique, osa lui reprocher publiquement qu'il avoit trois filles dangereuses, qui pourroient le conduire au précipice. Le monarque répondit, qu'il n'avoit point d'enfans : l'orgueil, reprit l'intrépide Missionnaire, l'avarice, & l'impureté, sont les trois pernicieuses filles dont il est ici question. *Eh bien*, répliqua le roi, qui eut assez de présence d'esprit pour couvrir son dépit d'une raillerie, *il faut s'en défaire. Je donne mon orgueil aux Templiers, mon avarice aux moines de Citeaux, & mon inclination pour les femmes, aux prélats de mon royaume.*

Entrevue des deux rois à Nonancourt. Rymer. Act. publ. t. 1. p. 20.

Les deux rois cependant s'assemblerent à Nonancourt, pour prendre les dernieres résolutions sur le voyage d'outremer. On ne vit jamais d'entrevue plus tendre, ni amitié plus cordiale en apparence. Ils sembloient prévenus réciproquement d'une estime si parfaite : ils en étoient si dignes en effet, que tout le monde la crut sincere. L'un & l'autre étoient à la fleur de l'âge, avoient la taille haute, le port majestueux, la démarche noble, libre, assurée, le visage agréable, les yeux grands & pleins de feu, le tein vif

e délicat, l'esprit juste, pénétrant, olide & fin : tous deux étaient magniques dans leur table, dans leurs équiages, à la cour, à l'armée : tous deux raves, Philippe avec conduite; Rihard sans *ménagement*. L'un & l'autre imoient la gloire, les femmes & l'arent : tous deux prompts & colères; ous deux d'une ambition, qui maleureusement ne permettoit pas d'esérer qu'ils fussent long-temps amis. C'étoit l'image fidele de deux rivaux ui ne sont bien ensemble, que jusu'à ce qu'ils se soient apperçus qu'ils iment en même lieu. La gloire fut eur commune maitresse : la passion u'ils eurent pour elle, les rendit bienôt ennemis. Il paroît néanmoins que our le moment ils agissoient de bone-foi : tous deux se jurerent une amié éternelle, promirent de se secour avec tout le zele que deux freres 'armes doivent attendre l'un de l'aue, & pour se donner des marques non quivoques d'une entiere confiance, ils églerent & arrêterent que si l'un des eux mouroit dans le voyage, tous ses ésors & toutes ses troupes seroient bsolument à la disposition de l'autre,

Le Gend. hist. de France, t. 2. p. 371.

Rymer, ibid.

Roger de Hoved.

pour être employés à la délivrance de la Terre-Sainte.

ANN. 1189.

On fit dans cette même assemblée plusieurs ordonnances également utiles & nécessaires, soit pour maintenir l'ordre en général, soit pour assurer la vie, l'honneur & les biens de chaque soldat croisé. On condamna celui qui tueroit un homme, à être lié avec le corps mort, ou pour être précipité avec lui dans la mer, si le meurtre s'étoit fait sur les vaisseaux, ou pour être ainsi enterré tout vivant, si le crime avoit été commis sur terre. Quiconque donnoit un soufflet, devoit être plongé trois fois dans la mer. On coupoit le poing à celui qui frappoit de l'épée : celui qui disoit des injures donnoit à l'offensé autant d'onces d'argent, qu'il avoit proféré d'invectives. La peine du vol étoit aussi bizarre que sévere. Lorsqu'un malheureux se trouvoit convaincu de larcin, on lui rasoit la tête sur laquelle on répandoit ensuite de la poix bouillante, qu'on couvroit aussitôt de plumes : dans cet état on l'exposoit sur le premier rivage. Tels sont les principaux réglemens, qui, selon quelques-uns, furent établis à Nonan

Rymer, ibid. p. 21.

Hist. de P'il. Aug. t. 1. p. 126.

urt du consentement de tous les sei- ANN. 1189.
neurs des deux nations. On voit néanmoins par les actes de Rymer, qu'ils sont l'ouvrage du seul Richard, qui les fit *au palais de Chinon, de l'avis des gens de bien.* Rymer, ibid.

Ces deux princes, après ces sages précautions, dresserent leurs lettres-patentes, qui fixoient le rendez-vous général à Vézelay en Bourgogne, & le départ au deux de juillet. On y lit ces mots remarquables : *telles sont les conditions auxquelles nous nous sommes engagés, moi Philippe, roi des François; envers Richard, roi des Anglois, mon ami & mon fidele vassal : moi Richard, roi des Anglois, envers Philippe roi des François, mon seigneur & mon ami.* On se sépara ensuite, afin d'aller hâter l'armement & les préparatifs nécessaires pour cette grande expédition. Idem, ibid.

Philippe, de retour dans sa Capitale, n'eut rien de plus pressé que d'aller à saint Denis, pour y prendre l'Oriflamme, & deux autres étendarts, dont la seule vue, dit-on, avoit la force de mettre les ennemis en fuite. Il, prosterné sur le pavé devant les corps des glorieux Apôtres de la Fran- ANN. 1190.

Préparatifs du roi pour le voyage de Palestine.

Rigord, p. 29.

ANN. 1190.

ce, il se recommanda à Dieu, à la sainte Vierge, & à tous les Saints. Ce fut dans ces sentimens de la plus tendre piété, dit Rigord, qu'il reçut avec la pannetiere & le bourdon, marques du pélerinage, la bénédiction du clou, de la couronne d'épines, & du bras de saint Siméon. On croyoit alors avoir à saint Denis la couronne d'épines de Notre-Seigneur, que l'on disoit y avoir été donnée par Charles le Chauve, comme porte son épitaphe. On en voit une nouvelle preuve dans cet autre récit du même historien de Philippe. Le prince Louis (ce sont les propres termes de l'Auteur) étant attaqué d'une maladie qui faisoit désespérer pour sa vie, les religieux de saint Denis & l'évêque de Paris à la tête de son Clergé, se rendirent en procession au palais, réciterent quelques dévotes prieres, firent un signe de croix sur le ventre de l'enfant *avec la couronne d'épines*, & le même jour il fut guéri. C'est trop peu dire, le roi lui-même, comme par sympathie, fut délivré du même mal, qui le tourmentoit en même-tems au-delà des mers.

Felib. hist. S. Denis.

Rigord, p. 33.

Son testament.

Le monarque, ainsi préparé aux

:ombats du ſeigneur, alla ſe mettre la tête de ſon armée, & vint join-lre le roi d'Angleterre à Vézelay. Ce ut dans cette ville, que du conſente-nent, ou comme s'exprime l'auteur ontemporain, avec la permiſſion de ous les barons, il déclara qu'il laiſſoit e gouvernement du royaume & la tu-elle de ſon fils à la reine Adele ſa me-e, & au cardinal de Champagne ſon ıncle. Il avoit fait avant de partir un eſtament, dans lequel il régloit pour e temps de ſon pélerinage tout ce qui egarde la maniere de rendre la juſtice, ı diſpoſition des bénéfices vacans en égale, & l'adminiſtration des finan-es. On y voit que dans ces anciens emps, la coutume étoit que toutes es lettres fuſſent ſignées par les quatre rands Officiers de la couronne, c'eſt-·dire, par le ſénéchal, le bouteil-ier, le chambrier, & le connétable. C'étoit toujours le chancelier qui les xpédioit de ſa propre main : *Data er manum cancellarii.* Si la chancel-erie ſe trouvoit vacante, on avoit rand ſoin d'exprimer cette circonſ-ınce : *Data vacante cancellaria.* Un utre uſage non moins curieux, dont e même teſtament nous rappelle le

ANN. 1190.
Idem, p. 29.
Page 30. 31.

ANN. 1190.

ſouvenir, c'eſt qu'à la vacance d'u évêché ou d'une abbaye royale, l chanoines ou les moines, venoie trouver le roi, pour lui demander l' lection libre. Philippe ordonne qu' ſon abſence elle leur ſoit accordée ſa aucune difficulté. Preuve non-équ voque, que nos religieux monarque en permettant ces élections par pi té, n'ont jamais prétendu ſe d pouiller du droit de nominatio qu'ils croyoient inſéparable de le ſouveraineté.

On peut encore remarquer, à l'o caſion du treizieme article de cette o donnance teſtamentaire, qu'ancienn ment les prélats & les hommes d prince levoient la taille ſur leurs ſu jets, tant pour les guerres perſonnell qu'ils avoient à ſoutenir, que po l'*hoſt* ou *chevauchée* du roi. C'eſt ai qu'on appelloit le ſubſide, que tout fe dataire, ſoit clerc, ſoit laïque, devo au monarque pour les frais des exp ditions militaires où il ſe trouvoit e gagé : ſubſide plus ou moins fort, ſu vant le plus ou le moins d'obligati du vaſſal. Car les uns n'étoient ten qu'à un jour de ſervice, les autres devoient deux, quelques-uns troi

Du Cange, Gloſſ. au mot Hoſtis.

quelques autres huit, le plus grand nombre quarante ou même ſoixante. Philippe leur défend à tous de faire la remiſe de cette taille, tant qu'il ſera au ſervice de Dieu outre-mer ; ou s'il vient à mourir, juſqu'à ce que ſon fils ait atteint l'âge de régner par lui même. C'eſt que cet impôt, lorſqu'il ſe levoit pour l'*hoſt* du roi, ne ſubſiſtoit qu'autant que le ban, qui lui-même ne duroit que très-peu de temps, c'eſt-à-dire, tout au plus deux mois. ANN. 1190.

Son départ & ſon arrivée en Sicile.

Les deux rois ayant joint leurs troupes, marcherent enſemble juſqu'à Lyon, où ils ſe ſéparerent pour aller s'embarquer, Philippe à Genes, Richard à Marſeille. Le rendez-vous des deux armées étoit à Meſſine : le monarque François y arriva le premier avec une flotte fort en déſordre. Elle avoit été battue d'un horrible tempête, qui obligea de jetter à la mer une grande partie des proviſions. On fut donc forcé d'en faire de nouvelles en Sicile, où elles ſe trouverent très-cheres. Le ſeptier de bled, dit Rigord, s'y vendoit vingt-quatre ſols d'Anjou, celui d'orge dix-huit, celui de vin vingt-cinq, une poule douze deniers. Ce contre-temps ne ſervit qu'à faire

Rigord, p. 31. 32.

ANN. 1190.

éclater la générosité du prince. Il tira de son trésor de quoi remettre en équipage tous ceux qui avoient perdu le leur: on remarqua entre autres libéralités, qu'il donna mille marcs d'argent au duc de Bourgogne, six cens au comte de Nevers, quatre cens au brave des Barres, quatre cens onces d'or à Guillaume de Marles, trois cens à l'évêque de Chartres & au seigneur de Montmorenci, deux cens à Drogon, autant à plusieurs autres seigneurs dont il seroit trop long de rapporter ici les noms.

Etat de ce royaume.

Alors régnoit en Sicile Tancréde, fils naturel du vaillant Roger, premier roi de cette nation, ou selon Jean de Ceccan, du duc Roger qui descendoit de cet illustre fondateur de la monarchie Sicilienne. Le roi Roger, qui fut marié trois fois, avoit eu de sa premiere femme, Guillaume le Mauvais, qui lui succéda; & de sa troisieme, la princesse Constance, qui à l'âge de près de quarante ans épousa l'empereur Henri VI. Guillaume le Bon, fils & successeur de Guillaume le Mauvais, étant mort sans laisser d'enfans de Jeanne d'Angleterre fille du roi Henri II, la couronne appartenoit légitimement

l'impératrice. Mais les Siciliens vou-
oient un roi qui demeurât parmi eux, ANN. 1190.
t qui fût du sang des Normands : ils
nirent sur le trône Tancréde, qui n'eut
as plutôt reçu l'onction royale, qu'il
t arrêter la reine Jeanne, parce qu'el-
e favorisoit le parti de Constance. Ce
oup hardi l'exposoit à tout le ressen-
iment de Richard, prince fier, em-
orté, violent : il le comprit, & pour
e ménager un puissant protecteur dans
a personne du monarque François, *Idem, ibid.*
on content de lui faire rendre tous
es honneurs justement dûs au premier
oi de la chrétienté, il lui offrit en ma-
iage une de ses filles pour le prince
Louis son fils. Mais Philippe, par con-
idération pour le roi d'Angleterre,
'en excusa sous l'honnête prétexte
ue ces alliances d'enfans au berceau
toient sujettes à mille inconvéniens.

Richard arriva dans ces entrefaites, Troubles suscités par le roi Richard, appaisés par la sagesse de Philippe.
t ne fut pas plutôt débarqué, qu'il se
laignit hautement de l'outrage fait à
a reine sa sœur. Le roi de Sicile se
hâta de la mettre en liberté : mais le
monarque Anglois demanda en même-
temps qu'on lui fît raison de la dot de
ette princesse, de son douaire, & des
egs que Guillaume le Bon avoit faits,

ANN. 1190

Roger de Hoved.

au roi d'Angleterre son pere. C'étoien soixante mille mesures de bled, autan d'orge & de vin, dix galeres équipées pour deux ans, & une table d'or de douze pieds de long sur environ moitié de large. Tancréde ne cherchant qu'à éluder toutes ses demandes, Richard courut aux armes, investit deux forts qui commandoient Messine, les empor ta l'épée à la main & les remit aussi-tô à la reine Jeanne, comme s'il n'eût agi que par ses ordres & pour ses intérêts. Cette violence irrita les Messinois qui firent fermer leurs portes à des hô tes si dangereux. Le roi d'Angleterre offensé de ce procédé, marcha sur le champ avec toute son armée, & se pré paroît à donner l'assaut à cette mal heureuse ville, lorsque Philippe l'en voya prier de suspendre les effets de son ressentiment. Le Prince Anglois fi faire halte : mais dans ce moment un gros de Siciliens sortit sur ses gens, & les attaqua sans trop faire de réflexion Alors l'impétueux monarque ne ménageant plus rien, fond sur les assaillans, & les met en déroute, entre avec eux dans leur ville, se rend maître des portes, ensuite des murailles, où il arbore l'étendart d'Angleterre.

C'étoit manquer au respect qu'il devoit au roi son seigneur, qui résidoit actuellement dans la place. Philippe en fut indigné, & donna ses ordres pour qu'on l'arrachât.

ANN. 1190.

Tout sembloit annoncer une guerre également vive & cruelle. Richard cependant, informé de la résolution du monarque François, envoya le prier de ne rien précipiter; qu'il étoit prêt à faire ôter son étendart, mais que si on entreprenoit de l'enlever de force, on ne le feroit pas sans répandre beaucoup de sang. Cette espece de soumission appaisa Philippe, qui se fit toujours un devoir de sacrifier son ressentiment à l'intérêt de la religion. Ainsi loin de chercher à aigrir les choses, il se rendit médiateur entre Richard, les Siciliens & leur roi. L'étendart fut ôté, la garde de la ville confiée aux chevaliers du temple & de l'hôpital, & Tancréde condamné à payer quarante mille onces d'or, dont il y en eut vingt mille pour la dot de sa fille aînée, qui dès-lors fut promise au jeune Artus, duc de Bretagne, neveu de Richard.

Roger de Hoved.

Rymer. Act. publ. t. 1. p. 21.

Le calme étoit rétabli, & les trois rois vivoient en apparence dans la plus parfaite union; mais Tancréde n'avoit

Tancrede s'efforce de brouiller les deux rois,

ANN. 1190.

quiterminent enfin leurs différendspar un traité.

Roger de Hoved.

point oublié le refus que Philippe avoit fait de son alliance : le désir de se venger le rendit faussaire, personnage toujours infâme, plus abominable encore dans un roi, dont le cœur devroit être le temple de la vérité. Il supposa des lettres, par lesquelles le monarque François l'exhortoit à se joindre à lui pour attaquer les Anglois pendant la nuit, & s'assurer de la personne de Richard. Ce fut envain que Philippe se plaignit d'un attentat si horrible contre son honneur : le roi d'Angleterre feignit d'être convaincu, & dit hautement qu'il n'auroit jamais pour femme la sœur d'un prince qui avoit formé un si noir projet. Ce n'étoit qu'un prétexte : l'artificieux monarque venoit de recevoir la nouvelle que la reine Eléonore sa mere avoit conclu son mariage avec l'infante Bérengere, fille de Sanche VI, roi de Navarre, & que les deux princesses étoient en mer pour se rendre à Messine. Philippe en avoit quelques soupçons : pour les éclaircir, il envoya sommer le prince Anglois, ou de partir sans aucun retard pour l'expédition de la Terre-Sainte, ou de terminer sur-le-champ son mariage avec la princesse Alix. Richard, affectant

Roger de Hoved.

ıs les dehors de la plus parfaite mo-
:ation, protesta qu'il étoit résolu de
're toujours bien avec le roi son sei-
eur : mais qu'il le supplioit instam-
·nt de ne plus insister sur une allian-
, qui ne pouvoit se faire pour des
sons que le respect ne permettoit pas
lui expliquer. C'étoit assez lui don-
r à entendre que les mauvais bruits
i avoient couru, n'étoient que trop
en fondés. Le roi cependant ne vou-
t point se relâcher, ne croyant pas
'il y eût de preuves assez fortes con-
: la conduite de sa sœur. On lui pro-
isit des témoins non suspects, qui
poserent avec serment, qu'elle avoit
un enfant du feu roi Henri. Le mo-
rque, trop convaincu enfin de la
rité du fait, consentit qu'on termi-
t cette malheureuse affaire sans un
ıs grand éclat.

Il se fit un nouveau traité, où les
ux rois sembloient avoir voulu pré-
nir jusqu'aux moindres sujets de di-
sion. Le monarque François y re-
nnoît Richard pour son homme-li-
·, le déclare libre de tout engage-
ent envers la princesse Alix, lui
rmet de penser à un autre mariage,
i abandonne, tant pour lui que pour

ANN. 1190.

Philippid. 4. p. 137.

Roger de Hov. p. 588.

Rymer. Act. publ. tom. 1. p. 22.

ANN. 1190.

ſes héritiers mâles, Giſors, Melpl Neufchatel-S.-Denis, le Vexin-N mand, avec toutes ſes dépendances lui céde à perpétuité Cahors & tou Querci, excepté les abbayes de geac & de Selles, qui étoient du maine royal. Le roi d'Angleterre ſon côté reconnoît Philippe pour ſeigneur, s'oblige à lui payer p toutes ces conceſſions dix mille ma d'argent du poids de Troyes, conſe que s'il vient à mourir ſans enfans m les, le Vexin-Normand retourne roi ou aux princes ſes fils ou peti fils, lui tranſporte tous ſes droits Iſſoudun, ſur Creſſac, ſur tous fiefs enfin qu'il avoit ou prétend en Auvergne, & s'engage à ne jam troubler le comte de Toulouſe, ſi cour du roi juge en ſa faveur. Voilà qu'ignoraient ſans doute nos hiſt riens modernes: tous en parlant cette réconciliation, diſent ſimpl ment, que Richard conſentit à rend le Vexin-Normand, & Philippe à r prendre Alix (*a*).

ANN. 1191.

Le roi s'embarque pour la Paleſtine, & arrive devant Acre.

La paix ſignée, Philippe, & l François s'embarquerent pour Ptol maïs, qu'on nomme Acre ou Sain

(*a*) Mezerai, Daniel, le Gendre, &c.

ean-d'Acre. C'étoit un port très-re-
ommé, une ville très-riche, très-for- ANN. 1191.
, également nécessaire, & aux chré-
ens pour conserver Tyr, Antioche,
ripoli; & aux infideles pour assurer
communication de l'Egypte avec
Syrie. Il y avoit près de deux ans
ue Guy de Lusignan en avoit formé
siege avec beaucoup moins de mon-
e qu'il n'y en avoit à la défendre.
Iais son armée grossit peu à peu par
s secours qui lui venoient d'Europe.
'un des plus considérables, fut l'arri-
ée d'une flotte composée de Danois,
e Frisons & d'Anglois, qui avoit été
ointe en chemin par plusieurs vais-
eaux où étoient quantité de seigneurs
rançois. On remarque parmi les plus
istingués, Philippe évêque de Beau-
ais, Robert II comte de Dreux son *Alber. Mon. chron. MS.*
rere, Erard comte de Brienne, Guil-
aume comte de Châlon-sur-Saône,
acques d'Avesnes, Geoffroi de Join-
ille, Guy de Dampierre, Anseric de
Montréal, Manassés de Garlande,
Gaucher de Châtillon-sur-Marne, &
Guy son frere, Henri comte de Cham-
pagne, Thibaud comte de Chartres,
Etienne comte de Sancerre, & Raoul
comte de Clermont en Beauvaisis.

ANN. 1191. On vit encore arriver vers ce m me temps quelques troupes Allema des, triftes débris d'une nombreu armée que l'empereur Frédéric avo mené au fecours de la Paleftine. C grand prince, après avoir battu deu fois les Grecs, gagné deux bataill contre le fultan de Cogni, pris plu fieurs places fur les Sarrazins, ma choit à Jérufalem, prefque fûr d l'enlever aux infideles, qui fuyoien par-tout devant lui : mais s'étant bai gné tout en fueur dans les eaux d'un riviere qu'on croit être le Cidnus, i fut faifi d'un froid fi vif, qu'il en mou rut quelques heures après. Sa mor rendit fes victoires inutiles : fon armé fe difperfa : la plus grande partie re prit le chemin d'Allemagne : le refte, au nombre de fept mille hommes de pied & de cinq cents chevaux, conti nua fa route, & vint joindre les chré tiens qui affiégeoient Saint-Jean-d'A cre. Ce nouveau renfort releva telle ment le courage des croifés, qu'ils ré folurent enfin d'aller préfenter la ba taille à Saladin, qui étoit accouru au fecours de la ville. On ne vit jamais tant d'ardeur qu'il en parut ce jour-là dans l'armée chrétienne : elle alla mê-

Otto à S. Blaf.

jusqu'à l'emportement, la présomp-
ı, l'impiété. *Est-il quelque puissan-* ANN. 1191.
lans l'Asie, s'écria un des chefs, *Hist. Hier.*
puisse nous résister en l'état où nous Rigord, p. 32.
ımes? Que Dieu nous laisse faire
'ement, sans prendre parti & sans
er ni les uns ni les autres, & la vic-
e nous est assurée. Nous n'avons be-
ı que de nous-mêmes. Le combat fut
glant, & le succès douteux : cha-
ı s'attribua l'honneur de cette jour-
e. Les chrétiens cependant perdi-
ıt beaucoup moins de monde, &
ur marque de leur victoire recom-
ıncerent à presser la ville, qui se dé-
ıdit toujours avec la même vi-
eur.

Tel étoit l'état des affaires en
rient, lorsque Philippe arriva au
mp des croisés. Il y fut reçu com-
e l'ange du Seigneur. Ses libéra-
és, sa bravoure & sa vigilance ra-
ımerent la valeur & l'espérance des
siégeans. Les François eurent bien-
ıt fait brèche ; & telle étoit leur ar-
eur, qu'ils eussent infailliblement em-
orté la place, si le roi leur eût per-
ıis de donner l'assaut. Mais par une
onnêteté hors de saison, il voulut
ttendre Richard pour en partager

ANN. 1191.

l'honneur avec lui : ce qui donna l[e] temps aux assiégés de réparer leurs per[-] tes, & de reprendre le courage qu'[ils] avoient perdu. Bien des gens co[n-] damnerent cette trop scrupuleuse ca[n-] deur. Les deux rois étoient conven[us] de partager également les conquêt[es] qu'ils feroient; mais il y avoit de la sim[-] plicité à étendre jusqu'à la gloire un article qui ne regardoit que les vi[l-] les & les provinces.

Arrivée de Richard : nouvelles brouilleries entre les deux rois.

Idem, ibid.

Richard cependant, poussé par [la] tempête sur les côtes de l'isle de Ch[y-] pre, y fut si mal reçu par Isaac Com[-] nene, qu'il se crut en droit d'en fai[re] la conquête : ce qu'il fit très-aisément, & presque en chemin faisant. Tous les habitans lui prêterent serment de fi[-] délité, & l'empereur fut pris avec s[a] fille & tous ses trésors. Ce fut don[c] avec tout le faste d'un conquérant, traînant à sa suite le malheureux Com[-] nene lié avec des chaînes d'or, que l[e] roi d'Angleterre vint aborder auprès d'Acre. Les choses étoient si bien dis[-] posées par les soins & la valeur d[e] Philippe; la nouvelle armée qui ve[-] noit de débarquer était si leste, [si] aguerrie, qu'il y avoit tout lieu d'es[-] pérer que la place seroit emportée a[u]

remier assaut. Mais la discorde qui evoit naturellement divisé deux ri- aux de gloire & d'intérêt, fit plus de nal que le grand nombre de braves éunis sous leurs étendarts, ne fit d'ex- loits heureux.

ANN. 1191.

La reine Sibille étoit morte pen- lant le siege avec ses quatre fils & es deux filles, d'une maladie conta- gieuse, qui fit périr beaucoup de per- sonnes de distinction. On compte par- mi les plus considérables d'entre les François, Philippe d'Alsace comte de Flandre, Jean comte de Vendôme, Josselin de Montmorenci, Adam grand chambellan, Erard comte de Brienne; le comte de Ponthieu, le vicomte de Turenne, le connétable Raoul de Clermont, & Renaud de Nevers com- te de Tonnerre, qui laissa pour héri- tiere Agnès sa niéce, mariée à Pierre de Courtenay comte d'Auxerre. La mort de Sibille plongea le royaume dans le plus grand désordre. On pré- tendit que Guy de Lusignan n'ayant d'autre droit à la couronne, que par son mariage avec la princesse, le trô- ne devenu vacant ne devoit regarder qu'Isabelle ou Mélisante, fille cadette du feu roi Amauri. Elle avoit épousé

Ibid. p. 33.

Roger de Hoved.

ANN. 1191

Homfroi de Toron, qui n'étoit plus aimé, ni plus estimé que Lusignan : il eut cependant assez de courage pour prendre le titre de roi; mais on lui fit une querelle qu'il n'avoit pas prévu. On produisit des témoins, (Ibelin beau-pere de la princesse & deux autres seigneurs), qui déposerent avec serment qu'elle avoit été mariée de force & contre sa volonté. C'étoit le prince de Tyr, Conrad de Montferrat, qui faisoit jouer tous ces ressorts, soit qu'il fût devenu amoureux d'Isabelle, soit qu'une couronne flattât sa vanité. Il intervint aussi-tôt une sentence qui annulla le mariage, & dès le lendemain la princesse épousa le marquis de Montferrat, qui de ce moment se porta pour seul souverain de Jérusalem. Ainsi dans ce royaume sans territoire se trouva en même temps trois rois, dont les divisions ne pouvoient qu'accélérer sa ruine.

On vient à bout de les engager à suspendre leurs inimitiés.

La présence des rois de France & d'Angleterre, ne servit qu'à augmenter le trouble. Chacun prit parti; Philippe contre Lusignan, dont il haïssoit la famille; Richard contre le marquis de Montferrat, qu'il regardoit comme un obstacle au dessein qu'a-

ient les Anglois de s'établir en ANN. 1191.
·ient. Les deux monarques étoient
ıs jaloux que jamais, & plus mé-
ıtens l'un de l'autre : l'Anglois,
ce que Philippe avoit tellement
ɜſſé le ſiege, qu'en quelque temps
'on prît la ville, il en auroit tou-
la gloire: le François, de ce que Ibid.
chard, par ſes profuſions, lui dé-
uchoit ſes meilleurs ſoldats. La
ırde Françoiſe qui veilloit aux bat-
ries, attirée par les largeſſes de ce
ince, étoit paſſée à ſon quartier,
andonnant toutes les machines à
diſcrétion des aſſiégés, qui les brû-
rent ſans aucune réſiſtance. Phi-
ppe, en qualité de frere d'armes,
étendoit que Richard devoit lui
der la moitié de l'iſle de Chypre:
ichard, en vertu du même traité,
emandoit la moitié des tréſors &
es Etats du comte de Flandre, qui
oit mort pendant le ſiege ſans laiſ-
r d'enfans. Tout le camp ſe par-
gea entre les deux rois. Hugues
ıc de Bourgogne, Conrad marquis
e Montferrat, les Génois, les Tem-
iers & les Allemands ſe déclarerent
our Philippe : Guy de Luſignan,
Ienri comte de Champagne, les Hoſ-

pitaliers, les Flamands & les Pisans s
Ann. 1191. rangerent du côté de Richard. On fu
plus d'une fois à la veille d'en venir au
mains, pour décider la querelle par u
combat. Tout étoit perdu si des gen
sages & habiles, à force de faire des re
montrances, n'eussent enfin obten
des deux princes, qu'ils suspendroien
leurs inimitiés, & remettroient aprè
la prise de la ville, la discussion de
droits de Guy de Lusignan & du mar
quis de Montferrat.

Prise d'Acre. On recommença donc à presser l
siege plus vivement que jamais, &
Ptolémaïs fut enfin forcée de capi
tuler. La vie des émirs ou gouver
neurs, & de toute la garnison infidel
demeura caution du traité. Il portoi
que Saladin rendroit la vraie croi
Rigord, p. 34. prise à la bataille de Tibériade: qu'i
payeroit aux deux rois pour les frai
de la guerre deux cens mille bezan
d'or: qu'en outre il délivreroit tou
les chrétiens qui étoient en esclavag
dans toute l'étendue de son empire
Mais Saladin n'ayant pas voulu rati
fier la capitulation, Richard en fu
si irrité, qu'il fit couper la tête à cinc
ou six mille de ses captifs, ne réser-
vant que les chefs & les plus riches,

t il tira une grosse rançon. La ville égalemement partagée entre les deux : Philippe nomma Drogon de rlou pour commander dans la par- qui lui étoit échue : Hugues de urnai fut fait gouverneur de celle appartenoit au monarque Anglois. abandonna aux soldats toutes les visions qui se trouverent dans la ce : tout l'or & l'argent, tous les ɔux, tous les prisonniers furent ır les deux princes : ce qui fit beau- ıp murmurer, & causa bien des dé- tions.

ANN. 1191.

Tel fut le succès du fameux siege Acre, entrepris d'abord par déses- ir, continué ensuite par zèle de re- ion, si long-temps, si opiniâtrement ıtenu, terminé enfin avec tant de ɔire pour les princes croisés : siege eurtrier, où la France vit presque rir l'élite de ses braves. Les comtes Perche, de Blois & de Sancerre y rent tués en combattant vaillam- ent; le maréchal du Mets, Albéric ément, jeune seigneur de l'âge & s plaisirs du roi, ayant pénétré jus- u'au milieu de la ville, y succomba us le nombre. On nomme encore ırmi les illustres victimes de cette

Roger de Hoveden.

fameuse expédition, Gilbert de T
ANN. 1191. liers, Guy de Châtillon, Florent d'A
Chron. Mis. Alberic. Mon. gest, Bernard de S. Valery, Engu
rand de Fiennes, Vaultier de Moü
Raoul de Fougeres, Eude de Gonel
Renaud de Magny, Geoffroy d'A
male, Raoul de Marle, Erard de Cl
cenay, Robert de Boves, le vicon
Daniel. t. 3. p. 49. de Chatelleraut, & plusieurs aut
dont les noms défigurés en latin
pourroient être rendus en franç
qu'au hasard de se tromper.

Mais la mort de Raoul, sire de Cc
cy, eut des circonstances plus toucha
tes. Blessé à mort, il se retire dans
tente, écrit à la dame du Fayel, pc
qui il avoit une passion aussi tend
qu'innocente, charge son écuyer
lui porter son cœur, expire quelq
momens après. Le gentilhomme fid
aux ordres de son maître, se mit
devoir d'exécuter sa commission. D
il étoit aux portes du château de
dame, lorsqu'il fut rencontré par
mari jaloux, qui le fit fouiller &
trouva le fatal présent. Le malhe
reux, transporté de rage, imagina
faire mettre ce cœur en ragoût, po
être servi sur la table de sa femme.
le en mangea beaucoup. Alors le cr
épo

époux lui découvrit le funeste secret. La dame, saisie d'horreur, jura qu'après une nourriture si chere, si précieuse, elle n'en prendroit jamais d'autre, & mourut peu de jours après. Coucy avoit épousé en secondes nôces Alix de Dreux, petite fille de Louis le Gros, & cousine-germaine du roi Philippe Auguste.

ANN. 1191.

P. Ansel. Hist. gén. de France. t. 1. p. 206.

On se flattoit que la prise d'Acre ne seroit que le commencement des victoires des deux rois. Mais bient-tôt leurs jalousies, leurs défiances, leur haine même, firent connoître aux plus sages que cette conquête seroit le terme de leurs exploits. Ici la contrariété qui se trouve entre les historiens des deux nations, ne présente que ténèbres & qu'obscurité. Ceux d'Angleterre rejettent tout le blâme de ces divisions sur Philippe, qui ne pouvoit souffrir, disent-ils, le mérite & la gloire d'un prince qui lui faisoit ombrage. Ceux de France au-contraire en font retomber toute la faute sur Richard, qui manqua, si on les en croit, non-seulement à ce qu'il devoit au roi comme vassal, mais encore à ce qu'il se devoit à lui-même comme prince. On lui fait un crime d'avoir débauché les meilleurs

Guil. Neubrig.

Roger de Hov.

Jac. de vic.

ANN. 1191. soldats de Philippe, pour l'emporter de hauteur sur son seigneur, & le rendre méprisable aux yeux de la multitude, qui ne juge des choses que par l'événement. On peint sous les plus horribles couleurs cette basse jalousie, qui de peur que le roi n'eût tout l'honneur du siege, lui fit défendre à ses troupes de soutenir les François, quoiqu'il fût convenu dans le conseil, que chacun donneroit de son côté. On l'accuse d'une intelligence secrette avec Saladin, dont il recevoit chaque jour des présens: ce qui le rendit suspect au monarque François. Philippe sur ces entrefaites fut attaqué d'une maladie si violente, qu'elle lui fit tomber les cheveux, les ongles, la barbe, les sourcils, & même cette pellicule extérieure, qu'on nomme l'épiderme: effet extraordinaire sans doute, mais qui pouvoit avoir pour cause un air trop subtil & corrosif: on imagina que c'étoit un effet du poison.

Rigord, p. 32.

Guil. Armor. page 76.

Idem, ibid.

De-là mille soupçons injurieux, que le marquis de Montferrat & ses partisans eurent grand soin d'entretenir. De là cet avis que Philippe reçut à Pontoise, qu'à la sollicitation du roi d'Angleterre, le Vieux de la Montagne

Idem, p. 76. 77.

avoit envoyé deux de ses sujets en France pour attenter sur sa vie. De-là enfin ces bruits outrageux à la mémoire du monarque Anglois, qu'il tenoit une école meurtriere pour y former des fanatiques, qui pussent aller un jour poignarder le roi son seigneur. C'étoient de fausses allarmes : le prince des assassins n'avoit point songé à le faire périr, ni Richard à former un si détestable projet. Philippe néanmoins, dans la prévention où il étoit contre ce prince, ne laissa pas d'y ajouter foi, & à cette occasion institua les *sergens d'armes*, qu'on peut regarder comme la premiere garde de nos rois de la troisieme race. C'étoient tous gentilshommes, armés de massues d'airain, d'arcs, *& de carquois toujours pleins de quarreaux*, dont l'office à vie, étoit de ne point quitter le prince, & de ne laisser approcher de sa personne aucun inconnu. On les employa par la suite à porter les ordres du souverain, lorsqu'il citoit quelqu'un à sa cour : quelquefois même on leur confia *la garde des châteaux des frontieres, devers les advenues du royaume.* Ils n'avoient d'autre juge que le roi, ou son connétable.

ANN. 1191.

Rigord, p. 35. 36.

Mém. de l'Acad. des B. L. t. 16. p. 261-62.

Daniel, Milic. Franc. t. 3. l. 9. ch. 12.

Statut. Philip. VI. an. 1285.

Bouteiller, som. rur. l. 2.

ANN. 1191.

Ce détail abrégé de plaintes & d'invectives réciproques est plus que suffisant pour précautionner le lecteur contre ces lâches écrivains, qui n'ont ni assez de fermeté, ni assez de probité, pour sacrifier l'inclination qu'on a naturellement pour son roi, à l'amour inviolable que tout honnête homme doit à la vérité. On peut dire à la louange des deux princes, qu'ils étoient véritablement dignes du trône, & par leur courage, & par leur habileté : tous deux peut-être un peu trop sensibles à la gloire : Philippe cependant plus modéré, Richard plus impétueux ; mais l'un & l'autre incapables de céder, lorsqu'il s'agissoit du point d'honneur. Voilà ce qui occasionna & leur haine, & le malheur de la chrétienté qu'ils alloient secourir de bonne foi.

ANN. 1192.

Départ du roi & son arrivée en France.

Le roi cependant étoit toujours languissant, & ses médecins le pressoient d'aller incessamment reprendre l'air natal. Il voyoit d'ailleurs qu'il ne s'accommoderoit jamais du naturel impétueux de Richard, & que ce n'étoit qu'à force de sagesse qu'il n'avoit point rompu avec lui : il prit donc la résolution de retourner en France. Mais de peur qu'on ne l'accusât d'abandonner

son allié, il lui laissa dix mille hommes d'infanterie & cinq cens chevaliers sous le commandement du duc de Bourgogne, à qui il remit en même temps tout l'argent nécessaire pour entretenir ces troupes durant trois ans. Ensuite ayant pris congé de tous les seigneurs, il s'embarqua sur trois galeres Génoises, aborda heureusement en Italie, fut reçu à Rome avec de grands honneurs par le pape Célestin son parent, & delà repassa en France, où il arriva vers les fêtes de Noël. Le premier soin du pieux monarque fut d'aller à saint Denis rendre graces à Dieu de l'avoir conservé au milieu de tant de périls. Il offrit son manteau royal devant le tombeau des saints martyrs, suivant la coutume des rois ses prédécesseurs, au retour de quelque grande expédition.

ANN. 1192. *Guil. Armor. p. 76.*

Rigord, p. 35.

La reine mere, & le cardinal de Reims son frere, avoient gouverné le royaume avec tant de sagesse, que le monarque, à son retour ne trouva d'autre affaire importante à régler, que celle de la succession de Flandre. Mais auparavant il crut devoir une éclatante vengeance à un attentat horrible, qui donne une étrange idée des mœurs de ce temps-là. Les Juifs, dit-

Guil. Armor. p. 76.

ANN. 1192.

on, avec la permiſſion de la comteſſe de Champagne, ſe ſaiſirent d'un chrétien, le couronnerent d'épines, le déchirerent à coups de fouet, & dans cet état l'attacherent à une croix ſur laquelle il expira. Philippe à cette nouvelle, va en perſonne au château de Brai-ſur-Seine, où le crime s'étoit commis, & pour l'expier d'une maniere qui imprimât la terreur, fait brûler vifs plus de quatre-vingts Juifs.

Suppreſſion de la charge de grand ſénéchal.

Le monarque ſongea enſuite à remplir la charge de connétable, vacante par la mort du comte de Clermont: elle fut conférée à Dreux de Mello, IV du nom, ſeigneur d'une grande diſtinction. On s'attendoit que le prince Louis de Blois ſeroit nommé à celle de grand ſénéchal, qui vaquoit auſſi par la mort du comte Thibaut ſon pere. Mais Philippe en habile politique, prit occaſion de la jeuneſſe du comte pour ſupprimer un office qui faiſoit ombrage à ſon autorité. On remarquera que ſous la troiſieme race on appelloit grand ſénéchal ce premier officier de la couronne, qui ſous la premiere & la ſeconde étoit nommé tantôt maire du palais, tantôt duc des François, tantôt gouverneur, préfet ou prince

Du Cange, au mot major domus.

du palais. C'étoit ſous différens noms, même dignité, même autorité. Les uns & les autres tenoient également le premier rang à la cour, commandoient les armées, rendoient la juſtice, avoient l'adminiſtration des revenus de la maiſon du roi. De-là vient que dans les auteurs du onzieme ſiecle le ſénéchal eſt quelquefois appellé *maire de France*, *maire du palais*. C'eſt ce nom même ſi redoutable à la majeſté, ou plutôt le pouvoir énorme qui lui étoit attaché, qui fit anéantir cette charge. Les fonctions & l'autorité qui lui étoient attribuées, furent partagées entre le connétable & le grand maître de France.

ANN. 1192.

Hugo de Cleriis apud Duch. t. 4. de major. & ſenec. Franc. & chron. Maurin. l. 2.

P. Anſelm. Hiſt. gén. t. 1. p. 298.

Réunion du comté d'Artois à la couronne.

Auſſi tôt Philippe ſe mit en devoir de réunir à la couronne, non-ſeulement le comté d'Artois, qui avoit été aſſuré à la feue reine Iſabelle pour ſa dot, mais celui de Flandre même, qu'il prétendoit vacant par la mort de Philippe d'Alſace ſans héritiers mâles. Ce fut en vain que Baudouin V, qui s'en étoit mis en poſſeſſion comme neveu & héritier du comte, lui prouva par des exemples récens, que cette province n'étoit point terre ſalique: l'ambitieux monarque ne voulut rien écouter. On ſe préparoit aux armes,

ANN. 1192. *Monach. Aguicin.*

derniere raiſon des rois : quelques perſonnes habiles néanmoins vinrent à bout de les accommoder. Le beau-pere, par le traité de Péronne, fut reconnu comte de Flandre, & fit hommage de cette principauté au monarque François. Le gendre de ſon côté eut l'Artois, & comme c'étoit la dot de ſa femme, il voulut que le prince Louis ſon fils portât le nom de comte d'Artois. Mais ce qui eut des ſuites funeſtes, c'eſt qu'en même temps le roi força le comte de lui abandonner les hommages de Boulogne, de Guines, de Saint-Pol, & de Lille. Telle eſt l'origine des haines & des guerres opiniâtres des Flamands contre les François.

Exploits de Richard dans la Paleſtine.

Roger de Hov. Guill. Neubrig.

Richard cependant, reſté ſeul en Paleſtine, y fit, ſi l'on en croit quelques hiſtoriens Anglois, des prodiges de valeur, qui rendroient croyables ceux que l'antiquité fabuleuſe attribue à ſes héros auſſi fabuleux qu'elle. Le fier Paladin, à la tête de quarante mille hommes, paſſa ſur le ventre à plus de trois cens mille Sarrazins qui s'oppoſoient à ſon paſſage, courut ſur Saladin lance baiſſée, lui porta un ſi terrible coup qu'il le renverſa lui & ſon cheval, & fit un ſi furieux carnage des ennemis,

qu'on fait monter le nombre des morts à plus de quarante mille. Un jour, suivi de quinze cens hommes d'armes, il défit douze mille infideles qui escortoient une caravanne de huit mille chameaux chargés de toutes sortes de provisions pour Jérusalem. Une autre fois, ayant appris que Joppé étoit assiégé par une armée de soixante mille hommes, il y court avec quatre-vingts gendarmes & quatre cens arbalêtriers, fond sur les assiégeans, les dissipe, entre dans la ville par les mêmes brèches qu'ils y ont faites, taille en pieces ceux qui attaquoient le château, & force Saladin de se retirer en désordre sur les montagnes. Il fit plus encore : surpris, comme il dormoit, par un corps de sept mille hommes choisis, il osa, par une hardiesse inouie, se jetter au milieu d'eux, quoiqu'il ne fût accompagné que d'un petit nombre de seigneurs à cheval comme lui. On nomme parmi les principaux, Henri comte de champagne, Robert comte de Leicester, Barthelemy de Mortemar, Raoul de Mauléon, André de Savigny, Guillaume de l'Estang, & Henri de Neuville. Rien ne résiste à ses coups : il se fait jour par-tout, &

ANN. 1192.
Chron. Joan. Bromton.

Idem, ibid.

courant droit au général des ennemis, il lui coupe d'un revers, la tête & le bras droit au-dessous de l'épaule. Tout prend la fuite, & Richard, las de tuer, retourne dans son camp, épuisé de fatigues, mais couvert de lauriers.

ANN. 1192.

On croiroit, après tant d'exploits héroïques, que les murs de Jérusalem vont tomber à la seule approche d'un si terrible vainqueur. Mais la prudence n'est pas toujours compagne de la valeur. Richard, au lieu d'aller droit à la capitale où tout étoit dans la consternation, s'arrête à rebâtir quelques villes ruinées, & se laisse amuser par des propositions avantageuses à la vérité, mais qu'on ne lui faisoit que pour gagner du temps. Le dépit de se voir trompé, lui rappelle enfin le grand objet de la croisade : il s'avance jusqu'à trois ou quatre lieues de la sainte Cité. On dit que quelqu'un la lui montrant de loin, il se tourna de l'autre côté, n'étant pas digne, disoit-il, de la regarder, puisqu'il ne pouvoit la délivrer : il auroit pu dire, puisqu'il ne vouloit pas l'enlever aux infideles. C'est qu'en effet, pressé du desir de retourner en Angleterre, il venoit de faire résoudre dans un conseil tout à

Idem, ibid.

lui, qu'il valoit mieux différer cette entreprise jusqu'au printemps, & continuer à fortifier les places démolies, sur-tout Ascalon. Ce changement si subit fit beaucoup murmurer l'armée, sur-tout les François & les Allemands, qui marchoient à cette conquête avec une ardeur incroyable. Il se vit tout à coup accablé de malédictions. On l'accusoit hautement d'avoir une intelligence secrette avec Saladin : on lui imputoit la mort du marquis de Montferrat qui venoit d'être assassiné par deux scélérats : on alla même jusqu'à dire ouvertement, qu'il avoit attenté sur la vie de Philippe Auguste, son roi & son seigneur.

Richard, soit grandeur d'ame, soit fierté naturelle, méprisa ces discours injurieux, dictés par la haine, & ne s'occupa que du choix des moyens d'assurer après son départ la tranquillité du royaume. Il avoit été réglé de concert avec le monarque François, que Guy de Lusignan garderoit toute sa vie le titre de roi de Jérusalem. Mais ce foible prince étoit peu capable de soutenir un état chancelant. Le roi d'Angleterre, pour l'engager à lui céder ce vain nom, lui fit proposer d'a-

cheter le royaume de Chypre, qu'il avoit déja vendu aux Templiers, dont il avoit touché le prix : marchés indignes, qui ternirent beaucoup la réputation du prince Anglois. Lusignan, flatté de l'agréable idée de laisser une souveraineté à sa famille, accepte ses offres sans balancer, & alla commencer à Nicosie une nouvelle monarchie, qui a duré près de trois siecles. Richard par cet échange devenoit maître de la couronne de Jérusalem : il en disposa en faveur de son neveu, Henri comte de Champagne, jeune prince d'un rare mérite, & lui fit épouser la princesse Isabelle, sœur de Baudouin V, par conséquent seule héritiere légitime du royaume. Il conclut ensuite avec Saladin une trève de trois ans, trois mois, trois jours ; & pour l'obtenir, il lui rendit presque toutes les places qu'on avoit prises ou fortifiées depuis le retour de Philippe. Ce qui fit dire à bien du monde qu'il les avoit vendues, & que depuis longtemps il étoit d'intelligence avec les infideles.

ANN. 1192.

Rigord, p. 55.

Tel fut le succès d'une expédition où presque toutes les forces de l'Allemagne, de la France & de l'Angleterre

ANN. 1192.

rent employées sous les trois plus
ands princes de l'Europe. Un si grand
mement n'aboutit qu'à la conquête
e Saint-Jean d'Acre ; & cette multi-
ide de braves dont la plus petite par-
e, réunie sous un seul chef, eût pu
onquérir l'empire d'Orient, vit tous
es exploits bornés à la prise d'une seule
lace, qui ne tiendroit pas huit jours
evant la moindre de nos armées.
'riste effet des cruelles jalousies qui
ivisoient les commandans : suite fu-
ieste de la férocité des mœurs d'un
iecle, où l'art de la guerre n'étoit
u'une aveugle fureur. Chacun met-
oit sa gloire à se bien battre, &, com-
ne on parloit alors, à *pourfendre* un
nnemi depuis la tête jusqu'aux pieds :
ersonne ne savoit ni commander, ni
béir : tout alloit presque au hasard.
aladin, aussi brave peut-être, ou du
noins plus prudent, n'eut besoin que
le temporiser, pour faire échouer une
entreprise où concouroit l'élite de
l'Europe.

Retour du roi d'Angleterre & sa prison en Allemagne.

Le roi d'Angleterre, après avoir fait ces dispositions, s'embarqua au port d'Acre, & prit la route de Dalmatie. Mais son vaisseau ayant fait naufrage au fond du golfe de Venise, il se sauva

ANN. 1192.

Roger de Hov. p. 717. Math. Par. p. 251.

à terre, & entreprit de passer par l'Alemagne déguisé en Templier, d'autres disent, habillé en palefrenier, le visage barbouillé de suie, de peur d'être découvert. Les Allemands le haïssoient, parce qu'au siége de Ptolémaïs, Léopold duc d'Autriche, ayant arboré son étendart sur une tour qu'il avoit prise, Richard le fit arracher & jetter dans la boue avec indignité : affront sanglant qui fut vengé d'une façon bien barbare. Le malheureux roi fut reconnu dans un cabaret, tournant la broche dans la cuisine, & mené au duc, qui le chargea de chaînes, ensuite le vendit à l'empereur Henri VI *prince gueux, féroce & avare*, qui pour en tirer de l'argent, le traita avec encore plus d'inhumanité.

Le Gendre, Hist. de Fr. t. 2 p. 377.

ANN. 1193.

Philippe lui déclare la guerre

Rymer. Act. publ. t. 1. p. 27.

La nouvelle de cette détention ne fut pas plutôt répandue, que Philippe & Jean Sans-Terre eurent une entrevue, où ils convinrent de s'unir, pour s'emparer en même-temps, celui-ci du royaume d'Angleterre, celui-là du Vexin Normand, d'une grande partie de la Normandie, de Tours, de Mont-Trichard, d'Amboise, de Loches, de Montbason & de Châtillon sur-Indre. Le roi aussi-tôt envoya des ambassa-

;urs en Allemagne, avec ordre non ulement de déclarer la guerre au monarque prisonnier, mais même de trair avec l'empereur pour l'avoir en sa uissance; ce qui donne une idée bien nguliere des mœurs de ce temps. On ouveroit aujourd'hui peu de délicatesse dans le procédé d'un homme qui attaqueroit un ennemi actuellement dans :s fers; aussi cette démarche fut-elle niversellement blâmée, & avec d'auant plus de justice, que ce prince avoit romis à Richard sur les saints évangies, de ne rien entreprendre contre lui urant son absence. Philippe, néanmoins oubliant cette promesse, ou 'expliquant à sa maniere, prit Gisors, Neaufle, Neuchatel, Ivry, Evreux, Aumale, & alla mettre le siége devant Rouen. Il croyoit l'intimider par sa seule présence: il fut repoussé avec perte, & toutes ses machines brûlées. Cet échec le détermina enfin à consentir à une trève de six mois, que les seigneurs de Normandie lui demandoient moyennant une grosse somme d'argent.

ANN. 1193. *Guill. Neubrig l. 4, c. 32.*

Idem l. 5. c. 22.

Ce fut dans cet instant de paix & de tranquillité, que le monarque épousa Isemburge, Ingelburge, ou Ingeburge, sœur de Canut roi de Dannemarck,

Le roi épouse Isemburge & la répudie.

jeune princesse de dix-sept ans, & d'un
ANN. 1193. vertu égale à sa beauté qui étoit très grande. Mais soit quelque défaut secret, soit maléfice ou sortilege, comm on le disoit alors, la tendresse de l'épou expira la premiere nuit de ses nôces. Une mortelle aversion succéda à l'amour le plus vif, & de ce moment le divorce fut résolu. On assembla aussi-tô
Rigord, p. 37. un parlement à Compiegne, où se trouverent des témoins qui assurerent pa serment, qu'il y avoit parenté entre Isemburge & la feue reine Isabelle : parenté qui se prenoit du chef de Charles le Bon, comte de Flandre, fils de Saint Canut, roi de Dannemarck. Cette alliance, quoique dans un dégré si éloigné, fut jugée suffisante pour empêcher le mariage ; & l'archevêque de Reims prononça la sentence qui le déclaroit nul. La reine ne savoit point ce qui se passoit, parce qu'elle n'entendoit pas le françois : instruite enfin par un interprete de ce qu'on venoit de décider, elle s'écria toute en pleurs : *Male France, male France : Rome, Rome* : ce qui vouloit dire, qu'elle appelloit au saint siége. Le pape touché de ses malheurs & des plaintes du roi son frere, envoya deux

gats, pour examiner la validité du vorce. *C'étoient deux chiens muets*, t Rigord, *qui craignoient pour leur au : ils n'oserent aboyer.* Ainsi l'afire demeura au même état.

ANN. 1193.

Philipe, autorisé en quelque sorte ır la conduite des légats, se crut li e, & fit demander la princesse Marie, ue d'autres appellent Agnès, fille du ıc de Méranie & de Brême. Les nôes furent célébrées à Compiegne, où monarque s'étoit rendu pour receoir l'hommage du comte de Flandre. Marie joignoit aux charmes de la beau, l'éclat de la plus haute naissance : lle descendoit, dit-on, de Charlemane, par l'empereur Arnoud : ce maiage néanmoins ne reçut aucun aplaudissement. Le sort d'Isemburge, oujours enfermée dans un château, nspiroit de la pitié. Le roi son frere enouvella ses plaintes auprès du pape, ıui, soit incertitude, soit foiblesse, ontinua de temporiser. Mais Innoent III, qui lui succéda, ne fut pas lutôt sur la chaire de S. Pierre, qu'il ança toutes les foudres de l'Eglise, pour bliger Philippe à lui faire justice.

Il envoye demander en mariage la princesse de Méranie & l'obtient
Ibid. p. 40.

Le cardinal de Capoue, par les ordres du fier pontife, convoqua un

Le pape déclare nul ce nouveau ma-

concile à Dijon, où malgré l'appel i
terjetté par les commiſſaires de la co
il prononça la ſentence d'interdit ſ
toutes les terres du monarque Fra
çois. Tous les Evêques s'y ſoumiren
ceux même qui avoient été du parl
ment de Compiegne. Ce qui choq
tellement Philippe, qu'il fit ſai
leur temporel, confiſqua tous l
biens de leurs chanoines & de leu
clercs, envoya des garniſons chez l
curés, & renferma la reine Iſembur
dans le château d'Etampes. Les mu
mures mêmes des laïques au ſujet d
la ceſſation des offices divins, furen
châtiés par des exactions inouies: il m
ſur les bourgeois & ſur les payſans
des impoſitions juſqu'alors inconnue
la nobleſſe fut taxée au tiers de ſes re
venus; ce qui ne s'étoit jamais v
en France. Les choſes étoient dans u
état trop violent, pour pouvoir
demeurer long-temps. Il n'y avoi
plus aucun exercice extérieur de reli
gion, plus d'uſage des ſacremens
plus de prieres publiques: par-tout le
égliſes étoient fermées; par-tout le
morts demeuroient ſans ſépulture.

ANN. 1193. rage. Emportement du roi.

Ibid. p. 41.

Il reprend Iſemburge & arrête le

Le roi touché des clameurs de tou
ſon peuple, promit enfin de ſe ſoumet

; mais demanda d'autres légats ou
utres juges. Innocent lui envoya les
rdinaux d'Ostie & de Saint-Pris-
e, qui assemblerent un concile à
issons, où l'affaire du divorce fut
nouveau examinée avec la plus scru-
leuse attention. Philippe avoit plu-
urs avocats qui parloient pour lui:
rsonne n'osoit prendre la défense
Isemburge, lorsqu'un pauvre clerc
connu se leva, & par la permission
ı monarque & de l'assemblée, plaida
cause de cette princesse, si docte-
ıent, qu'il fut admiré de tout le mon-
e. Le concile ne trouvoit point de
ıuse de séparation : déja il se dispo-
ɔit à prononcer en faveur du maria-
e, lorsque le roi averti de tout, lui
t dire qu'il pouvoit s'épargner la pei-
e d'un plus long examen ; qu'il te-
ıoit Isemburge pour sa femme ; qu'il
e vouloit point en être séparé. Il se
end en effet au couvent où elle de-
neuroit, l'embrasse, la fait monter en
roupe sur son cheval, & l'emmene à
Paris. Les légats & les évêques fort
urpris, furent obligés de se retirer, &
e cardinal de Saint-Paul qui s'étoit
déclaré contre le monarque, se hâta de
repasser les Alpes, *tout couvert de hon-*

ANN. 1193. triomphe de Rome.
Tome 11. concil. p. 22.
Rigord, p. 41.
Ibid.

ANN. 1193.

te. C'est ainsi, continue Rigord, q ce prince habile se tira des mains Rome, & lui arracha un triomp qu'elle annonçoit avec trop de faste.

[r] Mort de la reine Marie : ses enfans sont légitimés : les filles de France ne sont plus appellées que Mesdames.

Guil. Armor. p. 80.

La princesse de Méranie, deven concubine, ne survécut point à honte. Rien ne put la consoler, le tendre attachement du roi, ni l disgraces de sa rivale, à qui on rend à la vérité le titre de reine, *mais ne les droits de femme*, qui fut mêm reléguée quelque temps après au chá teau d'Etampes, d'où elle ne pouvo sortir. L'infortunée Marie mourut Poissy, & fut enterrée au mêm lieu avec tous les honneurs dûs a rang qu'elle avoit tenu en France Elle laissoit un fils & une fille; Philippe comte de Clermont en Beauvoisis qui épousa la comtesse Mahaut, héritiere de Boulogne & de Dammartin : & Marie, femme en premieres nôces de Philippe de Hainaut, marquis de Namur, & en secondes de Henri I, duc de Brabant. Le pape, fondé sur ce que ces enfans étoient nés dans la bonne foi du mariage, les déclara légitimes par une bulle, qui fut confirmée par quatorze déclarations des prélats François. On remarque que cette entre-

Trésor des Chart. du roi. Layet. des légitim. Rigord, ibid.

se déplut aux seigneurs : mais que ilippe ayant une héritier légitime, chose n'eut point de suite. Il ne oît pas néanmoins que l'état du nce & de la princesse en soit devenu is certain, puisque celle-ci ne porta nais que le nom de *Madame Marie*, lieu de celui de *Reine*, qu'avoient rté jusque-là toutes les filles de ance, nom qu'elles ne perdoient pas ème en se mariant à des seigneurs rticuliers : témoin Adélaïde fille de bbert, qui, quoique femme de Bauuin V, comte de Flandre, étoit apllée la *Comtesse Reine* : témoin Consnce, fille de Louis-le-Gros, & feme de Raymond V, comte de Toulou-,qu'on nommoit communément *Mame la Reine Constance* : témoin enfin ie autre Princesse du même nom, fille : Philippe I, femme de Boëmond, ince d'Antioche, qu'on voit égaleent décorée de cet auguste titre. La issance équivoque de la princesse larie changea l'étiquette, dit-on, & epuis le regne de Philippe-Auguste, s filles de nos rois & de leurs fils aîés, furent appellées simplement *Mesimes*. Un gentilhomme nommé Jean enge, qui vivoit sous Charles-le-Bel

ANN. 1193.

Fuzelin. l. 28. Gallo. Flan. c. 26.

Catell. in com. Tolos. p. 225.

Chron. Ms. Rom. sal. archi. an. 1120. Hist. de Phil. Aug. t. 1. p. 313. du Tillet.

se qualifie *Chevalier le Roi*, *maît*
ANN. 1193. *d'hôtel nos Dames filles le Roi* (a).

Du Cange, au mot domicillæ.

Le roi d'Angleterre obtient enfin sa liberté.

Richard cependant languissoit tou jours dans l'obscurité d'une infâme pri son, & n'avoit d'autre ressource que la tendresse de la reine Eléonore s mere. Cette princesse également habi & courageuse, somma le pape d'em ployer son autorité en faveur de so fils : *Souvent*, lui dit-elle, *pour des af faires médiocres vos cardinaux vont e légation, même chez des nations barba res, & pour celle-ci vous n'avez pas en core envoyé un simple soudiacre ou u acolythe. C'est qu'aujourd'hui l'intér fait les légats, non la gloire de Jesus-Christ, l'honneur de l'église, la pai des royaumes, ou le salut du peupl Quelle excuse peut couvrir votre négli gence ? Dieu ne vous a-t-il pas donn le pouvoir de gouverner les nations & les royaumes ?* On remarqua que c'es Pierre de Blois, d'abord archidiacr de Bath, ensuite de Londres, qui écri au nom de la reine. *L'aigle des Césars*

Rymer. Act. publ. t. 1. p. 23. 24. 25.

(a) On a cru devoir rapporter de suite l'histoir de ce fameux divorce, pour ne point partager l'at tention du lecteur : attention si nécessaire d'ailleur pour cette multitude de grands objets qu'offre le re gne de Philippe.

ANN. 1193.

ıte-t-il, *doit céder à la croix de Jé-*
-Chriſt, l'épée de Conſtantin à celle
Saint Pierre, l'empire au ſacerdoce.
n'y a ni roi, ni empereur, ni duc,
ſoit exempt de votre juriſdiction.
ıis le pontife craignoit de ſe brouil-
avec Henri : il fut inſenſible aux
eres, aux reproches & aux menaces
cette tendre mere.

Alors la reine prit le parti de trai-
: avec l'empereur, & après dix à onze
ɔis de négociation, on obtint qu'on
ındroit une diète, où ſon fils ſeroit
.tendu. Richard y parut, non avec
tte noble fierté qui ſied ſi bien aux
:ros dans le malheur, mais avec l'air
ımilié d'un coupable qui demande
'ace. On l'accuſa d'avoir protégé
'ancrede contre l'impératrice Conſ-
:nce qui ne l'avoit point offenſé,
'avoir inſulté les Allemands & le duc
'Autriche au ſiége de Ptolémaïs,
'avoir fait aſſaſſiner le marquis de
Aontferrat; enfin d'avoir trahi ſa foi
: ſa religion, par une intelligence
riminelle avec Saladin. Le malheu-
eux captif, loin de ſe retrancher ſur
'incompétence des juges, fit cent baſ-
eſſes indignes d'un grand prince. Il ſe
etta aux pieds de l'empereur, *ſe dé-*

ANN. 1193.

Roger de Hov. p. 724.

mit de ses Etats, les lui donna comm au seigneur de l'univers, & l'en invest par son bonnet. Mais Henri le lui rendit aussi-tôt, moyennant l'hommage. Richard s'obligea de plus à payer cent cinquante mille marcs d'argent, pour sa rançon. Malheureusement Philippe & Jean Sans-Terre offroient la même somme à l'empereur s'il retenoit son prisonnier, ou même le double, s'il vouloit le remettre entre leurs mains. Une sordide avarice étoit le vice dominant de Henri, qui craignoit d'ailleurs la vengeance d'un roi si violemment offensé : il fut ébranlé de ces nouvelles offres ; & sans les reproches sanglans que lui firent les princes de l'empire, il n'eût point rendu la liberté au monarque Anglois. A peine l'avoit il relâché, qu'il fit courir après lui ; mais Richard qui le connoissoit capable de tout, avoit fait une si grande diligence, qu'on ne put le joindre.

Guerre contre l'Angleterre. Horrible trahison de Jean Sans-Terre.

Prenez garde à vous, écrit Philippe au prince Jean Sans-Terre, *le diable est déchaîné.* Ce lion furieux, échappé de sa prison, entreprit en effet de se venger des obstacles qu'on avoit apportés à sa délivrance ; mais ses exploits ne répondirent pas à son ressentiment

iment. Le roi le prévint, & alla mettre le siége devant Verneuil. Il étoit ur le point de l'emporter, lorsque la iouvelle de la plus noire des perfidies ui fit prendre une résolution qui lui éussit mal. Ce prince après avoir con- ¦uis Evreux, l'avoit donné au comte ean Sans-Terre, ne se réservant que e château où il avoit mis une forte ¦arnison : celui-ci, soit de lui-même, oit de concert avec Richard son frere, ıvita à un grand festin tous les offiiers qui s'y trouverent, & les fit égor- ¦er au sortir de table, de même que es autres François qui étoient dans ı ville. Trois cens furent passés au fil e l'épée, & leurs têtes encore sanglanes attachées à des poteaux sur les muailles. Le perfide alla ensuite trouer la reine Eléonore sa mere, qui fit ı paix. Philippe, outré de la trahion, part avec quelques troupes d'éte, sans communiquer son dessein, ıarche doit à Evreux, descend par château dans la ville, l'épée d'une ıain, & le flambeau de l'autre. Tout ıt massacré, Anglois & habitans : sa ıreur s'étendit jusqu'aux maisons & ux églises qu'il fit brûler, comme our laisser à la postérité un monu-

ANN. 1194.

Philippid. l. 4. p. 143.

Rigord, p. 37.

ANN. 1194.

ment terrible de la vengeance des François. De-là il retourne à Verneuil, mais il n'y trouve plus son armée. Effrayée de son absence dont elle ignoroit le motif, elle avoit pris la fuite, abandonnant machines, bagages, munitions; ce qui l'obligea lui même de faire retraite.

Animosité des deux rois. Philippe est surpris & perd tous les papiers de la couronne.

Les deux rois plus animés que jamais, se firent la guerre à outrance brûlant & démolissant châteaux, villes bourgades, villages, passant au fil de l'épée tout ce qui s'y trouvoit d'habitans, ravageant les campagnes, coupant les bleds avant qu'ils fussent en maturité, arrachant les vignes, & abattant tous les arbres fruitiers. Philipp manqua d'être pris près du village d Bellefoge, entre Blois & Fréteval, pa des troupes mises en embuscade : elle lui enleverent, non-seulement son ba gage, sa chapelle, & l'argent destiné la paye de l'armée, mais encore so sceau, & les titres de la couronne, qu les rois, suivant l'usage de ce siecle, fa soient porter avec eux. Ces titres c registres publics, contenoient les rôl des tributs & des impôts, les états d revenus du fisc, des redevances d vassaux, des priviléges & des charg des particuliers; enfin un dénombr

Guill. Armor. p. 17.

Mém. de l'Acad. des B. L. t. 16. p. 166.

nent des ſerfs & des affranchis des mai- ſons royales. Ce fut une perte en quel- que ſorte irréparable : le ſoldat victo- rieux diſſipa une partie de ces papiers ; & Richard, qui eſpéroit tirer avantage de ceux qui lui tomberent entre les mains, ne voulut jamais s'en déſaiſir. Le roi, pour remédier à ce malheur, ordonna d'en recueillir les copies par tout où l'on en pourroit trouver. Ce fut un nommé Gauthier, qu'il chargea de ce pénible travail. Les connoiſſan- ces qu'il avoit en cette partie, comme garde des archives, la bonté de ſa mé- moire, les ſecours qu'il tira des biblio- théques, tant des monaſteres que des particuliers, tout contribua à lui faci- liter le recouvrement d'un grand nom- bre de ces pieces. On prétend que les droits du monarque, furent plutôt aug- mentés que diminués. Celles de ces an- ciens temps, qu'on voit aujourd'hui au tréſor des chartres du roi, ſont vrai- ſemblablement de cette ſeconde édi- tion. On les mit d'abord en quelque lieu ſecret du palais, enſuite dans la Sainte-Chapelle, quand Saint-Louis l'eût bâtie. C'eſt-là qu'elles ont tou- jours été depuis, ſous la garde d'un tréſorier, ou *garde du tréſor des Char-*

ANN. 1194.

Idem, p. 173, 174.

tres, dont le titre fut réuni en 1582, dans la perſonne de Jean de la Gueſles, à la charge de procureur général du roi.

ANN. 1194.

L'échec de Bellefoge ne fit qu'irriter le courage de Philippe : bien-tôt il eut ſa revanche en Normandie. Le prince Jean Sans-Terre, & le comte d'Arondel avoient aſſiégé le Vaudreuil : le monarque accourut au ſecours, les attaqua dans leurs retranchemens, les tailla en pieces, ſauva la place, & demeura maître de toutes les machines, de tous les bagages, & de toutes les munitions. Cette alternative de bons & de mauvais ſuccès donna lieu à une trêve, qui fut preſque auſſi-tôt rompue que ſignée. Voici quelle fut l'occaſion de cette nouvelle brouillerie. Henri VI, devenu maître de la Calabre, de la Pouille & de la Sicile, eut la folie de prétendre que tous les potentats de l'Europe lui devoient hommage, comme à l'empereur d'Occident. Il l'avoit exigé du roi d'Angleterre, qui pour obtenir ſa liberté, avoit eu la foibleſſe de le lui rendre : il crut qu'en abattant la puiſſance de Philippe, il l'obligeroit à une pareille ſoumiſſion.

Rigord, ibid.

Roger de Hoved.

ANN. 1194.

Ce fut dans cette vue qu'il envoya des ambaſſadeurs avec une couronne d'or au roi Richard, pour l'engager à entrer en France avec toutes ſes forces, tandis que lui-même l'attaqueroit d'un autre côté avec toutes les ſiennes. La propoſition fut acceptée avec joie, & l'évêque d'Eli, grand chancelier, reçut ordre d'aller prendre en Allemagne les derniers arrangemens touchant l'exécution de ce deſſein. Le roi inſtruit de la négociation, fit dire au monarque Anglois que cette démarche étant une infraction à la trève, il ne ſe croyoit plus obligé de l'obſerver. En même temps il ſe rend au Vaudreuil, & le fait raſer, ainſi que pluſieurs autres forteresſes qu'il prévoyoit ne pouvoir garder à la paix. Richard uſa de repréſailles. Ce ne fut par-tout qu'incendie, ravage, déſolation.

Guil. Armor. p. 77.

Trève rompue preſque auſſi-tôt que ſignée.

Les malheurs de l'Eſpagne, qui venoit de perdre une grande bataille contre les Sarrazins d'Afrique, parurent ſuſpendre un moment cette cruelle animoſité. Les deux rois eurent une entrevue, où ils délibérerent des moyens de ſecourir cette chrétienté affligée. Ce fut en cette rencontre que

la princeſſe Alix, après dix-ſept ans de captivité, fut remiſe entre les mains du roi ſon frere, qui la maria peu de temps après au comte de Ponthieu. On y fit auſſi un projet d'accommodement, dont la concluſion fut différée jusqu'à l'octave de la fête de Tous-les-Saints, temps où l'un & l'autre monarque devoient ſe rendre auprès de Verneuil. Philippe s'y trouva à l'heure marquée; mais Richard qui avoit affecté de la prévenir, n'y étoit déja plus. Tous deux éclaterent en reproches injurieux, & ſe retirerent plus ennemis que jamais.

ANN. 1194
Idem, ibid.

Roger de Hoved.

Le roi d'Angleterre alla mettre le ſiege devant le château d'Arques: Philippe y court avec ſa promptitude accoutumée, fond ſur les Normands, & les force de ſe retirer en déſordre. De-là il marche à Dieppe, qu'il emporte du premier aſſaut. La ville fut abandonnée au pillage, ſes édifices détruits, ſes murs démolis, ſes habitans emmenés en captivité, & tous les vaiſſeaux qui ſe trouverent dans ſon port, conſumés par les flammes. Il revenoit triomphant de cette expédition, & cotoyoit une forêt que l'hiſtoire ne nomme point, lorſque Ri-

Rigord, p. 39.

hard tomba ſur ſon arriere-garde, & lui tua beaucoup de monde : ce qui ne l'empêcha point de porter ſes armes du côté d'Iſſoudun, dont Marcader, chef des routiers Anglois venoit de s'emparer. Il reprit la ville, & déja il commençoit à battre le château, lorſque le roi d'Angleterre parut à la tête de ſon armée. Tout annonçoit une ſanglante bataille, & la haine des deux rois, & la rivalité des deux nations. Mais Richard changeant tout-à-coup, ſe détacha des ſiens, *vint ſans armes ſe jetter aux pieds du roi ſon ſeigneur*, lui fit hommage, & lui demanda ſon amitié.

ANN. 1194.

Guil. Armor. p. 71.

Les deux monarques s'embraſſerent tendrement, & s'étant écartés pour traiter ſeuls de leurs affaires, il arriva qu'un ſerpent d'une prodigieuſe groſſeur ſortit du pied de l'arbre ſous lequel ils étoient aſſis, & s'élança contre eux avec fureur. Tous deux en même-temps mirent l'épée à la main pour le percer. Les armées crurent qu'il s'étoient pris de paroles, & accoururent auſſi-tôt pour les ſecourir. Le combat alloit s'engager, ſi les princes, vainqueurs du terrible animal, n'euſſent fait ſigne qu'on n'a-

ANN. 1195.

La paix eſt enfin conclue.

ANN. 1195.

vançât point. Ils continuerent la conférence, & formerent le même jour le plan d'un traité qui fut ſigné le mois ſuivant entre Gaillon & le Vaudreuil. Le prince Anglois céda au monarque François, Giſors, Melphe, tout le Vexin-Normand, Marché-neuf, Vernon, Gaillon, Pacy, Ivry, Nonancourt avec toutes leurs châtellenies, & l'Auvergne avec tous les fiefs & domaines qu'il y poſſédoit. Philippe de ſon côté rend au roi d'Angleterre Iſſoudun, Graſſay, la Châtre, Château-Neillan, Selles, les comtés d'Eu & d'Aumale, Arques & Drencourt avec toutes leurs dépendances. Les limites de France & de Normandie furent marquées entre le Vaudreuil & Gaillon, en tirant une ligne depuis la riviere d'Eure juſqu'à la Seine. On convint que ce qui eſt du côté du Vaudreuil, ſeroit au roi Richard : ce qui eſt du côté de Gaillon, fut abandonné au roi Philippe. Tous deux déclarent qu'ils ne prétendent aucun droit de fief ou de domaine ſur Andely, qui ne pourra être fortifié. A l'égard du comté de Toulouſe, il fut réglé que les choſes demeureroient au même état où elles étoient ; c'eſt-à-

Rymer. Act. publ. t. 1. p. 29.

lire, que Richard garderoit le Quer-y & l'Agénois, qu'il venoit de conquérir sur Richard VI.

ANN. 1196.

Nouvelle rupture de la part du roi d'Angleterre.

Tels furent les principaux articles d'une paix si long-temps désirée, mais malheureusement trop peu stable : elle ne dura que six mois. Le prétexte de la rupture fut que Richard, non content d'élever un fort dans l'Isle d'Andely, ce qui étoit contre le traité, avoit surpris & démoli Vierzon en Berry, pour un différend dont le seigneur avoit appellé à la cour du roi : la véritable cause étoit l'antipathie des deux princes, leur inquiétude, leur ambition. Tous deux témoignoient se repentir, l'un d'avoir rendu ses conquêtes, l'autre d'avoir cédé le Vexin & plusieurs autres places importantes. Philippe, charmé d'avoir du moins pour lui l'apparence du bon droit, ne garde plus de mesures, entre en Normandie, s'empare de Dangut, & court investir Aumale. La résistance des assiegés donna le temps au roi d'Angleterre d'accourir à leur secours avec toutes ses forces. Il se saisit d'abord de Nonancourt, qui lui fut livré par trahison : il marcha ensuite pour forcer les lignes. Le roi, à

Rigord, p. 42.

ANN. 1196.

la nouvelle de ſon approche, ſort d ſon camp, & va lui préſenter la ba taille. Elle fut ſanglante; mais enfi la victoire ſe déclara pour les Fran çois : la ville ſe rendit, & Nonan court fut repris.

Le roi s'engage en Flandre mal à propos, & eſt obligé de faire un traité déſavantageux.

Ibid. p. 41. 42.

Le vaincu, déſeſpéré d'un ſi crue échec, mit tout en œuvre pour ſu citer des ennemis à ſon vainqueu L'empereur Henri VI venoit de mou rir : les électeurs diviſés avoient élu les uns Philippe de Suabe, frere d défunt, les autres Othon, duc de Saxe fils de Mathilde d'Angleterre : le ro ſe déclara pour le premier, & Ri chard pour le ſecond, qui étoit ſo neveu. Les deux rivaux étant à pe près d'égale puiſſance, ces ligues ré ciproques ſembloient laiſſer toujour les choſes dans l'équilibre. Mais c qui devoit faire pencher la balance, & qui cependant ne le fit pas, ce fut l défection ſubite des princes de la mai ſon de Champagne, du comte de Boulogne, du comte de Flandre, & de pluſieurs autres grands vaſſaux de la couronne, que l'Anglois ſut enga ger dans ſes intérêts. Le Flamand ſur tout, excité par ſon reſſentiment, & par une penſion de cinq mille marcs

Guill. Armor. p. 79.

Rymer. Act. publ. p. 30.

l'argent, embrassa ouvertement son parti, & vint mettre le siege devant Arras. Philippe, marcha au secours avec de si grandes forces, que Baudouin n'osant l'attendre, prit le parti d'aller se cantonner dans ses Etats. Le roi le poursuivit avec plus d'ardeur que de précaution, & s'engagea en des lieux pleins de marécage & entrecoupés de fossés. Alors le comte fit rompre les digues, abattre les ponts, & lâcher les écluses si à propos, que le monarque demeura comme prisonnier, sans pouvoir ni avancer, ni combattre, ni faire retraite. Dans une si triste extrémité, Philippe eut recours à la négociation, & promit de rendre toutes les places qu'il avoit prises dans la Flandre occidentale. Mais son conseil décida que Baudouin; en prenant les armes contre son seigneur, avoit le premier violé la foi; qu'ainsi on n'étoit pas obligé de garder celle qu'on lui avoit donnée par force. Le comte s'en vengea par la prise de Saint-Omer, l'une des plus fortes villes de l'Artois.

ANN. 1196.

Math. Paris, page 256.

Ce premier échec fut suivi d'un second, qui confirme ce qu'on a dit ailleurs, que l'art de la guerre n'étoit

ANN 1197.

Il se laisse surprendre.

alors qu'un aveugle emportement, sans ordre, sans discipline: fatale impétuosité, qui a causé dans tous les temps les plus grands malheurs de la France. Le roi, sans autre précaution, marchoit au secours de Courcelles avec quelques fantassins & environ trois cens gendarmes, lorsqu'il apperçut Richard qui venoit fondre sur lui avec toute son armée. On lui conseilloit de retourner sur ses pas. Moi, dit-il, que je fuie devant un vassal: on ne me reprochera jamais une pareille lâcheté. En même-temps il se jette au travers des bataillons ennemis, les enfonce, & gagne Gisors par une des plus heureuses témérités qu'on puisse voir. Mais échappé d'un danger, il en courut un autre qui ne fut pas moins grand. Le pont sur lequel il passoit pour entrer dans la ville, se rompit tout-à-coup, & le précipita dans l'Epte, riviere peu large, mais profonde. Il y auroit péri, s'il n'eût eu assez de vigueur & assez de présence d'esprit pour se tenir ferme sur son cheval, qui de lui-même se mit à nager vers le bord. Cette journée coûta cher à la France. Vingt seigneurs qualifiés périrent dans les eaux, plu-

ANN. 1197. près de Gisors & ne se sauve que par une sorte de miracle.

Rigord, p. 42.

Guill. Armor. p. 79.

Epist. Rich. ad episc. Dunelm,

urs furent tués les armes à la main, us de cent demeurerent prisonniers es Anglois.

ANN. 1197. *apud Rymer, t. 1. p. 31.*

Il ravage la Normandie, prise de l'évêque de Beauvais.

Philippe, outré d'avoir essuyé un sanglant affront, alla rejoindre son mée, la conduisit en Normandie, ortant par-tout le fer & le feu, prit eubourg, emporta Beaumont-le-oger, & vint brûler une seconde is Evreux; comme si cette malheuuse ville eût été destinée à porter ut le poids de sa colere & de sa engeance. Aussi-tôt il congédia ses oupes, & contre l'avis de tous les eigneurs, permit à chacun de retourer chez soi. Cette résolution, dont n ignore le motif, fut attribuée à ne espece de crainte. Richard en prit ccasion de se jetter sur le territoire le Beauvais.

Guill. Armor. ibid.

L'évêque, c'étoit Philippe de Dreux, cousin-germain du roi, prélat qui se mêloit de toute autre chose que des fonctions épiscopales, ne put voir son diocèse pillé & ravagé. Il sortit en armes contre l'ennemi, & l'attaqua avec une bravoure peu commune dans les personnes de son état. Cependant, après un combat égale-

Guill. Neub. l. 5. c. 30.

ANN. 1197. ment opiniâtre & ſanglant, il fut bat-tu & pris.

Rien ne fait mieux connoître la groſſiéreté des mœurs de ce temps & la férocité du vainqueur, que l'inhuma-nité avec laquelle ce prince traita ſon captif: il le fit charger de chaînes & enfermer dans une obſcure priſon. Ce fut envain que le pape intercéda pour lui avec toute la tendreſſe d'un pere qui demande la délivrance de *ſon fils*. Richard, en envoyant au pontife la cuiraſſe du prélat, lui répondit par ces paroles de l'hiſtoire de Joſeph: *Reconnoiſſez-vous la tunique de votre fils?* Céleſtin n'eut rien à répliquer, ſinon que Philippe n'avoit que trop mérité le ſort qu'il éprouvoit, en quittant la milice de Jéſus-Chriſt pour ſuivre celle du monde. Ce ne fut que ſous un autre regne, que l'évêque fut mis en liberté, moyennant une rançon de deux cens marcs d'argent.

Roger, p. 770.

Joan. Bromton. p. 1275.

ANN. 1198. La guerre duroit depuis deux ans, & ne paroiſſoit pas devoir ſitôt finir. La haine de part & d'autre alla juſqu'à faire crever les yeux aux priſonniers: cruauté inouie qui fait honte à l'humanité. Un autre mal également

ineste aux peuples, c'est que le roi evint extrêmement avide d'argent, oujours occupé d'entasser trésors sur résors, pour pouvoir lever & entreenir des troupes réglées : troupes nécessaires, il est vrai, *pour faire des conuêtes, mais qui servent quelquefois à pprimer les sujets, & à détruire les loix le l'Etat.* C'est le premier des Capétiens, qui ait fait voir au François un prince qui distinguoit ses intérêts de ceux de la nation. Nos rois, jusques-là, n'avoient employé leur domaine qu'à soutenir la majesté du trône. L'Etat avoit soin de fournir aux frais de la guerre ; & dans cette conjoncture, les seigneurs & le peuple se joignoient au monarque pour venger les injures faites à la monarchie. Mais par-là même, le vassal devenoit en quelque sorte juge des motifs qui déterminoient le souverain à prendre les armes. Philippe, pour secouer cette espece de dépendance, imagina de soudoyer des armées, qui fussent entiérement dévouées à ses ordres. Ses revenus cependant, quoique considérablement augmentés, ne suffisoient point pour cette énorme dépense, il se vit obligé d'augmenter les impositions,

ANN. 1198.

Abrég. de Mézerai, suite du t. 1. p. 601.

ANN. 1198. tant sur les laïques que sur les ecclésiast ques. Il fit plus encore, si l'on en cro les historiens du temps, qui attribue à cette démarche tous les malheurs c cette guerre; il rappella les Juifs qui l offroient des sommes immenses, s'il l plaisoit révoquer l'édit de leur banni sement. Mais il ne leur permettoit c prêter que pour un an, & à dix pou cent, leur défendant d'obliger leu débiteurs par corps, ou de faire ven dre leurs immeubles. On lui doit aus cette justice, qu'il sut ménager ses fi nances avec une prudente économie *sachant*, dit Mezeray, *qu'un roi qui de grands desseins, ne doit point consu mer la substance de ses sujets en de vaine & fastueuses dépenses.*

Rigord, p. 42.
Guill. Armor. p. 79.
Ibid.

ANN. 1199. Le pape cependant ne voyoit qu'a vec douleur la haine cruelle & opiniâ tre des deux rois : il envoya en Franc le cardinal Pierre de Capoue, pou tâcher de ménager une paix solide en tre eux. Malheureusement les esprit étoient trop aigris, & les jalousie trop vives : le légat ne put rien obte nir sur cet article : mais il vint à bou de leur faire jurer une trêve de cinc ans. Aussi-tôt Richard court en Poi tou, pour châtier quelques vasseaux

Trêve de cinq ans entre les deux rois. Mort de Richard.
Rigord, Ibid.

ANN. 1199.

Idem, ibid.

ɔelles. On lui apprit qu'un gentil-
mme Limousin avoit trouvé en
ıillant la terre un trésor d'un prix
ɛstimable. C'étoit, dit-on, la figure
ın empereur, représenté à table avec
femme & ses enfans, tout cela d'or
ıssif & de grandeur naturelle. Le roi
Angleterre voulut qu'on lui remît
tre les mains ce précieux groupe,
sur le refus qu'on en fit, alla mettre
siége devant le château de Chalus,
. il le croyoit caché. Le malheureux
ince y fut blessé au bras d'un coup
arbalete, arme meurtriere, dont il
'oit renouvellé l'usage. Avant lui
s gens de guerre étoient si francs &
braves, qu'ils ne vouloient devoir
victoire qu'à leur lance & à leur
ɔée : tous détestoient ces armes per-
des, avec lesquelles un poltron à cou-
ert peut tuer le plus vaillant de tous
s hommes.

La plaie parut d'abord légere, &
'empêcha point le monarque de faire
onner l'assaut à la place, qui fut em-
ortée : mais soit défaut d'adresse de
a part du chirurgien qui en tira la flè-
he, soit incontinence de la part de
Richard, qui, comme plusieurs l'ont
écrit, au lieu de se contenir, redoubla

ANN. 1199.

Roger de Hov. p. 791.

de débauche, elle devint si dang reuse, que l'on commença à craind pour sa vie. Alors il se fit amener Gou don, c'étoit le nom de celui qui l' voit blessé. *Malheureux*, lui dit-il, *q t'avois-je fait, pour t'obliger à me do ner la mort? Ce que tu m'as fait*, répo dit froidement l'archer, *je vais te dire, sans aucune crainte des horrib tourmens que tu me prépares. Je les sou frirai avec joie, puisque j'ai été ass heureux pour venger la mort de mon pe & de mes freres que tu as tués de propre main.* Cette fierté surprit tell ment Richard, que changeant tout coup sa colere en estime, il s'écria *Mon ami, je te pardonne.* En mêm temps il commande de lui ôter ses cha nes, ordonne qu'on le laisse aller en l berté, & lui fait compter une somm d'argent, pour se retirer où il jugero à propos. Mais il fut arrêté, écorché vi ensuite pendu, dès que le prince eu expiré. On n'est point d'accord sur l'au teur de ce supplice: ceux-ci l'attribuen à Marcader, chef des routiers Anglois ceux-là au comte de Flandre, Bau douin IX; quelques autres à Philipp Auguste, qui par grandeur d'ame, au tant que par politique, vouloit tout

fois venger la mort d'un ennemi il estimoit, & pourvoir à la sûreté : souverains, dont, suivant l'expres-1 de Mathieu Paris, il étoit lui-même le seigneur & le roi. ANN. 1199.

Ainsi, périt d'une main ignoble ce neux Richard, qui par le fracas qu'il en Europe & en Asie, imposa éganent au peuple qui n'estime que ce 'il craint, & aux gens de guerre qui admirent souvent que les actions arquées au coin d'une heureuse témé-:é. Mais le philosophe lui reproche ec justice son orgueil, ses emporte-ens, sa dureté, son avarice, son in-ntinence; & en lui laissant le surom de *cœur de lion*, qu'il a mérité par bravoure, il lui refuse les qualités u grand prince, qui emportent nécessairement l'amour des sujets, le zèle e la justice, la connoissance des mys-eres de la politique, & l'attention à aire fleurir dans un Etat le commerce, es sciences & les arts. On lui attribue institution de l'ordre de S. George u de la Jarretiere, dont la marque est in ruban bleu qu'on attache à la jam-e. Il l'établit, dit-on, au siege d'A-:re, pour honorer la valeur de ceux jui s'étoient distingués par quelque Caractère de ce prince.

Ann. 1199.

belle action (*a*). Si cela est, Edoua[rd] III n'a fait que le renouveller, en ajoutant la devise : *Honni soit qui m[al] y pense :* devise dont le sujet est co[n]nu de tout le monde.

Jean son frere lui succede La guerre recommence entre les deux nations.

Richard ne laissoit point d'enfa[ns]. Deux princes prétendirent à sa succe[s]sion ; Jean Sans-Terre comte de Mo[r]tain, son cadet, & Artus duc de Br[e]tagne, son neveu. Le droit du d[uc] paroissoit le plus solidement établi : [il] étoit fils de Geoffroy, aîné du comt[e] ; le feu roi d'ailleurs, en traitant de s[on] mariage avec la fille de Tancréd[e] l'avoit déclaré son successeur & l'h[é]ritier de tous ses Etats, s'il mourc[it] sans postérité. Mais la représentati[on] n'avoit point encore force de loi : [le] plus proche ne manquoit guère d[e] l'emporter, quand il avoit assez d'intr[i]gue & de force pour soutenir ses pr[é]tentions. C'est ce qui arriva dans cett[e] occasion. Le comte de Mortain com[]mença par se saisir des trésors de so[n] frere, gagna par ses libéralités les ge[ns] de guerre & de la noblesse, s'assura d[u] suffrage de la reine Eléonore sa me[re]

(*a*) Voyez l'histoire d'Eléonore de Guienne, o[ù] l'on cite pour garans Duchêne & Cambdenus, troi[]sieme part. l. 3. p. 439.

qui devoit être d'un grand poids
is une conjoncture aussi délicate : ANN. 1199.
roduisit ensuite un testament vrai *Roger de Hov. p. 790.*
faux qui l'appelloit à la couronne,
testant néanmoins qu'il ne vou-
: la tenir que de la libre élection
peuple, & qu'il n'aspiroit au trô-
que pour rendre ses sujets heu-
x, en abolissant les impôts. Ces *Math. Paris. p. 264.*
gnifiques promesses éblouirent les
iples : le neveu fut exclus, & l'on-
couronné.

Cependant les seigneurs d'Anjou, *Roger, de Hov. p. 792.*
Touraine, & du Maine, se décla-
ent pour le jeune Artus, qui ne
inqua pas de s'appuyer de la pro-
ction du Roi. Philippe qui l'aimoit
idrement, ne balança point à pren-
e son parti. Aussi-tôt il entre en
ormandie, s'empare du comté d'E-
eux, & s'avance jusqu'au Mans. Il *Rigord, p. 43.*
trouva la duchesse de Bretagne & le
ic son fils, qui lui jura une entiere
lélité. De-là il se rendit à Tours,
ı la reine Eléonore vint lui renou-
eller son hommage pour le duché
Guienne. Le roi Jean de son côté
demeuroit pas oisif. Assuré du
omte de Flandre, qui n'étoit pas
icore reconcilié avec la France, &

de Renaud de Dammartin comte
ANN. 1199. Boulogne, qui avoit encore attiré
son parti le comte de Guines & d'A
dres, il courut au secours de Lav
din avec de si grandes forces, que
monarque François se vit obligé de
retirer dans le Maine. Ainsi la guer
allumée entre les deux nations, sen
bloit devoir continuer avec plus
fureur que jamais, lorsque le roi d'A
gleterre allarmé de la soumission in
tendue des Flamands, fit faire des pr
positions de paix.

Les deux monarques se virent e
tre Vernon & Andely. Les offres
ANN. 1200. Les deux rois font la paix. prince Anglois parurent si avantage
ses, que dès ce jour là même la pa
fut conclue. Le roi Jean reçoit en g
ce le jeune Artus son neveu : don
au roi vingt mille livres sterlings, po
Rymer. Act. publ. t. 1. p. 37. 38. le rachat des fiefs de Bretagne : l
abandonne Evreux & tout le com
dont elle est la capitale : lui céde,
considération du mariage de Lou
avec Blanche de Castille, Issoudu
Grassay, & les autres fiefs qu'il poss
doit en Berry : s'oblige enfin à ne do
ner aucun secours, ni d'hommes,
d'argent au duc Othon de Saxe co
tre Philippe de Suabe. Neuf baro

part & d'autre se rendent garants traité, & jurent de prendre les ar- s contre celui qui le violera. C'étoit age alors que les vassaux cautionsent leur souverain. Ainsi quand on voit armés contre lui, ce n'est pas jours la preuve d'une révolte in- e, mais souvent la suite d'une oblion à laquelle le prince avoit conti, s'il manquoit à ses engagemens. ANN. 1200.

On songea aussi-tôt à exécuter l'ar- le du traité qui regardoit le mariage prince Louis avec la princesse Blan- e, fille d'Alphonse IX roi de Castil- , & d'Eléonore d'Angleterre sœur roi Jean. On lit dans quelques au- rs Espagnols, que les François ne i donnerent la préférence sur une de s sœurs, nommée Urraque, qu'à use de la différence des noms. Quoi i'il en soit, l'infante ayant été ame- e en Normandie, les nôces y furent lébrées, parce que la France étoit icore en interdit pour le divorce du i. Toutes les fêtes & les réjouissances ui étoient alors en usage, releverent éclat de cette cérémonie. Mais les eux époux en étoient le plus bel or- ement, âgés tous deux de quatorze quinze ans, tous deux d'une taille

Mariage du prince Louis avec Blanche de Castille.

Rigord, p. 44.

Ann. 1200.

& d'une beauté réguliere. Blanche tous ces avantages de la nature joign beaucoup de justesse dans l'esprit, d lévation dans l'ame, de fermeté da le caractere, d'agrément dans les m nieres, de noblesse dans le procéd & ce qui ne sied point mal dans rang si élevé, un peu de la hauteur sa nation. Le roi d'Angleterre qui l' moit tendrement, la déclara héritie de toutes les provinces qu'il possédo en France, s'il venoit à mourir sa enfans légitimes.

Idem, ibid.

Nouveaux sujets de rupture entre les deux rois.

La réconciliation des deux rois p roissoit sincere : ils se virent plusieu fois avec toutes les démonstrations e térieures de l'amitié la plus parfait Philippe reçut à Paris le monarq Anglois, lui fit rendre de grands hon neurs pendant son séjour, & le comb de présens à son départ. Cette pa néanmoins ne fut pas de longue duré L'incontinence de Jean, l'ambitio de Philippe, & le mécontentemen d'Artus donnerent lieu à une nouvel rupture. Le roi d'Angleterre, invi aux nôces d'Isabelle d'Angoulême, f si épris de ses charmes, qu'il l'enle au moment qu'elle alloit à l'église, po être mariée à Hugue le Brun comte d

Idem, ibid.

Guill. Armor. p. 81.

la Marche. Ce ſeigneur reſſentit vivement cette injure, & chercha tous les moyens de s'en venger. Il étoit Luſignan, maiſon alors dans toute ſa ſplendeur, frere d'Aimeri roi de Chypre & de Jéruſalem, de Geoffroy comte de Jaffa, & de Raoul comte d'Eu par ſa femme. Tous ces princes prirent les armes en ſa faveur, ſouleverent le Poitou, & porterent le fer & le feu juſque ſur les frontieres de Normandie. Jean, pour les punir, entreprit imprudemment de les dépouiller de leurs terres, & enleva au comte d'Eu la forteresſe de Driencourt, aujourd'hui Dancourt. Alors ils s'adreſſerent au roi comme à leur ſouverain, & lui demanderent juſtice de ſon vaſſal. Ces ſortes de requêtes ne pouvoient manquer de plaire à la cour de France, qui ſaiſiſſoit avec avidité toutes les occaſions d'humilier les rois d'Angleterre, & de leur faire ſentir leur dépendance de la couronne. Philippe reçut donc leurs plaintes, & promit d'avoir ſoin de leurs intérêts. ANN. 1200.

Les deux rois eurent à ce ſujet une conférence entre Vernon & Andely. Philippe qui voyoit tout ſoumis dans ſon royaume, qui d'ailleurs craignoit peu un ennemi tel que Jean, lui parla ANN. 1201. La guerre recommence.

avec un air de fierté qui l'intimida. Sommé de se rendre à Paris pour y faire hommage du Poitou, de l'Anjou & de l'Aquitaine, cité à la cour des Pairs pour y répondre sur les différens griefs intentés contre lui, il promit d'abord tout ce qu'on voulut, s'engagea même à donner pour sûreté les châteaux de Boutavant & de Tillieres: mais il ne parut point au jour préfix, & ces places ne furent point remises aux François. Alors le roi, de l'avis de tous les grands de l'Etat, se mit en campagne, & la guerre recommença pour ne finir que cinquante-six ans après. Les deux forts qu'on refusoit de lui livrer, ne lui coûterent que trois semaines: Lions, Arqueil, Mortêmer, & Gournay furent enlevés presqu'aussi-tôt qu'attaqués: tout plia sous le joug de l'heureux vainqueur.

ANN. 1201. *Rigord, p. 44. 45.*

Ce fut à Gournay que le jeune Artus vint trouver le monarque François, qui l'arma chevalier de sa main, lui promit la princesse Marie sa fille, l'investit du Poitou, de l'Anjou, du Maine, de la Touraine, & lui donna des troupes pour l'aider à en faire la conquête. Le duc prit aussi-tôt congé du roi, & sans attendre les milices de

ANN. 1202. Artus est pris & meurt dans sa prison. *Guill. Armor. p. 82.*

Bretagne, de Berry & de Bourgogne qui devoient le joindre, alla précipitamment mettre le siege devant Mirebau, où la reine Eléonore venoit de se refugier. Mais bien-tôt il éprouva, dit Guillaume le Breton, *que rien n'est moins solide que la foi Poitevine.* Jean étant accouru au secours avec de grandes forces, on l'introduisit dans la ville qu'Artus avoit emportée du premier assaut. Ce malheureux prince fut enlevé au lit, conduit à Falaise, ensuite à Rouen, où il disparut tout-à-coup, sans qu'on ait jamais pu savoir ce qu'il devint. Les uns assurent qu'il fut empoisonné, d'autres que son oncle le poignarda de sa propre main, au refus de son capitaine des Gardes, qui ne voulut pas se deshonorer par une action si infâme.

ANN. 1202.

Ibid.

Ibid. Philip. p. 167.

Rigord, p. 64.

Matth. Par. p. 278.

Un attentat si horrible excita l'indignation dans tous les cœurs. Heureusement pour l'instruction de tous les rois, dit un illustre moderne, on peut dire que ce crime fut la cause de tous les malheurs du coupable. Les loix féodales, qui d'ailleurs faisoient naître tant de désordres, furent signalées ici par un exemple mémorable de justice. La duchesse, mere d'Artus,

Jean accusé de cette mort est condamné à la cour des pairs.

Abrégé de l'Hist. Univ. 2. *part. p.* 34.

ANN. 1202. les Bretons, les Angevins, & tous les grands de Touraine & du Maine, demanderent vengeance au roi, qui étoit seigneur suzerain du mort & de l'assassin. Jean, cité par des sergens-d'armes à la cour des pairs, envoya demander à Philippe un sauf-conduit. *Qu'il vienne* dit le monarque, *il le peut. Y aura-t-il sûreté pour le retour*, demande le ministre Anglois? *Oui*, répondit le roi, *si le jugement des pairs le permet*. C'est tout ce que l'ambassadeur put obtenir. Philippe ne voulut rien promettre, que d'exécuter ponctuellement l'Arrêt, & demeura ferme à soutenir qu'aucune dignité ne pouvoit affranchir ses vassaux du droit qu'il avoit originairement sur leur personne. Ainsi l'accusé n'ayant point comparu, ni envoyé personne en son nom, les pairs de France le jugerent atteint & convaincu du crime de parricide, le condamnerent à mort, & déclarerent toutes ses terres situées dans le royaume, acquises & confisquées au roi.

Matth. Paris, p. 279.

Duch. tom. 3, p. 764.

ANN. 1203.

Conquêtes de Philippe. Siege de Château-Gaillard.

Philippe se mit aussi-tôt en devoir de recueillir le fruit du crime du roi son vassal. Il prit en moins de six mois, par intelligence ou par force, presque

toutes les villes de la haute Normandie. On n'avoit point encore entendu parler d'une conquête si rapide. Nonancourt & Conches lui ouvrirent leurs portes : Andely fut forcé de capituler : Radepont fut emporté d'assaut : le Vaudreuil, le pont de l'Arche & Montfort ne firent qu'une foible résistance. Il n'y eut que Château Gaillard, place située près d'Andely, sur une roche escarpée, qui fit une défense digne du vainqueur. On lit que plus de quatre cens habitans, femme & enfans pour la plupart, avoient été mis hors de la ville, comme bouches inutiles. Ces malheureux, enfermés entre les assiégeans & les assiégés, endurerent pendant trois mois la famine la plus horrible : enfin ils trouverent dans le cœur du roi une compassion, que leur refusoient leurs propres concitoyens : Philippe voulut bien les recevoir dans son camp : mais il n'étoit plus temps : ils moururent presque tous, après avoir mangé. L'extrémité où ils avoient été réduits, les avoient portés aux excès les plus affreux. Une femme accoucha dans cette malheureuse conjoncture : l'enfant fut aussi-tôt dévoré par ceux qui l'environnoient. Le brave homme

ANN. 1203.

Rigord, p. 46.

Guil. Armor. p. 81.

Ibid. p. 83.

qui commandoit dans la place, Roger de Lacy, n'ayant plus ni munitions, ni vivres, sortit l'épée à la main, résolu de vendre chérement sa vie : mais le roi la lui sauva par estime pour sa valeur, & traita humainement la garnison.

ANN. 1203.

Entreprise du pape. Appel du roi.

Le pape cependant, c'étoit Innocent III, cet homme sous lequel le saint siege fut si formidable, envoya ordre aux deux rois d'assembler les évêques, les abbés & les seigneurs de leurs Etats, pour délibérer de la paix & du rétablissement des églises ou monasteres détruits à l'occasion de la guerre. Le roi, surpris de cette conduite étrange du souverain pontife, assembla les prélats & les barons qui se trouvoient avec lui à Mantes, & de leur avis appella de ce singulier mandement. On trouve au trésor des Chartes une lettre-patente d'Eude duc de Bourgogne, par laquelle il déclare qu'il a conseillé au roi son seigneur, de ne faire ni paix ni trève avec le roi d'Angleterre, par contrainte du pape ou d'aucun cardinal. Si le saint pere, ajoute-t-il, vouloit faire quelque violence sur ce sujet, j'ai juré au roi mon souverain, que je lui donne-

Rigord, p. 46. 47.

Preuv. lib. Gallic. ch. 7.

rois du secours à cet effet de tout mon pouvoir, & que je ne traiterois point avec Rome sans lui. Cette déclaration est accompagnée de dix autres semblables, d'autant des seigneurs ou dames. Le monarque répondit donc aux ministres Romains, qu'il n'appartenoit point au pape de se mêler des différends des rois, & qu'ils n'étoient point obligés à recevoir ses ordres en ce qui regardoit leurs vassaux. Innocent repliqua qu'il ne prétendoit pas juger du fief, dont la connoissance étoit réservée au prince; mais prononcer sur le péché, dont la correction lui appartenoit incontestablement : ce qu'il s'efforce de prouver par quantité de passages équivoques, qui ne regardent que le for intérieur, où même tout prêtre autorisé a droit de lier & de délier. Il n'osa pas néanmoins passer outre, & Philippe continua ses conquêtes.

ANN. 1205.

Philippe continue ses conquêtes. Lâcheté du roi Jean.

Math. Paris

Le roi Jean, enfermé à Caen avec sa nouvelle épouse qu'il aimoit éperdument, ne parut pas d'abord s'inquiéter beaucoup de ces rapides succès. *Laissez-les faire*, disoit-il, *j'en reprendrai plus en un jour, qu'ils n'en auront pris en un an*. Mais à la nouvelle de la prise de Château-Gaillard, il passa

ANN. 1203.

tout à coup de l'indolence à la terreur, & s'enfuit promptement à Londres. Philippe ne pouvoit desirer une plus belle occasion d'achever la conquête de la Normandie : il sut en profiter, & commença par Falaise qui se rendit après sept jours de siege. La plupart des autres villes imiterent cet exemple : Domfront, Caen, Coutance, Bayeux, Lisieux, Avranches, tout ouvrit ses portes au vainqueur. Ainsi de toute cette riche & vaste contrée, il ne restoit plus aux Anglois que Rouen, Arques & Verneuil : Rouen, capitale de la province, que le courage de ses habitans avoit rendu jusque-là imprenable, étoit défendue d'ailleurs par une double muraille, & par un fossé aussi large que profond. Arques & Verneuil, étoient aussi très-fortes, tant par leur situation, que par le nombre & la valeur de leurs garnisons. Mais rien de tout cela ne put les soustraire au pouvoir du monarque François : toutes trois, forcées de capituler, promirent de se rendre, si au bout de trente jours, elles ne recevoient point de secours.

Rigord, p. 47.

ANN. 1204.

Réunion de la Normandie à la couronne.

Les députés de la ville de Rouen trouverent le roi d'Angleterre occupé à jouer aux échecs. Il fut si fâché qu'on

l'eût troublé, qu'à peine daigna-t-il les regarder, & remit à les écouter, quand la partie seroit finie. Malheureusement il la perdit. *Eh de quoi vous avisez-vous*, leur dit-il en colere, *de me demander du secours? Je n'en ai point à vous donner: faites comme vous l'entendrez*. Sur cette réponse les trois places se rendirent, à condition qu'on ne toucheroit point à leurs priviléges, & que les seigneurs & gentilshommes seroient maintenus dans la possession de leurs fiefs. Ainsi toute la Normandie fut soumise & réunie à la couronne, environ trois cens seize ans après qu'elle en eut été détachée. Elle avoit eu seize ducs du sang de ce fameux Rollon qui força Charles le simple à la lui céder. On met de ce nombre six rois d'Angleterre. La mollesse de Jean, qui fut le dernier de tous ses crimes, l'indignation enfin qu'ils exciterent dans tous les cœurs, la firent rentrer sous l'obéissance de ses anciens maîtres, pour n'en plus sortir.

ANN. 1204.

Math. Par.

Rigord, Ibid.

La fortune de Philippe n'en demeura point-là. Maître de cette grande province, il s'avança vers les autres, qui par leur situation étoient moins en état d'être secourues. Guillaume des Ro-

ANN. 1205.

Philippe se rend maître de l'Anjou, du Maine, de la Touraine & du Poitou.

ANN. 1205. ches, gouverneur d'Angers, homme d'une grande intrigue & d'un crédit plus grand encore, croyant ſauver la vie d'Artus, l'avoit pour ainſi dire livré au roi ſon oncle. Outré de la mort du jeune prince, il voulut montrer en abandonnant l'aſſaſſin, qu'il n'avoit été que la cauſe innocente de l'aſſaſſinat. Il quitte auſſi-tôt ſes étendarts pour paſſer ſous ceux du monarque François, à qui d'un ſeul coup il livre l'Anjou, le Maine & la Touraine. Il n'y eut que Loches, Chinon, & Châtillon-ſur-Indre qui refuſerent de ſe rendre : mais enfin après un ſiege ſoutenu avec opiniâtreté, ils furent obligés de recevoir la loi & de plier ſous le joug du vainqueur. En même temps le maréchal de France, alors il n'y en avoit qu'un, Henri Clément de Mets, s'étoit emparé d'une grande partie du Poitou. La capitale n'attendit que l'arrivée du monarque pour lui ouvrir ſes portes : tout le reſte ſe ſoumit à ſon exemple, excepté Niort, Thouars, & la Rochelle. Deux ans ſuffirent pour tant de conquêtes : le roi n'eut preſque d'autre peine que de ſe montrer, pour ſubjuguer cinq belles provinces.

Rigord, ibid.

Guill. Armor. p. 85.

Tandis que Philippe, ſans ſortir de ſes Etats, étendoit ſi glorieuſement les limites de ſa puiſſance, pluſieurs héros ſes ſujets rempliſſoient la terre du bruit de leurs exploits, & fondoient un nouvel empire à cinq cens lieues de leur patrie. La fureur des croiſades n'étoit pas encore amortie. L'intérêt des papes, la ſuperſtition, l'eſprit de chevalerie, l'eſpérance de conquérir des principautés dans ces mêmes régions que Godefroy de Bouillon avoit ſoumiſes, tout ſervoit à nourrir ce feu qui minoit inſenſiblement l'Europe. Les guerres qui diviſoient la France & l'Angleterre, n'en purent ralentir l'ardeur : il ſe ralluma tout à coup plus vivement que jamais, & la plupart des princes François ſe croiſerent de nouveau, pour le ſecours de la Terre Sainte.

ANN. 1205.

Quatrieme croiſade.

Le principal moteur de cette nouvelle émigration fut un prêtre nommé Foulques, curé de Neuilly, célébre prédicateur, à qui une voix de tonnerre & un zele ſans ménagement, avoient acquis toute la réputation du fameux ſaint Bernard. Il n'en avoit cependant ni l'éloquence douce & inſinuante, ni l'eſprit ſouple, fin & dé-

lié. Le hardi miſſionnaire apprit qu'il
ANN. 1205. ſe devoit tenir un Tournoi entre Bray & Corbie, où toute la nobleſſe de France avoit été invitée : il y courut, monta ſur un échafaud, & parla avec tant de véhémence, que les princes & ſeigneurs qui s'y trouverent en grand nombre, voulurent à l'envi recevoir
Villehard. n. 2. la croix de ſa main. Les principaux furent Thibaut V comte de Champagne, le ſire de Coucy, les ſeigneurs de la Roche & d'Aveſne, l'un Bourguignon, l'autre Flamand, Mathieu de Montmorency, Gautier comte de Brienne, Jean ſon frere, Geoffroy de Joinville, & Geoffroy de Villehardouin, le premier ſénéchal, le ſecond maréchal de Champagne. Cet exemple fut ſuivi de la plupart des grands du
Guil. Armor. p. 82. royaume : les uns ſe croiſant par dévotion, les autres, parce qu'ils craignoient le reſſentiment de Philippe, à qui ils avoient manqué de fidélité. On met au nombre de ces derniers, Baudouin IX comte de Flandre, Louis de Champagne comte de Blois, & Geoffroy III du nom, comte du Perche. Le comte de Champagne ne put accomplir ſon vœu : il fut attaqué tout-à-coup d'une maladie violente, &

mourut à l'âge de vingt-cinq ans. Mais il ordonna par son testament, que tout l'argent qu'il avoit amassé seroit employé pour cette sainte expédition. ANN. 1205.

On envoya aussi-tôt à Venise louer des barques & des vaisseaux pour transporter en Orient quatre mille cinq cens chevaliers & autant de chevaux, neuf mille écuyers, & vingt mille hommes de pied, avec des vivres pour neuf mois. On y convint que le fret seroit payé, partie en argent, partie en services que cette armée rendroit à la république, en lui aidant à reprendre quelques places de Dalmatie. Le traité fut fidélement exécuté : les croisés payerent quatre-vingt-cinq mille marcs d'argent ; & malgré les foudres de Rome qui les excommunioit, s'ils attaquoient les terres des chrétiens, ils reprirent Zara & son territoire, qui accrut les forces des Vénitiens. Ceux-ci de leur côté fournirent tout ce qu'ils avoient promis de bâtimens de transport ; & ne voulant point paroître de simples mercenaires dans une guerre où la religion sembloit intéressée, ils équiperent à leurs frais cinquante galeres pour cinq cens nobles qui avoient

Villehard. n. 16. 17.

Gesta Innoc. n. 85.

aussi pris la croix, à l'exemple de Henr
ANN. 1205. Dandolo leur duc ou doge. C'étoi un vieillard de quatre-vingt ans, infirme, aveugle, mais en qui le grand âge & la privation de la vue n'avoient rien diminué, ni de la force de l'esprit, ni de l'activité du courage: homme singuliérement fin & rusé, si l'on en croit Nicétas, & en même-temps orgueilleux jusqu'à l'arrogance, qui se vantoit d'être le plus sage de tous les princes, dont aucun certainement ne l'égaloit en vaine gloire. Le nombre des croisés se trouva encore augmenté considérablement par l'arrivée du marquis de Montferrat & de plusieurs autres seigneurs Italiens, qui vinrent en foule se joindre aux François.

Nicet. l. 3. n. 9.

On préparoit l'embarquement, lorsque le jeune Alexis, fils d'Isaac l'Ange, empereur de Constantinople, vint implorer leur secours en faveur de son pere, qu'un frere ambitieux avoit détrôné, aveuglé, ensuite confiné dans une étroite prison. Il promettoit de remettre l'empire Grec sous l'obéissance du saint siege de Rome, offroit pour les dédommager de la dépense qu'ils feroient, 200 mille marcs d'argent, & des vivres pour toutes les trou-

Epist. Hug. com. S. Paul. Duch. t. 5. p. 272.

Villehard. n. 45.

es ; s'engageoit à paſſer avec eux en
Égypte, ou s'ils l'aimoient mieux, à ANN. 1205.
envoyer dix mille hommes à ſes frais;
uroit enfin d'entretenir toute ſa vie
inq cens chevaliers pour la défenſe
le la Terre-Sainte. Ces offres parurent
i avantageuſes, que le plus grand
nombre les accepta. Ceux qui furent
l'un avis contraire, s'embarquerent à
'inſtant pour la Paleſtine : les autres
irent voile vers Conſtantinople, qui
ut emporté en ſix jours. L'uſurpateur
s'enfuit, Iſaac fut remis ſur le trône,
& le jeune Alexis, ſon fils, couronné
empereur.

Mais bientôt le nouveau Céſar
croyant ſa puiſſance affermie, oublia
tous ſes ſermens. Il ne viſitoit plus les
croiſés à l'ordinaire, il retardoit les *Idem*, *n.*
payemens de ce qu'il leur devoit, les 120.
réduiſoit à de petites ſommes, enfin à
rien, quoique pour les ſatisfaire, il
eût pris juſqu'aux vaſes ſacrés & aux
ornemens des égliſes : ce qui l'avoit
rendu très-odieux au peuple. Ces braves
guerriers, irrités de la perfidie,
lui déclarerent la guerre, & l'envoyerent
défier juſque dans ſon palais :
triſte incident qui acheva de révolter
les Grecs, victimes au-dedans de l'a-

ANN. 1205.

Epist. Balduin. Imp. Duch. c. 5. p. 279. 280.

varice de leur prince, & au-dehors de la vengeance des Latins. Un autre Alexis de la famille Ducas, grand-maître de la garde-robe, sut profiter de la circonstance pour s'élever sur le trône. Ce méchant homme, si connu sous le nom de Murtzulphe à cause de ses sourcils extrêmement élevés, excita une sédition à la faveur de laquelle il se saisit du fils d'Isaac, l'étrangla, & se fit couronner empereur.

Prise de Constantinople par les Latins croisés.

Villehard. n. 127. 129.

Les princes confédérés s'assemblerent pour délibérer sur cet événement: tous se crurent obligés à venger leur créature. Les évêques, de concert avec ceux qui avoient les ordres du pape, déciderent que la guerre étoit juste, & qu'en saccageant la capitale des chrétiens Grecs, pour la réduire sous le joug de Rome, on gagneroit toutes les indulgences promises aux braves qui avoient fait vœu de ne combattre que des infideles. Constantinople fut donc attaquée, & prise après soixante jours de siege. Murtzulphe s'enfuit avec une partie de ses trésors: & les croisés, maîtres de la ville, s'abandonnerent à tous les excès de la fureur & de l'avarice. On fait monter le butin des seuls François à quatre

[c]ens mille marcs d'argent. Les églises [f]urent pillées, les saintes images fou[l]ées aux pieds, les reliques jettées en [d]es lieux immondes, les vases desti[n]és au service de l'autel employés à [d]es usages profanes, & les hosties con[s]acrées répandues par terre. On mit en [p]iece la table de sainte Sophie, ou[v]rage composé des matieres les plus [p]récieuses; & pour enlever les portes [&] les balustres d'argent, on fit entrer [d]es mulets jusque dans le sanctuaire. [U]ne femme insolente vint y danser, [&] s'asseoir indécemment sur les siéges [d]es prêtres. Voilà ce que vous avez [f]ait, s'écrie Nicétas, vous qui traitez [l]es Grecs de méchants, & les Sarra[s]ins de barbares. Ceux-ci cependant, [à] la prise de Jérusalem, n'en ont point [u]sé de même envers vos concitoyens: [i]ls n'ont ni insulté aux femmes des La[t]ins, ni envahi leurs biens, ni rempli [l]e saint sépulcre d'horreur & de car[n]age. Vous n'êtes en effet que de vains discoureurs, qui faisant gloire d'arborer la croix sur l'épaule, n'avez pas honte de la fouler réellement aux pieds, pour un peu d'or & d'argent.

ANN. 1205. *Nicet. p.* 368.

Page 368.

Baudouin est élû empereur des Latins.

Les vainqueurs, lassés, plus que rassasiés de butin, songerent enfin à l'é-

lection d'un empereur. On nomm douze électeurs, six François, & s Italiens. Le choix ne pouvoit tomb que sur le duc de Venise, le com de Flandre, & le marquis de Mon ferrat : tous trois avoient égalemen bien servi. Le grand âge de Dandol empêcha de penser à lui : l'intérêt de Vénitiens donna l'exclusion au mar quis, dont les Etats étoient trop voi sins de ces fiers républicains : ainsi l bonne fortune, autant que la valeu de Baudoin, décida en sa faveur. Il fu couronné solemnellement dans saint Sophie, & prit dès-lors les titres & les ornemens des empereurs d'Orient Cette nouvelle domination, qui ne du ra que cinquante-sept ans, s'appell l'empire des Latins. Les Grecs sous Baudouin II, frere de Robert de Cour tenai, se révolterent, chasserent les François (*a*), & se donnerent à Michel Paléologue, dont la postérité régna jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II (*b*).

Ann. 1205. Villehard. n. 136.

Epist. Bald. Imp. Duch. t. 5. p. 281.

On étoit convenu que l'empereur & le patriarche ne pourroient être choisis parmi la même nation. Ainsi les

(*a*) En 1261.

(*b*) En 1453.

omte de Flandre, prince François, ayant été couronné Auguste, le sous-diacre Thomas Morosini, noble Vénitien fut élevé sur la chaire Bysantine. Innocent III lui écrivit : *Le saint siege a donné rang à votre église parmi les patriarchales, & l'a tirée de la poussiere, pour la mettre après Rome au-dessus de toutes les autres.* Ce pontife ignoroit sans doute ou feignoit d'ignorer, que les papes, loin de concourir à cette élévation, s'y étoient toujours opposés de tout leur pouvoir. La réunion des Grecs inspira d'autres sentimens. Alors on imagina de forger des concessions, qui sembloient fonder une espece de droit.

ANN. 1205.

Epist. 19. *ap. Rain.* 1205. *n.* 16.

Les seigneurs croisés partagerent ensuites les provinces de l'empire. Les Vénitiens se donnerent les isles de l'Archipel, le Péloponese, l'isle de Candie, & plusieurs villes des côtes de Phrygie. Le marquis de Montferrat prit le royaume de Thessalie ; le comte de Blois se mit en possession de la Bithynie ; le sire d'Avesne eut l'isle d'Eubée ou Négrepont ; un gentilhomme Bourguignon, nommé la Roche, s'empara d'une grande partie de la Grece, où il fonda le duché d'A-

Villehardi ibid.

thenes & la ſeigneurie de Thebes
ANN. 1205. Guillaume de Champelite, ſeigneu
Champenois, conquit la principaut
d'Achaïe, qu'il laiſſa en mourant
Geoffroy de Ville-Hardouin, neve
du fameux maréchal de ce nom. Ainſ
le nouvel empereur n'eut guères pou
lui que la Thrace & la Mœſie. Le
princes Grecs de leur côté ne perdiren
point courage dans cette étrange révo
lution, & ſçurent ſe conſerver plu-
ſieurs provinces où ils établirent d
nouvelles ſouverainetés. Théodor
Laſcaris ſe retira dans la ville de Nicée
où il prit la pourpre impériale. La mai
ſon des Comnenes, ſous ſes trois chefs
Michel, David & Alexis, alla forme
en même-temps trois Etats dans l'Epi
re, dans la Romanie, & dans la Nato-
lie. Le dernier prit le nom d'empereur
& fut le fondateur de l'empire de Tré
biſonde, qui ſubſiſta juſqu'au temps
de Mahomet II (*a*).

ANN. 1206. Suite de la guerre contre l'Angleterre.

Les Anglois cependant, indignés de
la lâcheté de leur roi, firent tant pa
leurs clameurs, que ce foible prince
ſe mit enfin en devoir de recouvrer les
provinces qu'il avoit perdues. Aſſuré

(*a*) En 1461.

Guy de Touars, régent de Breta-ANN. 1206.
ie, qu'il avoit sçu détacher de la
ance, il mit en mer une flotte puis-
nte, débarqua à la Rochelle, reprit
ielques places en Guienne, & s'a-
nça jusque dans le Poitou, où le
i étoit campé avec une armée de
eaucoup inférieure. Philippe ne ju-
eant pas à propos d'exposer ses con-
iêtes à un premier effort, dispersa
s troupes dans les places fortes, les
ourvut de toutes sortes de munitions,
: revint à Paris. Jean, maître de la
impagne, marcha du côté de Poi-
ers, qu'il n'osa attaquer, s'empara
'Angers, qu'il fit démanteler, prit
Dol en Bretagne, se saisit du promon-
oire qu'on appelle aujourd'hui Gues-
.in, y construisit un fort, & content
e ces faciles exploits, repassa aussi-tôt
n Angleterre. Le roi, à cette nou-
elle, se remet en campagne, reprend
ingers, ravage les terres du vicomte
e Touars, force Partenay, ensuite
Iantes, & contraint le duc régent à
ii demander humblement la paix. En
nême-temps le maréchal du Mets,
Guillaume des Roches, & le vicomte
e Melun défirent les Angevins rebel-
es, prirent Hugue de Touars, Henri

Rigord, p. 48. 49.

Guill. Armor. p. 86. 87.

ANN. 1206.

de Lusignan son neveu, & plusieu autres seigneurs qui furent envoyés Paris sous bonne garde.

Trève de deux ans entre les deux couronnes.

Tout plioit sous le joug des François, & la Guienne ne pouvoit guère tenir qu'une campagne ou deux, lors qu'Innocent, toujours attentif à étendre la puissance des clefs, envoya u légat proposer une suspension d'arme entre les deux couronnes. Le fier ministre osa menacer du foudre ecclésiastique, celui des deux qui ne se conformeroit pas aux intentions du sain pere. D'abord Philippe répondit ave une noble fermeté, que son royaum ne relevant que de Dieu & de son épée il n'avoit point d'ordre à recevoir d pape. Tous les seigneurs François étoient dans les mêmes sentimens tous l'exhortoient à délivrer pour jamais la France d'une domination étrangere : tous juroient de le soutenir d tout leur pouvoir contre les entreprises du pontife ; mais telle étoit la superstition du temps, telle la foiblesse des grands & du peuple, que ce prince prudent ne jugea pas à propos de s commettre avec la cour de Rome. On conclut donc à Touars, une trève de deux ans, dont les barons des deux

Rymer. Act. publ. t. 1. p. 45.

aumes se rendirent réciproque-nt caution.

ANN. 1206.

Croisade contre les Albigeois. Erreurs de ces sectaires.

Le pape n'avoit desiré si ardemment e cessation d'armes entre les deux s, que pour faire prêcher une croi-e d'une espece singuliere, & jusqu'a-s inconnue. Ce ne fut point com- autrefois, contre les infideles d'A-ou d'Afrique; mais contre des chré-ns François, malheureux fanatiques, ectés de mille erreurs, qui avoient alement corrompu l'esprit de la no-esse & du peuple. L'église depuis ès de deux siecles, jouissoit d'une ofonde tranquillité, lorsqu'un doc-ur de l'université de Paris, nommé mery de Chartre, répandit certains gmes qui exciterent contre lui le le des prélats. Ce fameux vision-ire, plus savant qu'on n'avoit ac-utumé de l'être dans son temps, sou-noit que le paradis & l'enfer n'étoient e des chimeres: que le plaisir de bien ire étoit tout notre paradis, le crime l'ignorance tout notre enfer: que la i du Saint Esprit avoit aboli celle de esus-Christ: que la charité en étoit ame, que son feu enfin étoit capable e rectifier l'adultere même, si elle accompagnoit. Le nouvel héréti-

Rigord, p. 49.

Idem, p. 50.

ANN. 1206. que cité à Rome, fut obligé de se ré-
tracter. Il en mourut de honte & de
regret, mais le mal ne périt point avec
lui. Un concile assemblé à Paris, con-
damna au feu tous ceux qui se trouvè-
rent imbus de ces maximes : on n'épar-
gna que les femmes, & quelques pau-
vres gens, dont la simplicité avoit été
Page. 51. plus aisée à surprendre. Le corps d'Ai-
mery fut déterré, ses os brûlés, & les
cendres jettées au vent. On livra de
même aux flammes, un livre où l'on
crut que le docteur avoit puisé ses sub-
tilités : c'étoit la métaphysique d'Aris-
tote, que les François de Constanti-
nople venoient de faire passer dans
leur patrie. Il fut défendu sous peine
d'excommunication de la transcrire,
de la lire & de la garder chez soi. Une
si cruelle persécution effraya tellement
les partisans d'Aimery, qu'ils aban-
donnerent tout, pour aller se joindre
aux Albigeois.

C'est le nom qu'on donnoit alors à
tous les sectaires, qui s'accordoient en-
tre eux à mépriser l'autorité de l'église,
à combatre l'usage des sacremens, à
renverser enfin toute l'ancienne disci-
pline. On comprenoit sous cette ap-
pellation générale, les Ariens, qui
nioient

nioient la divinité de J. C. les Manichéens qui admettoient deux principes, l'un bon, l'autre mauvais; les Vaudois, Humiliés, ou Pauvres de Lyon, qui dans les commencemens n'eurent d'autre erreur, que l'estime d'une pauvreté oisive, & le mépris du clergé; les Pétrobusiens & Henriciens qui rejettoient les sacremens & tout culte extérieur; les Apostoliques qui se vantoient d'être seuls le vrai corps mystique de J. C. les Politiques qui ne vouloient point que les ecclésiastiques eussent aucune domination ou jurisdiction temporelle; les Poplicains ou Publicains qui détestoient le baptême, l'eucharistie, & le mariage; les Patarins qui tenoient une doctrine infâme; & les Cathares qui professoient une grande pureté de vie. On les nomma tous *Albigeois*, soit à cause du concile d'Albi, qui anathématisa leurs erreurs, soit parce que cette ville & ses environs en étoient plus particuliérement infectés. On les appelle encore tantôt *Provençaux*, parce que d'abord, ils se répandirent en Provence, tantôt *Bons-hommes*, parce qu'ils se piquoient d'une grande régularité, quelquefois même d'un nom très-infâme qui prouveroit qu'ils étoient

ANN. 1206.

sujets au déteſtable péché, qui attira le feu du ciel ſur Sodôme & Gomorrhe. On lit ſur le tombeau d'Alix comteſſe de Bigore, qu'elle étoit fille de Guy de Montfort, qui pour la foi mourut contre les B... (*a*) & Albigeois.

ANN. 1206. *P. Daniel. t. III. p. 109.*

L'idée que les auteurs contemporains nous donnent de leur doctrine & de leurs mœurs, offre quelque choſe de ſi abſurde, & en même-temps de ſi horrible, qu'on ſeroit preſque tenté de les accuſer d'exagération. Les Albigeois, dit-on, croyoient deux Dieux : l'un bienfaiſant, auteur du nouveau teſtament, qui eut deux femmes, Collant & Colibant, & fut pere de pluſieurs enfans, entre autres du Chriſt & du Diable : l'autre méchant, menteur, homicide, auteur de l'ancienne loi, qui non content d'avoir perſécuté les patriarches pendant leur vie, les avoit tous damnés après leur mort. Ils admettoient auſſi deux Chriſts : l'un tout mauvais, né à Bethléem, crucifié à Jéruſalem, *qui eut pour concubine Marie Magdelene, femme ſi connue pour avoir été ſurpriſe en adultere* : l'autre tout bon, inviſible, qui n'habita jamais ce monde que ſpirituellement dans le corps de Paul. I

Hiſt. Albig. Duch. t. 5. p. 556. 57.

(*a*). Le mot eſt tout du long dans l'épitaphe. Idem, ibi

diſoient que l'égliſe Romaine étoit la
grande proſtituée dont il eſt parlé dans — Ann. 1206.
l'Apocalypſe, regardoient les ſacre- — Chron. Mag.
mens comme des choſes frivoles, trai- — Guil. de Pod.
toient le mariage de proſtitution, l'eu- — Ibid. c. 9. p. 672. 673.
chariſtie de chimere, la réſurrection de
fable ridicule, & le culte des images,
de déteſtable idolâtrie. Il y avoit parmi
eux divers ordres, celui des Parfaits,
& celui des Croyans. Tous faiſoient
profeſſion d'une grande pureté; & s'a-
bandonnoient réellement aux plus in-
fâmes voluptés, ſur cet abominable
principe que *l'homme ne pouvoit pécher
depuis la ceinture juſqu'en bas.*

La fureur avec laquelle les ſectaires
s'efforçoient d'étendre leurs erreurs, ré-
veilla enfin le zele des paſteurs. Le pape — Bolland. 5
Innocent délégua deux ſimples moines — Mart. t. 6. p.
Bernardins, pour juger ces malheureux: — 411.
il leur donnoit pouvoir non-ſeulement
de les excommunier, mais de contrain-
dre tous les ſeigneurs par toutes les cen-
ſures de l'égliſe, à confiſquer leurs biens,
à les bannir de leurs terres, & même à
les punir de mort, s'ils oſoient appeller
de leur jugement. Ce fut le premier
fondement de l'inquiſition. Ces délé-
gués ou légats étoient Pierre de Caſtel-
nau & Raoul moines de Fontfroide, au

diocèse de Narbonne. Bientôt Arnaud, abbé de Cîteaux, leur fut associé avec un égal pouvoir. Tous les trois se mirent à faire des sermons qui ne furent point écoutés; on les interrompit sans cesse par mille invectives contre le luxe du clergé. C'est qu'en effet les missionnaires avoient de grands équipages, beaucoup d'habits, de valets, de chevaux, & faisoient grande dépense. Un Espagnol, Diego de Azebez, prélat vertueux, leur conseilla, s'ils vouloient convertir, de renoncer à tout ce faste, de marcher à pied, de vivre austérement, de combattre les vertus apparentes des Albigeois par une vraie piété. Ils le firent, & eurent le bonheur d'opérer plusieurs conversions: mais le grand nombre s'obstina dans l'hérésie sous la protection du Comte de Toulouse.

ANN. 1206.

Hist. Albig. ibid. p. 558.

Variations des auteurs sur le caractere de Raymond VI, comte de Toulouse.

C'étoit Raymond VI, petit-fils du roi Louis le Gros, par la reine Constance sa mere, prince dont les historiens ont parlé si diversement, selon les différens principes qu'ils s'étoient faits, ou selon les divers préjugés qui les dominoient. Ceux-ci nous le dépeignent comme un des plus grands hommes de son siecle, généreux, brave, d'un esprit juste, pénétrant, solide, libéral; soi

nvers les églises & les monasteres qu'il ANN. 1206.
prit toujours sous sa protection, soit en-
ers les pauvres qu'il soulageoit par d'a-
bondantes aumônes ; rempli de véné-
ation pour la religion & ses ministres ;
ssidu à la célébration des saints myste-
es, avant que Rome l'eût frappé de
es foudres ; faisant, après qu'il fut ex-
ommunié, de longues & fréquentes
prieres aux portes des églises, où il n'o-
oit entrer par respect pour l'autorité
les clefs ; pénétré enfin de grands sen-
imens de piété & de pénitence (*a*).
Ceux-là au contraire, nous le représen- *Hist. Albig. t. 4. apud Duch. t. 5. p. 559. & 560.*
ent comme un prince brutal jusqu'à la
rossiereté, superstitieux jusqu'à la pe-
itesse, coupable des plus horribles in-
estes, vrai membre du diable, fils de
perdition, fils aîné de Satan, ennemi
le la croix, persécuteur de l'église, dé-
enseur des hérétiques, oppresseur des
atholiques, parjure dans la foi, cher-
hant moins le plaisir que le crime dans
es excès scandaleux ; & pour tout dire
en un mot, réceptacle de toutes sortes
l'iniquités. C'est au lecteur judicieux à

(*a*) Voyez l'information juridique de la vie, des
mœurs & de la mort de Raymond, rapportée dans
l'histoire du couvent de Toulouse par le Pere Per-
ein, Jacobin. Lisez aussi l'avertissement du tome IV
e l'histoire de Languedoc.

ANN. 1206.

faire la comparaison de ces deux portraits, & à décider si le témoignage de Pierre de Vau-Sernai, homme dévoué jusqu'à l'aveuglement au comte de Montfort, ennemi capital de Raymond, doit l'emporter sur la déposition juridique de plus de cent témoins, tous irréprochables, & la plupart ecclésiastiques ou religieux.

Il est excommunié & ses Etats sont donnés au premier occupant.

Journal de Trév. Août 1740.

On ne peut cependant dissimuler que la conduite du comte de Toulouse ne dût paroître odieuse *selon les principes qu'on suivoit alors.* Occupé du seul soin de maintenir la tranquillité dans ses Etats, il y toléroit indifféremment toutes les sectes, pourvu qu'elles n'excitassent aucun trouble. Ce ménagement, qu'on croyoit plus politique que chrétien, déplut au légat Pierre Castelnau, qui ne suivant que l'impétuosité de son zele, excommunia ce prince trop indifférent. L'intrépide inquisiteur ayant été assassiné sur ces entrefaites, le soupçon tomba sur Raymond. Le pape aussi vif que son ministre, porta d'abord les choses à l'extrémité. Il excommunia le comte sans l'avoir entendu, délia tous ses sujets de leur serment de fidélité, livra ses domaines au premier occupant, invita enfin tous les peuples à prendre

Epist. Innoc. apud Duch. t. 5. p. 565.

les armes contre lui, avec les mêmes indulgences qu'on avoit accordées autrefois pour les croisades contre les Sarrasins. La promptitude & la hardiesse d'Innocent étonnerent la plupart des souverains: mais ce qui les surprit encore plus, c'est l'empressement avec lequel un grand nombre de seigneurs & de gens de toute condition, s'enrôlerent sous les étendarts du pontife, & arborerent la croix sur la poitrine, pour se distinguer de ceux qui alloient au secours de la Terre sainte. On fait monter la premiere armée de ces nouveaux croisés à près de cinq cens mille hommes. Les principaux chefs étoient Eudes duc de Bourgogne, Hervé comte de Nevers, & Simon comte de Montfort. ANN. 1207.

Le comte de Toulouse n'ignoroit pas quel étoit alors le pouvoir d'une bulle: épouvanté de l'orage qui se formoit, il promit de se soumettre à tout ce qu'on exigeroit de lui, & pour sûreté de sa parole, livra au saint siege sept forteresses situées en Provence. Ce n'étoit encore que le prélude de ses humiliations. Cité au concile de S. Gilles, il se présente nud en chemise, à la porte de la grande église, se jette aux pieds du légat Milon, jure sur le S. Sacrement

ANN. 1209. Il se soumet & reçoit l'absolution.

d'obſerver ce que Rome lui preſcrira, & reçoit l'abſolution. Alors le miniſtre Romain lui paſſe ſon étole autour du cou, le tire d'une main, le frappe de l'autre à coups de verges, & le conduit ainſi juſqu'au maître autel. Cette premiere mortification fut ſuivie d'une ſeconde, qui dut lui être infiniment ſenſible. On le força de prendre la croix contre ſes ſujets, de joindre l'armée des croiſés, & de l'aider de tout ſon pouvoir à conquérir ſes propres Etats.

ANN. 1209

Hiſt. Albig. t. 12.

Conquêtes des croiſés.

Cinq grands fiefs relevoient alors du comté de Toulouſe, la baronie de Montpellier, le comté de Foix, celui de Quercy auquel étoit joint Rodez, la Vicomté de Narbonne, & celle de Beziers, à laquelle Raymond Roger, neveu du comte pénitent, avoit réuni les comtés d'Albi & de Carcaſſonne. Ce prince, plus fier que ſon oncle, n'avoit pu ſe réſoudre à déférer ſi aveuglément aux ordres de Rome, & continuoit de protéger ouvertement les nouvelles opinions : ce fut auſſi le premier attaqué. Beziers, ſa capitale, ne put ſoutenir l'effort de cinq cens mille combattans : elle fut emportée du premier aſſaut. Les vainqueurs ne diſtinguerent ni âge, ni ſexe, ni religion : ſoixante mille habi-

Philippid. l. 1. p. 192.

ans passerent, dit-on, par le fil de l'é-ée; sept mille furent égorgés dans l'é-lise de la Magdeleine, où ils s'étoient efugiés. Juste punition, dit Pierre de Vaux-Sernai, des horribles blasphê-nes que ces malheureux avoient vo-ni contre la Sainte: comme si Dieu vouloit la mort du pécheur, & non sa onversion. On dit que les croisés, vant de monter à l'assaut, demande-ent à l'abbé de Cîteaux ce qu'ils de-oient faire dans l'impossibilité où l'on toit de distinguer les catholiques des iérétiques: *Tuez-les tous*, dit le moine, *Dieu connoît ceux qui sont à lui.* — ANN. 1209. — *Hist. Albig. c. 16.* — *Cæsar. Heist-terb. l. 5. c. 21.*

Les croisés, maîtres de Beziers, al-erent aussi-tôt investir Carcassonne, qui se défendit plus long-temps; la pré-ence du vicomte augmentant sans dou-e sa résistance. Mais il fallut céder après quinze jours d'attaque vigoureusement outenue. Il fut arrêté par les articles le la capitulation, que les habitans ortiroient nuds en chemise, & que le vicomte demeureroit en ôtage jusqu'à l'entiere exécution du traité. Cepen-dant, la place rendue, le malheureux Raymond Roger ne fut point remis en liberté: le comte Simon de Montfort n'eut point honte, malgré la foi donnée, — *Guill. de Pat. c. 14.*

ANN. 1209.

de le retenir dans une étroite prison, où il mourut quelque temps après d'une mort violente : fâcheux préjugé contre l'héroïsme de ce fameux chef des croisés.

Montfort est élu général de la croisade. Son portrait.

Bien-tôt en effet il fut décoré de ce titre par le suffrage d'une armée, qui jusque-là sembloit n'avoir eu d'autre supérieur que le légat Milon : ce ne fut néanmoins qu'au refus du comte de Nevers & du duc de Bourgogne. Simon lui-même affecta quelque temps de s'en défendre : mais la facilité avec laquelle il céda aux prieres du légat, prouve que sa vanité humiliée de n'avoir pas eu la préférence, ne cherchoit qu'un prétexte de se rendre avec honneur. Il étoit alors chef de l'illustre maison de Montfort-l'Amauri, grand homme de guerre, très-renommé par l'intrépidité de son courage, plus célébre encore par la pratique d'une vertu sévere, qui donnoit une haute idée de sa probité. Les dévots, séduits par les dehors d'une piété apparente, le nommoient le Machabée de son siecle, le défenseur de l'église, le soutien de la religion: les gens du monde qui jugeoient de ses sentimens par ses actions, l'accusoient de l'ambition la plus fine & la plus violente. Le vicomte de Beziers

Hist. Albig. c. 17.

Ibid. c. 18.

Innoc. III. l. 15. *epist.* 112.

indignement assassiné par ses ordres, pour avoir sa terre; le comte de Toulouse traversé par ses intrigues dans toutes les propositions que Rome même trouvoit raisonnables; les villes hérétiques ou catholiques indifféremment attaquées & conquises contre les intentions du pape; l'église de Narbonne où siégeoit son bienfaiteur Arnaud, dépouillée d'une partie de ses domaines; Toulouse qui demandoit grace, abandonnée aux flammes & condamnée à une amende de trente mille marcs d'argent; la trève ordonnée par le concile de Latran, violée de gaieté de cœur vis-à-vis du comte de Foix, qui l'observoit religieusement; l'héritiere de Bigore arrachée des bras de son légitime mari, pour être livrée au second fils du ravisseur, qui par cette alliance acquéroit une riche province; tout annonce que le zele de la religion régloit moins ses entreprises, que l'envie de s'agrandir: tout justifie les couleurs horribles sous lesquelles l'archevêque de Narbonne dépeint les démarches, les menées, *les violences*, *l'ambition & la malice* de ce général de la croisade.

ANN. 1209.

Hist. de Lang. p. 20. l. 20.

Ibid. t. 3. pr. p. 253.

Besse, hist. des ducs de Narbonne.

Guill. de Pod. c. 29.

Mart. hist de Béarn, t. 8. ch. 18.

Besse, ibid.

On ne peut néanmoins lui refuser les qualités de grand capitaine, la pru-

Ses conquêtes.

ANN. 1209.

dence, l'activité, la bravoure, la constance & le bonheur. Resté presque seul après son élection, non-seulement il sut conserver Beziers, Carcassonne, Alzonne, Fanjaux & Castres; mais il conquit encore Limous, Saverdun, Lombers, Mirepoix, Pamiers, Albi, & une grande partie de l'Albigeois. Il arriva, dit on, à Castres un miracle qui caractérise parfaitement l'esprit de ces nouveaux croisés, de leur chef, & de leur siecle. On présenta au comte de Montfort deux hérétiques, l'un du nombre de ceux qu'on appelloit *Parfaits*, l'autre de la classe de ceux qu'on nommoit Néophytes, ou *Croyants* : il les condamna tous deux à être brûlés vifs. Le Néophyte frappé de cet arrêt de mort, déclara qu'il abjuroit l'erreur : ce qui excita une grande dispute dans l'armée. Les uns vouloient qu'on accordât la vie à ce malheureux : les autres soutenoient au contraire qu'il étoit digne de mort, soit parce qu'il avoit été dans l'héréfie, soit parce que son abjuration pouvoit être l'effet de la crainte, plutôt que d'un véritable repentir. Le général fut de ce dernier avis : la raison qu'il en donne paroîtra sans doute singuliere. C'est, dit-il, que si cet hom-

Hist. Albig. c. 22. Duch. t. 5. p. 575.

ne est sincérement repentant, la peine qu'on lui fait subir, lui servira pour l'expiation de ses péchés : si sa conversion est simulée, il souffrira le *Talion* pour sa perfidie. On saisit donc les deux coupables : on les lie à un pieu avec de grosses cordes : on allume ensuite le bucher. Le prétendu Parfait fut brûlé dans l'instant : mais le ciel toujours protecteur de l'innocence, ne permit point aux flammes d'agir sur son compagnon. Les liens qui l'attachoient, se rompirent : il sortit sain & sauf du brasier, sans qu'il parût sur son corps le moindre vestige de feu.

ANN. 1209.

Soulévement général contre le comte de Montfort.

Tant d'heureux succès éblouirent Montfort, & le firent sortir de sa premiere modération. L'ambitieux général osa proposer au comte de Toulouse de lui faire une cession absolue des villes, châteaux & domaines que l'armée catholique avoit conquis, menaçant de lui déclarer la guerre, s'il refusoit un accommodement. Raymond, indigné de l'audace, répondit avec fierté qu'il n'avoit rien à démêler avec lui; qu'ayant été absous de son excommunication, on n'avoit aucun droit d'envahir ses Etats; qu'il en porteroit ses plaintes au roi son seigneur, à l'empereur & au

Auteur Anon. dans l'hist. du Lang. t. 3. pr. p. 20, 21.

ANN. 1209.

pape. Simon qui avoit mis les légat dans ses intérêts, ne laissa pas de poursuivre ses conquêtes, & alla mettre le siege devant Preissan, qui lui ouvrit ses portes. Cette place appartenoit au comte de Foix, que la nouvelle inquisition n'avoit pas encore soumis à l'anathême mais déja Monfort ne consultoit, pour s'emparer d'une infinité de châteaux, que le droit de bienséance & la facilité de les conquérir. Il s'en trouva plusieurs qui relevoient du roi d'Aragon, seigneur de Montpellier, du comte de Comminge, & du vicomte de Béarn. Tous se réunirent contre l'usurpateur, & souleverent presque toute la noblesse du pays. La révolution fut telle, qu'en très-peu de temps plus de quarante châteaux secouerent le joug. Bientôt il ne lui demeura de villes considérables, qu'Albi, Carcassonne, & Pamiers.

Hist. Albig c. 25. & seq.

ANN. 1210.

Raymond absous à Rome, est excommunié à S. Gilles.

Auteur Anon. hist. de Lang. t. 3. pr. p. 23.

Raymond cependant plaidoit vivement sa cause à Rome, & dans un consistoire public exposoit ses justes griefs contre les légats & contre Simon de Montfort. Le saint pere indigné du procédé de ses ministres, prit le comte par la main, entendit sa confession, & lui donna une nouvelle absolution en présence de tout le sacré college. En

ıême-temps il écrivit à l'évêque de .iez & à maître Thédise chanoine de ;ènes, leur ordonnant d'assembler un ɔncile dans un lieu commode, pour y :cevoir la justification du prince, tant ır le meurtre de Pierre de Castelnau, ue sur l'accusation d'hérésie. Le man- at portoit, que s'il pouvoit prouver ɔn innocence sur ces deux articles, on ıi rendroit les sept forteresses qu'il voit données pour caution. Mais tout ut inutile, & la soumission du comte, c les ordres du pontife. Le prêtre Gé- ıois, dit un historien du temps, » étoit » un homme circonspect & prévoyant, » qui n'avoit rien tant à cœur que d'é- » luder, sous des prétextes plausibles, la » demande de Raymond & le com- » mandement du pape. Persuadé que » la religion étoit perdue, si le prince » parvenoit à se justifier, ce qui lui se- » roit très-facile, il cherchoit tous les » moyens d'empêcher un si grand mal- » heur. Dieu toujours favorable à ses » élus, lui suggéra enfin un expédient » qui le tira d'embarras. L'intention » d'Innocent étoit que le comte exter- » minât les hérétiques, & révoquât cer- » tains péages nouveaux : Thédise ima- » gina de le citer au concile de S. Gilles,

ANN. 1210.

Innoc. III. l. 12. ep. 152. 53.

Hist. Albig. c. 39.

ANN. 1210.

» pour lui notifier que n'ayant pas obéi » en des choses de si peu de conséquen- » ce, on ne pouvoit l'admettre à se pur- » ger des crimes énormes qui lui étoient » imputés. Le malheureux Raymond, » frustré de ses espérances, répandit un » torrent de larmes : le barbare ecclé- » siastique, au-lieu d'en être touché, » lui appliqua sur-le-champ ces paroles » de David : *L'abondance de ses pleurs* » *ne le touchera point.* Ainsi le résultat » de cette assemblée fut une nouvelle » excommunication fulminée *contre le* » *plus scélérat de tous les hommes :* c'est l'épithete dont le dévot Pierre de Vaux-Sernai décore souvent un prince que le pape lui-même avoit jugé digne d'être réconcilié à l'église. Tant il est aisé de passer du zèle au fanatisme, & du fanatisme à l'iniquité la plus monstrueuse !

Psalm 31. v. 8.

Suite des expéditions de Simon de Montfort.

Tandis qu'une scene si humiliante non-seulement pour la dévotion, mais pour l'humanité même, se passoit à S. Gilles, Montfort qui faisoit jouer ces indignes ressorts, voloit de conquêtes en conquêtes sous la protection des légats qui lui étoient entiérement dévoués. Maître d'Alzonne, de Brom ou Bram dans le Lauragais, & d'Alairac entre Narbonne & Carcassonne, il alla

ire le dégat aux environs de Foix, où il fut repoussé avec perte. De là il nt mettre le siege devant le château e Minerve, l'une des plus fortes places u royaume, qui bien tôt néanmoins t forcé de se rendre presque à discré- on. On raconte que l'abbé de Cîteaux. terrogé *comme maître des croisés* sur les rmes de la capitulation, se trouva ans un très-grand embarras. *Il souhai- it ardemment la mort des ennemis de sus-Christ; mais étant prêtre & reli- eux, il n'osoit opiner à faire mourir les Minervois.* Il accorda donc la vie sauve u seigneur de la forteresse, aux catho- ques, aux fauteurs des hérétiques, ux hérétiques même *Parfaits*, s'ils ouloient se convertir. Cette condes- endance déplut à un zélé, nommé Ro- ert de Mauvoisin, qui dit tout haut u'on étoit venu pour exterminer les npies, & non pour leur faire grace. *Rassurez-vous*, répondit le légat, *vous 'avez rien à craindre, parce que peu se onvertiront.* Malheureusement il fut rophète, & Robert eut la cruelle sa- isfaction d'en voir périr un grand nom- ore. Plus de cent quatre-vingts de ceux qu'on appelloit *Parfaits*, moururent dans les flammes. Il ne fut pas nécessaire

ANN. 1210.

Hist. Albig. c. 37.

Robert. Altiss. Chron.

de les conduire au bucher : tous s'y pré-
cipiterent d'eux-mêmes, avec un cou-
rage digne d'une meilleure cause.

ANN. 1211. *Hist. Albig. c. 39. 40. & seq.*

La réduction de Minerve fut suivi
de celle de Ventalon, de Mont-réal,
de Termes, de Coustaussa, d'Albas,
de Puyvert, & de tout le pays situé à l
gauche du Tarn. De si grands avanta-
ges redoublerent la fierté des légats
Raymond fut de nouveau cité au con-
cile d'Arles en Provence, & le roi d'A-
ragon invité de s'y trouver. Tous deu
s'y rendirent, & reçurent à leur arri-
vée défense de sortir de la ville sans l
permission du synode. Cette premier
insolence n'étoit que le prélude d'un
autre plus grande encore. On apport

Auteur Anon. dans l'hist. du Lang. t. 3. pr. p. 30. 31.

au comte de la part des prélats assem-
blés, un papier qui contenoit ces arti-
cles : qu'il congédieroit incessammen
toutes ses troupes : qu'il seroit soumi
en tout aux ordres du pape : que dan
tous ses domaines on ne serviroit aux re
pas que deux sortes de viandes : qu'au-
cun de ses sujets, noble ou roturier, n
porteroit des habits de prix, mais seu-
lement des chapes noires & mauvai-
ses : qu'il ne souffriroit aucun gentil-
homme dans les villes de sa domina-
tion : qu'il feroit raser toutes ses places

rtes : qu'après en avoir chassé les hé- ANN. 1211.
tiques & leurs fauteurs, il livreroit
x légats tous ceux qu'ils lui indique-
ient, pour en disposer à leur volon-
: qu'il n'exigeroit d'autres péages
ıe ceux qu'on levoit anciennement :
ıe chaque chef de famille payeroit
us les ans quatre deniers Toulousains
ı légat ou à son délégué : qu'il iroit
ıfin en Palestine servir parmi les
ɔspitaliers, laissant ses Etats sous la
irection des ministres de Rome, qui
: rappelleroient & le rétabliroient,
ɔrsqu'ils le jugeroient à propos.

Nouvelle excommunication du comte de Toulouse.

Les deux princes furent également
ıdignés de l'extravagante dureté de
es conditions. Aussi-tôt ils sortirent
'Arles, sans prendre congé des évê-
ues. Rome, irritée à son tour, ne gar-
la plus aucune mesure. Le comte fut
xcommunié, déclaré ennemi de l'é-
lise, le comté de Melgueil saisi au pro-
it de S. Pierre, & tous les domaines du
ɔrétendu rebelle livrés au premier oc-
:upant. Raymond, poussé à bout, se
nit en état de défense, s'assura des ha-
ɔitans de Toulouse, de Montauban,
le Castelsarasin, & des autres princi-
pales villes de sa domination, eut re-
cours à ses amis, à ses alliés, à ses vas-

Innocent III. l. 14. p. 35.

ſaux, & malgré les foudres du Vatican
Ann. 1211. trouva par-tout de grandes reſſource
Tous ſes ſujets dont il étoit tendremen
aimé, lui jurerent un attachement in
violable: le comte de Comminges, ce
lui de Foix, le vicomte de Béarn, l
Sénéchal d'Aquitaine, & pluſieurs che
valiers du Carcaſſez lui promirent tout
ſorte de ſecours & d'aſſiſtance; mais i
ne voulut pas encore ſe déclarer ouver
tement contre Montfort, qui cepen
dant avançoit toujours ſes conquêtes.

Nouvelles conquêtes des croiſés.

Le château de Cabaret venoit de lu
ouvrir ſes portes, & déja il preſſoit vi
vement Lavaur, lorſqu'il fut joint pa
cinq mille Toulouſains que lui envoyoi
l'évêque de Toulouſe. Ce prélat, nom
mé Foulques, avoit inſtitué une con-
frairie dans la vue d'extirper l'héréſie
& l'uſure. Ces nouveaux fanatiques
ayant pour chefs deux freres chevaliers
Aimeri & Arnaud de Caſtelnau, éri-
gerent un tribunal ſi redoutable, qu'il
forçoient les uſuriers à faire raiſon à
leurs débiteurs, & puniſſoient les con-
tumaces par la deſtruction & le pillage
de leurs maiſons. Ce qui cauſa une
grande diviſion parmi les habitans de
la cité & du bourg. Ceux-ci de leur cô-
té formerent une ſociété ſous le nom

Guill. de Pod. c. 15. & 17.

e la confairie, *noire*, pour la distin-ANN. 1211.
ier de la premiere, qu'on nommoit *blanche*. L'animosité devint insensiblement si vive & si grande, qu'on se vra de part & d'autre plusieurs san-ans combats. *C'est ainsi*, dit Guil- *Ibid.* ume de Puilaurens, *que Dieu établit ar le ministere de Foulques son servi-ur, non une mauvaise paix, mais ne bonne guerre.*

Prise de Lavaur. Cruauté de Montfort.

Montfort sut profiter de ce secours iespéré des *confreres blancs*, ordonna assaut, pénétra dans la ville, & fit iain basse sur tous les habitans, sans istinction ni d'âge, ni de sexe, ni de royance. La dame de Lavaur, nommée Guiraude, fut précipitée toute vivante lans le fond d'un puits, qu'on combla nsuite de grosses pierres: Aymeri son *Rob. Altiss. Chron.* rere expira sur un infâme gibet: quare-vingts chevaliers ou gentilshomnes prisonniers furent égorgés de ang froid, quatre cens hérétiques *Parfaits* furent brûlés vifs *avec une* *Hist. Albig. c. 52.* *oie extrême de la part des croisés*. On frémit d'être obligé de rapporter de pareilles horreurs, sur-tout lorsqu'on lit qu'elles furent commises dans le temps même que le clergé *chantoit avec beaucoup de dévotion* l'hymne,

ANN. 1211.

Veni Creator. La religion peut-elle cc sacrer une telle inhumanité ? Non sa doute; & si elle a eu des panégyriste ils étoient inspirés par le fanatisme

Il déclare ouvertement la guerre au comte de Toulouse. Ses succès.

Simon jusque-là n'avoit osé att quer les places qui étoient du domai immédiat du comte de Toulouse : n'eut pas plutôt soumis Lavaur & Pi laurens, qu'il ne ménagea plus rien. l retraite de Raymond du camp des cro sés, la nouvelle excommunication ce prince, & la sentence des légats, q abandonnoient ses Etats au premier c cupant, lui servirent de prétexte : ma le véritable motif de cette rupture f l'ambition de ce général & la mauvai foi des ministres du pape, qui che choient à perpétuer leur autorité à faveur des troubles. Aussi-tôt Montfc alla se présenter devant Montjoyr qu'il ruina de fond en comble. De-là marcha vers le château de Casser ou d Casses, qui fut forcé de se rendre p capitulation, toujours sous la conditic de livrer les hérétiques, dont soixan périrent dans les flammes *à la gran satisfaction* des croisés. Alors le com de Toulouse, pour obtenir la paix, d manda une conférence avec les princ paux de l'armée. Il alloit les trouv

Ibid. c. 53.

nt le sauf-conduit des légats, lorsque Simon qui avoit intérêt d'entretenir la guerre, courut sur lui à la tête de plusieurs chevaliers, résolu de le prendre ou de le tuer. Ce qui rompit toutes les négociations. ANN. 1211.

La prise de Montferrand qui suivit de près celle de Casser, eut des circonstances bien cruelles pour le malheureux Raymond. Il l'avoit confié au prince Baudouin son frere, & attendoit de sa fidélité la plus forte résistance. Cependant, soit espoir d'une meilleure fortune, soit scrupule de religion, Baudouin non-seulement rendit la place aux croisés, mais demanda avec instance d'être reçu au nombre des hommes ou vassaux de Montfort, lui jura un attachement inviolable, & fit depuis une guerre implacable au comte son frere. *Ce fut ainsi*, dit l'historien de cette croisade, *qu'il mérita d'être reconcilié à l'église, & que de ministre du diable, il devint ministre de J C.* Simon, fier d'une si belle conquête, s'avança du côté de Castelnaudari qu'il fit rétablir, prit Rabastens sans coup férir, & s'empara avec la même facilité de Montaigu, Gaillac, Cahusac, la Garde, Puicelsi, S. Marcel, la Guépie,

Siege de Toulouse.

Ibid. c. 57.

Ibid.

& S. Antonin. Tant de ſuccès le co duiſirent au ſiege de Toulouſe, qu entreprit avec plus de témérité que prudence. Les comte de Foix & Comminges s'étoient jettés dans la p ce avec Raymond : la réſiſtance fut vigoureuſe, les ſorties ſi fréquentes, meurtrieres, que les croiſés fure obligés de ſe retirer honteuſement.

ANN. 1211.

Bataille de Caſtelnaudari.

On ne vit jamais une guerre plus zarre. Tantôt vainqueur, tantôt vai cu, on regagnoit d'un côté, ce qu' perdoit de l'autre. Montfort toujou ſuivi du clergé, qui faiſoit ſa plus gran force, prit ſa route vers le pays de Fo qu'il ravagea, brûla le bourg de ce noi Hauterive & Vareilles. Raymond, condé de pluſieurs ſeigneurs ſes v ſaux & ſes amis, reprenoit dans ce m me temps quantité de châteaux qu' lui avoit enlevés, & vint aſſiéger Ca telnaudari, où ſon ennemi s'étoit e fermé. Le ſiege fut vif, opiniâtre meurtrier. Il arriva un jour que qu ques chevaliers croiſés conduiſant convoi dans la place, le comte de Fo alla à leur rencontre & leur livra bata le. Simon, averti du péril où étoie ſes gens, accourut avec un puiſſant ſ cours, ſe jetta dans la mêlée à corps p

du & fit périr bien du monde. Déja la victoire se déclaroit pour lui, lorsque Roger Bernard, fils du comte de Foix, survint avec de nouvelles troupes, repoussa vivement le général Romain, rétablit le combat, & fit durer l'action jusqu'à la nuit, qui sépara les deux armées. Les uns se retirerent dans leur forteresse, les autres dans leur camp. C'est ainsi qu'un ancien historien rapporte ce fait. Deux autres auteurs contemporains racontent la chose différemment, & disent que les Toulousains furent entiérement défaits.

ANN. 1212.

Aut. Anon. Hist. de Lang. t. 3. Pr. p. 44.

Hist. Alb. c. 57.

Guill. de Pod. c. 19.

Quoi qu'il en soit, le comte Raymond, sur l'avis qu'il arrivoit un renfort considérable de croisés sous la conduite d'Alain de Rouci, ne jugea pas à propos de poursuivre son entreprise. Il leva le siege, & alla reconquérir plus de cinquante places qu'on lui avoit enlevées. Le roi en même-temps se plaignit au pape de ce qu'on s'étoit empa-ré d'une partie du Toulousain au préjudice de sa souveraineté. La réponse du pontife offre quelque chose de bien singulier. *Nous avons*, dit-il, *ordonné à nos légats de recevoir le comte à se justifier : nous savons qu'il ne l'a pas fait. Nous ignorons si c'est par sa faute :*

Plaintes du roi sur les conquêtes de Montfort.

Innoc. III l. 13. ep. 163.

ANN. 1212. c'eſt cependant ce qu'il falloit éclaircir : *ainſi il a perdu ſes domaines :* jugement très-remarquable aſſurément, & motivé d'une façon tout-à-fait nouvelle. *Mais nous avons eu ſoin de pourvoir à vos intérêts & à votre gloire :* il lui faiſoit ſans doute une grande grace. On voit néanmoins par une autre lettre du même Innocent, qu'il étoit parfaitement informé *qu'on n'avoit pas procédé ſuivant ſes ordres. Nous ne comprenon pas*, écrit-il à l'évêque d'Uſez & à l'élu de Narbonne, *pour quelle raiſon nous pourrions, ou donner à d'autres les Etats du comte qui n'en a pas été dépouillé, ou retenir frauduleuſement les châteaux qu'il nous a remis. Si on a rendu quelque ſentence ſur ces deux articles, ſans égard à la forme que nous avons preſcrite, elle eſt nulle de plein droit. C'eſt pourquoi nous vous ordonnons de conduire cette affaire avec autant de ſoin que d'impartialité : ce qu'on n'a pas fait juſqu'alors.* Mais s'il eut aſſez d'équité pour blâmer le procédé de ſes miniſtres, il n'eut pas aſſez de fermeté pour ſe faire obéir. Les légats éviterent toujours d'en venir à l'exécution, & mirent toute leur application à décrier le comte pour achever de l'opprimer.

L. 15. ep. 203.

Ibid. l. 16. ep. 15.

Montfort cependant, fortifié d'un nouveau ſecours de croiſés, reprenoit toutes les places qu'on lui avoit priſes. Le comte de Foix aſſiégeoit Fanjaux : il fut obligé de ſe retirer à l'approche de ce qu'on appelloit l'armée catholique. L'heureux Simon n'eut beſoin que de paroître pour conquérir la Pommarede, Albedun, Tudelle, Cahuſac, Hautpoul, Cuc, Montmaur, S. Félix, Caſſer, Montferrand, Avignonet, S. Michel, Puilaurens, Rabaſtens, Montaigu, Gaillac, S. Marcel, & S. Antonin. Agen & tout l'Agénois ſe ſoumirent avec la même facilité : il n'y eut que le château de Penne qui fit quelque réſiſtance. Forcé enfin de capituler, on voulut bien accorder la vie à ceux qui le défendoient : grand ſujet d'éloge pour Montfort *qui ne daigna pas faire mourir ceux qu'il n'avoit pas pris les armes à la main.* Marmande, Biron, Caſtel-Saraſin, Verdun, Moiſſac & Muret lui ouvrirent également leurs portes : bien-tôt il ne reſta plus au comte, que Toulouſe & Montauban. On voit un acte paſſé dans le Chapitre de Moiſſac entre l'abbé & le général des croiſés, par lequel ils reglent les droits qui leur appartiennent ſur la ville

ANN. 1212.

Suite des expéditions des croiſés.

Hiſt. Albig. c. 63.

Reg. cur. Franc.

de ce nom : *parce que Dieu les a ôtés au comte de Toulouſe pour ſes péchés & pour les maux infinis qu'il a cauſés à l'égliſe & à la foi catholique.*

ANN. 1213.

Le pape donne en faveur de Raymond des ordres qui ne ſont pas exécutés.

Dieu néanmoins, pour me conformer au langage de ce tems, n'avoit pas encore parlé, puiſque ſon vicaire ne s'étoit pas expliqué définitivement ſur le ſort de Raymond. On a de lui pluſieurs lettres qui prouvent qu'il ſe ſeroit radouci, s'il n'en eût été détourné par ſes légats qui avoient juré la perte de ce prince. Il le croyoit ſi peu dépouillé de ſes Etats, que ſur les plaintes du roi d'Aragon, il reproche vivement à ſes miniſtres d'avoir uſurpé le bien *d'autrui* avec tant d'avidité, qu'il ne reſte plus au comte de Toulouſe que ſa capitale & le château de Montauban. Il leur enjoint d'aſſembler promptement un concile, & de lui envoyer les avis des prélats & des barons ſur une affaire ſi difficile, afin qu'il puiſſe ſtatuer enſuite tout ce qui ſera convenable. Simon, dans un autre bref du même pontife, n'eſt pas traité avec plus de ménagement : *Non content*, lui dit-il, *de vous être élevé contre les hérétiques, vous avez tourné les armes des croiſés contre les catholiques, vous avez ré-*

Innoc. III. l. 15. ep. 212.

Ibid. ep. 213.

pandu le ſang des innocens, vous avez choiſi le temps que le roi d'Aragon étoit occupé contre les Saraſins, pour envahir les biens de ſes vaſſaux, quoiqu'aucun de leurs ſujets ne fût ſuſpect d'héréſie : ce que vous ſemblez confirmer vous-même, en leur permettant de demeurer dans le pays. Ainſi nous vous ordonnons de reſtituer tout ce que vous avez pris ſur eux, de crainte qu'en le retenant injuſtement, on ne diſe que vous avez travaillé pour votre propre avantage, & non pour la cauſe de la foi. ANN. 1213.

En même temps il écrivit à l'archevêque Arnaud, ſon légat, *d'établir, de concert avec le roi d'Aragon, entre les comtes & les barons, une paix ou une trève ſolide, ſans fatiguer davantage le peuple chrétien par les indulgences que Rome accorde à ceux qui portent les armes contre les hérétiques.* *Ibid. ep.* 21[illegible].

On ſent toute la ſageſſe de ces ordres : malheureuſement aucun ne fut exécuté. Le concile de Lavaur, dirigé par les légats, ne voulut ni admettre le comte de Toulouſe à ſe juſtifier, ni reconnoître les droits de ſon fils ſur ſes Etats, quoique ce jeune prince *n'eût jamais été imbu d'aucune erreur, & qu'il eût tout ſujet d'eſpérer qu'il ne* *Ibid. ep.* 212.

le seroit jamais, avec la grace de Dieu.
ANN. 1213. On refusa pareillement de restituer les domaines usurpés sur les seigneurs de Foix, de Comminges, & de Béarn,
Hist. Albig. c. 66. sous prétexte qu'*étant protecteurs de l'hérésie, ils devoient être réputés pour hérétiques.* Aussi-tôt les évêques députerent à Rome, pour justifier leur conduite; & comme ils ne le pouvoient qu'en flétrissant celle des princes intéressés, ils s'appliquerent sur-tout à peindre le comte sous les couleurs les plus
Innoc. III. l. 16. ep. 44. odieuses. *Si ce tyran,* disent-ils, *ou plutôt cet hérétique Toulousain, pouvoit élever la tête qu'on lui a déja écrasée, & qu'il faut lui écraser encore plus fortement, il feroit des ravages affreux & renverseroit tout, comme un lion rugissant.* Ils exhortent le pape à s'armer du zèle de Phinéès pour anéantir une nouvelle Sodome (Toulouse) avec tous les scélérats qui s'y sont réfugiés, & le prient de s'en rapporter entiérement de cette affaire à maître Thedise, c'est-à-dire, à la partie la plus forte, à l'ennemi mortel de Raymond.

Il les révoque & ordonne la guerre.

Il ne paroît pas néanmoins que ces vaines déclamations aient eu d'abord aucun effet funeste pour le comte de Toulouse. On commençoit à revenir

de la prévention générale où l'on avoit été contre lui, & les indignités qu'on lui faisoit essuyer, lui avoient attiré quelque chose de plus que la compassion. Le prince Louis, fils de Philippe, s'étoit croisé du consentement de son pere, & se préparoit à partir pour l'octave de Pâque : il reçut un contre-ordre du roi, qui pour des raisons que la politique lui fit taire, voulut qu'on remît cette expédition à une autre année. Innocent de son côté envoya légat en France le cardinal Robert de Courçon, Anglois de nation, le chargeant de révoquer l'indulgence de la croisade contre les Albigeois, pour exhorter les peuples à aller au secours de la Terre-Sainte. *O douleur*, s'écrie Pierre de Vaux-Sernai, *nos cris d'allégresse sont changés en de tristes lamentations, & les craintes cruelles de nos ennemis converties en de douces joies !* Montfort cependant trouva une puissante ressource dans maître Thedise. Cet implacable ennemi de Raymond, secondé de l'évêque de Comminge, de l'abbé de Clairac, de Guillaume archidiacre de Paris, & de Pierre Marc ou de Marc correcteur des lettres apostoliques, entreprit de faire revenir, non-seulement

ANN. 1213.

Hist. Albig. c. 68.

Ibid.

ANN. 1213.

Ibid. c. 70.

le pape qu'on avoit étrangement prévenu contre l'ambitieux général des croisés, mais encore tous les prélats de la cour Romaine qui étoient également indiſpoſés contre lui. Il eut le bonheur de réuſſir, & le ſaint pere, à qui on ne ceſſoit de repréſenter le roi d'Aragon comme *le plus méchant de tous les hommes*, & le comte de Toulouſe comme le plus ſcélérat de tous les princes, céda enfin, quoiqu'avec peine, & ordonna de continuer la guerre avec plus de vigueur qu'auparavant.

Bataille de Muret : mort du roi d'Aragon.

Chron. S. Denis.

Chron O comment del Rey en Jaemes. c. 88.

Guill. de Pod. c. 10.

Alors le monarque Aragonois ne ménage plus rien, & de concert avec les comtes de Toulouſe, de Foix & de Comminges, va mettre le ſiege devant Muret : vraie bicoque, mais dont la garniſon incommodoit extrêmement Toulouſe. Montfort accourut au ſecours, & s'enferma dans la place avec mille ou douze cens cavaliers, tant chevaliers que ſergens, & ſept cens fantaſſins. Un moine lui repréſentoit qu'il n'étoit point aſſez fort pour réſiſter à quatre princes, tous braves & expérimentés dans l'art militaire. Voyez, lui dit Montfort, cette lettre du roi d'Aragon : elle eſt écrite à une de ſes maitreſſes : il lui marque qu'il *vient pour*

l'amour d'elle chasser les François du pays. Est-il possible qu'il renverse l'œuvre de Dieu pour une femme ? Mais cette dame n'étoit autre qu'Eléonore épouse de Raymond, ou Sancie femme de son fils, toutes deux sœurs du monarque Espagnol. Ce fut en effet *pour l'amour d'elles*, & pour les délivrer de la tyrannie de Simon, qu'il prit les armes contre les croisés.

ANN. 1213.
Baluz. Marc, Hist. p 522.

Ici tout est miraculeux, si l'on en croit une foule d'écrivains, échos les uns des autres. Montfort, ainsi qu'on vient de dire, n'avoit que mille à douze cens hommes de cheval, il les partage *en trois corps, en l'honneur de la Sainte-Trinité, leur promet qu'ils iront droit en paradis sans passer par le purgatoire, s'ils ont le bonheur de mourir dans cette glorieuse guerre*, fond sur l'armée des princes confédérés, qui étoit de cent mille combattans, & la met entiérement en déroute. Le roi d'Aragon pressé vivement par deux seigneurs François, Alain de Rouci & Florent de Ville, est enfin abattu & renversé mort sur le champ de bataille. Tout prend la fuite. Quinze à vingt-mille alliés demeurent sur la place, & le général de l'église, selon quelques-

Hist. Albig. c. 73.

Guill. de Pod. c. 22.

uns, ne perdit pas un ſeul homme, ſelon quelques autres, n'eût qu'un chevalier & huit autres croiſés de tués. Mais une partie de ce merveilleux ceſſera, ſi l'on fait attention qu'il n'y eut des deux côtés que la cavalerie, qui combattit. Simon, comme on l'a dit, commandoit mille à douze cens chevaux : le roi d'Aragon n'en amena que *mille*. Les autres princes, dépouillés alors de presque tous leurs domaines; n'avoient pu vraiſemblablement en raſſembler un plus grand nombre : ainſi ce n'eſt plus un combat de cent, mais de deux contre un : ce qui affoiblit conſidérablement le prodige. On lit d'ailleurs dans quelques Eſpagnols modernes, que le monarque Aragonois, ayant battu Montfort, fut tué à la pourſuite des fuyards. Une choſe du moins eſt ici certaine, c'eſt que la mort de ce prince répandit la conſternation parmi les ſiens, qui ne ſongerent plus qu'à ſe ſauver. Les croiſés dans ce déſordre, n'eurent d'autre peine que de tuer. L'infanterie compoſée des bourgeois & des communes des villes, troupes alors très mépriſées & nullement aguerries, ne ſe mit pas même en devoir de ſe défendre contre des gens peſam-

ANN. 1213.

Rigord, p. 561.

Rod. Tol. l. 6. c. 4.

Daniel, tom. 3. p. 123.

ment armés, & l'élite de la noblesse : une grande partie fut passée au fil de l'épée : sept mille furent submergés en voulant regagner les bateaux qui les avoient amenés par la Garonne : rien en tout cela que de fort ordinaire.

ANN. 1213.

Cette victoire néanmoins, de quelque maniere qu'on l'envisage, abattit entiérement le parti du comte de Toulouse. C'étoit fait de ses Etats, si Montfort eût reçu promptement du secours. Il offroit pour en obtenir, de partager avec Philippe ses conquêtes du Languedoc : mais outre que le monarque ne pouvoit regarder d'un œil tranquille la chûte d'un prince qui étoit son cousin-germain, il se préparoit alors à une expédition qui sembloit devoir lui être plus avantageuse. Le roi d'Angleterre, déja condamné à la cour des pairs de France, eut encore l'imprudence de se brouiller avec Rome, à l'occasion du cardinal Etienne Langeton, que le pape, malgré les loix, vouloit nommer à l'archevêché de Cantorbéri. Jean refusa de le recevoir : le fier pontife accoutumé à détrôner les souverains, mit son royaume en interdit, délia tous ses sujets de leur serment de fidélité, & transféra sa couronne à Philippe Au-

Le pape donne l'Angleterre au roi Philippe

Rigord, p. 52.

guste, l'assurant, lui & tous ceux qui l'aideroient à s'en emparer, de la rémission de tous leurs péchés. Le roi exécuteur d'une bulle qui lui donnoit l'Angleterre, ne s'avisa pas comme autrefois de déclarer les censures du saint pere, insolentes & abusives. Alors il reprit sa femme, dont le divorce lui avoit attiré tant d'excommunications, & la fit revenir du château d'Etampes où elle étoit confinée depuis dix ans. La tendre considération qu'il eut toujours depuis pour elle, fit dire aux uns que le sortilege étoit levé, aux autres que la vertu & la patience de cette pieuse princesse avoient enfin triomphé des froideurs & des mépris du roi son époux.

ANN. 1213.

Ibid.

Préparatifs de ce prince pour cette expédition.

On travailloit cependant de tous côtés en France, tant à construire des bâtimens de transport, qu'à lever des hommes & de l'argent. La plus grande partie de la flotte s'équipoit à l'embouchure de la Seine. On la fait monter à *dix-sept cens voiles*, chose prodigieuse, si elle est vraie, dit un illustre moderne; à moins qu'on ne l'explique avec l'auteur de *l'Essai sur la Marine des Anciens*, en disant, » que plus la marine » étoit brute & grossiere, plus on en» tassoit vaisseaux sur vaisseaux, tous

Abr Chron. de l'Hist. de France. p. 201. t. 1.

» apparemment mal-construits & mal
» équipés. On croyoit par le nombre, ANN. 1213.
» réparer & leur foiblesse & leurs dé-
» fauts «. Tout sembloit concourir à la perte du roi d'Angleterre, sa lâcheté, son indolence, ses cruautés. Détesté du clergé, méprisé des grands, haï du peuple, frappé de tous les anathêmes de Rome, près d'être assailli par les François, il fut saisi d'une si grande frayeur, qu'il oublia ce qu'il devoit à la religion, à l'Etat, à lui même. Il offrit au roi de Maroc pour obtenir du secours, de se faire Mahométan, & de lui payer un tribut annuel; offres indignes, qui furent rejettées avec mépris, soit par grandeur d'ame, soit parce qu'on ne les crut pas sinceres. Le malheureux Jean, désespéré de ce refus, se jetta dans les bras de Pandolfe légat du pape, fit don au saint siege de sa couronne, & déclara ne la tenir que d'Innocent, qui prit adroitement pour lui ce qu'il avoit donné à Philippe.

Matth. Par. p. 320, 328.

On choisit un jour solemnel pour cette honteuse cérémonie, & le monarque extrême en tout, voulut qu'elle se fît avec éclat dans l'église des chevaliers du Temple, au fauxbourg de Doûvres. Là, en présence des évêques & des seigneurs de la nation, le roi à genoux,

Le roi d'Angleterre conjure l'orage en donnant son royaume au pape.

ANN. 1213. mettant ſes mains entre celles du légat, à qui il avoit remis & ſa couronne & ſes habits royaux, prononça diſtinctement cette humiliante formule : » Moi » Jean, par la grace de Dieu, roi d'Angleterre & ſeigneur d'Hibernie, pour » l'expiation de mes péchés, de ma pure volonté, & de l'avis de mes barons, je donne à l'égliſe Romaine, au » pape Innocent & à ſes ſucceſſeurs, le » royaume d'Angleterre & le royaume d'Irlande avec tous leurs droits ; » je les tiendrai déſormais comme vaſſal du ſaint ſiege ; je ſerai fidele à » Dieu, à l'égliſe Romaine, au ſouverain pontife, mon ſeigneur, & à ſes » ſucceſſeurs légitimement élus. Je » m'oblige de lui payer tous les ans une » redevance de mille marcs d'argent, » ſavoir, ſept cens pour l'Angleterre, » & trois cens pour l'Hibernie «. On préſenta auſſi-tôt à Pandolfe une partie de la ſomme deſtinée pour gage de la ſoumiſſion du roi. Le fier Italien la jetta par terre, & mit le pied deſſus, ſans doute pour marquer la ſupériorité de la puiſſance ſpirituelle ſur la temporelle. L'orgueilleux prêtre n'en demeura pas là : il étoit dépoſitaire du ſceptre & de la couronne : il les garda cinq jours,

Innoc. III. l. 15. ep. 77.

Rymer, Act. publ. tom. 1. pag. 57.

& ne les rendit que comme un bienfait du pape, leur commun maître.

ANN. 1213.

Philippe n'en poursuit pas moins son entreprise.

Le légat sans perdre de temps, repasse en France, va trouver le roi, & lui déclare que l'Angleterre étant sous la protection du pape, non-seulement il n'étoit plus permis de l'attaquer, mais que quiconque l'entreprendroit, seroit excommunié. Philippe outré de colere, répondit fiérement qu'il n'avoit entrepris cette guerre qu'à la sollicitation de Rome : qu'il avoit dépensé près de deux millions pour équiper une flotte qui étoit actuellement à la rade aux environs de Boulogne, où les troupes devoient s'embarquer : qu'il n'étoit plus question de s'arrêter dans une affaire si avancée, & où son honneur étoit engagé. Le monarque en effet auroit poursuivi son entreprise, si le comte de Flandre son vassal ne l'eût obligé de tourner ses armes contre lui. C'étoit Ferrand ou Ferdinand de Portugal, comte de Flandre par la princesse Jeanne sa femme, fille aînée de Baudouin empereur de Constantinople. Philippe qui se défioit de lui, lui avoit envoyé ordre de le venir trouver à Gravelines. L'artificieux Portugais promit d'abord tout ce qu'on voulut ; mais bien-

Rigord, p. 54.

tôt aſſuré du ſecours de l'Angleterre,
ANN. 1213. il manqua de parole & refuſa de ſe rendre à la cour, qu'on ne lui eût reſtitué les villes d'Aire & de S. Omer, le ſujet ordinaire de ſes plaintes.

Ses ſuccès & ſes malheurs en Flandre.

Le roi entra donc en Flandre, de l'avis de tous ſes barons, réſolu de différer l'expédition d'Angleterre, juſqu'à ce qu'il eût mis Ferrand hors d'état de la traverſer. Tout plia devant lui;

Ibid.

Caſſel lui ouvrit ſes portes, de même qu'Ypres & toutes les places des environs juſqu'à Bruges, qui ſe rendit auſſi. Gand, capitale du pays, alloit ſubir le même ſort, lorſque le monarque ſe vit obligé de courir au ſecours de ſa flotte, que la négligence de ſes officiers avoit preſque livrée au pouvoir des ennemis. Tous les équipages étoient à terre, occupés à ravager le plat pays. Les comtes de Saliſbéri, de Boulogne & de Flandre, avertis de ce qui ſe paſſoit, fondirent ſur ſes bâtimens abandonnés, en prirent trois cens, en coulerent cent autres à fond, & ſe préparoient à brûler le reſte dans le port de Dam ou Damme, qu'ils tenoient aſſiégé par terre & par mer. La réſiſtance des François donna le temps au roi d'accourir avec toute ſon armée pour les dégager. Sa

narche fut si prompte, il tomba si brusquement sur les Anglois, qu'il les mit en déroute, & les força de se retirer vers leurs vaisseaux, en laissant près de deux mille morts tant tués que noyés. ANN. 1213.

Cependant la flotte Françoise étoit toujours étroitement bloquée ; & le roi désespérant de pouvoir la soustraire au danger qui la menaçoit, prit une résolution qui la sauva des mains des ennemis ; mais qui ne la lui conserva pas. Il ordonna de descendre à terre tout ce qui étoit sur ses vaisseaux, munitions, vivres, machines, & fit mettre le feu à plus de mille bâtimens qui lui restoient encore : spectacle également terrible & touchant : perte plus funeste pour le monarque qu'une bataille désavantageuse. Dam qui appartenoit au comte de Flandre, fut pareillement livrée aux flammes, & tout son territoire incendié. Delà Philippe retourne au siege de Gand, qui, à l'exemple d'Ypres & de Bruges, se rachete en donnant des ôtages, qu'on leur rendit presque aussi-tôt, moyennant trente mille marcs d'argent. Le dessein du vainqueur n'étoit pas de garder toutes ses conquêtes, mais seulement Douay, Cassel & Lille. Cette derniere place s'étant révoltée Ibid.

quelques jours après, le roi revint sur ses pas, & la réduisit en cendre. Casse ne fut pas traité plus favorablement il le fit saccager & démanteler. Ensuite ayant mis une forte garnison à Douay, il reprit le chemin de Paris

ANN. 1214.

Ligue de presque tous les princes de l'Europe contre le roi.

Tant de succès, loin d'effrayer les ennemis du monarque vainqueur, ne firent qu'irriter leur jalousie. Tous se liguerent pour abattre une puissance si formidable, & l'empereur Othon IV & le roi d'Angleterre, & le comte de Flandre, & plusieurs autres comtes & ducs, tous également redoutables, tant par leur puissance que par leurs qualités personnelles. On fut étrangement surpris de voir au rang des alliés, le duc de Brabant, gendre du roi, le comte de Bar son sujet, & le comte de Namur, prince du sang royal de France; mais la présence de cent mille Allemands ne leur permit pas de suivre leur inclination. Les princes ligués présumoient si fort de leur nombre & de leurs forces, qu'ils partagerent entre eux la France avant que de l'avoir conquise. Le comte de Flandre devoit avoir Paris & ses environs; le comte de Boulogne, le Vermandois; le roi d'Angleterre, les provinces de de-là la Loi-

e; & l'empereur son neveu, la Bourgogne & la Champagne. Un magicien consulté sur l'événement de cette guerre, répondit qu'il *y auroit une sanglante bataille; que le roi y seroit foulé aux pieds des chevaux; que son corps ne seroit point enseveli; & qu'après la victoire, le comte de Flandre entreroit en triomphe dans Paris.* Ainsi Philippe qui se préparoit à détrôner le roi d'Angleterre, se vit lui-même en danger de perdre sa couronne. Mais, dit un de nos plus célébres écrivains, sa fortune & son courage le firent sortir de ce péril, avec la plus grande gloire qu'ait jamais mérité un roi de France.

ANN. 1214.

Idem, p. 63.

Abrég. de l'Hist. Univ. 1. part. p. 28.

Cette brillante victoire du roi fut annoncée par les succès de son fils contre le roi Jean, qui étoit débarqué à la Rochelle avec une puissante armée. Ce monarque assuré de l'amitié & du secours du comte de la Marche, & de plusieurs autres seigneurs Poitevins, gens d'une fidélité journaliere, traversa tout le Poitou sans trouver aucune résistance, vint fondre dans l'Anjou, emporta Angers, Beaufort, Ancenis, & quelques autres places moins considérables. De-là il détacha un corps de cavalerie, pour faire des courses jusque dans le

Exploits du prince Louis son fils contre les Anglois.

Rigord, p. 55.

pays Nantois. Robert frere de Pierr
ANN. 1214. de Dreux, qui venoit d'épouser l'héri
tiere de Bretagne, étant sorti impru
demment de Nantes, fut enveloppé &
pris avec quatorze chevaliers François
Cet avantage mit fin aux exploits du ro
d'Angleterre. Louis, fils de Philippe
averti que ce prince avoit mis le sieg
devant la Roche-au-Moine, y march
avec sept mille hommes de pied &
deux mille chevaux. Déja les deux ar
mées étoit en présence, & tout sem
bloit annoncer une sanglante bataille
dem, p. 57. Mais le roi Jean fut saisi tout-à-cou
d'une si grande frayeur, qu'au lieu d'at
tendre son ennemi beaucoup moin
fort, il se mit à fuir à toute bride
abandonnant ses machines, ses tente
& ses bagages. Le comte d'Artois l
poursuivit avec rapidité, l'atteigni
comme il passoit la Loire, & lui tua ou
noya une partie de son armée. Le vain
queur maître de la campagne, couru
tout l'Anjou, reconquit Angers qu'i
fit démanteler, ravagea le vicomté de
Touars, prit Moncontour en Poitou
& toutes les places dont les Anglois
s'étoient emparés. Le foible Jean, loin
de paroître, se tenoit lâchement en-
fermé dans Partenay, pour y attendre

ANN. 1214.

Bataille de Bouvines.

ı sûreté quel ſeroit le ſuccès de l'ar-
ée des alliés.

En effet le fort de la guerre étoit du ꞇé de la Flandre, où l'empereur à la te de près de deux cens mille hom-es, diſtribuoit déja les provinces de ance, qu'il regardoit comme une ɔnquête infaillible. Le roi quoique us foible des trois quarts, ne laiſſa pas e s'avancer juſqu'à Tournai, dans le eſſein de livrer le combat, ſi l'occaſion : préſentoit de le donner avec ſuccès.)n ne peut aſſez louer la valeur & l'ha-ileté qu'il fit paroître dans une con-ɔncture auſſi délicate. On dit que quel-ues heures avant l'action, il mit une ɔuronne d'or ſur l'autel où l'on célé-roit la meſſe pour l'armée, & que la ıontrant à ſes troupes, il leur dit : Généreux François, s'il eſt quelqu'un parmi vous que vous jugiez plus ca-pable que moi de porter ce premier diadême du monde, je ſuis prêt à lui obéir : mais ſi vous ne m'en croyez pas indigne, ſongez que vous avez à défendre aujourd'hui votre roi, vos familles, vos biens, votre hon-neur. « On ne lui répondit que par les acclamations & des cris de *vive Philippe ; qu'il demeure notre roi : nous*

mourrons pour ſa défenſe & pour cell de l'Etat. Auſſi-tôt les ſoldats, ſaiſi d'un tranſport nouveau, ſe proſter nent à ſes pieds, & *demandent ſa be nédiction*, qu'il leur donne ſans héſiter

ANN. 1214.

Idem, p. 69.

Diſpoſition des deux armées.

Les deux armées ſe rencontreren près du village de Bouvines, entre Lil le & Tournai. L'empereur avoit dan la ſienne le comte de Salisbéri, frer bâtard du roi d'Angleterre, Ferran comte de Flandre, Renaud comte d Boulogne, Othon duc de Limbourg Guillaume duc de Brabant, Henri du de Lorraine, Philippe comte de Na mur, ſept ou huit princes Allemands & plus de trente ſeigneurs Bannerets Il commandoit le corps de bataille le comte de Boulogne l'aîle droite, le comte de Flandre la gauche. Il n'y eu point de corps de réſerve, tant les allié étoient perſuadés que les François en veloppés dans cette épouvantable mul titude, ſeroient tous, ou taillés en pie ces, ou pris dès le premier choc.

Philipp. l. 11. p. 228.

L'armée Françoiſe comptoit parm ſes principaux chefs, Eudes duc d Bourgogne, Robert comte de Dreux Philippe frere de Robert, Pierre d Courtenai comte d'Auxerre & de Ne vers, Etienne comte de Sancerre, Jean

omte de Ponthieu, Gaucher comte de . Paul, vingt-deux seigneurs portant anniere, environ douze cens chevaers, & sept mille autres gendarmes. Ce fut un évêque qui la rangea en bataille : il s'appelloit frere Guérin, chevalier de l'ordre des Hospitaliers, & venoit d'être nommé à l'évêché de Senlis. Ce grand homme, premier ministre & favori du roi, fut tellement disposer les troupes, qu'elles eurent toujours le soleil à dos : avantage si considérable, qu'une des principales causes de la défaite des ennemis, fut d'avoir eu pendant cinq heures, le soleil, le vent & la poussiere dans les yeux. Philippe se mit au corps de bataille : le commandement de l'aîle droite fut donné au duc de Bourgogne, & celui de la gauche aux comtes de Dreux & de Ponthieu. ANN. 1214. *Ibid.*

L'action commença un peu avant midi. L'aîle droite des François fut la premiere qui engagea le combat. Elle avoit affaire au comte de Flandre, qui dans cette occasion se battit en homme résolu de vaincre ou de périr. On détacha d'abord cent cinquante chevaux-légers des milices de Soissons, qui se jetterent à corps perdu sur un gros de gendarmes Flamands. Ceux-ci, offensés

Succès des François à l'aîle droite.

Rigord, p. 60

qu'on les fît attaquer par de la cavalerie
ANN. 1214. légere, & non par de la gendarmerie, où l'on n'admettoit alors que des gentilshommes, ne daignerent pas faire un seul pas pour les recevoir; mais se contenterent de leur décocher une grêle de traits qui leur tua tous leurs chevaux. Deux y perdirent la vie: plusieurs furent blessés: les autres obligés de combattre à pied, le firent avec tant de furie, que Ferrand se vit forcé de faire un effort extraordinaire pour les repousser.

En même-tems le comte de S. Paul, pour montrer, dit-il, qu'il *étoit bon traître* (*a*), part de la main, fond sur ces premiers rangs rompus en partie par ce premier assaut, renverse tout ce qu'il rencontre, & perce toute la ligne, qui
Idem, ibid. dans cet endroit est mise en déroute. Il étoit suivi du comte de Beaumont, de Mathieu de Montmorenci, & du duc de Bourgogne, qui avoit avec lui l'élite de sa noblesse, & cent quatre-vingts chevaliers Champenois, tous recommandables par la plus haute valeur. Ce fut là qu'on combattit le plus réguliérement. Le duc fut renversé par terre, & comme il étoit extrêmement gros &

(*a*) L'union étroite qui avoit été entre lui & le comte de Boulogne, laissoit quelques doutes sur sa fidélité.

pesant

pesant, il couroit risque de la vie, si les Bourguignons, étcartant tout ce qui cherchoit à l'approcher, ne lui eussent donné le temps de remonter un autre cheval. On ne voyoit par-tout que chevaux tués, & chevaliers combattans à pied. On nomme parmi ces derniers, Hugues de Malaunay, & plus de vingt seigneurs & gentilshommes de la premiere distinction. Relevés aussi-tôt qu'abattus, tous en cette rencontre montrent un courage que le danger ne peut qu'irriter. Le vicomte de Melun y fit des prodiges de valeur : S. Paul surtout y signala sa fidélité, son adresse & son bras. On dit qu'il reçut jusqu'à douze coups de lance sur ses armes, sans pouvoir être désarçonné. Le comte de Flandre ne montra ni moins d'habileté, ni moins d'intrépidité; mais enfin enveloppé de tous côtés, renversé de son cheval, tout couvert de sang & de blessures, il fut contraint de se rendre aux deux seigneurs de Mareuil. Sa prise mit en fuite les Flamands, qu'on ne poursuivit pas.

ANN. 1214.

Mais le plus grand carnage fut au corps de bataille, où le roi, quoique plus foible de moitié, soutint les efforts des Allemands avec toute la sagesse

Péril du roi au corps de bataille.

d'un général, & toute la bravoure d'un soldat. Il avoit à ses côtés l'élite de ses braves, Guillaume des Barres, Barthélemi de Roye, le jeune Gautier, Pierre de Mauvoisin, Gérard Scrophe, Etienne de Longchamp, Guillaume de Mortemer, Jean de Rouvrai, Guillaume de Garlande, Henri comte de Bar, & plusieurs autres seigneurs aussi distingués par leur naissance, que par leur intrépidité. Othon avoit mis son armée sur trois lignes, avec ordre de ne s'attacher qu'au monarque François, persuadé qu'en lui seul consistoit toute l'espérance de la nation. Le comte de Dreux qui se trouvoit opposé au premier de ces escadrons, eut le bonheur d'en soutenir l'impétuosité : la noblesse de Champagne arrêta le second ; pour le troisieme où étoit l'empereur, il renversa tout ce qui se trouva sur son passage, & pénétra jusqu'à la troupe du roi, où paroissoit la banniere royale semée de fleurs de *lys*, dont on voit ici le nom pour la premiere fois dans notre histoire. Elle étoit alors portée par Galon de Montigny, chevalier très-vaillant, mais pauvre. Là le combat fut opiniâtre & sanglant. On n'en vouloit qu'au roi : on lui portoit de tous côtés

ANN. 1214.

Idem, p. 59.

Idem, p. 61.

des coups, que son adresse, sa force & la bonté de ses armes paroient heureusement. Un soldat Allemand l'atteignit vers la gorge au défaut de la cuirasse, avec un de ces javelots à double crochet dont se servoient les anciens François, & le tirant avec violence, l'abattit à terre. Toute la bravoure de la noblesse Françoise ne put l'empêcher d'être foulé aux pieds des chevaux. Montigny cependant haussoit & baissoit la banniere royale, pour donner à toute l'armée le signal de l'extrémité où le monarque étoit réduit. Ce brave gentilhomme, quoiqu'embarrassé de son étendart, lui fit un rempart de son corps, renversant à grands coups de sabre tout ce qui se présentoit pour l'assaillir : ce qui lui donna le temps de se relever, & de remonter sur le cheval de Pierre Tristan, qui de son côté faisoit des efforts incroyables pour écarter l'ennemi presque vainqueur. Guillaume des Barres étant arrivé sur ces entrefaites avec un nouveau renfort de seigneurs & d'officiers, le combat se rétablit avec une fureur dont l'histoire fournit peu d'exemples.

ANN. 1214.

Le péril du roi, l'honneur, la gloire de la nation, tout anima les François de

Défaite de l'Empereur.

ce feu qui produit & les héros & les
ANN. 1214. actions héroïques. Les Allemands furent enfoncés à leur tour. On perça jusqu'aux gardes de l'empereur ; & par un de ces revers de fortune assez ordinaires, mais toujours surprenans, ce prince devint lui-même en bute à tous les traits de la noblesse Françoise. On ne s'attacha qu'à lui, comme les Impériaux ne s'étoient attachés qu'au roi. Mauvoisin saisit la bride de son cheval : mais ne pouvant l'emmener à cause de la foule, Gérard Scrophe lui porta dans l'estomac un grand coup d'épée qui plia contre la cuirasse, sans qu'il en fût
Ibid. désarçonné. Il lui en déchargea un second, qui heureusement ne tomba que sur la tête du cheval. L'animal blessé mortellement, fait un effort extraordinaire, tourne tout-à-coup en arriere, emporte son maitre avec une vîtesse extrême, & l'arrache des mains de ces braves chevaliers. Des Barres s'étant rencontré sur son passage, le prit deux fois au corps : deux fois il eut le bonheur d'échapper à l'Achille François, qui enveloppé lui-même par sept cens Brabançons, eût été arrêté prisonnier, si Saint-Valery ne l'eût dégagé avec le corps de deux mille hommes qu'il

commandoit. Othon cependant, remonté ſur un cheval frais, fuyoit à toute bride du côté de Gand. Dès-lors tout céda à la valeur Françoiſe. Ce ne fut plus que déroute, carnage, boucherie. On prit l'étendart impérial, & l'on préſenta au roi le char qui portoit ce fameux aigle d'or, que les Allemands avoient regardé comme un glorieux préſage de leur triomphe, mais qui dans l'état où il ſe trouvoit, les aîles arrachées & briſées, n'annonçoit plus qu'une honteuſe défaite.

ANN. 1214.

Victoire des Franç. à l'aîle gauche : priſe des comtes de Boulogne & de Salisbéri.

On combattoit encore à l'aîle gauche des François, où la victoire long-tems incertaine, ſe déclara enfin pour Philippe. Le comte de Salisbéri qui commandoit les Anglois, ne fit rien qui ne répondît à ſa réputation : mais s'étant engagé légérement dans le fort du combat, il eut le malheur de rencontrer Philippe de Dreux, évêque de Beauvais. Ce prélat plus guerrier qu'eccléſiaſtique, étoit armé d'une maſſue de fer, dont il frappoit rudement l'ennemi, perſuadé qu'en l'aſſommant ainſi, il ne faiſoit rien contre les ſaints canons, qui défendent ſeulement de verſer le ſang humain. Le malheureux Salisbéri éprouva la force de ſes coups :

il en fut atterré, & arrêté prisonnier
ANN. 1214 par Jean de Nesle qui étoit auprès du pontife. Le comte de Boulogne de son côté fit paroître dans toute l'action un courage & une conduite qui lui auroient mérité une gloire immortelle, s'il n'avoit pas porté les armes contre
Idem, p. 62. son souverain. On dit qu'au commencement du combat il pénétra jusqu'au roi, la lance en arrêt : mais que saisi de respect à la vue de son maître, il tourna tout-à-coup contre Robert comte de Dreux, qui le reçut vaillamment, & le fit reculer. Il soutint jusqu'à l'extrémité l'honneur de la journée ; & quoique tout fût désespéré, il ne voulut ni se sauver, ni se rendre. La mort lui paroissoit préférable à la servitude, & sa fureur fit répandre bien du sang. On vint cependant à bout de le forcer dans ce redoutable bataillon à double rang de soldats choisis, rangés en rond, & armés de piques, au milieu duquel il s'étoit enfermé. Abattu sous son cheval
Idem, p. 63. par Pierre de la Tourelle, il alloit être infailliblement la victime de quatre seigneurs qui prétendoient le faire prisonnier, lorsqu'il apperçut le chevalier Guérin, auquel enfin il se rendit.

Ainsi fut vaincue, après six heures

de combat, & des événemens si différens, la plus formidable armée qui eût paru depuis plusieurs siecles en Occident. On fait monter la perte des ennemis à trente mille hommes. Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'on leur prit cinq comtes très-puissans, quatre princes Allemands, vingt-cinq seigneurs portant banniere, & un nombre infini d'officiers & de gentilshommes. Le comte de Salisbéri fut donné au comte de Dreux, pour être échangé avec son fils, qui avoit été fait prisonnier à Nantes. Le comte de Boulogne, enfermé à Bapaume, négocioit jusque dans sa prison avec l'empereur, pour l'engager à continuer la guerre : Philippe, instruit de ses sourdes pratiques, le fit transférer dans la tour neuve de Péronne, où on l'enchaîna dans une chambre obscure, après avoir attaché à ses chaînes un gros poteau roulant, que deux hommes n'eussent pu remuer. Les autres prisonniers furent distribués en différentes villes du royaume. Pour le comte de Flandre, il orna l'entrée de son vainqueur à Paris, & fut resserré dans la tour du Louvre, d'où il ne sortit que long-tems après, sous le regne de S. Louis.

ANN. 1214.

Chron. Senod.

Rigord, p. 64.

ANN. 1214. Le retour du monarque fut un continuel triomphe. Les chemins étoient remplis de peuples, accourus pour voir ce roi victorieux. Toutes les rues des cités & des villes par où il passa, furent richement tapissées : on joncha toute sa route de fleurs, d'herbes, & de branches d'arbres. Le paysan oubliant sa faulx, son rateau, son fléau, ses moissons même, le suivoit de journée en journée, & ne pouvoit se rassasier de sa vue. Paris renchérit encore sur cette allégresse. Tout le clergé, tout le peuple, & tous les écoliers en corps l'allerent recevoir avec les démonstrations de la joie la plus vive. Ce ne fut durant sept jours que festins, que danses, qu'illuminations pendant la nuit. Le vainqueur entra dans sa capitale au son des cloches & des instrumens de guerre, revêtu de ses habits royaux, & monté sur un char magnifique. Le comte de Flandre suivoit, enchaîné dans une espece de litiere ouverte, & exposé aux brocards de la populace, qui l'accabloit de sanglantes railleries. Ce fatal chariot étoit tiré par quatre chevaux Alezans, qu'on nommoit alors *Ferrands*, ce qui donna lieu à la chanson que fit le peuple : *Quatre Ferrands bien*

Idem, p. 65.

ferrés, traînent Ferrand bien enferré.

Cette victoire si célebre, soit par le nombre des combattans, soit par la dignité & la réputation des chefs, répandit la terreur parmi les ennemis de la France. Les seigneurs Poitevins, toujours attachés à leurs anciens maîtres, n'attendoient que l'occasion pour se révolter. Philippe, instruit de leurs cabales, crut sa présence nécessaire au-delà de la Loire, & s'y rendit avec une partie de son armée victorieuse. Tout plia, & rentra dans l'obéissance. Le duc de Bretagne fit la paix du vicomte de Thouars : le comte de Nevers se hâta de renouveller ses soumissions : tout le Poitou jura une inviolable fidélité. Il sembloit qu'il ne manquoit plus à tant de succès que d'investir le roi d'Angleterre dans Partenay, où ce foible prince s'abandonnoit au désespoir, n'osant ni fuir, ni paroître en campagne. La circonstance paroissoit des plus favorables : tout trembloit au seul nom de Philippe. Il venoit de terrasser l'orgueil des Allemands ; il avoit humilié l'Angleterre, les grands fiefs étoient soumis, la Flandre domptée, la Champagne fidele, la Bourgogne sincérement attachée aux intérêts de la couronne ;

ANN. 1214.

Le roi passe dans le Poitou, qu'il soumet.

Ibid.

ANN. 1215. la Bretagne amie sous le gouvernement de Pierre de Dreux, prince du sang royal, la Normandie enfin, le Maine, l'Anjou, la Touraine, & le Poitou subjugués. On n'avoit rien à craindre du Languedoc, désolé par la guerre des Albigeois; & la maison royale affermie par la naissance de Philippe & de Louis, fils du comte d'Artois, qui lui-même avoit paru digne du trône, n'étoit agitée d'aucun trouble étranger ou domestique. Mais au milieu de tant de prospérités, Philippe se laissa désarmer tout-à-coup; & soit besoin d'argent, (on lui offroit soixante mille livres sterlings) soit considération pour Rome qui intercédoit en faveur du roi Jean, il lui accorda une trève de cinq ans.

Trève avec l'Angleterre.

On garda les prisonniers de part & d'autre, & les deux rois se réserverent la liberté de soutenir le parti de deux princes qui se disputoient l'Empire. Précaution inutile pour le roi d'Angleterre. La victoire de Bouvines avoit décidé en faveur de Frédéric II : il fut généralement reconnu, & commença deslors un regne illustre. Othon vaincu, perdit avec la bataille, & son courage & son crédit. Abandonné de tout

Rymer, act. pub. tom. 1. pag. 63.

le monde, il ſe retira à Brunſwic, où on le laiſſa en paix, parce qu'il n'étoit plus à craindre. On dit qu'il devint dévot, & qu'une partie de ſa pénitence étoit de ſe faire fouetter par des moines, & fouler aux pieds de ſes garçons de cuiſine, comme ſi les coups de pieds d'un marmiton, dit un de nos plus célebres écrivains, expioient les fautes des princes. Quelques autres, au contraire, aſſurent qu'il mourut déſeſpéré, & qu'il ſe fit étouffer par ſon cuiſinier.

ANN. 1215.

Annal. de l'Emp. t. 1. pag. 265. Hiſt. de Phil. Aug. tom. 2. pag. 170.

Louis marche contre les Albigeois.

La tranquillité dont la France commençoit à jouir, permit enfin au prince Louis d'accomplir le vœu qu'il avoit fait d'aller ſervir l'Egliſe contre les Albigeois. Il fut accompagné d'une foule incroyable de nobleſſe, & un corps conſidérable de troupes aguerries ſuivoit ſes étendarts. Ce voyage, entrepris uniquement par un motif de religion, ne laiſſa pas de déconcerter le légat & le général de la croiſade. Ils craignoient que l'héritier du trône ne donnât quelque atteinte au décret du concile de Montpellier, qui venoit de diſpoſer, ſans la participation du monarque, du plus beau fief de la couronne en faveur de la maiſon de Montfort. Tous deux ſe hâterent d'aller au de-

vant de lui, le comte jusqu'à Vienne, & le cardinal de Bénevent jusqu'à Valence. La piété du prince les rassura. Il ne venoit point partager, mais assurer leurs conquêtes. En effet, il obligea Toulouse & Narbonne à raser leurs murailles, & fit démanteler plusieurs autres forteresses, qui servoient de retraite aux ennemis de l'église. Ce fut la seule chose importante qu'il exécuta dans ces quartiers. Bien-tôt un événement qui mérite d'avoir place dans cette histoire, le rappella à Paris, pour y traiter d'une entreprise plus digne de lui.

ANN. 1215.

Troubles d'Angleterre.

Le roi Jean, l'un des plus grands scélérats qui ayent jamais régné, avoit soulevé ses peuples par ses impiétés, ses exactions, & sur-tout par le refus qu'il fit de sceller de son sceau les loix établies par Edouard le confesseur, & confirmées depuis par Henri I. Ces loix, en bornant l'autorité royale, étendoient la liberté & les privileges de la nation. Les unes assuroient les franchises des ecclésiastiques, déclaroient les élections libres, réservoient au roi la garde des églises & des monasteres pendant la vacance : les autres regardoient plus particuliérement la noblesse, & régloient tout ce qui concerne les fiefs,

& les forêts : aucune ne contenoit rien qui ne parût juste & opposé à divers abus. Le monarque cependant répondit d'abord avec une extrême hauteur, qu'il ne consentiroit jamais à une chose qui le rendroit esclave de ses sujets. Mais voyant tous les seigneurs en armes pour l'y forcer, il passa tout-à-coup de la plus grande fierté à la plus grande bassesse, promit tout ce qu'on voulut, & signa cette fameuse charte, qui depuis a été l'occasion de tant de guerres civiles. Toutefois il s'en repentit bientôt, donna des ordres secrets pour soutenir la guerre, & se retira de nuit dans l'isle de Wight, où il demeura quelque temps caché. ANN. 1215.

ANN. 1216.

Les Anglois déférent la couronne au prince Louis.

De-là il envoya à Rome une grosse somme, & en promit une plus forte afin d'engager le pape à excommunier les rebelles. C'étoit toujours Innocent III, qu'un historien contemporain, satirique à la vérité, mais assez instruit de ce qu'on disoit parmi les gens de qualité, nous représente comme *le plus ambitieux & le plus superbe de tous les mortels* : tantôt François, tantôt Anglois, jouant également les deux nations, selon que son intérêt l'exigeoit : *insatiable enfin d'or & d'argent, & ca-*

Math. Paris, 327.

pable de tous les crimes pour en avoir.

ANN. 1216. Quoiqu'il en ſoit, le pontife accorda ce que le roi demandoit, & tous les foudres du Vatican furent lancés ſur les mécontens. Ceux-ci, outrés d'un procédé qui tendoit à favoriſer l'oppreſſion, appellerent du pape ſurpris, au pape mieux informé, & ſe répandirent en invectives contre les Romains, *Ces poltrons*, diſoient-ils, *ces uſuriers, ces ſimoniaques, qui n'ayant rien de noble, ni de guerrier, veulent dominer ſur tout le monde par leurs excommunications.* Ainſi murmuroit ſur-tout le peuple de Londres. On y ſonnoit les cloches à l'ordinaire, & par-tout l'office divin s'y faiſoit à haute voix au mépris de l'interdit. On fit plus encore : Jean fut déclaré déchu de la royauté pour cauſe de tyrannie, & la couronne déférée au prince Louis, fils aîné de France, mari de Blanche de Caſtille, petite-fille par ſa mere de Henri II roi d'Angleterre.

Idem, ibid.

Intrigues de Rome, pour empêcher cette négociation.

Une couronne eſt rarement l'objet d'un refus : Philippe & Louis accepterent ſans balancer celle qu'on leur offroit. Ce fut en vain que pour les en détourner, Innocent leur envoya le cardinal Galon, avec des lettres également remplies de prieres & de mena-

ces : il ne fut point écouté. Le légat, ſuivant le ſtyle ordinaire de ſa cour, parla très-haut, & oſa les menacer du foudre eccléſiaſtique, s'ils attaquoient un prince feudataire du ſaint Siege. On lui répondit que l'Angleterre n'avoit jamais été, ni ne ſeroit jamais le patrimoine de S. Pierre ; que Jean condamné à mort par Richard ſon frere & par la cour des pairs de France, ne pouvoit être regardé comme roi légitime ; que d'ailleurs un ſouverain n'avoit aucun droit de diſpoſer de ſes Etats, ſans le conſentement de ſes barons, qui ſont obligés de les défendre. Alors les ſeigneurs François s'écrierent tout d'une voix, qu'ils ſoutiendroient juſqu'à la mort cette vérité, qu'aucun prince ne peut par ſa ſeule volonté donner ſon royaume, ou le rendre tributaire, & aſſervir ainſi la nobleſſe.

ANN. 1216.

Idem, ibid.

Philippe néanmoins, en habile politique, tâchoit d'adoucir le légat par des excuſes plus ſpécieuſes que réelles, l'aſſurant qu'il n'approuvoit point le deſſein de ſon fils, mais qu'il n'en étoit pas le maître. Louis au contraire agiſſoit en jeune homme, qui craint bien moins l'excommunication, que le deshonneur de manquer à une parole don-

Fermeté de Louis contre les entrepriſes du pape.

ANN. 1216.

Idem, ibid.

née. Jean, disoit il en regardant le légat de travers, n'a pu donner un royaume sur lequel il n'avoit aucun droit, mais il a pu abdiquer celui qu'il avoit usurpé. Ainsi le trône d'Angleterre est vacant. Les barons, à qui seuls il appartient d'en disposer dans ces sortes d'occasions, m'ont élu en considération de la Comtesse ma femme, petite-fille du roi Henri : je saurai soutenir & ses droits & les miens. Puis se tournant tout-à-coup vers le roi, il lui parla ainsi : » Monsieur, je suis votre » homme-lige pour li fiefs que vous » m'avez baillé en France : mais ne vous » appartient de décider du fait du » royaume d'Angleterre, & si le faites, me pourvoirai devant mes » pairs «. Le malheureux Galon vit bien qu'il étoit le jouet du pere & du fils : il demanda un sauf-conduit jusqu'à la mer. Philippe le lui promit sur ses terres, non sur celles de son fils : nouvelle mortification pour le fier ministre, qui se retira de la cour très-mal satisfait.

Il est excommunié.

La flotte Françoise étoit prête, & n'attendoit pour mettre à la voile que l'arrivée de Louis, qui vint enfin la joindre malgré les défenses publiques du roi, qui en secret lui donna sa béné-

diction, & le ſecourut d'hommes & d'argent. Le pape qui les ſoupçonnoit d'intelligence, les déclara tous deux excommuniés : mais les évêques & les grands du royaume, aſſemblés à Melun, appellerent de l'excommunication de Philippe, ſans toutefois oſer infirmer celle de Louis. Les prélats, dit un illuſtre moderne, ne pouvoient diſputer aux papes le droit d'excommunier les princes, puiſqu'ils ſe l'arrogeoient eux mêmes : mais ils ſe réſervoient encore celui de décider ſi les cenſures de Rome étoient juſtes ou injuſtes. Cette action de violence de la part d'Innocent, n'étoit que le prélude de ſes excès. Inſtruit de l'embarquement du prince François, il s'écria dans un tranſport de colere : *Glaive, glaive, ſors du fourreau, & aiguiſe-toi pour tuer.* Exclamation qui fut ſuivie de mille anathêmes lancés contre Louis. Puis ayant fait venir des ſecrétaires, il commença à dicter des ſentences très-dures contre le roi & ſon royaume. Il étoit plein de ces penſées ſanguinaires, lorſque le Seigneur, toujours favorable à la France, tourna contre lui cette épée qu'il aiguiſoit contre les autres, & le précipita dans les horreurs du tombeau. Ce ſont les propres

ANN. 1216.

Abrég. de l'Hiſt. Univ. 2. part. p. 42.

Guil. Armor. p. 89.

Idem, ibid.

termes d'un auteur contemporain, qui ajoute que ce pontife se rendit odieux par une rigueur excessive, & que par cette raison sa mort causa plus de joie que de tristesse. On lit même dans la vie de sainte Lutgarde, que cette bonne religieuse l'avoit vu environné d'une grande flamme, & que lui ayant demandé pourquoi il étoit ainsi tourmenté, il répondit : C'est pour trois causes qui m'auroient fait condamner au feu éternel, si je ne m'étois repenti à l'extrémité de ma vie. Cette vision vraie ou fausse, prouve du moins que des personnes de grande vertu étoient persuadées qu'Innocent avoit fait de grandes fautes.

ANN. 1216.

Apud. Sur.

Il arrive à Londres, & est proclamé roi.

Louis cependant, débarqué à l'Isle de Thanet, dans le comté de Kent, ne trouva point cette formidable armée qui devoit faire échouer son entreprise. Le roi Jean n'osa pas même paroître. Il erroit de ville en ville, saccageant son propre pays, & ne se défendoit que par les anathêmes du légat : foible ressource contre la fureur d'un peuple qui combat pour la liberté, son idole. Le prince François fut solennellement proclamé roi dans Londres, reçut les hommages de tous les seigneurs qui s'y trouverent, & jura lui-même de leur

Guill Armor. p. 90.

conserver leurs privileges. De là s'avançant plus avant dans le royaume, il alla mettre le siege devant Rochester, qu'il prit. Cantorbéri, premiere pairie d'Angleterre, l'accueillit avec les démonstrations de la joie la plus vive, & tous les Grands y accoururent pour lui prêter serment de fidélité. On nomme parmi le principaux, les comtes de Glocester, d'Arondel & de Varennes. Le comte de Salisbéri lui-même abandonna son frere, & passa sous les drapeaux des François. On dit que la cause de cette désertion fut l'inceste du tyran de l'Angleterre, qui n'avoit laissé le comte si long-tems prisonnier en France, que pour deshonorer sa femme. Le roi d'Ecosse vint aussi joindre le nouveau monarque avec un puissant secours, & parcourut avec lui les provinces de Kent, d'Essex de Sussex, de Suffolk, de Norfolk, d'York, & du Lincolnshire, qui se soumirent presque toutes sans aucune résistance.

ANN. 1215.

Idem, ibid.

Il ne restoit plus de ville considérable que Douvres, où commandoit Hubert de Bourg. Louis, sur le reproche que Philippe lui fit de s'amuser à des bicoques, au lieu de s'assurer de cette clef de l'Angleterre, y mit le siege

Il assiége Douvres.

ANN. 1216.

en homme qui ne vouloit pas la manquer. Mais il est des fautes irréparables: celle du jeune roi fut de ce nombre. Le brave gentilhomme qui défendoit la place, avoit eu le tems de la munir de tout ce qui étoit nécessaire pour s'immortaliser par une opiniâtre résistance. Le siege duroit encore, quand la mort de Jean, loin d'avancer, arrêta les conquêtes des François. Ce malheureux prince, l'objet de l'exécration publique, monstre pêtri de vices, sans aucun mêlange de vertu, mourut de poison, selon quelques-uns, d'une indigestion de pêches, selon quelques autres, ou d'un excès de boire, ou enfin de douleur d'avoir perdu ses trésors au passage d'une riviere, qu'il traversa mal-à-propos, sans en connoître la profondeur. Il laissoit trois fils en bas âge, Henri, Richard, Edmond: il ne parut occupé d'autre soin, que de déclarer l'aîné héritier de ses Etats, sous la tutelle des seigneurs d'Angleterre, & sous la protection du pape qu'il supplioit de le défendre comme son vassal.

Idem, ibid.

Les affaires des François en Angleterre vont en décadence.

Cet événement changea entiérement la face des affaires. La haine des sujets s'éteignit avec la vie du souverain, & beaucoup de choses y contri-

buerent; l'innocence de Henri III son fils, qui n'avoit encore que dix ans; l'inclination qu'on a naturellement pour le sang de ses rois; le scrupule des peuples sur tant d'excommunications jusque-là méprisées, mais qui ne parurent plus une injuste protection du crime; & peut-être plus que tout cela l'insolence des François qui eurent l'imprudence de se vanter qu'il n'y auroit plus de gouvernemens, plus de graces, plus de charges que pour eux. On disoit même publiquement, que le vicomte de Melun en mourant, avoit déclaré aux seigneurs Anglois, que Louis les regardoit comme des traîtres, & qu'il étoit résolu de les exterminer, lorsqu'il seroit paisible possesseur du trône. Ce bruit étoit apparemment un artifice des ennemis de la France: mais il fit une impression si vive, que la plupart des grands d'Angleterre commencerent incontinent après à rentrer dans leur devoir. Le jeune Henri fut couronné solennellement dans Glocester par le cardinal Galon, jura de rétablir les anciennes coutumes, & fit hommage de son royaume au pape. Louis obligé de lever le siege de Douvres, se vit encore forcé d'accepter une trêve de

ANN. 1216.

Mcth. Paris.

ANN. 1216.

quelques mois ; plus pressé, dit-on, par le manquement de vivres & d'argent, que par l'avis qu'il eut que le successeur d'Innocent, Honoré III, alloit confirmer les censures du légat.

Il sont battus sur terre & sur mer.

Guill. Armor. ibid.

Aussi-tôt il repassa en France, où Philippe ménageant toujours Rome, affecta de ne le point voir & de lui refuser tout secours. Il ne laissa pas néanmoins de faire quelques troupes & de lever quelque argent : mais étant retourné en Angleterre, il trouva que son absence avoit achevé de ruiner son parti. Les excès où son armée se porta mirent enfin le comble à l'aversion qu'on avoit pour les François. Elle fut défaite dans Lincoln avec un grand carnage, le comte du Perche tué, plusieurs seigneurs Anglois & quatre cens gentilshommes faits prisonniers. La nouvelle de cet échec, portée en France, fit voir ce qu'on devoit un jour attendre de Blanche de Castille, femme de Louis. Elle sut en un instant rassembler un corps considérable, trouver ce qu'il falloit de vaisseaux, & faire tout embarquer. Mais ce secours composé d'un nombre infini de brave noblesse, sous le commandement de Robert de Courtenai, prince du sang royal, fut encore

battu, & toute la flotte prise ou dispersée. Louis abandonné de ceux qui l'avoient appellé, assiégé dans Londres par mer & par terre, & n'attendant rien du roi son pere qui donnoit à sa politique de ne se point mêler de cette expédition, se vit enfin réduit à la dure extrémité de demander la paix. Il l'obtint à des conditions beaucoup plus avantageuses, qu'il ne devoit l'espérer.

ANN. 1217.

Louis obligé de demander la paix : conditions du traité.

Rymer, Act. publ. t. 1. p. 74.

On convint qu'il y auroit une amnistie générale pour tous les Anglois qui avoient combattu sous les étendarts de la France : que tous les prisonniers seroient rendus de part & d'autre sans rançon : que le prince François remettroit sans délai entre les mains du monarque Anglois toutes les conquêtes qu'il avoit faites en Angleterre : enfin qu'il délivreroit tous les ôtages qu'on lui avoit donnés, moyennant quinze mille marcs d'argent qui furent payés comptant. On ajoute qu'il promit en outre de porter le roi son pere à rendre au jeune Henri tout ce que ses ancêtres avoient possédé en France, ou de le rendre lui même, quand il le pourroit. Mais dans le traité de paix rapporté par Rymer, on ne trouve point cette circonstance si intéressante d'ailleurs pour

ANN. 1217. la nation Angloise. La paix fut jurée sur les saints évangiles, & le légat aussi-tôt donna l'absolution au prince Louis, à condition toutefois qu'il payeroit pendant deux ans le dixieme de son revenu, pour le secours de la Terre-Sainte. Les laïques qui l'avoient accompagné ne furent taxés qu'au vingtieme. Quant aux ecclésiastiques, on les obligea d'aller à Rome, où le grand pénitencier les condamna à cette satisfaction : Que dans l'espace d'un an aux fêtes de Noël, de la Chandeleur, de Pâques, de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Nativité de la Vierge, & de la Toussaints, ils feroient amende-honorable, nuds pieds & en chemise, dans l'église cathédrale, confesseroient publiquement leurs fautes, & marcheroient en procession tout le long du chœur, tenant en main des verges dont ils seroient fustigés par le chantre. Telle étoit alors la rigueur avec laquelle Rome punissoit ceux qui avoient osé résister à ses ordres; pénitence, dit un célebre historien, *dont certainement on ne s'accommoderoit pas aujourd'hui.*

Daniel, Hist. de Fr. t. 3. p. 161.

Ainsi finit au bout de dix-huit mois le regne de Louis sur les Anglois. Ce prince revint en France, blâmé des uns,

uns, justifié par les autres du peu de succès d'une entreprise, que la seule superstition fit échouer. La déférence qu'eut Philippe pour les censures de Rome, déférence portée peut-être trop loin, l'empêcha de seconder son fils de toutes ses forces. Cette politique, qu'on nommoit alors piété, qu'on traiteroit aujourd'hui de simplicité, arracha de sa maison une couronne, que malgré la fierté Romaine & l'inconstance Angloise, il pouvoit assurer & fixer sur la tête de son héritier. Quoi qu'il en soit, la royauté momentanée de Louis pourroit être un titre aux monarques François de prendre les armes & la qualité de rois d'Angleterre : titre au moins aussi valable, que celui sur lequel les Anglois se fondent pour usurper les armoiries & l'auguste qualité de roi de France. Mais nos princes, curieux de la seule réalité, ne savent point se repaître de noms vains & chimériques.

ANN. 1217.

Célébre Arrêt de la cour des pairs au sujet des comtés de Champagne & de Brie.

Le différend qui s'éleva dans le même tems au sujet des comtés de Champagne & de Brie, suspendit les réflexions peu avantageuses sur l'expédition d'Angleterre, & fixa toute l'attention du monarque, de la cour des pairs, & du royaume entier. Henri II, comte de Champagne, qui étoit passé en Palestine avec

Philippe Auguste son oncle, oublia sa
ANN. 1217. patrie, & devenu veuf épousa Isabelle, héritiere du royaume de Jérusalem. Il mourut quelques années après, laissant de cette princesse deux filles au berceau. Thibaut III, son frere, s'empara de ses Etats, que personne ne lui disputoit, & les transmit à son fils Thibaut IV, sous la tutelle de Blanche de Navarre sa mere. Ce prince en jouissoit paisiblement depuis seize ans, quand Erard de Brienne, qui avoit épousé Philippine, l'aînée des filles de Henri, se présenta pour recueillir la succession de son beau-pere. C'étoit un seigneur également distingué par sa naissance & par ses grandes qualités: son droit paroissoit incontestable: alors les grands fiefs de France passoient aux femmes sans aucune difficulté: mais on lui objecta la naissance équivoque de la reine son épouse. Isabelle en effet, mariée par le roi son frere à Homfroy de Toron, en avoit été séparée sur des prétextes si légers, qu'on doutoit même en Orient de la légitimité des enfans qu'elle avoit eus d'abord du prince de Tyr, ensuite du comte de Champagne. Cette raison parut sans réplique; & les pairs assemblés à Melun, rendirent le célebre arrêt qui confirme Thibaut dans la possession de tous les biens de sa maison.

ANN. 1217.

Droits du prince Louis sur la couronne de Castille.

La mort du roi de Castille, qu'un enfant tua d'une tuile, en jouant avec lui, sembloit devoir rallumer une contestation absolument semblable, si Philippe eût eu plus d'ambition, que de politique. D. Henri, c'étoit le nom du monarque Espagnol, avoit quatre sœurs, Bérengere qui avoit épousé Alfonse IX roi de Léon, Blanche femme du prince Louis fils aîné de France, Urraque mariée à Alfonse II roi de Portugal, & Dona Eléonor qui épousa depuis D. Jayme ou Jacques I, roi d'Aragon. Le jeune prince, leur frere, ne laissant point de postérité, la succession au trône ne pouvoit regarder que l'aînée : aussi fut-elle généralement reconnue. Mais la crainte que son mari, roi très-ambitieux, ne saisît l'occasion de régner sous son nom en Castille, lui fit abdiquer la couronne en faveur de Ferdinand son fils. Cette circonstance changeoit absolument la face des affaires. La naissance de Ferdinand paroissoit extrêmement douteuse : le mariage de Bérengere avec Alfonse s'étoit fait malgré la résistance du roi son pere : les deux époux étoient parens dans un degré prohibé : deux papes avoient déclaré cette alliance illégitime : la princesse enfin vivoit séparée de son mari

ANN. 1217. par une sentence de l'église : ainsi tout conspiroit à l'élévation de Blanche, comtesse d'Artois, sœur puînée de la reine de Léon. Elle avoit dans ses intérêts plusieurs seigneurs qui lui demandoient un de ses fils, avec promesse de le faire couronner. Mais Philippe, connoissant la délicatesse de la santé du comte d'Artois, ne voulut point qu'il entreprît une guerre hazardeuse par elle-même, & dont le fruit devoit naturellement demeurer à Bérengere, qui pouvoit le conserver long-temps, & le rendre toujours douteux par un autre mariage. Louis néanmoins ne laissa pas d'écarteler de France & de Castille, comme ayant de légitimes prétentions sur cette couronne.

ANN. 1219.

Nouvelle trève de quatre ans avec l'Angleterre.

Rymer. Act. publ. tom. 1. page 78.

Concile de Latran, où le comte Raymond est dépouillé de ses Etats.

Cependant la trève avec l'Angleterre étoit expirée ; & le prince Louis, à la tête d'un corps considérable de troupes, alla mettre le siege devant la Rochelle, qui fut prise & rendue presqu'aussi-tôt par un nouveau traité, où l'on renouvelloit la suspension d'armes pour quatre autres années. Ce moment de tranquillité donna le loisir au prince Louis de faire une seconde expédition en Languedoc, où le trouble & la division reprenoient de nouvelles forces.

Le concile de Latran, loin d'y réta-

blit la paix & la tranquillité, y avoit rallumé plus vivement que jamais le feu de la discorde & de la guerre civile. Alors on ouvroit les yeux sur les entreprises téméraires du Sacerdoce, qui s'arrogeoit le droit de disposer des empires & des principautés. Quatre cens douze évêques, & huit cens, tant abbés que prieurs, ayant à leur tête le pape Innocent III, les patriarches de Constantinople & de Jérusalem, & soixante-onze primats ou métropolitains, déciderent d'un commun accord, » que » la puissance séculiere, seroit tenue » sous peine d'excommunication, de » promettre par serment d'exterminer » de tout son pouvoir, les hérétiques » dénoncés ; ordonnant aux évêques » de frapper de mille anathêmes ceux » qui n'obéiront pas, & d'en informer » le souverain pontife, afin, dit on, » qu'il déclare leurs vassaux déliés du » serment de fidélité, & qu'il expose » leurs terres au premier catholique » qui voudra s'en saisir. « Ce n'étoit encore là qu'une simple théorie ; la pratique suivit de près. Le comte de Toulouse, accompagné de son fils & des comtes de Foix & de Comminges, se présenta aux prélats assemblés, pour demander la restitution de ses domai-

ANN. 1219.

Conc. t. 2. p. 142. & seq.

nes. Quelques évêques, tous gens de mérite, intercédoient pour lui, & remontroient au pape que ce prince lui avoit toujours été obéissant, qu'il lui avoit remis ses places fortes, lorsqu'on l'avoit exigé : qu'il s'étoit croisé des premiers : qu'il avoit combattu pour l'église contre le vicomte de Beziers son propre neveu. Innocent parut ébranlé ; mais, ajoute l'enthousiaste Pierre de Vaux-Sernai, *le conseil d'Achitophel ne prévalut pas*. Il fut dit que la foi catholique ne pouvant subsister dans le Languedoc, tandis, que Raymond en seroit maître, il méritoit d'en être banni pour jamais, & que se contentant de huit cens livres qu'on lui donneroit tous les ans, pour son entretien, il iroit pleurer ses péchés où il pourroit.

ANN. 1219.

Hist. Albig c. 83.

Conc. c. II. p. 234.

Ce même décret accorde au comte Simon de Montfort, la propriété de Toulouse & de tous les pays conquis par les armes des croisés, sous l'hommage de ceux dont ils relevoient. Pour les terres qui n'avoient pas été conquises, telles que le Venaissin, la Provence, Beauçaire & son territoire, le concile ordonne qu'elles seront gardées sous le nom de l'église, afin d'en pourvoir le jeune Raymond, lorsqu'il sera parvenu à un âge légitime ; si toutefois

Thres. des Chart Bulles contre les hérétiques, n. 13.

il ſe montre tel qu'il mérite d'obtenir le tout, ou ſeulement une portion, ainſi qu'il ſera plus convenable. Ce fils infortuné d'un pere plus malheureux encore, étoit un jeune homme d'environ dix-ſept ans, le plus beau cavalier, le prince le mieux fait de ſon ſiecle, aimé des peuples juſqu'à l'adoration, digne enfin par les qualités de l'eſprit & du cœur, de la haute fortune où l'appelloit ſa naiſſance, qui le faiſoit ſortir de tant de rois. On lit qu'admis à l'audience d'Innocent, le pontife après lui avoir donné ſa bénédiction, lui dit ces paroles remarquables : *Mon fils, écoutez-moi ; ſi vous ſuivez les conſeils que je vais vous donner, vous ne manquerez jamais. Aimez Dieu ſur toutes choſes : ne prenez jamais le bien d'autrui ; mais défendez le vôtre, ſi quelqu'un veut vous l'enlever. Saint pere*, répondit le prince avec beaucoup de nobleſſe, *vous ne ſerez donc pas fâché ſi je fais tous mes efforts, pour recouvrer mes domaines ſur le comte de Montfort. Quoi que vous entrepreniez*, répliqua le pape, *Dieu vous faſſe la grace de bien commencer & de mieux finir.*

ANN. 1219.

Aut. Anon. Hiſtoire du Lang. t. 3. preuv. p. 62.

Le jeune Raymond reprend la meilleure partie.

Les vœux d'Innocent, vrais ou ſimulés, furent pleinement exaucés. Le jeune Raymond ne fut pas plutôt arri-

ANN. 1219.

de ce qu'on avoit ôté à son pere.

Hist. Albig. c. 83.

Guill. de Pod. c. 27. & *seq.*

vé dans la Provence, que le concile lui avoit laissée comme par grace, qu'il reprit une grande partie de ce qu'on avoit enlevé au comte son pere. Marseille, Avignon, Tarascon lui ouvrirent leurs portes, le reçurent aux cris redoublés de *vive Toulouse, le comte Raymond & son fils*. Une foule de noblesse courut se ranger sous ses étendarts, lui fit hommage, & jura de le défendre jusqu'à la mort. Ce brave prince, se voyant à la tête d'un corps considérable de troupes, marcha du côté de Beaucaire, dont les habitans l'avoient appellé, entra dans la ville aux acclamations du peuple, & mit le siege devant le château, place très-forte sur le bord du Rhône, défendue d'ailleurs par un vaillant chevalier nommé Lambert de Limous. Montfort vole au secours avec son armée, investit le jeune comte dans ses retranchemens, & l'assiege à son tour. Tout ce que la science militaire a de ruses, la valeur d'héroïsme, la haine d'acharnement & d'opiniâtreté, fut inutilement employé. Le jeune Raymond, âgé seulement de dix-huit à dix-neuf ans, se conduisit avec tant de prudence, de bravoure & d'intrépidité, qu'il força son ennemi de lui abandonner le boulevart du bas Languedoc sans au-

tre condition que d'accorder la vie & bagues ſauves à ceux qui le défendoient.

ANN. 1219.

Montfort cauſe une émotion dans Toulouſe : perfidie de l'évêque de cette ville.

Un événement ſi heureux étonna le nouveau comte de Toulouſe, qui établi par un concile général, inveſti ſolennellement par Philippe Auguſte, trop foible & trop ſuperſtitieux pour s'oppoſer aux entrepriſes de Rome, ne croyoit pas que rien pût troubler ſa grandeur. Mais le ſceau de Dieu n'y étoit pas; & cette puiſſance, ouvrage de l'injuſtice, ſe diſſipa comme toutes les fortunes de cette eſpece. Montfort, déſeſpéré du mauvais ſuccès de ſa derniere entrepriſe, réſolut de s'en venger ſur Toulouſe, qu'il ſoupçonnoit d'intelligence avec Beaucaire. Rien de ſi noir que la trahiſon dont on uſa envers cette malheureuſe capitale. Foulques ſon évêque en fut le promoteur, & le général de l'égliſe, cet homme ſi dévot, ſi l'on en croit ſes panégyriſtes, ſe chargea de l'exécution. Le prélat abuſant indignement de l'autorité que lui donnoit ſon caractere, entre dans la ville, exhorte ſon peuple à aller au devant de Simon, pour lui demander pardon, avec promeſſe qu'il l'obtiendra. Ces malheureux ſe laiſſent perſuader, ſortent en foule, vont à la rencontre de leur ſeigneur, qui, ſuivant qu'il en

Aut. Anon. preuv. de l'Hiſt. de Lang. t. 3 p. 78.

étoit convenu avec l'évêque ordonne
ANN. 1219. de les arrêter & de les charger de fers. Ceux qui se trouvoient les derniers, épouvantés de cette perfidie, prennent la fuite, & courent annoncer à leurs compatriotes le triste sort de ceux qui les avoient précédés.

En meme tems Foulques, cet homme de sang & de carnage, commettoit d'horribles excès dans la ville, qu'il abandonna au pillage d'un corps de
Ibid. p. 79. troupes qui l'avoit suivi. Le peuple entre en fureur, court aux armes, & se barricade dans les rues. Simon arrive dans cette circonstance, fait mettre le feu en trois endroits différens, & ordonne à ses troupes de passer au fil de l'épée tout ce qui se présentera sous leurs mains. Les Toulousains réduits au désespoir, se défendent avec toute l'intrépidité dont un peuple en fureur est capable repoussent les soldats de Montfort avec grande perte, éteignent l'incendie, & forcent le cruel général d'abandonner son entreprise, pour se retirer d'abord dans la cathédrale, ensuite dans le château Narbonnois. Alors il se fait amener ceux de Toulouse, qu'il détenoit prisonniers, & leur déclare qu'il leur fera trancher la tête, s'ils n'engagent leurs concitoyens à lui

rendre la ville. Cette menace produisit une nouvelle négociation, où ce peuple infortuné fut encore la victime de la perfidie de son évêque. ANN. 1219. *Ibid. p.* 80.

Le traître, toujours de concert avec l'usurpateur, courut dans toutes les rues, accompagné de l'abbé de saint Sernin, publiant que le comte de Montfort, mortifié de ce qui venoit d'arriver, consentoit de rendre la liberté aux prisonniers, de restituer tout ce qu'on avoit enlevé dans le pillage, enfin de vivre désormais en bonne amitié avec les habitans de sa chere capitale. On n'y mettoit que la condition de remettre leurs armes & leurs tours. C'étoit un privilege des bourgeois de Toulouse & d'Avignon, d'avoir des tours dans leurs maisons. Les deux prélats portant la dissimulation aussi loin qu'elle peut aller, ne craignirent point de se faire cautions de ces promesses, si le peuple prenoit le parti de la soumission. Une triste expérience auroit dû lui apprendre, que son évêque ne cherchoit qu'à le tromper; mais l'envie de sauver ceux de ses freres, qui gémissoient dans l'obscurité d'une infâme prison, lui fit accepter la paix aux conditions qu'on lui offroit; il livra & ses armes & ses tours. Alors Simon ne

ANN. 1219.

ménage plus rien, fait mettre aux fers les principaux habitans, assemble son conseil, propose de mettre la ville à feu & à sang, & de la raser jusqu'aux fondemens. Ce ne fut pas sans peine qu'on le détermina à se contenter pour satisfaction de trente mille marcs d'argent : somme exhorbitante dans la circonstance où les Toulousains se trouvoient, pillés, brûlés, saccagés.

Les Toulousains rappellent le vieux Raymond ; siege de Toulouse par Montfort ; mort de ce général.

La dureté avec laquelle on leva cet impôt, les réduisit enfin au dernier désespoir. Il rappellerent le vieux Raymond leur ancien maître, le reçurent dans leur ville avec mille démonstrations de joie, se fortifierent de tous côtés, & armerent puissamment pour se soustraire au joug d'un tyran. Le comte Simon, instruit de cette révolution, se hâte de conclure une trêve avec le jeune prince de Toulouse, quitte la Provence, & ramene son armée contre sa capitale. Il essaya d'abord d'y entrer par le château Narbonnois, comme il avoit fait l'année précédente; mais il trouva des hommes plus aguerris, & des fortifications plus régulieres. Il se vit donc réduit à l'attaquer dans les formes. Le siege fut long & meurtrier : on y fit de part & d'autre des prodiges de valeur. Un jour que Montfort

Hist. Alb. c. 26. Guill. de Pod. c. 30.

menoit les Toulouſains battans juſque dans leur foſſé, une pierre d'une groſſeur prodigieuſe, lancée par un mangonneau, l'atteignit à la tête, & le renverſa preſque mort ſur la place. Les deux partis jetterent un grand cri, les uns de joie, les autres de douleur. On le tranſporta auſſi-tôt dans la tente du cardinal légat, où il expira tant de cette bleſſure, que de cinq autres coups de flèches qu'il avoit reçus dans le corps.

ANN. 1219.

Amauri ſon fils leve le ſiege.

Ainſi périt de la main d'une femme ſelon quelques-uns, de celle d'un nain, ſelon quelques autres (*a*), le fameux Simon de Montfort, qui remplit la chrétienté du bruit de ſes exploits & de ſes victoires : homme incomparable, s'il avoit été moins ambitieux, moins cruel, moins perfide, moins colere & moins vindicatif. Amauri, ſon fils aîné, hérita de ſes titres, mais non de ſon courage pour les ſoutenir. Obligé de lever le ſiege de Toulouſe, il alla ſe faire reconnoître dans ſes nouveaux Etats, emportant le corps de ſon pere, qui fut inhumé dans le monaſtere de Hautes-Bruyeres, de l'ordre de Fontevraud.

Le jeune Raymond recouvre une partie de ſes domaines.

La mort du général de la croiſade,

(*a*) Benoiſt, hiſt. des Albigeois l. 5. aſſure que ce fut une femme qui lança la pierre du mangonneau ; on lit au contraire dans l'hiſt. gén. des Gr. Off. tom. 6. p. 75. que ce fut un nain.

ANN. 1219.

Aut. Anon. ibid. p. 96.

en abattant le courage des croisés, releva les espérances des partisans de la maison de Toulouse. Le jeune Raymond profitant de la circonstance, partit à la tête d'un corps de troupes pour l'Agénois, & remit une partie du pays sous son obéissance. On le reçut partout avec une joie extrême, & les peuples firent main-basse sur les garnisons que Montfort avoit établies chez eux. Nismes, en même temps, secouant le joug de l'usurpateur, ouvrit ses portes à la princesse Sancie, femme du jeune comte, exemple qui fut suivi de presque tout le Rouergue & le Querci, où la plupart des villes s'empresserent à l'envi de rentrer sous la domination de leurs anciens maîtres. Le comte de Comminges ne s'oublia pas dans une conjoncture si favorable; il se mit en campagne, résolu de se faire par lui-même la justice que le concile de Latran lui avoit refusée, recouvra les armes à la main, tous les domaines qu'on lui avoit enlevés, & fit mourir Joris, que Simon avoit établi gouverneur de tout le Commingeois.

Louis joint Amauri devant Marmande qui se rend à discrétion.

Tel étoit l'état des affaires en Languedoc, lorsque le prince Louis, vivement sollicité par le pape Honoré III, y conduisit une armée de six cens hom-

mes d'armes, & de dix mille hommes d'Infanterie. On comptoit dans son armée vingt évêques, trente-trois comtes, & un grand nombre de barons & autres seigneurs. Il s'empara d'abord de Marmande, dont la garnison fut contrainte de se rendre à discrétion. On lui conseilloit de la faire passer au fil de l'épée; mais il eut horreur d'une pareille inhumanité, & se contenta de la retenir prisonniere. La ville fut livrée au comte Amauri, qui fit massacrer cinq mille habitans, tant hommes que femmes ou enfans: action barbare, qui choqua extrêmement le prince François.

ANN. 1219.

Guill. Armor. p. 92.

Il met le siege devant Toulouse, & est obligé de le lever.

Louis néanmoins, ne laissa pas de s'engager au siege de Toulouse, où le jeune Raymond s'étoit enfermé avec une garnison également nombreuse & aguerrie. La place fut attaquée avec beaucoup de vivacité & défendue de même. Les assiégeans faisoient depuis six semaines des efforts incroyables, & rien n'avançoit. Le prince ne savoit comment se tirer avec honneur d'une entreprise trop légérement conçue, lorsque Philippe, qui en avoit prévû le succès, suppléa à son embarras, en lui envoyant ordre de revenir promptement à la cour. Il obéit, mais avec tant de précipitation, qu'il abandonna toutes ses

Idem, ibid.

ANN. 1219.

machines, dont les assiégés s'emparerent. La retraite des François donna un libre cours à la valeur & à l'activité du jeune comte de Toulouse. Tout plia devant lui. On compte parmi les principales villes qu'il força, Lavaur, Puilaurens, Montauban, Castelnaudari, Montréal.

ANN. 1222.

Amauri offre ses Etats au roi, qui les refuse.

Amauri, fatigué de tant de revers, incapable d'ailleurs de soutenir la haute fortune de son pere, députa vers le roi, pour lui offrir toutes les conquêtes des croisés. Le pape se joignit à lui & ne balança pas d'assurer le monarque de la rémission de ses péchés, s'il vouloit unir à son domaine tous les pays que Montfort avoit enlevés aux hérétiques.

Thr. des ch. Toulouse, Jac. 3. n. 54.

Le jeune Raymond ne s'oublioit pas dans une conjoncture si critique : il écrivit » à son très-sérénissime seigneur, Philippe par la grace de Dieu, » roi des François, pour lui jurer une » prompte obéissance à ses ordres. J'ai » recours à vous seigneur, lui dit-il, » comme à mon unique refuge, comme » à mon seigneur & à mon maître, & si » je l'osois dire, comme à mon proche » parent ; vous suppliant de me faire » rentrer, en vue de Dieu, dans l'unité » de la sainte église, afin qu'après avoir » été délivré de l'opprobre d'une hon- » teuse exhérédation, je reçoive de

» vous mon héritage. J'atteste Dieu & » les saints, que je m'étudierai toute ma » vie à faire votre volonté & celle des » princes vos successeurs. « Le roi, soit compassion pour un prince digne par ses grandes qualités d'un meilleur sort, soit équité, soit politique, ne voulut point accepter les offres de Rome & d'Amauri: mais il ne put refuser au saint pere de convoquer à Paris une assemblée d'évêques & de seigneurs, pour y traiter des moyens de soutenir une usurpation qu'il blâmoit intérieurement, & que la crainte de l'excommunication ne lui permettoit pas d'empêcher.

ANN. 1222.

Testament de Philippe. *Duch. t. 5. p. 261.*

La santé du monarque s'affoiblissoit de jour en jour: une fievre quarte acheva de consumer ses forces: il commença alors à penser sérieusement à l'affaire de son salut, & fit un testament dont il nommoit exécuteurs frere Guérin, évêque de Senlis, Barthélemy de Roye, grand chambrier de France, & frere Aymard, trésorier du Temple. On y voit un fonds considérable déstiné à l'héritier de la couronne pour la défense de l'Etat: vingt-cinq mille marcs d'argent à quarante sous le marc, pour réparer les torts qu'il pouvoit avoir faits: dix mille livres parisis à la reine Isemburge, sa chere épouse: autant à son

ANN. 1222.

fils Philippe, trois mille marcs d'argent au roi de Jérusalem, deux mille au maître de l'hôpital de Toulouse, deux mille aux Templiers d'outre-mer, cent cinquante mille cinq cens pour le secours de la Terre-Sainte : deux mille livres parisis à ses domestiques, vingt-un mille pour les pauvres, orphelins, veuves ou lépreux. Enfin il donne à l'abbaye de S. Denis tous ses bijoux & toutes ses pierreries, qui, au rapport de Guillaume de Nangis, valoient au moins douze mille livres, somme suffisante alors pour fonder vint religieux, qui devoient prier Dieu à perpétuité pour le repos de son ame.

ANN. 1223.

Sa mort & ses funérailles.

Rigord, p. 66.

Tout se disposoit à l'assemblée de Paris. Déja Jean de Brienne roi de Jérusalem, Guillaume de Joinville archevêque de Reims, le cardinal Conrad, légat du pape, plusieurs archevêques & plus de vingt prélats s'y étoient rendus conformément aux ordres du monarque. Philippe qui prenoit l'air au château de Pacy sur Epte voulut aussi s'y trouver : mais la fievre qui le tourmentoit depuis un an, devint continue, & l'arrêta à Mante, où il mourut dans la cinquante-huitieme année de son âge, & la quarante-quatrieme de son regne. Son corps fut porté à S. Denis avec tou-

te la pompe qui convenoit à un ſi grand prince. On lit qu'à ſes funérailles, où ſe trouverent les princes ſes enfans, le roi de Jéruſalem, & tous les grands barons de France, il s'éleva une grande diſpute entre Guillaume de Joinville & le cardinal Conrad. Celui-ci prétendoit officier comme légat du pape, celui-là comme archevêque de Reims, qui étoit ſeul en poſſeſſion de cette glorieuſe prérogative. Les prélats François, toujours attentifs à maintenir leurs privileges contre les étrangers, s'aviſerent d'un expédient qui ſatisfit également les deux partis. Il fut décidé que tous deux diroient chacun une meſſe dans le même-tems, ſur le même ton, à deux autels voiſins, & que les évêques, le clergé & les moines, dont la multitude étoit innombrable, leur répondroient comme à un ſeul officiant, ce qui fut exécuté au grand étonnement de toute l'aſſemblée, ſurpriſe d'une pareille nouveauté.

ANN. 1223.

Ibid. p. 67.

Ainſi mourut Philippe II, que ſa naiſſance long-tems déſirée fit ſurnommer Dieu-donné, & à qui ſes conquêtes, auſſi rapides que brillantes, mériterent le glorieux nom d'Auguſte. C'eſt de tous les rois de la troiſieme race celui qui a le plus étendu le domaine

Son portrait & ſon éloge.

ANN. 1223. royal. La Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Berri, le Poitou subjugués : la Picardie, l'Artois, l'Auvergne, & plusieurs autres comtés réunis à la couronne : l'Angleterre & l'empire humiliés à la célebre journée de Bouvines : la puissance des Anglois presque anéantie en-deçà de la mer : l'orgueil des vassaux rebelles abattu : tout annonce un conquérant qui rendit les grands plus dociles, les peuples plus soumis, & le trône plus respectable. On nous le représente comme un prince brave, grand capitaine, laborieux, actif, bienfait de sa personne, beau de visage, sans autre irrégularité que deux petites tayes sur l'un des yeux. Ses actions prouvent qu'il eut du moins autant de mérite que de bonheur : sage politique qui possédoit éminemment l'art d'employer à propos les caresses ou les menaces, les récompenses ou les châtimens : heureux dans ses entreprises, parce qu'il savoit les concerter avec prudence, & les exécuter avec célérité : magnifique dans les occasions d'éclat, pour soutenir l'honneur de la royauté : économe dans son domestique, pour ne point surcharger ses peuples : exact à rendre la justice à ses sujets, qui l'aimoient comme leur pere : zélé pour la gloire

de la religion, dont il fut toujours le défenseur le plus ardent. ANN. 1223.

Ses défauts.

On lui reproche un caractere plus enclin à la sévérité qu'à la miséricorde; un tempérament colere, que la moindre résistance faisoit entrer en furie. Mais ce seroit le traiter avec trop de rigueur, si pour ne s'être pas possédé peut-être trois ou quatre fois, on lui refusoit les justes louanges qu'il mérite, & par ses exploits & par ses grandes qualités. On l'accuse encore de n'avoir pas été tout-à-fait exempt de blâme du côté de la chasteté. Son divorce avec Isemburge, son mariage avec la princesse de Méranie, un fils naturel, nommé Pierre Charlot, qu'il eut d'une personne inconnue, tout semble confirmer cette odieuse imputation. Si cependant cette troisieme alliance avec Agnès de Méranie doit être regardée comme un crime, il paroît qu'on pourroit absolument la faire retomber sur les prélats qui prononcerent la sentence de séparation. Quand au prince, fruit d'une amour illégitime, c'est une de ces taches malheureusement trop ordinaires à la mémoire des héros: elle n'empêcha pas du moins de lui attribuer des miracles après sa mort. On dit qu'à *son tombeau les boiteux furent redressés; & la clarté de la lumiere rendue aux aveugles.* *Gest. Phil. Aug. apud. Duch. t. 5. p. 261.*

ANN. 1223. On raconte de lui un autre merveill
dans le même goût, arrivée à Sienne
& confirmée par le témoignage de deu
célebres cardinaux. Un chevalier Sien-
Ibid. nois, nommé Jacques, désespéré de
médecins, & malade à toute extrémité
fut une belle nuit transporté en espri
dans la place publique. Là il vit passe
une multitude innombrable de cava-
liers, & après eux un vénérable vieil
lard, qui avoit une grande barbe, u
visage long & un peu enluminé. Il te-
noit par la main un chevalier de bon-
ne mine, revêtu d'un manteau blan
sur une tunique blanche. Quel est vo-
tre hôte, dit le vieux inconnu au mala
de? Seigneur, répond celui-ci, c'es
Thomas, prêtre cardinal de sainte Sa
bine. Dites-lui, reprend le vieillard
qu'il aille demain trouver le pape, pou
le prier d'absoudre l'ame de Philipp
roi de France. Qui êtes-vous, seigneur
demande le moribond? Je suis Deni
le matyr, & celui que vous voyez
mes côtés, est Philippe, roi des Fran
çois, que je conduis à la vallée de Jo
saphat. Mais, objecte le Siennois, l
pape & les cardinaux ne voudront pa
m'en croire sur ma parole. Allez tou
jours, réplique le saint : voici votr
lettre de crédit : vous deviez mouri

cette nuit, & vous voilà guéri. Le bon militaire s'éveille à ces mots, ne ressent plus en effet aucun mal, va se jetter aux pieds du pape, & lui expose fort au long son aventure. Aussi-tôt le pontife distribue de grandes aumônes aux pauvres, ordonne des jeûnes par toute la ville, fait célébrer grand nombre de messes, & chante lui-même avec beaucoup de respect & de dévotion toutes les formules qui regardent l'absolution. Ces petites historiettes qui feroient rire aujourd'hui étoient alors débitées très-sérieusement, & crues de la meilleure foi du monde.

ANN. 1223.

Origine des Ribauds.

Philippe fut le premier de nos rois, qui entretint des armées sur pied, même en tems de paix : ce qui le mit en état de se faire toujours craindre de ses voisins, & respecter par ses sujets. La France lui doit encore le peu de perfection qu'avoit alors l'art militaire. Le soin qu'il prit toujours de s'attacher par ses bienfaits quantité de bons ingénieurs, contribua plus que toute autre chose à la rapidité de ses exploits & de ses conquêtes. On parle sous son regne d'une espece de soldats, appellés *Ribauds*, qui semblent avoir beaucoup de rapport avec ce qu'on appelle aujourd'hui *enfans perdus*. C'étoit, si l'on en croit

Du Cange au mot Ribaldi.

ANN. 1223. Rigord, des déterminés qu'on mettoit à la tête des assauts, & dont on se servoit habituellement, soit dans les escalades, soit dans d'autres semblables actions de hardiesse & de vigueur. Le libertinage outré auquel ils s'abandonnoient, a rendu par la suite leur nom infâme en France : on le donna depuis indifféremment, & aux jeunes débauchés qui fréquentoient les mauvais lieux, & aux femmes ou filles qui n'avoient pas honte de se prostituer.

Fonctions de leur roi.

Les *Ribauds* avoient un chef qui portoit le titre de roi, suivant l'usage qui s'étoit introduit alors de donner cette auguste qualité à ceux qui avoient quelque commandement sur les autres. Ainsi l'on disoit fort sérieusement, *le roi des Merciers*, *le roi des Mégissiers*, *le roi des Jongleurs*, *le roi des Ménétriers*. Celui des *Ribauds* n'avoit point bouche à cour ; mais seulement *six denrées de pain*, *& devoit être monté par l'écurie.* Le devoir de sa charge étoit *de se tenir toujours hors de la porte*, *pour écarter ceux qui n'avoient pas droit d'y entrer.* S'il se commettoit quelque crime dans *l'host ou chevauchée du roi*, c'étoit lui qui en faisoit informer, qui jugeoit, qui décernoit la peine convenable. *L'or & l'argent de la ceinture au malfaiteur.*

Traité de la Pol tom. 1. p. 152.

Stat. Reg. Phil. an. 1317.

Buttel. in num. Rurat. t. 2 tit. 1.

malfaiteur étoient pour le prévôt; *le cheval, le harnois & tous autres hostils* pour les maréchaux; les draps & les habits pour le roi des Ribauds, qui en faisoit l'exécution. Ce monarque théâtral connoissoit de tous les jeux de dez, de brelans, & autres qui se jouoient pendant le voyage de la cour: il levoit deux sous par semaine *sur tous les logis de bourdeaulx & des femmes bourdelieres;* & chaque femme adultere lui devoit cinq sous, sous peine de saisie de sa selle. Le nom de cet officier fut supprimé sous le regne de Charles VI: mais l'office demeura; & ce qu'on appelloit le roi des *Ribauds*, fut nommé grand prévôt de l'hôtel, charge qui subsiste encore de nos jours.

ANN. 1223.

In Regest. Chart. signat. 117. an. 1380. num. 176.

Etat des sciences & des arts Université de Paris.

Le regne des héros fut toujours celui des sciences & des arts: Philippe les favorisa plus qu'aucun de ses prédécesseurs. On voit par une lettre du pape Innocent III, que ce prince avoit formé le dessein d'un hôtel des invalides, pour servir de retraite aux soldats & aux officiers hors d'état de faire le service. Rome lui promettoit de l'exempter de la jurisdiction de l'évêque: mais l'exécution de ce noble dessein étoit réservée à Louis XIV, le plus illustre de ses descendans. Alors fleurissoit dans

L. XI. epist. 25.

Paris cette célebre académie, mere de toutes les universités par l'ancienneté de sa fondation, dépositaire de tout genre de savoir par l'universalité de ses connoissances, l'oracle enfin des pontifes & des conciles même par la supériorité de ses lumieres. L'estime où elle étoit, dit un illustre moderne, lui a fait chercher une origine fabuleuse. Elle ne doit point son établissement à Charlemagne : ce fut sous la fin du regne de Louis le jeune, qu'elle prit naissance : Pierre Lombard peut être regardé comme son fondateur. Ses premiers statuts furent dressés sous Philippe Auguste : le nom *d'université* ne lui fut donné que sous saint Louis. On y enseignoit dans le douzieme siecle, non seulement le droit canon & civil, mais la philosophie, la médecine & la théologie. Jamais, dit Rigord, les écoles d'Athenes & de Thebes ne furent plus fréquentées. On y accouroit de toute part ; attiré moins encore par l'aménité du lieu & l'abondance de toutes choses, que par la multitude des privileges dont elle jouissoit, ainsi que ses écoliers, par la générosité peut-être indiscrete de nos rois. Les plus remarquables de ces prérogatives étoient de députer aux conciles, de ne contribuer à aucune charge

ANN. 1223

Abr Chron. de l'Hist. de France. p. 604. t. 1.

Rigord, p. 50.

de l'Etat, & d'avoir ses causes commises devant le prévôt de Paris, qui se glorifioit du titre *de conservateur des privileges royaux de l'université.* Le recteur donnoit les pouvoirs aux prédicateurs, interdisoit tout sermon, quand il croyoit avoir sujet de mécontentement, signoit tous les traités & autres actes publics. Cette étonnante grandeur acquise à la faveur des troubles, alla toujours en diminuant depuis l'invasion des Anglois, jusqu'au regne de Louis XII; & tant de droits peu fondés cesserent enfin, lorsque nos rois eurent repris toute leur autorité.

ANN. 1223.

Laur. Ord. des rois, t. 1. pag. 25.

On trouve une esquisse des mœurs de ce siecle dans les oppositions qu'éprouva Eudes de Sully, lorsqu'il entreprit d'abolir une cérémonie aussi ridicule qu'impie: cérémonie cependant tolérée jusqu'alors, non-seulement dans l'église de Paris, mais encore dans plusieurs autres cathédrales du royaume; c'est ce qu'on appelloit dans la capitale *la fête des fous* & ailleurs, *la fête des innocens.* Elle se célébroit à Paris le jour de la Circoncision; dans quelques endroits, le jour de l'Epiphanie; en quelques autres, le jour des Innocens. Les prêtres & les clercs s'assembloient, élisoient un pape, un archevêque

Mœurs de ce temps; fête des fous.

Du Cange glos. au mot Kalendæ.

ou un évêque, le conduisoient en grande pompe à l'église où ils entroient en dansant, masqués, & revêtus d'habits de femmes, d'animaux ou de bouffons, chantoient des chansons infâmes, faisoient un buffet de l'autel, sur lequel ils mangeoient & buvoient pendant la célébration des saints mysteres, y jouoient au dez, brûloient au-lieu d'encens le cuir de leurs vieilles sandales, couroient, sautoient dans le lieu saint, avec toutes les postures indécentes dont les bateleurs savent amuser la populace. Le pieux Eudes, touché d'un abus si horrible, rendit une ordonnance, par laquelle il défend de solenniser cette fête, sous peine d'excommunication. On peut croire qu'en conséquence, cet usage fut suspendu pour quelque tems : mais il est constant qu'il ne fut pas éteint, & qu'il duroit encore deux cens quarante ans après.

ANN. 1223.

Fêtes des ânes.

Cette fête scandaleuse nous rappelle le souvenir d'une autre, qui ne lui cede point en extravagance. On la nommoit *la fête des ânes.* Voici comme elle se célébroit à Beauvais. On choisissoit une jeune fille, la plus belle de la ville : on la faisoit monter sur un âne richement enharnaché : on lui mettoit entre les bras un joli enfant. Dans cet état, suivie

Idem, ibid. verb Festum Asinorum.

de l'évêque & du clergé, elle marchoit en procession de la cathédrale à l'église paroissiale de S. Etienne, entroit dans le sanctuaire, alloit se placer près de l'autel, du côté de l'évangile, & aussi-tôt la messe commençoit. L'*Introït*, le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*, tout ce que le chœur chante, étoit terminé par ce joli refrain, *Hinham*, *Hinham*, La *prose*, moitié latine, moitié Françoise, expliquoit les belles qualités de l'animal. Chaque strophe finissoit par cette douce invitation : ANN. 1223.

Hez, Sire Asne, car chantez,
Belle bouche rechignez,
Vous aurez du foin assez,
Et de l'avoine à plantez.

On l'exhortoit enfin, en faisant une dévote génuflexion, à oublier son ancienne nouriture, pour répéter sans cesse *Amen*, *Amen*. Le prêtre, au-lieu d'*Ite Missa est*, chantoit trois fois, *Hinham*, *Hinham*, *Hinham*, & le peuple répondoit trois fois : *Hinham*, *Hinham*, *Hinham*. Ce n'est qu'avec peine qu'on rapporte de pareilles absurdités : mais le dessein de cet ouvrage ne permet pas de rien omettre de ce qui a trait aux mœurs.

Jeu des échecs défendu ; son origine.

On voit un statut du même Eudes de Sully, qui défend aux clercs, non seulement de jouer aux échecs, mais même *d'en avoir dans leurs maisons* : peut-

ANN. 1223. Odo Ep. Par. in Præcept. sinod. 5.29.

être parce qu'en appliquant trop, ils épuisent l'attention ; peut-être aussi parce que c'étoit pour eux une occasion de perdre le nécessaire, ou du moins un superflu, qui dans les principes de la religion ne doit être que pour les pauvres. On ne peut en effet lui prêter d'autre motif, quand on considere que de tous les jeux où l'esprit seul a part, c'est le plus honnête de sa nature, le plus combiné, le plus savant, & par conséquent le plus digne d'un homme qui aime à penser & à réflechir. Quelques auteurs ont cru qu'il falloit remonter jusqu'au siege de Troye pour en trouver l'origine. La princesse Anne Comnéne, dans son alexiade, en attribue l'invention aux Assyriens : les Persans & les Chinois conviennent qu'ils le tiennent des Indiens. Les circonstances qui l'ont fait naître, méritent quelque attention.

Alex. l. 2. 2.

Mém. de l'Acad. des B.L. t. 5. p. 252.

Il y avoit dans les Indes, au commencement du cinquieme siecle, un jeune prince très-puissant, mais d'une fierté que rien n'égaloit. On essaya en vain de lui représenter que l'amour des sujets est toute la force & toute la puissance du souverain : ces sages remontrances ne servirent qu'à faire périr leurs auteurs dans les tourmens. Un Brahmine ou Philosophe, pour lui inculquer cette

vérité, sans toutefois s'exposer au même péril, imagina le jeu des échecs (*a*), où le roi, quoique la plus importante de toutes les pieces, est impuissant pour attaquer & même pour se défendre contre ses ennemis, sans le secours de ses sujets & de ses soldats. Le monarque étoit né avec beaucoup d'esprit : il se fit lui-même l'application de cette leçon utile, changea de conduite, & par-là prévint les malheurs qui le menaçoient. La reconnoissance lui fit laisser au Brahmine le choix de la récompense. Celui-ci demanda autant de grains de bled qu'en pourroit produire le nombre des cases de l'échiquier, en doublant toujours depuis la premiere jusqu'à la soixante-quatrieme : ce qui lui fut accordé sur-le-champ & sans examen. Mais il se trouva, calcul fait, que tout les trésors & les vastes Etats du prince ne suffiroient point pour remplir l'engagement qu'il venoit de contracter (*b*). Alors notre philosophe saisit cette occasion pour lui représenter combien il importe aux rois de se tenir en garde contre ceux qui les

ANN. 1223.

(*a*) Ou le jeu du roi ; *Schak* en Persan, *Schek* en Arabe, signifient *roi* ou *seigneur*. De là *échec* & *mat* du Persan *Schakmat*, *le roi est pris*.

(*b*) On a évalué la somme de ces grains de bled à 13584 villes, dont chacune contiendroit 1014 greniers, dans chacun desquels il y auroit 174762 mesures, & dans chaque mesûre 32768 grains. *Mém. de l'accad, ibid. p.* 264.

ANN. 1223.

entourent, & combien ils doivent craindre que l'on n'abuſe de leurs meilleures intentions. Bientôt l'hiſtoire en fut répandue dans les pays les plus reculés, & ce noble jeu paſſa des Indes dans toutes les parties du monde.

Ordre de la foi de Jesus-Chriſt.

Le regne de Philippe II, illuſtre d'ailleurs par tant de grands événemens, ne fut pas moins célebre par la fondation de pluſieurs ordres religieux & militaires. Celui *de la foi de J. C.* fut inſtitué dans la province de Narbonne, en apparence pour exterminer les ennemis de l'égliſe & leurs fauteurs, dans la réalité pour maintenir la maiſon de Montfort dans ſes uſurpations ſur les comtes de Toulouſe, de Foix & de Comminges. Il eut pour premier chef, frere Pierre Savaric, qui ſe qualifioit *humble & pauvre maître de la milice de la foi.* Les nouveaux chevaliers ſe dévouoient à détruire les hérétiques, comme les Templiers à combattre les Sarraſins: ce ſont les propres termes d'Honoré III, dans la lettre qui permet cet établiſſement. Mais ce brillant édifice s'écroula avec la puiſſance d'Amauri, qui lui ſervoit de fondement. On n'en voit plus depuis aucun veſtige. Quelques-uns prétendent qu'il fut réuni à l'ordre des freres de la milice de S. Jacques, qui lui même

Hiſt. du Lang. t. 3. p. 31. & preuv. p. 268.

Heliot. Hiſt. des ord. relig. t. 8. p. 287.

ne subsista que trente ans. Cette derniere société approuvée par Grégoire IX, *pour la défense de la foi & de la paix*, se vit bien tôt réduite à un si petit nombre de sujets, que le grand maître, & ceux qui restoient avec lui, prirent le parti de faire profession & de s'incorporer dans l'abbaye de Feuillans, ordre de Cîteaux dans le Toulousain.

ANN. 1223. 1131.

Il y avoit quelques années que le pape Honoré III avoit approuvé l'institut des freres prêcheurs, nommés en France *Jacobins*, à cause de leur premiere maison de Paris, appellés ailleurs *Dominicains*, du nom de leur fondateur. C'étoit Dominique de Gusman, gentilhomme Espagnol, d'une grande érudition pour ce tems-là, & d'une sainteté plus grande encore. Le premier état de ces religieux missionnaires fut celui de chanoines réguliers; leur premiere régle, celle de S. Augustin; leur premiere fin, d'aller prêcher par tout le monde; leur derniere de devenir mendians. Une nuit que leur S. Instituteur prioit avec beaucoup de dévotion, il vit, dit son légendaire, le fils de Dieu se lever plein de colere contre les pécheurs, tenant trois lances à la main pour les exterminer. La sainte Vierge, touchée de compassion pour tant de malheureux, se

Etablissement de l'ordre des freres Prêcheurs.

Vincent. spec. Hist l. 30. c. 66.

Vita S. Dom.

jette à ses pieds, & sollicite vivement
ANN. 1223. leur pardon. J'ai, dit-elle, un serviteur zélé, que vous enverrez pour les instruire, & je lui associerai un autre ministre fidele (François d'Assise) pour l'aider dans cette pieuse entreprise. Le Sauveur demanda de les voir, les vit, & s'appaisa. Dominique parut d'abord souhaiter qu'on n'employât d'autres armes contre les erreurs, que l'exemple d'une vie apostolique : ses disciples, pour de bonnes raisons sans doute, n'ont pas fait difficulté de se charger de l'office d'inquisiteurs par-tout où ce redoutable tribunal fut établi. Cet ordre célèbre a donné à l'église des papes & des cardinaux sans nombre, des archevêques, des évêques, & ce qui est plus, de grands hommes & des grands saints.

ANN. 1198. Ordres des Trinitaires.

Dix-huit ans auparavant le pape Innocent avoit confirmé l'ordre de la Trinité pour la rédemption des captifs. Cette pieuse société, consacrée uniquement à la délivrance des chrétiens qui gémissent dans les fers des infideles, eut pour fondateurs un Provençal, nommé Jean de Matha, & un saint hermite, appellé Félix de Valois. La regle porte que les freres réserveront la troisieme partie de tous leurs biens pour racheter ceux qui ont eu le malheur d'être pris

par les ennemis de la religion : que toutes leurs églises seront dédiées à la Trinité : qu'en chaque maison ils ne seront que trois clercs & trois laïques outre le ministre : qu'ils seront vêtus de blanc, & porteront sur leurs habits une marque distinctive ; qu'ils ne monteront point à cheval, mais seulement sur des ânes. C'est ce qui les fit appeller pendant quelque tems *les freres aux ânes*. Cerfroi, qui leur fut donné par Marguerite comtesse de Bourgogne, est le chef-lieu de l'ordre. Le nom de *Mathurins* leur vient d'une ancienne église dédiée à S. Mathurin, que le chapitre de Paris voulut bien leur céder dans la ville. Cette congrégation, dit Albéric, est recommandable à tous égards, mais elle à grande matiere de se dissiper dans les voyages.

ANN. 1223.

Baillet 8, *Fev.*

Ce fut aussi dans le même tems que frere Gui ou maître Gui, dont l'origine est inconnue, fonda l'ordre des hospitaliers du S. Esprit de Montpellier, pour le soulagement des malades & des pauvres. Cette nouvelle communauté n'étoit d'abord composée que de laïques : le pape ordonna qu'on y recevroit un certain nombre de clercs. Les premiers qui ne faisoient que des vœux simples, s'érigerent insensible-

Hospitaliers du S. Esprit de Montpellier.

Héliot, hist. des ord. mon. t. 2. ch. 30. & suiv.

ANN. 1223. ment en chevaliers militaires : ils furent entiérement supprimés par le pape Pie II (a). Les autres firent profession solennelle de religion, embrasserent la regle de S. Augustin, par l'ordre d'Eugene IV, & se qualifierent depuis chanoines réguliers. Innocent III, qui avoit confirmé cette charitable société (b), appella son fondateur à Rome, & lui donna l'ancien hôpital de sainte Marie en Saxe, qu'il unit à celui de Montpellier, pour être gouverné par un seul & même grand-maître. Honoré III changea ce réglement, qui fut rétabli par Grégoire X. Paul V rendit le généralat au commandeur de Montpellier, sous la dépendance néanmoins de celui de Rome : mais Urbain VIII l'exempta de toute subordination. L'ordre étoit presque anéanti en France. Un arrêt du conseil de 1708 ordonne qu'il sera rétabli par le commandeur général, grand-maître régulier, que le roi nommera incessamment. Ce fut Melchior, cardinal de Polignac, que Louis XV chargea de cette importante fonction.

(a) 1450. (b) 1198.

Fin du Tome III.





